I

(N° 5.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1857-1858.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1855,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1857.

II

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.	
Note sur le compte des opérations de l'année 1855.	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1855	11— 23
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855	24— 25
Développement, par classe de comptables, des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855	26— 27
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855	28— 29
COMPTES DES BUDGETS.	
Note sur les comptes des Budgets	32
Compte définitif du Budget de l'exercice 1854.	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1854.	34— 47
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854	49— 55
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854	57— 75
Budget de l'exercice 1854. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	76— 77
— — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	78— 85
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1854. Recettes.	87—175
— — — — Dépenses	177—258
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1853 inclusivement	259—265
Résultat général du Budget de l'exercice 1854	266
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1854	267
Compte provisoire du Budget de l'exercice 1855.	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1855	270—275
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	275—285
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855	285—305
Budget de l'exercice 1855. Compte provisoire des recettes, au 1er janvier 1856.	307—309
— — Compte provisoire des dépenses, au 1er janvier 1856.	310—315
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1855, au 1er janvier 1856.	316

Compte des opérations sur les exercices clos de 1850 à 1854.

	Pages.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1850 à 1854.	318—322
Exercice périmé de 1850. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . .	323—325
Exercices en cours d'apurement de 1851 à 1854. — Situation des créances restant à payer au 1er janvier 1856	327—335

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1855.

Note sur le compte de trésorerie.	338—346
État général des recettes et payements de l'exercice 1855.	347—349
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1855	350—429

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1855.

Note sur le compte de la dette publique pour l'année 1855	432—453
Annexe au compte de la dette publique pour l'année 1855	454—497

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'administration des finances, actuellement rendu pour l'année 1855, expose en un tableau intitulé : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

Savoir :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1854, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1855, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, et les recouvrements effectués sur ces droits; et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, et les payements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1830 à 1853 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1855, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat les payements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1855, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année 1855 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'administration des finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte est publié le COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE pour l'année 1855. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le payement des intérêts, et les frais relatifs à ces deux objets.

(3)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Le compte des opérations de l'année 1855 forme la première section du présent compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1855 sont ceux que l'on va exposer:

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année précédente, montaient à . . . . . fr. 83,574,220 37

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1855, se sont élevées à fr. 394,597,157 01½ c^s^,

Savoir :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets . . . . . fr.	140,207,796 15	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	86,248,913 83	
Idem de ses créances actives	13,935,918 55½	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	154,204,528 48	
Total de la recette. . . fr.	394,597,157 01½	394,597,157 01½

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de . . . . . fr. 478,171,377 38½

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant la même année 1855, s'élèvent à fr. 395,940,019 37 c^s^,

Savoir :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution . . . fr.	141,304,710 16	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	1,088,345 11	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	90,200,232 23	
Idem de ses créances actives	9,220,577 36	
Mouvement de fonds entre les comptables des finances	154,126,156 51	
Total de la dépense. . . fr.	395,940,019 37	395,940,019 37

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1855, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble . . . . . fr. 82,231,358 01

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi . . . . . fr. 478,171,377 38

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1854.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1855, sur les contributions et revenus de l'exercice 1854, s'élevaient à. . . . . fr.	5,552,635 82
Les modifications apportées en 1855 aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de.	350,883 34
Il restait ainsi réellement à recouvrer à ladite époque une somme de	5,903,519 16
Les recouvrements effectués pendant l'année 1855, n'ayant été que de	4,601,594 57
le Budget de l'exercice 1854 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de . . . . . fr.	1,301,924 59

Exercice 1855.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1855 ont été fixés à. . . . . fr.	140,631,869 18
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à.	135,606,201 58
Et, au 31 décembre 1855, il restait à recouvrer . . . . . fr.	5,025,667 60

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1855, s'élèvent à la somme de fr. 140,207,796 15 c[s],

Savoir :		
Exercice 1854	4,601,594 57	140,207,796 15
— 1855	135,606,201 58	

DÉPENSES.

Exercice 1854.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1854, il restait à payer, au 1er janvier 1855, d'après le compte de l'année précédente. . . . . fr.	28,610,256 89
De cette date au 31 octobre 1855, il en a été liquidé et ordonnancé pour	30,167,803 10
de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le trésor se sont élevées à . . . . . fr.	58,778,059 99
Les payements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de	57,581,255 78
il restait à payer et en circulation, à la clôture de l'exercice 1854, des ordonnances pour une somme de. . . . . fr.	1,196,804 21

Exercice 1855.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1855, à la charge de l'exercice 1855, s'élèvent à. . . . . fr.	117,655,454 89
Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de.	83,725,454 38
Et, au 31 décembre 1855, les ordonnances restant à solder par le trésor montaient à . . . . . fr.	33,929,980 51

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1850 à 1853, pour une somme de . . . . . fr.	658,938 59
Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1854, en a constaté, au 31 octobre 1855, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de.	1,196,804 21
En sorte que les payements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à . . . . . fr.	1,855,742 80
Les payements effectués et justifiés, pendant l'année 1855, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1850, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1855, ayant été de	1,088,343 11
au 31 décembre 1855, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exerces clos, montaient à . . . . . fr.	767,599 69

SAVOIR :

Sur l'exercice 1851	fr.	75,445 40
— 1852		47,372 49
— 1853		103,716 80
— 1854		540,865 »
TOTAL. . . .	fr.	767,399 69

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1855, un total de fr. 142,393,053 27 c^s^.

SAVOIR :

Exercice 1854	fr.	57,581,255 78	
— 1855		83,723,454 38	142,393,053 27
Exercices clos		1,088,343 11	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1855, un excédant de dépense de fr. 2,185,257 12 c^s^, qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées	fr.	140,207,796 15
Dépenses effectuées et justifiées.		142,393,053 27
Excédant de dépense conforme à celui qui est consigné dans le compte de trésorerie.	fr.	2,185,257 12

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pour l'année 1855, les mouvements et le résultat ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à.	fr.	86,248,913 83
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à.		90,200,232 23
Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de	fr.	3,951,318 40

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédants des remboursements sur les émissions de bons du trésor. fr.	5,956,300 »
Par contre, augmentation des autres créances passives, de . . .	5,181 60
En résultat, la diminution constatée ci-dessus, de . . . . . fr.	5,951,318 40

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, ont été de . . . . . fr.	13,933,918 55½
Et les payements faits en accroissement de ces créances, de . . .	9,220,577 56
Le résultat des opérations de l'année 1855 les a ainsi diminuées de. fr.	4,713,341 19½

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1855, se résument de la manière suivante :

Recette.	Fonds reçus par les comptables, de leurs collègues . . . . . fr.	400,000 »	
	Versements opérés dans la caisse de l'État	153,804,528 48	
			154,204,528 48
Dépense.	Fonds envoyés par les comptables, à leurs collègues . . . . . fr.	400,000 »	
	Versements antérieurs à 1851 (*ancien mode*) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés.	508 55	
	Récépissés soumis au visa des agents du trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 (*nouveau mode*), lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	153,725,648 16	
			154,126,156 51
Le solde au commencement de ladite année 1855, a, par conséquent, été augmenté de			78,371 97

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1er janvier 1855, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de . . . fr.	83,574,220 57
A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . .	82,231,358 01½
Elles ont, par conséquent, subi une diminution de	1,342,862 55½

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1855 :	
	au 1er janvier 1855.	au 1er janvier 1856.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts.	7,110,758 64	7,363,953 61	253,194 97	»
Caissier de l'État	40,659,008 98½	35,920,325 75½	»	4,738,683 23
Agents du trésor dans les provinces	5,595,665 17½	5,430,564 86	»	165,100 31½
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	30,208,787 57	33,516,515 79	3,307,726 22	»
	83,574,220 57	82,231,358 01½	3,560,921 19	4,903,783 54½
			1,342,862 35½	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1855.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer, détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1855, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets . . .	»	2,185,257 12
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des remboursements.)	»	3,956,500 »
Augmentation des créances passives de l'administration des finances.	5,181 60	»
Diminution des créances actives	4,715,541 19½	»
Excédant de recette sur les mouvements de fonds.	78,371 97	»
Diminution de l'encaisse des comptables	1,342,862 35½	»
	6,141,757 12	6,141,757 12

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1855. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(11)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1833.

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1855.

Numéraire			fr. 42,167,577 21½
Pièces de dépense	chez les comptables	fr. 11,197,855 58½	41,406,641 15½
	en cours de régularisation sur les Budgets, près des départements ministériels et de la Cour des comptes	30,208,787 57	
			Fr. 83,574,220 37

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1854.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1855.	MODIFICATIONS apportées, en 1855, aux droits antérieurement constatés. Augmentations.	MODIFICATIONS apportées, en 1855, aux droits antérieurement constatés. Diminutions.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855.	RESTE A RECOUVRER à la clôture de l'exercice.
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.					
Contributions directes, douanes et accises	2,206,552 80	162,364 38	»	2,328,266 14	40,631 13
Enregistrement et domaines	185,971 54	21,535 58	»	57,816 77	149,688 15
Péages.					
Enregistrement et domaines	7,959 31	237 65	»	7,451 62	745 34
Travaux publics	»	247,327 68	»	247,327 68	»
Capitaux et revenus.					
Travaux publics	555,512 15	19,860 50	»	553.172 65	»
Enregistrement et domaines	191,779 66	6,686 75	»	74,874 95	125,591 48
Trésor public	17,868 18	12,411 02	»	30,279 20	»
Remboursements.					
Contributions directes	5,774 52	221 95	»	5,996 27	»
Enregistrement et domaines	981,566 50	26,487 56	»	20,585 57	987,268 49
Trésor public	905,796 52	»	146,248 90	757,547 62	»
	5,054,561 07	497,130 67	146,248 90	4,083,518 25	1,301,924 59
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	»	1 57	»	1 57	»
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 ½ p. % appartenant au Trésor	2,674 75	»	»	2,674 75	»
Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs à 4 ½ p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855	515,600 »	»	»	515,600 »	»
	5,552,655 82	497,132 24	146,248 90		
		350,883 34			
		5,903,510 16		4,601,594 57	1,301,924 59

TIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1854.

SERVICE ORDINAIRE.	DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1855.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1855. (Du 1er janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.					
Exercice 1851.					»
Ministère de la Justice	»	17,116 60	17,116 60	»	»
Ministère des Travaux publics	965 »	12,162 67	7,781 69	5,345 98	»
Exercice 1852.					
Ministère des Travaux publics	8,807 59	68,857 06	72,918 55	4,746 10	»
Ministère de la Guerre	»	165,121 56	165,121 56	»	»
Exercice 1853.					
Ministère de la Justice	»	134,258 05	134,258 05	»	»
— de l'Intérieur	»	2,100 »	2,100 »	»	»
— des Travaux publics	»	370,497 10	370,187 20	309 90	»
— de la Guerre	»	572,002 78	566,978 64	5,024 14	»
Dépenses propres à l'exercice.					
Dette publique	4,480,495 87	7,516,409 81	11,682,154 67	114,769 01	»
Dotations. Sénat	»	7,000 »	7,000 »	»	»
Dotations. Chambre des Représentants	77,552 71	18,759 87	95,669 30	425 28	»
Dotations. Cour des comptes	1,900 »	6,840 41	8,740 41	»	»
Ministère de la Justice	1,341,058 63	2,987,724 79	4,454,969 41	93,814 03	»
— des Affaires Étrangères	641,885 44	189,509 32	825,719 47	7,675 29	»
— de l'Intérieur	2,106,968 58	1,204,706 54	2,649,197 56	662,477 56	»
— des Travaux publics	3,761,640 17	4,252,057 80	7,850,540 84	165,157 13	»
— de la Guerre	15,592,000 34	1,139,455 17	16,601,490 79	129,962 72	»
— des Finances	37,061 51	9,686,110 42	9,716,962 70	6,209 23	»
Non-Valeurs et Remboursements	55,385 »	2,217,155 15	2,249,198 86	1,321 29	»
A REPORTER . . . . fr.	28,285,498 86	30,167,803 10	57,256,066 50	1,195,235 66	»

Suite du COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES *DÉPENSES PUBLIQUES.* — EXERCICE 1854.

	DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1855.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1855. (Du 1er janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. fr.	28,285,498 86	30,167,805 10	57,256,066 30	1,195,255 66	»
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.					
Ministère de l'Intérieur.					
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liége (loi du 25 mars 1853). . .	512 34	»	512 34	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	450 »	»	450 »	»	»
Loi du 20 décembre 1851. — Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	4,873 65	»	4,873 65	»	»
Travaux à la Meuse ayant pour objet :					
a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *b.* d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége.	1,491 65	»	1,491 65	»	»
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	143,311 90	»	142,214 85	1,097 05	»
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	66,415 85	»	66,400 35	15 50	»
Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . .	425 »	»	425 »	»	»
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	6,588 77	»	6,588 77	»	»
Amélioration des ports et côtes	75 »	»	75 »	»	»
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9me écluse et la Sambre canalisée	14,916 70	»	14,916 70	»	»
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. .	778 17	»	778 17	»	»
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies	117 »	»	117 »	»	»
Amélioration de la Dendre	481 »	»	31 »	450 »	»
Chemin de fer (loi du 26 avril 1853). — Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel					
Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations					
Maisons et loges des gardes route.	21,757 70	»	21,749 70	8 »	»
Extension du matériel des transports.					
Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet					
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.					
Ministère des Travaux publics.					
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854). .	1,256 60	»	1,256 60	»	»
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	63,528 08	»	63,528 08	»	»
	28,610,256 89	30,167,805 10		1,196,804 21	»
	58,778,059 99		57,581,255 78	1,196 804 21	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1855.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	RESTE A RECOUVRER, au 1er janv. 1856, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts.			
Contributions directes, douanes et accises.	67,869,511 62	66,013,759 01	1,856,152 61
Enregistrement et domaines.	30,095,856 10	29,727,495 77	366,360 33
Péages.			
Enregistrement et domaines.	4,980,727 24	4,974,392 01	6,335 23
Travaux publics.	4,338,038 41	4,051,958 35	286,100 06
Marine.	110,779 16	110,779 16	»
Capitaux et revenus.			
Travaux publics.	25,619,504 05	25,087,490 89	532,013 16
Enregistrement et domaines.	3,139,334 70	2,983,100 13	176,234 57
Trésor public.	2,455,278 50	1,800,892 56	652,385 94
Remboursements.			
Contributions directes.	128,590 07	122,051 06	6,539 01
Enregistrement et domaines.	1,529,178 69	494,576 29	1,034,602 40
Trésor public.	1,349,703 63	1,246,288 83	103,414 80
	139,652,922 17	134,612,784 06	5,020,138 11
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843 . .	855,765 »	850,235 51	5,529 49
Produit de la négociation de titres de la Dette publique (recettes provenant de l'exercice clos de 1843)	19,526 79	19,526 79	»
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique appartenant au trésor . . .	53,238 57	53,238 57	»
Recette à l'exercice 1855.			
Produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1850	70,416 65	70,416 65	»
	149,631,869 18	135,606,201 58	5,025,667 60

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1855.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1855.	RESTE A PAYER, au 1er janvier 1856, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
Exercice 1854.			
Dette publique	50,000 »	»	50,000 »
Ministère de la Guerre	54,740 04	50,220 04	4,520 »
Dépenses propres à l'exercice.			
Dette publique	30,103,276 90	25,654,558 04	4,448,718 86
Dotations. Liste civile	2,731,522 75	2,731,522 75	»
Dotation annuelle du Prince royal	500,000 »	500,000 »	»
Sénat	29,000 »	29,000 »	»
Chambre des Représentants	398,826 89	293,161 72	105,665 17
Cour des comptes	144,805 59	144,805 59	»
Ministère de la Justice	10,340,465 71	8,534,165 23	1,806,300 48
— des Affaires Étrangères	1,987,712 85	1,177,927 36	809,785 49
— de l'Intérieur	6,395,433 74	4,519,186 46	1,876,247 28
— des Travaux publics	17,487,974 72	13,633,788 95	3,854,185 77
— de la Guerre	34,190,228 95	13,507,383 20	20,682,845 75
— des Finances	2,631,807 13	2,555,130 43	76,676 70
Non-Valeurs et Remboursements	246,317 61	215,597 61	30,920 »
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.			
Ministère de l'Intérieur.			
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liége (loi du 25 mars 1853)	1,190 »	1,190 »	»
A REPORTER. . . . fr.	107,295,302 88	75,540,437 38	33,745,865 50

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA **DÉPENSE.**

SUITE DES *DÉPENSES PUBLIQUES.* — EXERCICE 1855.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1855.	RESTE A PAYER, au 1er janvier 1856, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. . . . fr.	107,295,302 88	75,549,457 58	55,745,865 50
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.			
Ministère des Travaux publics.			
Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).	1,898 80	1,898 80	»
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847).	725 »	725 »	»
Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).	80,284 08	80,284 08	»
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	76,612 96	76,612 96	»
Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846	15,000 »	15,000 »	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	16 »	16 »	»
Loi du 20 décembre 1851. — Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . .	1,080,085 29	1,079,850 48	232 81
Loi du 20 décembre 1851. — Travaux à la Meuse, ayant pour objet : *a.* de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *b.* d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége.	882,122 32	881,546 54	575 78
Loi du 20 décembre 1851. — Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	744,912 07	730,563 66	14,348 41
Loi du 20 décembre 1851. — Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	1,136,002 05	1,116,228 »	50,774 05
Loi du 20 décembre 1851. — Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	98,326 46	97,604 65	721 81
Loi du 20 décembre 1851. — Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	90,850 94	90,576 82	274 12
Loi du 20 décembre 1851. — Amélioration des ports et côtes	62,525 24	62,525 24	»
Loi du 20 décembre 1851. — Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	114,502 49	91,392 56	23,109 93
Loi du 20 décembre 1851. — Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9me écluse et la Sambre canalisée.	599,424 25	594,271 49	5,152 76
Loi du 20 décembre 1851. — Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	30,213 10	28,818 11	1,394 99
Loi du 20 décembre 1851. — Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies	20,889 65	20,889 65	»
Loi du 20 décembre 1851. — Amélioration de la Dendre.	95,854 55	84,567 96	9,286 59
Loi du 20 décembre 1851. — Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État	17,286 95	17,286 95	»
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852).	260 55	260 55	»
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853). — Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel			
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853). — Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations			
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853). — Maisons et loges de gardes-route			
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853). — Extension du matériel des transports	1,469,736 95	1,457,317 58	52,419 57
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853). — Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.			
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).	31,420 84	31,420 84	»
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).	174,540 15	174,540 15	»
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement d'écoles (loi du 4 juin 1855).	5,875 »	»	5,875 »
Ministère des Travaux publics.			
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).	3,159,477 02	3,151,161 12	8,315 90
Loi du 7 juin 1855. — Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst. . . .	284,125 65	239,492 14	44,633 51
Loi du 7 juin 1855. — Amélioration des ports et côtes.	69,167 95	69,167 95	»
Loi du 7 juin 1855. — Élargissement de la 2e partie de la 2e section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1re section ; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	200 »	200 »	»
	117,655,454 89	83,725,454 58	55,929,980 51

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.		8,916,000 »		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	19,725,579 85½	53,976,931 04	
			Coupons d'intérêts, etc.	13,350,020 69½		
		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.		12,005,530 58		
	Recette pour le compte des correspondants du trésor.	Divers services publics		6,501,591 29	16,699,945 71	86,248,913 85
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.		238,816 28		
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.		9,959,536 14		
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre			15,572,039 08	
Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursement par divers.)						13,955,918 55½
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)						154,204,528 48
						254,389,360 86½

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1850.	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition . . . . . fr.		1,224 73	71,641 58
	Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1855		70,416 65	
— 1851.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1855. .	Service ordinaire . .	80,737 97	80,737 97
		Services spéciaux . .	»	
— 1852.	Idem	Service ordinaire . .	30,105 45	30,105 45
		Services spéciaux . .	»	
— 1853.	Idem	Service ordinaire . .	225,315 61	240,919 12
		Services spéciaux . .	24,603 51	
— 1854.	Idem	Service ordinaire . .	655,939 21	655,939 21
		Services spéciaux . .	»	
			Fr.	1,088,345 11

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.	12,872,500 »		90,200,232 23
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . 19,754,102 01½		
			Coupons d'intérêts, etc. . 13,436,330 14½	57,814,905 72	
		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses. . 11,751,773 56			
	Dépense pour le compte des correspondants du trésor. . . .	Divers services publics	6,045,548 38		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	429,525 02	17,034,750 29	
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre. . . 10,559,676 89			
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		15,350,576 22	
Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers)					9,220,577 36
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense).					154,126,156 51
					253,546,966 10

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

Contributions et revenus publics	Exercice 1854 . . . . . fr.	4,601,594 57	140,207,796 15
	— 1855.	135,606,201 58	
Opérations de trésorerie	Recettes en augmentation des créances passives		86,248,913 85
	— en atténuation des créances actives.		15,935,918 55½
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances		154,204,528 48
	TOTAL DE LA RECETTE. . . . fr.		394,597,157 01½
	REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille, au 1er janvier 1855		83,574,220 57
	TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.		478,171,377 58½

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1856.

Numéraire			37,418,020 59½
Pièces de dépense	Chez les comptables	11,296,823 65	44,813,537 42
	En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	33,516,513 79	
		Fr.	82,231,358 01½

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1855.

Dépenses publiques	Exercice 1854. fr.	57,581,255 78	142,393,053 27
	— 1855.	83,723,454 38	
	Exercices clos	1,088,343 11	
Opérations de trésorerie.	Payements en atténuation des créances passives		90,200,252 23
	— en augmentation des créances actives.		9,220,577 86
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances.		154,126,150 51
	TOTAL DE LA RECETTE. fr.		395,940,019 37
	REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1856		82,231,358 01½
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.		478,171,377 38½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.			RECEVEURS des contributions directes, douanes et accises.	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.				
Contributions et revenus publics. Exercice 1854			2,355,107 47	161,788 51
— — — 1855			66,204,760 29	30,045,840 27
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	»	»
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Mandats	»	»
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Coupons d'intérêts, etc.	»	»
		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	»	»
	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Divers services publics.	»	»
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	»	»
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	3,790,784 21	689,649 05
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	4,040,315 61	2,979,746 35
Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers).			»	1,052,500 »
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)			»	133,900 »
TOTAL DES RECETTES. fr.			76,379,965 58	44,061,424 16

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.			TOTAL des RECETTES.
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.		Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
			Ancien mode.	Nouveau mode.		
800,500 33	»	»	»	1,002,489 07	301,709 19	4,601,594 57
27,139,449 24	764,289 73	»	»	2,264,075 42	189,786 65	135,606,201 58
»	»	»	»	8,916,000 »	»	8,916,000 »
»	»	»	»	»	19,725,379 85½	19,725,379 85½
»	»	»	»	»	15,350,020 62½	15,350,020 62½
»	»	»	»	»	12,005,350 58	12,005,350 58
»	»	»	150 »	977,765 84	5,525,675 45	6,501,591 29
»	»	»	»	238,816 28	»	238,816 28
2,437,195 01	104,355 15	»	358 55	2,867,590 47	60,005 92	9,959,556 14
8,551,979 12	»	»	»	»	»	15,572,059 08
»	»	»	»	5,045,292 34	7,858,126 21½	15,955,918 55½
266,100 »	»	153,804,528 48	»	»	»	154,204,528 48
			508 55	21,311,829 42		
39,195,221 70	868,844 88	153,804,528 48	21,312,337 77		58,974,854 44½	394,597,157 01½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des payements

NATURE DES DÉPENSES.			RECEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.						
Dépenses publique. Exercice 1854			9,563,040 55	2,522,401 63	»	»
— Exercice 1855						
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement			615 51	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.						
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer. .	Bons du trésor remis à divers	»	»	»	»
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. . — Mandats . .	»	»	»	»
		— Coupons d'intérêts, etc. .	»	»	»	»
		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	»	»	»	»
	Dépense pour le compte des correspondants du trésor.	Divers services publics.	»	»	»	»
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	»	»	»	»
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	1,808 90	»	»	»
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	3,901,846 55	2,884,842 84	8,565,886 85	»
Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers . .			»	»	»	»
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances		Fonds remis.	»	155,900 »	266,100 »	»
		Récépissés de versements produits en dépense.	62,802,044 73	38,560,206 20	30,592,454 50	859,113 51
		TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.	76,269,556 04	43,001,350 67	39,222,441 35	859,113 51

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

Caissier de l'État.		Administration du trésor public.			TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES Résultant du mouvement, pendant l'année 1855, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1855.
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes. Ancien mode.	Nouveau mode.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.	
102,077,698 44	»	»	»	30,355,149 17	144,498,289 79	»	5,195,579 65	141,504,710 46
955,929 60	»	»	»	70,416 65	1,026,961 56	61,581 55	»	1,088,543 11
3,021,500 »	»	»	»	9,251,000 »	12,872,500 »	»	»	12,872,500 »
1,781,224 41½	17,967,787 12½	»	»	1,599 39	19,750,410 93	3,691 08½	»	19,754,102 01½
»	7,646,217 49	»	»	5,790,312 65½	13,436,530 14½	»	»	13,436,530 14½
»	11,751,775 56	»	»	»	11,751,775 56	»	»	11,751,775 56
884,412 69	5,149,628 87	»	»	11,506 82	6,045,548 38	»	»	6,045,548 38
429,525 02	»	»	»	»	429,525 02	»	»	429,525 02
5,602,876 50	»	»	»	4,969,110 60	10,575,795 80	»	14,118 91	10,559,676 89
»	»	»	»	»	15,550,576 22	»	»	15,550,576 22
»	674,658 20	»	»	8,545,939 16	9,220,577 36	»	»	9,220,577 36
»	»	»	»	»	400,000 »	»	»	400,000 »
»	»	508 35	21,511,829 42	»	155,726,156 51	»	»	155,726,156 51
115,555,166 46½	45,190,045 24½	508 35	21,511,829 42			65,072 65½	5,207,698 54	
158,545,211 71		21,512,337 77		58,974,854 44½	399,082,645 27½	5,142,625 90½		395,940,019 37

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1er janvier 1855.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1855.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,287,136 81	«	»	76,370,965 58
— de l'enregistrement et des domaines	1,375,485 98	»	»	44,061,424 16
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	448,668 12	»	»	59,195,221 70
Comptables de l'administration de la marine.	1,467 75	»	»	868,844 88
Caissier de l'État.	40,659,008 98½	«	»	153,804,528 48
Administration du trésor public. — Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes. . . .	»	»	»	21,312,337 77
Administration du trésor public. — Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	5,595,665 17½	50,208,787 57	58,974,854 44½
	47,769,767 62½	5,595,665 17½	50,208,787 57	394,597,157 01½

RATIONS DE L'ANNÉE 1855.

et des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1855.

TOTAL au 31 décembre 1855.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1855.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1er janvier 1856. En cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	Chez les AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez les COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	*Observations.*
81,667,102 39	76,269,356 04	»	»	5,397,746 35	
45,434,910 14	43,901,350 67	»	»	1,533,559 47	
39,643,889 82	39,222,441 35	»	»	421,448 40	
870,312 61	859,113 31	»	»	11,199 30	
194,463,537 46½	158,543,211 71	»	»	35,920,325 75½	
21,312,337 77	21,312,337 77	»	»	»	
94,779,287 19	*a*) 55,832,208 54	33,516,513 79	5,430,564 86	»	*a*) Déduction faite de la somme de 3,142,625 fr. 90 ½ c^{s}, qui a été payée par les comptables, au delà des dépenses justifiées et portées en compte, ainsi que l'établit le tableau de développement qui précède.
478,171,377 38½	395,040,019 37	33,516,513 79	5,430,564 86	43,284,279 36½	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1855, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 1er décembre 1856.

Le Directeur général du trésor public,

VAN KERCKOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,

MERCIER.

COMPTES DES BUDGETS.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus, ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1855, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du Budget de l'exercice* 1854;
2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice* 1855.

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1855, ou que la situation en est établie à la fin de l'année.

Savoir :

Compte des opérations de l'année;
Compte de la trésorerie et bilan de l'administration des finances.

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos*, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures qui ont été prises, en 1855, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1854 a eu lieu le 31 octobre 1855.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1er janvier 1855, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1854.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1er janvier 1854 au 31 octobre 1855), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1854 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 8 juin 1853, *Moniteur* n° 161, à . . fr. 126,002,150 »

Savoir :

Ressources ordinaires.	fr. 125,002,150	»
Fonds spécial	1,000,000	»
Ensemble.	fr. 126,002,150	»

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à. . fr. 125,249,057 07

Savoir :

Loi du Budget de la Dette publique, du 8 juin 1853, *Moniteur* n° 161.	fr. 36,182,680	60
— des Dotations, du 15 avril 1853, *Moniteur* n° 106.	3,640,772	75
— du Ministère de la Justice, du 15 juin 1853, *Moniteur* n° 168.	11,796,544	55
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 30 mai 1853, *Moniteur* n° 156.	2,520,882	67
— du Ministère de l'Intérieur, du 14 mars 1854, *Moniteur* n° 75	7,198,041	»
— du Ministère des Travaux publics, du 1er juin 1854, *Moniteur* n° 6.	18,111,477	35
— du Ministère de la Guerre, du 30 décembre 1853, *Moniteur* de 1854, n° 1	33,129,093	15
— du Ministère des Finances, du 12 avril 1853, *Moniteur* n° 103.	10,821,565	»
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 12 avril 1853, *Moniteur* n° 103	2,048,000	»
Ensemble.	fr. 125,249,057	07

Le Budget de l'exercice 1854 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes de. . . . . fr. 753,092 93

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 126,002,150 »
ont été augmentées :

1° D'une somme égale au crédit alloué par la loi du 23 mai 1854, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci. 500,000 »

2° Du produit des ventes opérées en 1854, de titres de la Dette publique, à 2 1/2 p. %, mis à la disposition du trésor par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1843, ainsi que par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques, ci 129,133 13

3° Du produit net de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853, d'un capital de 26,964,000 francs, de la Dette publique à 4 1/2 p. %, ci. fr. 13,715,664 20

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1854, se sont élevées, en définitive, à (1) . . . . . fr. 140,346,947 33

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires . . . . . fr.	125,502,150 »	140,346,947 33
— extraordinaires.	14,844,797 33	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à. . . . . fr. 125,249,057 07
se sont accrues:

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, montant, après déduction de 30,000 francs pour l'annulation opérée par l'article 2 de la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* n° 166, à. 8,219,454 93

2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de . . . . . 1,170,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1851, 1852 et 1853, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, ci. . 2,127,599 31

A REPORTER. . . . fr. 136,766,111 33

(1) A voir le tableau qui précède le compte.

REPORT. . . . fr. 136,766,111 33

4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, ci 26,105,809 66

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1854 présentaient finalement un total de (1). 162,871,920 99

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire.	fr. 135,596,111 33	162,871,920 99
Services spéciaux.	27,275,809 66	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1854, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr.	140,346,947 33
Dépense		162,871,920 99
EXCÉDANT de dépense.	fr.	22,524,973 66

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,657 19 c^s, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1855, ci 6,408,417 26

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1849, non présentées au payement à l'époque du 1er janvier 1854, et définitivement prescrites au profit du Trésor, en vertu de l'article 36 de la loi de comptabilité 68,455 87

fr. 6,476,873 13

et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1853, ci. 13,853,698 80

d'où il résulte un accroissement de charges de . . . . . fr. 7,376,825 67

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1854, était, en définitive, de . . . . . fr. 29,901,799 33

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à . . . . . fr. 140,346,947 33

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à . fr. 147,498,103 96

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 146,196,179 37

et il est resté à recouvrer . . . . . fr. 1,301,924 59

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.		DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT. A recouvrer à charge des COMPTABLES.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT. A recouvrer à charge des REDEVABLES.	TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
Impôts	Accises.	»	»	40,051 15	40,051 15
	Enregistrement et domaines.	8,982 49	8 84	140,696 82	149,688 15
Péages	Idem.	252 57	»	492 77	745 34
Capitaux et revenus.	Idem.	45,961 99	» 6	79,625 40	125,591 48
Remboursements	Idem.	3,857 78	»	983,410 71	987,268 49
			14 84	1,244,854 92	
		57,054 83	1,244,869 76		1,301,924 59

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, la majeure partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'art. 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget, ci . . . . . fr. 140,346,947 33

que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci. . . 146,196,179 37

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant l'exercice ont été supérieures aux évaluations de . . . . . fr. 5,849,232 04

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, SAVOIR :

		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures AUX ÉVALUATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts	Contributions directes, douanes et accises	»	1,505,211 81
	Enregistrement et domaines	2,500,980 11	»
Péages	Enregistrement et domaines	149,078 10	»
	Travaux publics	556,055 80	»
	Marine	»	98,091 77
Capitaux et revenus	Travaux publics	5,890,495 75	»
	Enregistrement et domaines	459,907 60	»
	Trésor public	61,526 55	»
Remboursements	Contributions directes	25,999 90	»
	Enregistrement et domaines	169,302 88	»
	Trésor public	»	65,714 58
		7,791,522 76	1,467,017 96
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845		»	475,072 76
		7,791,522 76	1,942,090 72
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	fr.	5,849,252 04	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferme nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent donc être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. *A* à *L*.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . . fr. 135,596,111 33

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1854 montent à . . . . . fr. 133,515,976 46

Les payements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . 132,320,740 80

Et il est resté à payer pour solde 1,195,235 66

Ce restant à payer se compose exclusivement d'ordonnances en circulation dont l'acquittement peut avoir lieu jusqu'au 1er janvier 1859, époque de leur déchéance, suivant l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant des ordonnances dont le payement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du trésor, à l'exception toutefois du montant de celles frappées de saisies-arrêts ou d'oppositions, lequel, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci.	fr.	135,596,111 33
comparés aux dépenses liquidées, ci.		133,515,976 46
présentent sur celles-ci un excédant de.	fr.	2,080,134 87

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, savoir :

1° Au Budget de la dette publique :

CHAP. Ier. *Service de la dette.*

ART. 18. Intérêts et frais présumés de la dette flottante. . . .	fr.		136,814 21
CHAP. III. *Fonds de dépôt.*			
ART. 25. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douanes, d'accises, etc.	fr.	20,007 75	
ART. 26. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847.		283 76	
			20,291 51

2° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. VIII. *Marine. — Pilotage.*

ART. 36. Remises à payer aux pilotes, et autres dépenses relatives au pilotage.	fr.	12,947 82
ART. 38. Primes d'arrestation aux agents, et vacations des experts et agents chargés de la surveillance et de l'embarquement des émigrants.		5,552 72

3° Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 16. Remises proportionnelles et indemnités.		47,576 10
CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*		
ART. 29. Remises des receveurs. Frais de perception		68,845 50
A REPORTER. . . .	fr.	290,027 86 2,080,134 87

Report. . . . fr.	290,027 86		2,080,134 87

4° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

Chap. Ier. *Non-Valeurs.*

Art. 5. Non-Valeurs sur les droits de patente, ci . . . . . fr.	125,169 15		
Art. 5. Idem sur les droits de débit des boissons alcooliques . . . . . fr.	10,227 67		
		135,396 82	

Chap. II. *Remboursements.*

Art. 9. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . . . . . fr.	22 25		
Art. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut. . .	370,575 77		
Art. 12. Trésor public. — Remboursements divers. .	5,604 41		
Art. 13. Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers. . . . . fr.	10,924 99		
		520,524 24	

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci. . . . . fr. 810,552 10

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à. . . . . fr. 2,890,686 97

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, savoir :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1852, transférées conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité :

Ministère des Travaux publics . . . fr.	1,619 »		
— de la Guerre	874 60		
		2,493 60	

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1853 :

Ministère des Affaires Étrangères . . fr.	3,000 »		
— de l'Intérieur	374 91		
— des Travaux publics. . . .	10,143 75		
— de la Guerre	5,870 55		
		19,389 19	

c. Sur les dépenses de l'exercice 1854 :

Dette publique . . . . . fr.			88,403 27	
Dotations.	Sénat	3,000 »		
	Chambre des Représentants. .	36,275 47	40,475 47	
	Cour des comptes.	1,200 »		
Ministère de la Justice			332,254 90	
— des Affaires Étrangères . . .			77,037 36	
A reporter. . . . fr.			538,171 »	21,882 79

Report. . . . . fr.	538,171 »	21,882 79	
Ministère de l'Intérieur	198,574 95		
— des Travaux publics	222,884 34		
— de la Guerre	31,944 46		
— des Finances	193,936 22		
Non-Valeurs et Remboursements . . .	234,111 46		
		1,419,622 43	
Total des crédits à annuler. . . fr.			1,441,505 22

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, savoir :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1851.

Ministère de la Justice . . . . . fr.	1,122 »	
— de l'Intérieur	23,000 »	
— des Travaux publics	8,276 34	
		32,398 34

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1852.

Ministère des Travaux publics . . . fr.	68,442 32	
— de la Guerre	22,831 26	
		91,273 58

c. Dépenses arriérées de l'exercice 1853.

Dotations. (Frais de premier établissement du palais de la rue Ducale). . .	250,000 »	
Ministère de l'Intérieur	12,900 »	
— des Travaux publics	239,994 02	
— de la Guerre	76,138 21	
		579,032 23

d. Dépenses de l'exercice 1854.

Dette publique. . . . . fr.	130,798 69	
Ministère de la Justice	1,096 90	
— des Affaires Étrangères . . .	70,591 90	
— de l'Intérieur	14,688 23	
— des Travaux publics	450,298 17	
— de la Guerre	73,003 71	
— des Finances	6,000 »	
		746,477 60

Total des crédits à transférer à l'exercice 1855, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci . . . . . fr. 1,449,181 75

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget . . . fr. 2,890,686 97

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1854, s'élevaient à une somme de. fr. 27,275,809 66

Savoir :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1853. fr.	26,105,809 66	
Crédits votés dans le cours de l'exercice.	1,170,000 »	
fr.	27,275,809 66	

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1854, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à . . . . . fr. 9,656,300 56

les payements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1855, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 9,654,732 01

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour 1,568 55

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1854, ci . . . . . fr. 9,656,300 56

on trouve un excédant de crédits de. . . . . fr. 17,619,509 10

dont le transfert a eu lieu à l'exercice 1855, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 17 janvier 1855.)

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1854 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget,

Savoir :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les payements effectués et justifiés :

Service ordinaire. . . . . fr.	132,320,740 80	141,975,472 81
Services spéciaux.	9,654,732 01	

b. Les payements restant à faire pour solde :

Service ordinaire. . . . . fr.	1,195,235 66	1,196,804 21
Services spéciaux.	1,568 55	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. . . . . fr. 143,172,277 02

A reporter. . . . fr. 143,172,277 02

REPORT. . . . . fr. 143,172,277 02

2° Crédits non consommés par les dépenses à annuler définitivement :

a. Service ordinaire :

Dépenses arriérées de l'exercice 1852. . fr.	2,493 60	
— — — 1853. . .	19,389 19	
Dépenses de l'exercice 1854.	1,419,622 45	
Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte		1,441,505 22

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1855 :

a. Suivant l'art. 50 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1851. . fr.	32,398 54	
— — — 1852. . .	91,275 58	1,449,181 75
— — — 1853. . .	579,032 23	
— — — 1854. . .	746,477 60	
b. Suivant l'art. 51 de la même loi (services spéciaux).	17,619,509 10	
Total des crédits transférés à l'exercice suivant . . . . . fr.		19,068,690 85

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de . . . . . fr. 163,682,473 09
Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 162,871,920 99

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour . . . . . fr. 810,552 10

Les états litt. *M* à *U*, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1854, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées	fr.	146,196,179 37
Dépenses liquidées et ordonnancées		143,172,277 02
EXCÉDANT DE RECETTE.	fr.	3,023,902 35

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c^{s}, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,657 19 c^{s}, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1855, ci . . fr.	6,408,417 26	
2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1849, non présentées au payement à l'époque du 1er janvier 1854, et définitivement prescrites au profit du trésor.	68,455 87	
Fr.	6,476,873 13	
Et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1853, ci . . . fr.	13,853,698 80	
d'où il résulte un accroissement de charges de . . . . . fr.		7,376,825 67
L'exercice 1854 présente finalement un excédant de dépense de. . fr.		4,352,923 32

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1854, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1854 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de . . . . . fr. 29,901,799 33

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un déficit de fr. 4,352,923 32 c^{s}.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus-value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens . . fr.		5,849,232 04
2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale . . . . . fr.	1,441,505 22	
dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budget de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature.	810,552 10	
de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de . . . . . fr.		630,953 12
3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1855, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité. . . fr.		1,449,181 75
4° Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'art. 31 de cette loi.		17,619,509 10
La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1853, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de . . . fr.		25,548,876 01
le déficit d'abord constaté se réduit, en définitive, à . . . . . fr.		4,352,923 32

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1830 A 1853 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1854, se trouve placé un tableau, sub. litt. *V*, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1er octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1853 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces vingt-quatre exercices, dont les quatorze premiers, ceux de 1830 à 1843, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de . . . . . fr.	2,575,001,974 59	
Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'augmentent :		
1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créés par des lois spéciales . .	129,752,967 60	
2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget.	105,461,143 13	
3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales .	263,068,169 36	
de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à. fr.		2,873,284,254 68
Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de.	2,501,310,827 36	
Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :		
1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci. fr.	145,881,735 14	
2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci. . . . . fr.	3,876,168 50	
A REPORTER. . . fr.	2,651,068,730 97	2,873,284,254 68

Report. . . . . fr.	2,651,068,730 97	2,873,284,254 68
3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. . . . fr.	302,438,364 01	
	2,953,507,094 98	
Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1854 a eu lieu en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci. . . . . fr.	2,127,599 31	
s'élèvent, en définitive, à une somme totale de . . . . . fr.		2,951,379,493 67
Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de . . . . . fr.		78,095,240 99
Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit d'après les faits réalisés :		
D'une part :		
Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 2,868,886,741 03 c^{s}, et ont ainsi été inférieures aux évaluations de . . fr.	4,397,513 65	
D'autre part :		
Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 2,882,740,439 83 c^{s}, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de . . fr.	68,639,055 84	
Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de . . . . . fr.		64,241,542 19
Et qu'en définitive, les Budgets clos n'ont laissé à pourvoir qu'à un déficit de . . . . . fr.		13,853,698 80

Ce déficit est celui qui a été transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1854, comme résultat final de l'exercice précédent.

49

TVBLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1835, *Moniteur* n° 161.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Montant.
IMPÔTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
Foncier. Principal	15,500,000 »	»	»
Foncier. 3 centimes additionnels ordinaires	465,000 »	»	»
Foncier. 2 — — pour non-valeurs	310,000 »	»	»
Foncier. 10 — — extraordinaires	1,550,000 »	»	»
Foncier. 3 — — supplémentaires sur le tout	554,750 »	»	»
Personnel. Principal	8,600,000 »	»	»
Personnel. 10 centimes additionnels extraordinaires	860,000 »	»	»
Personnel. Amendes	»	»	»
Patentes. Principal	3,180,000 »	»	»
Patentes. 10 centimes additionnels extraordinaires	318,000 »	»	»
Redevances sur les mines. Principal	220,000 »	»	»
Redevances sur les mines. 10 centimes ordinaires pour non-valeurs	22,000 »	»	»
Redevances sur les mines. 5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	12,100 »	»	»
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 »	»	»
— des tabacs	170,000 »	»	»
Douanes. Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	12,440,000 »	»	»
Douanes. — de sortie (—)	100,000 »	»	»
Douanes. — de transit (—)	25,000 »	»	»
Douanes. — de tonnage (—)	525,000 »	»	»
Douanes. Timbres	55,000 »	»	»
Accises. Sel (sans additionnels)	4,500,000 »	»	»
Accises. Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	2,500,000 »	»	»
Accises. Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	270,000 »	»	»
Accises. — indigènes (—)	5,000,000 »	»	»
Accises. Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	6,600,000 »	»	»
Accises. Sucres de canne et de betterave	5,500,000 »	»	»
Accises. Glucoses et autres sucres non cristallisables	7,000 »	»	»
Accises. Timbres sur les quittances	5,000 »	»	»
Accises. — sur les permis de circulation	1,000 »	»	»
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	160,000 »	»	»
Recettes diverses. Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 »	»	»
Recettes diverses. Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Enregistrement (principal et 50 c^{s} additionnels)	10,500,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Greffe (— 50 —)	275,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Hypothèques (— 26 —)	1,800,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Successions (— 30 —)	6,400,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Droits de mutation sur les successions en ligne directe (princ. et 50 c^{s} add^{l})	1,300,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c^{s} additionnels)	200,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Timbre (principal sans additionnels)	5,000,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Naturalisations	5,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Amendes en matière d'impôts	140,000 »	»	»
Droits, additionnels et amendes. Amendes de condamnation en matières diverses	120,000 »	»	»
A REPORTER . . . fr.	92,104,850 »		»

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

DE RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1853.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
15,500,000 »		15,944,527 »	»	»	15,944,527 »		
465,000 »		478,555 81	»	»	478,555 81		
510,000 »	18,350,750 »	518,890 55	»	»	518,890 55	18,886,292 07	
1,550,000 »		1,594,452 62	»	»	1,594,452 62		
554,750 »		550,086 09	»	»	550,086 09		
8,600,000 »		8,650,890 10	»	»	8,650,890 10		
860,000 »	9,460,000 »	865,075 82	»	»	865,075 82	9,515,979 29	
»		15 57	»	»	15 57		
5,180,000 »	5,498,000 »	5,164,076 95	135,938 04	»	5,300,014 97	5,630,011 97	
318,000 »		316,407 69	15,589 31	»	329,997 »		
220,000 »		305,886 48	645 12	»	304,531 60		
22,000 »	254,100 »	30,388 65	64 51	»	30,453 16	331,755 96	
12,100 »		16,713 75	35 45	»	16,749 20		
900,000 »	900,000 »	894,317 25	5,269 »	»	899,586 25	899,586 25	
170,000 »	170,000 »	161,436 »	765 25	»	162,201 25	162,201 25	
12,440,000 »		10,928,555 01	»	»	10,928,555 01		
100,000 »		35,962 31	»	»	35,962 31		
25,000 »	13,125,000 »	10,909 56	»	»	10,909 56	11,602,896 15	
525,000 »		595,004 52	»	»	595,004 52		
55,000 »		55,584 95	»	»	55,584 95		
4,500,000 »		5,049,655 74	900 »	»	5,050,555 74		
2,300,000 »		2,185,971 54	»	»	2,185,971 54		
270,000 »		190,512 71	»	»	190,512 71		
5,000,000 »		4,511,416 08	»	17,966 48	4,495,449 60		
6,600,000 »	22,185,000 »	5,927,643 77	»	958 59	5,926,685 18	21,547,028 87	
5,500,000 »		5,719,789 65	»	38,995 66	5,680,795 99		
7,000 »		5,956 25	»	»	5,956 25		
5,000 »		14,442 61	25 50	»	14,468 11		
1,000 »		853 97	»	»	853 97		
160,000 »	160,000 »	186,581 67	»	»	186,581 67	186,381 67	
225,000 »	235,000 »	216,311 58	62,607 45	»	278,919 01	320,157 86	
50,000 »		40,795 55	445 30	»	41,258 85		
10,500,000 »		11,594,465 38	»	»	11,594,465 38		
275,000 »		268,660 92	»	»	268,660 92		
1,800,000 »		1,944,414 22	»	»	1,944,414 22		
6,400,000 »		7,439,160 55	»	65 67	7,439,094 88		
1,500,000 »		1,410,419 68	258 81	»	1,410,678 49		
200,000 »	23,740,000 »	167,121 86	»	»	167,121 86	26,390,668 26	
5,000,000 »		3,252,180 50	21,209 60	»	3,253,390 10		
5,000 »		7,000 »	»	»	7,000 »		
140,000 »		155,861 06	130 64	»	155,991 70		
120,000 »		140,852 71	»	»	149,852 71		
	92,104,850 »	93,309,039 82	241,882 16	57,984 40		93,492,937 58	

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1835, *Moniteur* n° 161.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. . . . fr.	92,104,850 »	»	»
PÉAGES.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines. Rivières et canaux	3,000,000 »	»	»
Domaines. Routes appartenant à l'État	1,650,000 »	»	»
TRAVAUX PUBLICS.			
Postes. Taxe des lettres et affranchissements	2,960,000 »	»	»
Postes. Ports des journaux et imprimés	240,000 »	»	»
Postes. Droits sur les articles d'argent	30,000 »	»	»
Postes. Remboursements d'offices étrangers	250,000 »	»	»
Postes. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	60,000 »	»	»
MARINE.			
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 »	»	»
CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer	16,000,000 »	»	»
Télégraphes électriques	175,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines (valeurs capitales)	825,000 »	»	»
Forêts	900,000 »	»	»
Dépendances des chemins de fer	80,000 »	»	»
Établissements et services régis par l'État	285,000 »	»	»
Produits divers et accidentels	300,000 »	»	»
Revenus des domaines	200,000 »	»	»
TRÉSOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	110,000 »	»	»
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	568,000 »	»	»
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	»
— des droits de chancellerie	30,000 »	»	»
— des droits de pilotage et de fanal	590,000 »	»	»
— de la fabrication de monnaies de cuivre	140,000 »	»	»
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	220,000 »	»	»
A REPORTER. . . . fr.	122,967,850 »	»	»

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

DE RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1854.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
	92,104,850 »	95,309,039 82	241,882 16	57,984 40		95,492,957 58	
3,000,000 »	4,650,000 »	3,188,768 09	9 01	»	3,188,777 10	4,799,825 53	
1,650,000 »		1,610,817 79	228 64	»	1,611,046 43		
2,960,000 »	3,540,000 »	3,217,072 04	»	»	3,217,072 04	4,076,033 80	
240,000 »		281,668 50	»	»	281,668 50		
30,000 »		37,575 19	»	»	37,575 19		
250,000 »		225,646 56	247,527 68	»	470,974 04		
60,000 »		68,744 03	»	»	68,744 03		
200,000 »	200,000 »	101,908 23	»	»	101,908 23	101,908 23	
18,000,000 »	18,175,000 »	21,767,885 56	» 05	»	21,767,885 59	22,065,493 73	
175,000 »		277,747 67	19,860 47	»	297,608 14		
825,000 »	2,590,000 »	1,037,316 51	»	»	1,037,316 51	3,173,499 08	
900,000 »		1,052,157 94	»	»	1,052,157 94		
80,000 »		64,937 93	4 50	»	64,942 43		
285,000 »		253,068 49	5,701 70	»	258,770 19		
300,000 »		447,481 07	980 55	»	448,461 62		
200,000 »		351,850 39	»	»	351,850 39		
110,000 »	1,708,000 »	146,813 62	10,590 52	»	157,404 14	1,769,526 55	
568,000 »		650,607 10	»	»	650,607 10		
50,000 »		54,461 11	»	»	54,461 11		
30,000 »		30,741 25	»	»	30,741 25		
590,000 »		623,848 45	»	»	623,848 45		
140,000 »		»	»	»	»		
220,000 »		250,644 »	1,820 50	»	a) 252,464 50		
	122,967,850 »	129,008,801 14	528,405 76	57,984 40		129,479,222 50	

a) Administration du Trésor public . . . . . fr. 107,486 38
des contributions directes, douanes et accises. 70,089 33
de l'enregistrement et des domaines 14,949 81
TOTAL. . . . . fr. 252,464 50

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1853, *Moniteur* n° 161.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. . . . fr.	122,967,850 »	»	»
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 »	»	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	50,000 »	»	»
Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	450,000 »	»	»
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	850,000 »	25 mai 1854. (*Monit.* n° 150.)	500,000 »
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	55,000 »	»	»
Recettes accidentelles	250,000 »	»	»
Abonnements des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 »	»	»
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1854	125,000 »	»	»
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 »	»	»
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000 »	»	»
	125,002,150 »		500,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845. .	1,000,000 »	»	»
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. % appartenant au trésor.	»	»	129,135 15
Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs en dette à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1853; SAVOIR :			
Montant du capital réalisé au taux de 90 p. %, ci. . . . . fr. 24,268,140 »			
Semestre d'intérêts échu le 1er mai 1853, sur la somme de 11,264,456 francs, formant le capital des obligations à 5 p. %, remboursées par le trésor en vertu de la loi du 1er décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848. . . . . 281,610 90			
Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,600 francs à 4 1/2 p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1er mai 1853, tandis que la négociation n'en a eu lieu qu'avec jouissance du 1er mai 1854 . . . . . 1,215,407 »			
TOTAL du produit. . . . fr. 25,765,157 90			
dont il faut déduire les sommes transférées en recette au compte particulier de la trésorerie pour couvrir les dépenses ci-après, SAVOIR :			
1° Remboursement du capital des titres non soumis à la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852, ci. . . . . fr. 11,264,456 »			
2° Intérêts échus le 25 décembre 1852, date de ce remboursement. 82,917 70			
3° Montant des fractions d'obligations 5 p. % non échangeables contre des titres à 4 1/2 p. % et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'art. 4 de la loi du 1er décembre 1852. 700,140 »			
12,047,493 70			
Reste net à porter en recette au compte du Budget.	»	14 juin 1853.	13,715,664 20
	1,000,000 »	»	13,844,797 35
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . fr.	125,002,150 »	»	500,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	126,002,150 »	»	14,344,797 35

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1853.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
»	122,967,850 »	129,008,801 14	528,405 76	57,984 40	»	129,479,222 50	
1,000 »	101,000 »	1,802 76	»	»	1,802 76	124,999 90	
100,000 »		122,975 19	221 95	»	123,197 14		
50,000 »	500,000 »	996,358 96	26,487 56	»	1,022,846 52	1,656,571 57	
450,000 »		653,725 05	»	»	653,725 05		
1,350,000 »		1,363,544 10	»	111,248 90	1,252,295 20		
35,000 »	1,955,300 »	35,000 »	12,115 65	»	47,115 65	1,867,585 62	
250,000 »		143,563 90	»	47,115 65	96,448 25		
20,300 »		21,808 »	»	»	21,808 »		
125,000 »		208,450 »	»	»	208,450 »		
13,000 »		2,350 87	»	»	2,350 87		
160,000 »		230,117 65	»	»	230,117 65		
»	125,502,150 »	132,777,497 62	567,230 72	216,348 95	»	133,128,579 39	
1,000,000 »	1,000,000 »	524,925 67	1 57	»	524,927 24	524,927 24	
129,133 13	129,133 13	129,133 13	»	»	129,133 13	129,133 13	
13,715,664 20	13,715,664 20	13,715,664 20	»	»	13,715,664 20	13,715,664 20	
»	14,844,797 33	14,369,725 »	1 57	»		14,369,724 57	
»	125,502,150 »	132,777,497 62	567,230 72	216,348 95		133,128,579 39	
			567,232 29	216,348 95			
»	140,340,947 33	147,147,220 62	350,883 34			147,498,103 96	

56

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	CRÉDITS OUVERTS.
		SERVICE ORDINAIRE.	
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS.	
		POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.	
		Exercice 1851.	
Ministère de la Justice . .	15 mai 1846 (art. 30).	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments .	
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Monument de Godefroid de Bouillon	
Ministère des Travaux Publics	Id.	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	15,817 69
		Plantations de routes	105 98
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut	965 »
		Idem de la Meuse, dans les provinces de Liége et de Namur. .	5,240 »
		Plantations du canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht.	1,275 54
		Exercice 1852.	
Ministère de la Justice . .	Id.	Prisons. — Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. .	
		Ponts et chaussées.	
Ministère des Travaux Publics	Id.	Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . fr.	95,786 91
		Plantations de routes, etc.	4,252 51
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur	31,310 50
		Plantations nouvelles le long des voies navigables.	2,252 50
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	2,322 15
		Chemin de fer.	
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies	500 »
		Renouvellement du Matériel	19,920 50
Ministère de la Guerre . .	Id.	Matériel du génie.	

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS servant de base au règlement définitif du budget.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	18,238 60	18,238 60	»	»	»	18,238 60
»	25,000 »	25,000 »	»	»	»	25,000 »
»	21,404 01	21,404 01	»	»	»	21,404 01
»	62,642 61	62,642 61	»	»	»	62,642 61
»	2,748 »	2,748 »	»	»	»	2,748 »
»	154,344 87	154,344 87	»	»	»	154,344 87
»	188,827 42	188,827 42	»	»	»	188,827 42
»	345,920 29	345,920 29	»	»	»	345,920 29

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS. OBJET.	
		Exercice 1855.	
Dotations	15 mai 1846 (art. 30).	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.	
		Prisons.	
		Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus. fr.	1,000 »
Ministère de la Justice	Id.	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments. — Continuation des travaux de construction de la prison cellulaire à Courtrai. — Acquisition de terrains et premiers travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers	184,538 05
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Frais divers et encouragements au commerce, encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers. (*Frais divers.*)	
		Observatoire royal. — Matériel et acquisitions. fr.	574 91
Ministère de l'Intérieur	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers, concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	15,000 »
		Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.	
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	95,779 38
		Plantations de routes	10,204 78
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État.	25,478 11
		Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren.	98,151 97
		Canal de Gand au Sas-de-Gand. — Entretien et travaux d'amélioration	5,550 »
		Sambre canalisée. — Entretien et travaux de draguage.	6,617 85
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys.	24,654 88
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liége et de Namur	106,857 86
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel.	17,584 80
		Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer	33,537 98
		Entretien et travaux d'amélioration des canaux de Gand à Ostende.	17,485 60
		Idem du canal de la Campine.	60 »
		Idem du Moervaert.	18,107 17
		Idem du canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	2,663 33
		Idem du canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht	1,750 89
		Plantations nouvelles le long des voies navigables.	5,248 94
		A REPORTER. fr.	463,493 52

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement définitif du budget.
»	250,000 »	250,000 »	»	»	»	250,000 »
»	185,538 05	185,538 05	»	»	»	185,538 05
»	10,000 »	10,000 »	»	»	»	10,000 »
»	15,374 91	15,374 01	»	»	»	15,374 91
»	460,912 96	460,912 96	»		»	460,912 96

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS. OBJET.	
		REPORT. . . . . fr.	
		Suite de l'Exercice 1855.	
		REPORT. . . . . fr.	465,495 52
		Entretien des baes et bateaux de passage et de leurs dépendances	9,902 40
		Subside pour le recreusement du canal de Stekene.	2,000 »
		Chemin de fer, postes, etc.	
Ministère des Travaux publics (suite).	15 mai 1846 (art. 50).	Matériaux, engins, outils et ustensiles	55,432 08
		Travaux et fournitures	66,000 »
		Combustibles et autres consommations pour la traction des convois	1,502 34
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel	24,706 09
		Matériel et fournitures de bureau.	4,436 »
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvière	3,529 10
Ministère de la Guerre . .	Id.	Traitement et solde de l'infanterie	16,543 28
		Matériel de l'artillerie	52,418 45
		— du génie	444,856 42
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	115,005 77

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement définitif du budget.
»	460.912 96	460.912 96	»	»	»	460.912 96
»	629.501 53	629.501 53	»	»	»	629.501 53
»	628.621 92	628.621 92	»	»	»	628.621 41
»	1.719.036 41	1.719.036 41	»	»	»	1.719.036 41

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.	
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.	
	8 juin 1853. (*Monit.* n° 161.)	Budget primitif.	
Dette publique	22 mai 1854. (*Monit.* n° 144.)	Modification et augmentation des articles 15, 16 et 18 du Budget, en vue du service de la nouvelle dette à 4 ½ p. %, et de la dette flottante	
	31 mai 1855. (*Monit.* n° 154).	Frais résultant de la négociation du capital de 26,964,600 francs en dette à 4 ½ p. %, effectuée en vertu de la loi du 14 juin 1853.	
Dotations	15 avril 1853. (*Monit.* n° 106.)	Budget primitif.	
	14 juin 1853. (*Monit.* n° 166.)	Augmentation de la dotation de l'héritier présomptif du trône, par suite de son mariage	
	15 juin 1853. (*Monit.* n° 168.)	Budget primitif.	
	21 juin 1853. (*Monit.* n° 175.)	Premier cinquième du crédit de 450,000 francs, alloué pour les frais de construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie	
Ministère de la Justice	25 mai 1854. (*Monit.* n° 150.)	1° Augmentation du chapitre II du Budget, savoir :	
		Article 8. Cours d'appel, personnel. . . . . fr. 32,500 »	40,200 »
		» 10. Tribunaux de 1re instance, personnel . 7,700 »	
		2° Pour couvrir les dépenses concernant les exercices clos de 1852 et antérieurs, et devant former un chapitre XIII nouveau du Budget.	66,000 »
	25 mai 1854. (*Monit.* n° 150.)	Augmentation du chapitre X, art. 49, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles pour l'exportation	
	2 juin 1855. (*Monit.* n° 154.)	Augmentation des chapitre VIII, art. 35, chapitre IX, art. 34, et chapitre X, art. 39 du Budget	
Ministère des Affaires Étrangères	30 mai 1853. (*Monit.* n° 156.)	Budget primitif.	
	14 mars 1854. (*Monit.* n° 75.)	Budget primitif.	
	20 mai 1854. (*Monit.* n° 141.)	Dépenses diverses rattachées aux chapitres I, VII, VIII, XI, XIII, XIX et XXIV du Budget de l'exercice courant	
Ministère de l'Intérieur	22 mai 1854. (*Monit.* n° 143.)	Dépenses diverses rattachées aux chapitres V, XI, XX et XXIV du Budget.	
	25 mai 1854. (*Monit.* n° 150.)	Exécution de la convention littéraire conclue avec la France, le 22 août 1852 (personnel du bureau de la librairie et frais divers)	
	20 décembre 1851. (*Monit.* n° 356.)	Portions du crédit de 1,600,000 francs rattachées au présent Budget, savoir :	
		1° Subsides pour travaux d'hygiène, ayant spécialement pour objet l'assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière . . . . . fr. 211,274 52	
		2° Subsides pour construction et ameublement d'écoles 393,952 90	
		A REPORTER. . . . . fr.	

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. — MONTANT.	CRÉDITS ANNULÉS. — DATES DES LOIS.	CRÉDITS ANNULÉS. — TOTAL.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget.
36,182,680 60	»					
»	322,183 20	37,404,985 75	»	»	»	37,404,985 75
»	900,120 95					
5,040,772 75	»					
»	500,000 »	5,940,772 75	50,000 »	14 juin 1855. . . . (Art. 2, *Moniteur* n° 166.)	50,000 »	5,890,772 75
11,706,544 55	»					
»	90,000 »					
		12,824,744 55	»	»	»	12,824,744 55
»	106,200 »					
»	500,000 »					
»	332,000 »					
2,520,882 67	»	2,520,882 67	»	»	»	2,520,882 67
7,198,041 »	»					
»	270,283 44					
»	88,354 34					
		8,186,466 »	»	»	»	8,186,466 »
»	24,600 »					
»	605,207 22					
61,158,921 57	3,538,928 15	64,677,849 72	50,000 »	»	50,000 »	64,627,849 72

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère des Travaux publics	1er janvier 1854. (*Monit.* n° 6.)	Budget primitif. . . . .
	17 mai 1854. (*Monit.* n° 141.)	Pour l'acquit de diverses créances à charge du chemin de fer de l'État, et rattachées au chapitre IV du Budget . . . . .
	5 juin 1855 . . . (*Monit.* n° 161.)	Dépenses se rapportant à des exercices clos (1853 et antérieurs) devant former un chapitre VIII additionnel au Budget (art. 88 à 119) . . . . .
	5 juin 1855 . . . (*Monit.* n° 161.)	Pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget : Chapitre I, art. 3 et 4, chap. II, art. 13, 24, 32, 37 et 40, chap. IV, art. 58 à 60, 62 à 75, 77, 81, 83 et 84, et chap. VII, art. 87. . . . .
Ministère de la Guerre . .	30 décembre 1853. (*Monit.* de 1854, n° 1.)	Budget primitif. . . . .
	8 mars 1854. . . (*Monit.* n° 69.)	Travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie.
	15 mai 1854. . . (*Monit.* n° 136.)	Traitement et solde de l'infanterie . . . . . fr. 327,000 »
		Pain . . . . . 87,200 »
		Casernement . . . . . 21,800 »
	15 mai 1854. . . (*Monit.* n° 136.)	Dépenses extraordinaires rattachées à l'art. 29 du Budget. . . . .
Ministère des Finances . .	12 avril 1855 . . (*Monit.* n° 105.)	Budget primitif. . . . .
	14 mars 1854 . . (*Monit.* n° 74.)	Remboursement de six rentes dues par l'État, devant former l'art. 39, chap. VIII, du Budget. . . . .
	14 mars 1854 . . (*Monit.* n° 74.)	Augmentation du chap. III, art. 15 du Budget (service des contributions directes, etc., traitements fixes) . . . . .
	22 mai 1854. . . (*Monit.* n° 144.)	Augmentation du chap. III, art. 15, et chap. VIII, art. 39, nouveau du Budget.
	23 mai 1854. . . (*Monit.* n° 150.)	Exécution de la convention littéraire conclue avec la France, le 22 août 1852 (service des douanes) . . . . .
	28 mai 1855. . . (*Monit.* n° 150.)	Augmentation des articles 41 à 45 du Budget. . . . .
Non-Valeurs et Remboursements	12 avril 1855 . . (*Monit.* n° 105.)	Budget primitif. . . . .
	6 mars 1855. . . (*Monit.* n° 68.)	Pour suppléer à l'insuffisance du fonds de Non-Valeurs de l'exercice 1853 à la disposition du département de l'Intérieur (art. 1er du Budget). . . . .
	28 mai 1855. . . (*Monit.* n° 150.)	Payement des dépenses arriérées de 1852, formant l'art. 15 du Budget . .

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement définitif du budget.
61,138,921 57	3,538,928 15	64,677,849 72	50,000 »	»	50,000 »	64,627,849 72
18,111,477 35	»					
»	251,000 »					
»	66,598 36	20,554,962 58	»	»	»	20,554,962 58
»	1,946,086 67					
33,129,095 15	»					
»	1,736,000 »					
		55,471,095 15	»	»	»	55,471,095 15
»	456,000 »					
»	170,000 »					
10,821,365 »	»					
»	9,500 »					
»	58,000 »	10,916,495 44	»	»	»	10,916,495 44
»	52,500 »					
»	6,666 67					
»	8,261 77					
2,048,000 »	»					
		2,098,115 55	»	»	»	2,098,115 55
»	50,000 »					
»	115 33					
125,249,057 07	8,269,454 95	133,518,512 02	50,000 »		50,000 »	133,468,512 02

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1853, EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'intérieur . .	6 juin 1851 . . .	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage . . . .
	25 mars 1853 . .	— — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liége . . . . .
Ministère des Travaux Publics	28 mars 1847 et 17 avril 1848. . .	Canal de Selzaete, 1re section . . . . .
	15 mai 1847 et 17 avril 1848. . .	Canal de la Campine . . . . .
	15 mai 1847. . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine . . . . .
	15 avril 1845 . .	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845. . . 22 mars et 18 mai 1848, et 17 juillet 1849	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
	21 avril et 24 mai 1848	Chemin de fer . . . . .
	18 juin 1846. . .	Écoulement des eaux du haut Escaut . . . . .
	4 juin 1850 . . .	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .
	4 juin 1850 . . .	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme . . . .
	20 décembre 1851.	Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. .
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *B*, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége. . . . .
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . .
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. . . . .
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges. . . . .
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut . . . . .
		Amélioration des ports et côtes. . . . .
		A REPORTER. . . . fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1454.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement définitif du budget.
»	10,694 80	10,694 80	»	»	»	10,694 80
»	41,476 50	41,476 50	»	»	»	41,476 50
»	275 06	275 06	»	»	»	275 06
»	123,675 95	123,675 95	»	»	»	123,675 95
»	6,560 58	6,560 58	»	»	»	6,560 58
»	253,335 10	253,335 10	»	»	»	253,335 10
»	24,042 18	24,042 18	»	»	»	24,042 18
»	221,280 78	221,280 78	»	»	»	221,280 78
»	219,960 30	219,960 30	»	»	»	219,960 30
»	657 69	657 69	»	»	»	657 69
»	11,181 95	11,181 95	»	»	»	11,181 95
»	3,384,909 25	3,384,909 25	»	»	»	3,384,909 25
»	5,606,608 86	5,606,608 86	»	»	»	5,606,608 86
»	2,645,000 »	2,645,000 »	»	»	»	2,645,000 »
»	2,095,524 46	2,095,524 46	»	»	»	2,095,524 46
»	691,540 10	691,540 10	»	»	»	691,540 10
»	1,405,389 57	1,405,389 57	»	»	»	1,405,389 57
»	369,873 24	369,873 24	»	»	»	369,873 24
»	17,181,995 15	17,181,995 15	»	»	»	17,181,995 15

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. . . . . fr.	
Ministère des Travaux publics	20 décembre 1851.	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9me écluse et la Sambre canalisée.	
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.	
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.	
		Construction de prisons	
		Amélioration de la Dendre	
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.	
	14 avril 1852 . .	Achèvement des lignes télégraphiques.	
	25 avril 1855 . .	Chemin de fer.	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel . . . . .
			Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations. . . . .
			Maisons et loges de gardes-routes . . . . .
			Extension du matériel des transports . . . . .
			Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet . . . . .

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget.
»	17,181,095 13	17,181,095 13	»	»	»	17,181,095 13
»	622,027 78	622,027 78	»	»	»	622,027 78
»	996,400 »	996,400 »	»	»	»	996,400 »
»	396,257 10	396,257 10	»	»	»	396,257 10
»	300,281 65	300,281 65	»	»	»	300,281 65
»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »
»	426,662 68	426,662 68	»	»	»	426,662 68
»	597,600 »	597,600 »	»	»	»	597,600 »
»	5,312 46	5,312 46	»	»	»	5,312 46
»	1,686,226 06	1,686,226 06	»	»	»	1,686,226 06
»	321,980 12	321,980 12	»	»	»	321,980 12
»	91,424 62	91,424 62	»	»	»	91,424 62
»	1,970,115 87	1,970,115 87	»	»	»	1,970,115 87
»	309,526 21	309,526 21	»	»	»	309,526 21
»	26,105,809 66	26,105,809 66	»	»	»	26,105,809 66

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère des Travaux publics	7 avril 1854	Extension des lignes télégraphiques.
	21 mai 1854	Chemin de fer

RÉCAPITULATION.

Service ordinaire.	Crédits transférés des exercices	1851.	62,042 61
		1852.	345,920 29
		1853.	1,710,036 41
	— propres à l'exercice		
Services spéciaux.	— transférés de l'exercice 1853		
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice		

règlement définitif du Budget de l'exercice 1854.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
»	170,000 »	170,000 »	»	»	»	170.000 »
»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	1.000.000 »
»	1,170,000 »	1,170,000 »	»	»	»	1.170.000 »
»	2,127,599 31	2,127,599 31	»	»	»	2,127,599 31
125,249,057 07	8,209,454 95	133,518,512 02	50,000 »	»	50,000 »	133.468.512 02
»	26,105,809 66	26,105,809 66	»	»	»	26,105,809 66
»	1,170,000 »	1,170,000 »	»	»	»	1,170.000 »
125,249,057 07	37,672,863 92	162,921,920 99	50,000 »	»	50,000 »	162,871.920 99

75

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
	RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. *A.*	Impôts	Contributions directes, douanes et accises.	68,364,850 »
— *B.*		Enregistrement et domaines	23,740,000 »
— *C.*	Péages	Enregistrement et domaines	4,650,000 »
— *D.*		Travaux publics	3,540,000 »
— *E.*		Marine	200,000 »
— *F.*	Capitaux et revenus.	Travaux publics	18,175,000 »
— *G.*		Enregistrement et domaines	2,590,000 »
— *H.*		Trésor public.	1,708,000 »
— *I.*	Remboursements	Contributions directes	101,000 »
— *J.*		Enregistrement et domaines	500,000 »
— *K.*		Trésor public	1,933,300 »
			125,502,150 »
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
— *L.*	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.		1,000,000 »
	Produit de la négociation des titres de la Dette publique à 2 ½ p. %, appartenant au trésor.		129,153 13
	Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,000 francs, en dette à 4 ½ p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1853, Savoir :		
	Montant du capital réalisé au taux de 90 p. %, ci. fr.	24,268,140 »	
	Semestre d'intérêts échu le 1er mai 1853, sur la somme de 11,264,436 francs, formant le capital des obligations à 5 p. %, remboursées par le trésor, en vertu de la loi du 1er décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848.	281,610 90	
	Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,000 francs, à 4 ½ p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1er mai 1853, tandis que la négociation n'en a eu lieu qu'avec jouissance du 1er mai 1854	1,215,407 »	
Ces produits ont été l'objet de comptes spéciaux.	Total du produit. fr.	25,765,157 90	
	dont il faut déduire les sommes transférées en recette au compte particulier de la trésorerie, pour couvrir les dépenses ci-après, Savoir :		
	1° Remboursement du capital des titres non soumis à la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852, ci. fr.	11,264,436 »	
	2° Intérêts échus le 25 décembre 1852, date de ce remboursement.	82,917 70	
	3° Montant des fractions d'obligations 5 p. % non échangeable contre des titres à 4 ½ p. %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire, en vertu de l'art. 4 de la loi du 1er décembre 1852.	700,140 »	
		12,047,493 70	
	Reste net à porter en recette au compte du Budget		13,715,664 20
			14,844,797 33
	Report des totaux ci-dessus. fr.		125,502,150 »
			140,346,947 33
	RECETTE A L'EXERCICE 1854 :		
	1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert, avec la même affectation, est faite en vertu de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c., à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,657 19 c. reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1855		6,408,417 26
	2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1849, conformément au compte d'apurement de cet exercice		68,455 87
			146,823,820 46

L'EXERCICE 1854.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1854.	En 1853.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOUVREMENTS.	
67,102,269 32	64,753,372 95	2,328,566 14	67,061,658 19	40,651 13	1,305,211 81	»	67,061,658 19
26,390,668 26	26,183,163 54	57,816 77	26,240,980 11	149,688 15	»	2,300,980 11	26,240,980 11
4,799,825 53	4,791,626 57	7,451 62	4,799,078 19	745 34	»	149,078 19	4,799,078 19
4,076,033 80	3,828,706 12	247,327 68	4,076,033 80	»	»	556,033 80	4,076,033 80
101,908 25	101,908 25	»	101,908 25	»	98,091 77	»	101,908 25
22,065,495 75	21,512,321 08	553,172 65	22,065,495 75	»	»	3,890,495 75	22,065,495 75
3,173,499 08	2,975,032 67	74,874 93	3,049,907 60	123,591 48	»	459,907 60	3,049,907 60
1,769,526 55	1,739,247 35	30,279 20	1,769,526 55	»	»	61,526 55	1,769,526 55
124,999 90	119,005 63	5,996 27	124,999 90	»	»	25,999 90	124,999 90
1,656,571 37	648,717 51	20,585 37	669,302 88	987,268 49	»	169,302 88	669,302 88
1,867,585 62	1,110,038 »	757,547 62	1,867,585 62	»	65,714 38	»	1,867,585 62
135,128,379 59	127,743,136 55	4,085,518 25	131,826,454 80	1,301,924 59	1,467,017 96	7,791,522 76	131,826,454 80
524,927 24	524,925 67	1 57	524,927 24	»	475,072 76	»	524,927 24
129,155 15	126,458 38	2,674 75	129,155 15	»	»	»	129,155 15
13,715,664 20	13,200,064 20	515,600 »	13,715,664 20	»	»	»	13,715,664 20
14,369,724 57	13,851,448 25	518,276 32	14,369,724 57	»	475,072 76	»	14,369,724 57
135,128,379 59	127,743,136 55	4,085,518 25	131,826,454 80	1,301,924 59	1,467,017 96	7,791,522 76	131,826,454 80
147,498,103 96	141,594,584 80	4,601,794 57	146,196,179 37	1,301,924 59	1,942,090 72	7,791,522 76	146,196,179 37
					5,849,252 04		
. . . . .							6,408,417 26
. . . . .							68,455 87
							152,673,052 50

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.					
	Exercice 1851.					
Litt. *O.*	Ministère de la Justice	18,238 60	17,116 60	»	17,116 60	17,116 60
— *Q.*	— de l'Intérieur	25,000 »	»	»	»	»
— *R.*	— des Travaux publics.	21,404 01	15,127 67	»	7,781 69	7,781 69
		62,642 61	30,244 27	»	24,898 29	24,898 29
	Exercice 1852.					
— *O.*	Ministère de la Justice	2,748 »	2,748 »	2,748 »	»	2,748 »
— *R.*	— des Travaux publics.	154,344 87	84,283 55	6,618 90	72,918 55	79,537 45
— *S.*	— de la Guerre	188,827 42	165,121 56	»	165,121 56	165,121 56
		345,920 29	252,153 11	9,366 90	238,040 11	247,407 01
	Exercice 1853.					
— *N.*	Dotations. (Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale).	250,000 »	»	»	»	»
— *O.*	Ministère de la Justice	185,558 05	185,558 05	51,300 »	134,258 05	185,558 05
— *P.*	— des Affaires Étrangères. . . .	10,000 »	7,000 »	7,000 »	»	7,000 »
— *Q.*	— de l'Intérieur	15,574 91	2,100 »	»	2,100 »	2,100 »
— *R.*	— des Travaux publics.	629,501 53	579,565 78	8,866 68	570,187 20	579,053 88
— *S.*	— de la Guerre	628,621 92	546,613 16	174,610 58	366,978 04	541,589 02
		1,719,056 41	1,120,614 99	241,777 06	873,503 89	1,115,280 95
	Dépenses propres à l'exercice.					
— *M.*	Dette publique.	57,404,985 75	57,342,887 51	25,545,985 83	11,682,134 67	57,228,118 50
— *N.*	Dotations. Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	»	2,751,522 75
	Dotation de l'héritier présomptif du Roi	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»	500,000 »
	Sénat	40,000 »	37,000 »	30,000 »	7,000 »	37,000 »
	Chambre des Représentants .	450,550 »	414,074 55	317,981 95	95,669 30	413,651 25
	Cour des comptes	149,100 »	147,900 »	139,159 59	8,740 41	147,900 »
— *O.*	Ministère de la Justice	12,824,744 55	12,491,592 75	7,962,609 31	4,434,969 41	12,397,578 72
— *P.*	— des Affaires Étrangères. . . .	2,320,882 67	2,189,753 95	1,358,359 19	823,719 47	2,182,078 66
— *Q.*	— de l'Intérieur	8,186,466 »	7,975,202 82	4,661,527 70	2,649,197 56	7,310,725 26
— *R.*	— des Travaux publics.	20,354,962 58	19,681,779 87	11,668,081 90	7,850,540 84	19,518,622 74
— *S.*	— de la Guerre	35,471,093 15	35,366,144 98	18,634,691 47	16,601,490 79	35,236,182 26
— *T.*	— des Finances	10,916,495 44	10,832,978 82	1,109,806 89	9,716,962 70	10,826,769 59
— *U.*	Non-Valeurs et Remboursements. . . .	2,098,113 53	2,384,526 11	135,005 96	2,249,198 86	2,385,204 82
		133,468,512 02	132,112,964 09	74,815,550 54	56,119,624 01	130,933,154 55

L'EXERCICE 1854.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1854, et dont le transfert à l'ex. 1855 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1854.
»	»	1,122 »	»	»	»	1,122 »	»	17,116 60
»	»	23,000 »	»	»	»	23,000 »	»	»
5,345 98	»	8,276 34	»	»	»	8,276 34	»	13,127 67
5,345 98	»	32,398 34	»	»	»	32,398 34	»	30,244 27
»	»	»	»	»	»	»	»	2,748 »
4,746 10	»	70,061 32	»	»	1,619 »	68,442 32	»	84,285 55
»	»	23,705 86	»	»	874 60	22,831 26	»	165,121 56
4,746 10	»	93,767 18	»	»	2,493 60	91,273 58	»	252,155 11
»	»	250,000 »	»	»	»	250,000 »	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	185,538 05
»	»	5,000 »	»	»	5,000 »	»	»	7,000 »
»	»	15,274 91	»	»	374 91	12,900 »	»	2,100 »
309 90	»	250,157 75	»	»	10,143 73	239,994 02	»	579,365 78
5,024 14	»	82,008 76	»	»	5,870 55	76,138 21	»	546,613 16
5,334 04	»	598,421 42	»	»	19,389 19	579,032 23	»	1,120,614 99
114,769 01	»	219,201 90	157,105 72	157,105 72	88,403 27	130,798 60	»	37,342,887 51
»	»	»	»	»	»	»	»	2,751,322 75
»	»	»	»	»	»	»	»	500,000 »
»	»	3,000 »	»	»	3,000 »	»	»	37,000 »
423 28	»	36,275 47	»	»	36,275 47	»	»	414,074 53
»	»	1,200 »	»	»	1,200 »	»	»	147,900 »
93,814 05	»	353,351 80	»	»	352,254 90	1,096 90	»	12,491,592 75
7,675 29	»	147,629 26	16,500 54	16,500 54	77,057 36	70,591 90	»	2,189,755 95
662,477 56	»	215,265 18	»	»	198,574 95	14,688 23	»	7,975,202 82
165,157 15	»	675,182 51	»	»	222,884 54	450,298 17	»	19,681,779 87
120,962 72	»	104,948 17	»	»	31,944 46	73,003 71	»	35,366,144 98
6,209 25	»	199,936 22	116,421 60	116,421 60	193,936 22	6,000 »	»	10,832,978 82
1,521 29	»	234,111 46	520,524 24	520,524 24	234,111 46	»	»	2,384,520 11
1,179,809 54	»	2,166,100 03	810,552 10	810,552 10	1,419,622 45	746,477 60	»	132,112,964 09

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855.	Total.
	SERVICE SPÉCIAUX.					
	Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.					
	Ministère de l'Intérieur.					
	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	10,694 80	10,690 65	10,690 65	»	10,690 65
	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liége (loi du 25 mars 1853). . . .	41,476 50	39,441 47	38,929 13	512 34	39,441 47
	Ministère des Travaux publics.					
	Canal de Zelzaete, 1re section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848). . . .	275 06	»	»	»	»
	Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	123,675 95	406 68	406 68	»	406 68
	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	6,560 58	»	»	»	»
	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)	255,555 10	153,051 02	153,051 02	»	153,051 02
	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 16 mai 1845, 22 mars et du 18 mai 1848, et 17 juillet 1849).	24,042 18	24,042 18	24,042 18	»	24,042 18
	Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	221,280 78	25,984 28	25,534 28	450 »	25,984 28
	Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846)	219,969 30	199,969 30	199,969 30	»	199,969 30
	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).	657 69	572 18	572 18	»	572 18
	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	11,181 05	»	»	»	»
	A REPORTER. . . . fr.	895,149 87	454,157 76	453,195 42	962 34	454,157 76

L'EXERCICE 1854.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1854, et dont le transfert à l'ex. 1855 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1854.
»	»	4 15	»	»	»	»	4 15	10,690 65
»	»	2,035 03	»	»	»	»	2,035 03	30,441 47
»	»	275 06	»	»	»	»	275 06	»
»	»	125,269 27	»	»	»	»	125,269 27	406 68
»	»	6,560 58	»	»	»	»	6,560 58	»
»	»	80,284 08	»	»	»	»	80,284 08	153,051 02
»	»	»	»	»	»	»	»	24,042 18
»	»	105,296 50	»	»	»	»	105,296 50	25,984 28
»	»	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »	199,960 50
»	»	85 51	»	»	»	»	85 51	572 18
»	»	11,181 05	»	»	»	»	11,181 05	»
»	»	438,992 11	»	»	»	»	438,992 11	454,157 76

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1854.	En 1855.	Total.
REPORT. . . . fr.	893,149 87	454,157 76	453,195 42	962 34	454,157 76
SERVICE SPÉCIAUX (suite).					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . .	3,584,909 23	1,360,211 22	1,355,337 59	4,873 63	1,360,211 22
Travaux à la Meuse ayant pour objet :					
a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *b.* d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége . .	5,606,608 86	1,407,306 36	1,405,814 71	1,491 65	1,407,306 36
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,645,000 »	817,046 60	673,734 70	142,214 85	815,949 55
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	2,095,524 46	950,512 07	875,099 14	66,400 33	950,499 47
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	691,540 10	420,619 80	420,194 80	425 »	420,619 80
Loi du 20 décembre 1851. Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,495,589 57	46,662 83	40,274 06	6,388 77	46,662 83
Loi du 20 décembre 1851. Amélioration des ports et côtes	360,873 24	307,550 »	307,475 »	75 »	307,550 »
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	622,027 78	149,066 97	149,066 97	»	149,066 97
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9me écluse et la Sambre canalisée . . .	996,400 »	252,855 99	237,917 29	14,916 70	252,855 99
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	596,257 10	226,556 28	225,558 11	778 17	226,556 28
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies	500,281 63	252,442 »	252,325 »	117 »	252,442 »
Construction de prisons.	1,200,000 »	»	»	»	»
Amélioration de la Dendre	426,662 68	141,541 29	141,060 29	31 »	141,091 29
Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État. .	597,600 »	17,286 95	17,286 95	»	17,286 95
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)	5,312 46	5,051 93	5,051 93	»	5,051 93
A REPORTER. . . . fr.	21,726,536 78	6,876,626 95	6,627,391 96	238,674 44	6,866,066 40

L'EXERCICE 1854.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1854, et dont le transfert à l'ex. 1855 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1854.
»	»	458,992 11	»	»	»	»	458,992 11	454,157 76
»	»	2,024,698 01	»	»	»	»	2,024,698 01	1,560,211 23
»	»	4,109,302 50	»	»	»	»	4,109,302 50	1,497,566 56
1,097 05	»	1,827,955 40	»	»	»	»	1,827,955 40	817,046 60
13 50	»	1,156,011 49	»	»	»	»	1,156,011 49	959,512 97
»	»	270,920 50	»	»	»	»	270,920 50	420,619 80
»	»	1,448,726 54	»	»	»	»	1,448,726 54	46,662 85
»	»	62,525 24	»	»	»	»	62,525 24	307,350 »
»	»	472,960 81	»	»	»	»	472,960 81	149,066 97
»	»	745,566 01	»	»	»	»	745,566 01	252,855 99
»	»	169,920 82	»	»	»	»	169,920 82	226,556 28
»	»	67,859 65	»	»	»	»	67,859 65	252,442 »
»	»	1,200,000 »	»	»	»	»	1,200,000 »	»
450 »	»	285,121 39	»	»	»	»	285,121 39	141,541 29
»	»	580,515 05	»	»	»	»	580,515 05	17,286 95
»	»	200 53	»	»	»	»	200 53	5,051 95
1,560 55	»	14,858,909 83	»	»	»	»	14,858,909 83	6,867,626 95

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855.	Total.
REPORT. . . . fr.	21,726,536 78	6,867,626 95	6,627,391 96	238,674 44	6,866,066 40
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Chemin de fer. Loi du 25 avril 1853. — Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel					
— Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations					
— Maisons et loges de gardes-routes. . . .	4,379,272 88	1,957,466 26	1,935,708 50	21,749 76	1,957,458 26
— Extension du matériel des transports. . .					
— Grand écartement des essieux des voitures pour éviter le mouvement de lacet. . .					
	26,105,809 66	8,825,093 21	8,563,100 46	260,424 20	8,823,524 66
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.					
Ministère des Travaux publics.					
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).	170,000 »	93,451 90	92,215 30	1,236 60	93,451 90
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	1,000,000 »	757,755 45	674,226 77	65,528 68	757,755 45
	1,170,000 »	851,207 35	766,442 07	64,765 28	851,207 35

RÉCAPITU

Service ordinaire.	Dépenses arriérées de l'exercice 1851. . .	62,642 61	50,244 27	»	24,898 29	24,898 29
	— — 1852. . .	545,920 29	252,155 11	9,366 90	238,040 11	247,407 01
	— — 1853. . .	1,719,036 41	1,120,614 99	241,777 06	873,503 80	1,115,280 95
	— propres à l'exercice	155,468,312 02	152,112,964 09	74,813,530 54	56,119,624 01	130,933,154 55
Services spéciaux.	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1853	26,105,809 66	8,825,093 21	8,563,100 46	260,424 20	8,823,524 66
	— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	1,170,000 »	851,207 35	766,442 07	64,765 28	851,207 35
		182,871,920 99	145,172,277 02	84,594,217 05	57,581,255 78	141,975,472 81
Dépense à l'exercice 1854.						
Excédant de dépense constaté à la clôture de l'exercice 1853, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (État litt. *F*.).	13,853,698 80	13,853,698 80	. . . . .		13,853,698 80
	176,725,619 79	157,025,975 82			155,829,171 61

L'EXERCICE 1854.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDIT	DÉPESES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1855, et dont le transfert à l'ex. 1855 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1854.
1,560 55	»	14,858,909 85	»	»	»	»	14,858,909 85	6,867,626 95
8 »	»	2,421,806 62	»	»	»	»	2,421,806 62	1,957,466 26
1,568 55	»	17,280,716 45	»	»	»	»	17,280,716 45	8,825,093 21
»	»	76,548 10	»	»	»	»	76,548 10	93,451 90
»	»	262,244 55	»	»	»	»	262,244 55	757,755 45
»	»	338,792 65	»	»	»	»	338,792 65	851,207 35

LATION.

5,345 98	»	32,598 34	»	»	»	32,598 34	»	30,244 27
4,746 10	»	95,767 18	»	»	2,495 60	91,273 58	»	252,153 11
5,554 04	»	598,421 42	»	»	19,589 19	579,052 25	»	1,120,614 99
1,179,809 54	»	2,166,100 05	810,552 10	810,552 10	1,419,622 45	746,477 60	»	152,112,964 09
1,568 55	»	17,280,716 45	»	»	»	»	17,280,716 45	8,825,093 21
»	»	338,792 65	»	»	»	»	338,792 65	851,207 35
1,196,804 21	»	20,510,961 07	810,552 10	810,552 10	1,441,505 22	1,449,181 75	17,619,509 10	145,172,277 02
1,196,804 21					20,510,196 07			
				19,699,643 97				
. . . . .								13,853,698 80
								157,025,975 82

87

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

RECETTES.

TABLEAU LIT. *A.*

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat. PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
Foncier.	Principal.	15,500,000 »	18,550,750 »	15,944,527 »	18,886,292 07	18,097,860 30
	3 centimes additionnels ordinaires	465,000 »		478,355 81		
	2 centimes additionnels pour non-valeurs	310,000 »		318,890 55		
	10 centimes additionnels extraordinaires	1,550,000 »		1,594,452 62		
	3 cent additionnels supplémentaires sur le tout.	534,750 »		550,086 09		
Personnel.	Principal	8,600,000 »	9,460,000 »	8,650,890 10	9,515,079 29	8,731,150 91
	10 centimes additionnels extraordinaires	860,000 »		865,073 82		
	Amendes.			15 57		15 57
Patentes.	Principal.	3,180,000 »	3,498,000 »	3,300,014 97	3,650,011 97	3,276,088 96
	10 centimes additionnels extraordinaires	318,000 »		329,997 »		
Redevances sur les mines.	Principal.	220,000 »	254,100 »	304,551 60	551,735 96	543,576 70
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	22,000 »		30,435 16		
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.	12,100 »		16,749 20		
Droit de débit des boissons alcooliques			900,000 »	899,586 25	899,586 25	856,017 10
— des tabacs.			170,000 »	162,201 25	162,201 25	152,998 16
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)		12,440,000 »	10,928,555 01	10,928,555 01	10,928,555 01
	— de sortie (id.)		100,000 »	33,962 51	33,962 51	33,962 51
	— de transit (id.)		25,000 »	10,909 56	10,909 56	10,909 56
	— de tonnage (id.)		525,000 »	595,904 32	595,904 32	595,904 32
	Timbres.		35,000 »	35,584 93	35,584 93	35,584 93
			13,125,000 »	11,602,896 13	11,602,896 13	11,602,896 13

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1853.	TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	DROITS reportés à l'exercice suivant, à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
788,451 77	18,886,202 07	18,886,292 07	»	»	»	»	»	526,542 07	
784,813 01	9,515,965 92 13 37	9,515,979 29	»	»	»	»	»	55,979 29	
533,925 01	3,650,011 97	3,650,011 97	»	»	»	»	»	152,011 97	
8,557 20	551,755 96	551,755 96	»	»	»	»	»	97,655 96	
65,569 15	899,586 25	899,586 25	»	»	»	»	415 75	»	
9,205 09	162,201 25	162,201 25	»	»	»	»	7,798 75	»	
»	10,928,555 01	10,928,555 01	»	»	»	»	1,511,464 99	»	
»	33,962 31	33,962 31	»	»	»	»	66,057 69	»	
»	10,909 56	10,909 56	»	»	»	»	14,090 44	»	
»	595,904 32	595,904 32	»	»	»	»	»	70,904 32	
»	35,584 93	35,584 93	»	»	»	»	1,415 07	»	
							1,593,008 19	70,904 32	
»	11,602,896 13	11,602,896 13	»	»	»	»	1,522,103 87		

TABLEAU LETT. A.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
Accises.	Sel.	Droits, sans additionnels	4,500,000 »	4,999,518 04	5,050,555 74	4,788,345 »
		Eau de mer		51,037 70		51,037 70
	Vins étrangers (sans additionnels)		2,300,000 »	2,185,971 54	2,185,971 54	2,184,730 61
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)		270,000 »	190,312 71	190,312 61	190,282 71
	— indigènes (id.)		5,000,000 »	4,495,449 60	4,495,449 60	4,455,567 65
	Bières (sans additionnels)		6,600,000 »	5,921,220 25	5,926,685 18	5,921,148 62
	Vinaigres (id.)			5,464 93		5,464 93
	Sucres.	de canne	5,500,000 »	2,227,004 82	3,680,795 99	2,201,955 29
		de betterave		1,453,791 17		1,453,754 50
	Glucoses et autres sucres non cristallisables		7,000 »	3,956 23	3,956 25	3,956 25
	Timbres.	sur les quittances	5,000 »	14,468 11	14,468 11	14,442 61
		sur les permis de circulation	1,000 »	853 97	853 97	853 97
			22,183,000 »	21,547,028 87	21,547,028 87	21,249,479 82
Garantie	— Droits de marque des matières d'or et d'argent		100,000 »	186,581 67	186,581 67	186,581 67
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		225,000 »	278,919 01	278,919 01	216,511 58
	Recettes accidentelles.	Loyers de bâtiments		2,030 »		2,030 »
		Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		1,396 95		1,396 95
		Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	30,000 »	25,476 89	41,258 85	25,476 89
		Recettes extraordinaires au profit du fonds de non-valeurs		3,908 35		3,908 35
		Recettes extraordinaires de toute autre nature		7,533 18		7,533 18
		Contributions du territoire neutre de Moresnet		893 50		450 »
			255,000 »	320,157 86	320,157 86	257,106 95

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

vrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1853.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du budget.	A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	DROITS reportés à l'exercice suivant, à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
200,359 58	4,988,704 58	5,059,742 28	10,813 46	»	»	10,813 46	»	559,742 28	
»	51,057 70								
1,240 75	2,185,971 54	2,185,971 54	»	»	»	»	114,028 66	»	
50 »	190,512 71	190,512 71	»	»	»	»	79,687 29	»	
54,589 97	4,488,157 62	4,488,157 62	5,291 98	»	»	5,291 98	511,842 38	»	
71 65	5,921,220 25	5,926,685 18	»	»	»	»	673,314 82	»	
»	5,464 93								
545 84	2,202,479 15	3,656,270 30	24,525 69	»	»	24,525 69	»	156,270 30	
56 67	1,453,791 17								
»	3,956 25	3,956 25	»	»	»	»	3,065 77	»	
25 50	14,468 11	14,468 11	»	»	»	»	»	9,468 11	
»	855 97	855 97	»	»	»	»	146 05	»	
							1,582,082 95	705,480 69	
256,917 92	21,506,397 74	21,506,397 74	40,651 13	»	»	40,651 13	676,602 26		
»	186,581 67	186,581 67	»	»	»	»	»	26,581 67	
62,607 45	278,919 01	278,919 01	»	»	»	»	»	55,910 01	
»	2,050 »								
»	1,506 95								
»	25,476 89	41,258 85	»	»	»	»	»	11,258 85	
»	5,908 55								
»	7,553 18								
445 50	895 50								
65,050 95	520,157 86	520,157 86	»	»	»	»	»	65,157 86	

TABLEAU Litt. *A*.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1854.
RÉCAPITULATION PAR				
Foncier	18,559,750 »	»	18,886,292 07	18,097,860 30
Personnel	9,460,000 »	»	9,515,979 29	8,751,166 28
Patentes	3,498,000 »	»	3,630,011 97	3,276,088 96
Redevances sur les mines	254,100 »	»	351,755 96	345,376 70
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 »	»	899,586 25	856,017 10
— des tabacs	170,000 »	»	162,201 25	152,098 16
Douanes	13,125,000 »	»	11,602,896 15	11,602,896 15
Accises	22,185,000 »	»	21,547,028 87	21,249,479 82
Garantie	100,000 »	»	186,581 67	186,581 67
Recettes diverses	253,000 »	»	320,157 86	257,106 93
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	68,364,850 »	»	67,102,269 32	64,755,572 05

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
	TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfiniment.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		des évaluations avec les recouvrements.		
En 1853.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
BRANCHE DE REVENU.									
788,451 77	»	18,886,292 07	»	»	»	»	»	536,542 07	
784,813 01	»	9,515,979 29	»	»	»	»	»	55,979 29	
353,925 01	»	3,630,011 97	»	»	»	»	»	132,011 97	
8,557 20	»	351,733 96	»	»	»	»	»	97,633 96	
65,569 15	»	809,586 25	»	»	»	»	415 75	»	
9,205 09	»	1 2,201 25	»	»	»	»	7,798 75	»	
»	»	11.602,896 15	»	»	»	»	1,522.105 87	»	
256,917 92	»	21,506,397 74	40,631 15	»	»	40,631 15	676.602 26	»	
»	»	186,581 67	»	»	»	»	»	26,581 67	
65,050 93	»	320,157 86	»	»	»	»	»	65,157 86	
							2,206,918 65	905,706 82	
2,528.266 14	»	67,061.658 19	40,631 15	»	»	40,631 15	1,505,211 81		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *A*.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier			1,628,815 06	3,521,402 42	2,825,842 70
Personnel.	Principal et additionnels.		1,327,969 91	2,416,764 64	1,189,955 09
	Amendes		»	»	2 51
Patentes			472,950 23	785,708 89	502,406 48
Redevances sur les mines.			»	»	»
Droit de débit des boissons alcooliques.			73,307 »	154,298 75	100,608 75
— des tabacs.			21,819 50	25,758 »	16,596 »
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)		5,616,476 08	2,289,594 74	502,888 54
	— de sortie (id.)		3,546 28	3,057 88	4,055 88
	— de transit (id.)		8,185 37	876 62	597 61
	— de tonnage (id.)		533,475 57	9,040 17	30,970 09
	Timbres		9,858 95	9,511 91	2,594 96
Accises	Sel.	Droits, sans additionnels	621,284 01	544,577 08	595,555 60
		Eau de mer	34,013 50	»	17,024 20
	Vins étrangers (sans additionnels).		443,561 34	629,370 99	166,764 50
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)		59,214 86	78,010 26	15,556 71
	— indigènes (id.)		703,291 80	1,166,559 64	565,582 72
	Bières (sans additionnels)		633,007 56	1,555,775 14	677,695 19
	Vinaigres (id.)		5,219 17	125 47	»
	Sucres de canne		1,423,821 62	39,988 54	2,672 17
	— de betterave		91,606 57	419,809 97	3,147 59
	glucoses et autres sucres non cristallisables		»	»	80 70
	Timbres sur les quittances		2,024 50	2,664 75	1,965 75
	— sur les permis de circulation		76 04	142 50	202 »
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent			36,656 88	86,019 05	12,062 56
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.			275,478 55	»	»
Recettes diverses.	Recettes accidentelles.	Loyers de bâtiments	»	»	»
		Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	206 11	6 24	6 42
		Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	1,737 12	4,443 54	4,612 65
		Recettes extraordinaires au profit du fonds de non-valeurs.	519 50	480 03	78 71
		Recettes extraordinaires de toute autre nature	3,269 12	663 96	195 54
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		»	»	»
TOTAUX.			14,050,927 60	13,700,208 98	6,856,858 80

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
3,159,910 70	3,208,658 75	1,871,688 86	820,461 69	664,691 62	1,184,822 18	18,886,292 07	18,886,292 07
1,674,217 54	1,286,852 79	886,565 68	201,105 74	148,966 95	385,865 80	9,515,965 02	9,515,979 29
»	»	»	»	»	15 06	15 57	
500,941 10	771,657 30	505,300 14	77,227 65	61,789 55	152,050 56	3,630,011 97	3,630,011 97
»	232,759 66	107,745 71	»	2,159 51	9,091 08	351,733 96	351,855 96
121,413 25	178,538 75	147,764 50	36,587 »	38,875 »	68,595 25	899,586 25	899,586 25
20,290 »	24,058 50	26,965 75	8,351 50	8,756 »	11,877 »	162,201 25	162,201 25
686,760 07	485,711 77	937,685 21	142,984 51	146,429 18	120,005 11	10,928,535 01	10,928,535 01
2,071 90	510 31	6,572 66	155 46	15,988 42	245 52	55,962 31	55,962 31
133 74	118 »	962 05	16 55	205 59	14 27	10,909 56	10,909 56
22,426 49	»	»	»	»	»	595,904 32	595,904 32
1,961 88	3,481 51	4,135 85	674 45	1,038 97	346 45	55,584 95	55,584 95
1,585,626 80	577,294 21	616,899 36	117,705 60	»	330,181 92	4,988,704 58	5,039,742 28
»	»	»	»	»	»	51,037 70	
286,671 82	511,806 24	276,785 15	15,910 96	25,190 47	55,910 09	2,185,971 54	2,185,971 54
13,498 47	9,061 92	12,546 87	386 89	2,992 90	1,245 85	190,512 71	190,512 71
595,951 76	94,009 77	699,527 30	768,222 15	54,697 72	62,534 78	4,488,157 62	4,488,157 62
971,333 61	1,279,842 68	261,298 97	195,075 69	71,211 96	297,985 45	5,921,220 25	5,926,685 18
28 65	91 66	»	»	»	»	5,464 93	
755,283 50	714 30	»	»	»	»	2,202,479 15	3,656,270 50
153,255 50	527,955 74	106,366 75	151,671 47	»	»	1,453,791 17	
»	3,855 55	»	»	»	»	3,956 25	3,956 25
2,197 50	2,158 50	1,788 47	735 29	300 »	655 25	14,468 11	14,468 11
44 15	58 50	157 »	145 50	8 »	40 50	853 97	853 97
10,149 81	6,792 10	26,195 20	3,168 01	4,402 41	955 65	186,581 67	186,581 67
»	3,440 66	»	»	»	»	278,919 01	278,919 01
» »	400 »	400 »	950 »	120 »	160 »	2,050 »	
212 90	943 07	»	»	15 94	6 25	1,306 95	
8,474 75	2,728 40	3,060 95	157 37	56 02	226 15	25,476 89	41,258 85
515 10	335 57	2,088 13	52 55	19 14	19 75	3,908 35	
634 55	2,099 89	428 72	83 11	158 40	»	7,533 18	
»	»	803 50	»	»	»	893 50	
10,351,985 26	9,015,876 17	6,505,400 82	2,539,585 06	1,224,173 02	2,058,621 88	67,061,638 19	67,061,638 19

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. A.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1854.	1853.
Foncier			18,886,202 07	18,559,749 95
Personnel		Principal et additionnels	9,515,965 92	9,448,712 82
		Amendes	15 57	586 44
Patentes			5,650,011 97	5,490,519 72
Redevances sur les mines			351,755 96	250,588 22
Droit de débit des boissons alcooliques			899,586 25	957,048 25
— des tabacs			162,201 25	167,171 25
Douanes		Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	10,928,535 01	11,907,415 44
		— de sortie (id.)	53,962 51	245,522 20
		— de transit (id.)	10,900 56	22,087 41
		— de tonnage (id.)	595,904 52	552,302 36
		Timbres	35,584 95	39,715 04
Accises	Sel	Droits sans additionnels	4,988,704 58	4,505,807 65
		Eau de mer	51,057 70	48,079 50
		Vins étrangers (sans additionnels)	2,185,971 54	2,524,702 05
		Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	190,512 71	259,055 56
		— indigènes (id.)	4,488,157 62	4,154,184 95
		Bières (sans additionnels)	5,921,220 25	6,512,724 07
		Vinaigres (id.)	5,404 95	4,115 91
		Sucres de canne	2,202,479 15	2,226,562 57
		— de betterave	1,455,791 17	1,425,295 14
		Glucoses et autres sucres non cristallisables	3,956 25	4,242 65
		Timbres sur les quittances	14,468 11	4,445 51
		— sur les permis de circulation	855 97	867 25
Garantie		Droits de marque des matières d'or et d'argent	186,581 67	178,787 72
Recettes diverses.		Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	278,919 01	296,605 25
	Recettes accidentelles.	Loyers de bâtiments	2,050 »	2,040 45
		Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,396 95	2,252 60
		Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,476 89	26,209 19
	Recettes extraordinaires	au profit du fonds de non-valeurs	3,908 35	1,582 71
		de toute autre nature	7,555 18	5,599 02
		Contributions du territoire neutre de Moresnet	895 50	875 56
		TOTAUX	67,061,638 19	67,496,213 88

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN PLUS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
520,342 12	»	*Foncier.* — Augmentation du contingent. — Loi du 31 décembre 1853.
67,251 10	»	*Personnel.* — Augmentation de la population.
»	571 07	
139,492 25	»	*Patentes.* — Développement de l'industrie.
121,545 74	»	*Redevances sur les mines.* — Prospérité de l'exploitation des mines.
»	57,462 »	*Droit de débit des boissons alcooliques.* — Cherté des denrées alimentaires.
»	4,970 »	*Droit de débit des tabacs.* — Cherté des denrées alimentaires.
»	1,038,878 43	**DOUANES.**
»	211,359 89	**Droits d'entrée, de sortie et de transit.**
»	12,077 85	Les diminutions sont dues, savoir : pour les *droits d'entrée*, à la suppression temporaire de ces droits sur les denrées alimentaires (lois des 31 décembre 1853 et 29 novembre 1854) ; pour les *droits de sortie*, à la loi du 26 avril 1853, par laquelle les droits de sortie ont été abolis, sauf pour un très-petit nombre de marchandises ; quant aux *droits de transit*, la diminution est due à l'extension du régime de libre transit, en vertu des traités et conventions.
65,601 96	»	
»	6,128 11	
592,896 95	»	**ACCISES.**
2,358 40	»	*Sel.* — La différence en faveur de 1854 provient surtout de ce qu'un saunier ayant fait faillite au commencement de 1853, les termes de crédit dus par lui en 1853, n'ont été acquittés que pendant l'exercice 1854. D'un autre côté, les mesures prises par les arrêtés du 20 novembre 1853 et du 15 avril 1854 ont mis fin aux abus qui se commettaient antérieurement à la faveur des exemptions accordées pour l'amendement des terres et la fabrication du sulfate de soude. Ces arrêtés ont fait restituer à la consommation légale d'assez grandes quantités de sel, qui précédemment étaient soustraites à l'impôt. La taxe de 40 centimes substituée à l'exemption complète pour l'emploi du sel dans certaines fabriques de produits chimiques, a en outre produit environ quarante mille francs, en 1854. Enfin, le jeu des comptes de crédit à termes et de crédit permanent, peut parfois donner lieu à des augmentations ou à des diminutions d'un exercice sur l'autre, par suite de circonstances toutes locales, telles que la date des approvisionnements, l'époque des sorties d'entrepôt ou de magasin de crédit permanent, etc.
»	358,750 71	
»	48,720 65	
555,972 07	»	
»	591,503 82	
1,349 02	»	
»	24,085 44	
28,496 05	»	
»	506 42	
10,024 80	»	
»	15 28	
7,595 95	»	
»	17,684 24	
»	10 45	
»	855 76	
»	822 50	
2,525 64	»	
2,154 16	»	
17 94	»	
1,899,602 71	2,334,178 40	
434,575 69		

Vins et eaux-de-vie étrangères. — La diminution des produits est la conséquence de la cherté provenant de la maladie de la vigne. Toutefois, en ce qui concerne le vin, la différence en moins est en partie compensée par l'augmentation de fr. 195,866 15 c^{s}, constatée dans les produits de 1853, comparés à ceux de 1852.

Eaux-de-vie indigènes. — L'année 1853 rapprochée de 1852, présentait une diminution de fr. 203,051 37 c^{s}, due au développement de l'exportation avec une prime de fr. 9 27 c^{s} par hectolitre. Celle-ci ayant été réduite à fr. 2 57 c^{s} par la loi du 9 juin 1853, et définitivement supprimée par la loi du 30 novembre 1854, le chiffre des exportations s'est abaissé, et les recettes ont augmenté sous l'influence d'une prime moins élevée, appliquée à des quantités moins fortes.

Bières. — La diminution, qui est un peu atténuée par une augmentation de fr. 150,796 16 c^{s} constatée l'année précédente, doit être surtout attribuée à la mauvaise récolte de 1854. Cette calamité a réagi sur le produit des bières, en augmentant le prix de la matière première et en restreignant le nombre des consommateurs.

Sucres. — En 1854, comme en 1853, les sucres ont produit 150,000 francs environ au delà du *minimum* de 5 millions et demi fixé par la loi du 18 juin 1849.

TABLEAU LITT. *B.*

IMPOTS. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
Enregistrement. . . . (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics			10,500,000 »	10,060,442 58	11,594,405 58	10,060,274 38
	— sous seing privé				532,770 05		505,969 55
	— judiciaires				459,055 67		459,055 67
	— d'huissiers				540,495 78		540,491 57
	Lettres de noblesse				551 20		551 20
	Permis de changer de nom de famille				551 20		»
Greffe . . . (50 centim. additi.)	Mise au rôle			275,000 »	58,101 05	268,660 92	58,101 05
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions				250,559 87		250,559 87
Hypothèques. (25 centim. additi.)	Droits d'inscription			1,800,000 »	75,298 80	1,944,414 22	75,298 80
	Droits de transcription d'actes de mutation				1,869,115 42		1,869,115 42
Successions. (50 centim. additi.)	Droits de succession			6,400,000 »	7,150,272 83	7,459,094 88	7,118,187 98
	— de mutation par décès				308,822 05		307,517 50
	— de mutation sur les successions en ligne directe			1,500,000 »	1,410,678 49	1,410,678 49	1,401,206 92
	— dus par les époux survivants			200,000 »	167,121 86	167,121 86	167,026 57
Timbre . . . (sans additions.)	Débité.	Timbres fixes.	Passe-ports	à l'intérieur	3,004 »		3,004 »
				à l'étranger	43,016 »		43,016 »
			Permis de port d'armes de chasse		264,000 »		264,000 »
		Timbres proportionnels pour effets de commerce			225,514 65		225,509 65
		— de dimension			1,518,525 45		1,518,226 40
	Visa. .	Timbres proportionnels			71,095 52		71,095 52
		Timbres de dimension	autres que les journaux étrangers		42,465 99		41,971 89
			des journaux étrangers		1,042 10		1,042 10
	Extraordinaire.	Timbres fixes.	Warrants		5,000,000 »	»	5,255,390 10	»
			Feuilles de patente		130,605 75		104,482 25
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce		269,950 55		269,950 55
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.		190,444 25		190,444 25
			Effets, récipissés, obligations, etc.		»		»
			Coupures		11,285 »		11,285 »
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.		317,528 89		300,264 09
			Affiches		111,495 09		111,495 09
			Annonces et avis		53,821 06		53,821 02
			A REPORTER. . . . . fr.	25,475,000 »	26,077,823 85	26,077,823 85	25,371,358 19

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vrements effectués par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
	TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
En 1853.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
156 63	10,060,451 55								
»	595,969 55								
»	459,655 67								
2 21	540,495 78	11,455,650 75	158,812 65	2 21	8 84	158,801 60	»	955,650 75	
»	551 20								
551 20	551 20								
»	38,101 05								
»	230,559 87	268,660 92	»	»	»	»	0,559 08	»	
»	75,298 80								
»	1,869,115 42	1,944,414 22	»	»	»	»	»	144,414 22	
10,000 59	7,128,188 57								
»	307,517 50	7,455,705 87	5,589 01				»	1,055,705 87	
2,684 88	1,405,891 80	1,405,891 80	6,786 69	8,916 64	»	1,534 55			
»	167,026 37	167,026 37	95 49				»	105,891 80	
							52,975 65	»	
»	3,004 »								
»	45,016 »								
»	264,000 »								
5 »	225,514 65								
209 05	1,518,525 45								
»	71,095 52								
494 10	42,465 99								
»	1,042 10								
»	»	3,255,590 06	» 04	»	»	» 04	»	255,590 06	
26,125 50	150,605 75								
»	269,050 55								
»	190,444 25								
»	»								
»	11,285 »								
17,064 80	317,528 89								
»	111,495 09								
»	55,821 02								
57,581 78	25,028,759 97	25,928,759 97	149,085 88	8,918 85	8 84	140,150 19	59,512 71	2,495,052 68	

TABLEAU LITT. B.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
REPORT.			25,475,000 »	26,077,825 85	26,077,825 85	25,871,358 19
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire.		5,000 »	6,000 »	7,000 »	6,000 »
	— de grande naturalisation			1,000 »		1,000 »
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement		140,000 »	52,760 84	155,991 70	52,710 84
	Greffe			»		»
	Hypothèques.			7,724 36		7,724 36
	Successions			80,250 40		79,516 14
	Timbre			15,276 10		15,001 10
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor . .	en totalité. .	120,000 »	125,464 64	140,852 71	125,464 64
		en partie. .		17,427 47		17,427 47
	Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État			6,960 60		6,960 60
TOTAUX. . . . . fr.			25,740,000 »	26,390,668 26	26,390,668 26	26,183,163 34

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
	TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise ultérieure.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
En 1853.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
57,381 78	25,928,759 07	25,928,759 97	149,985 88	8,918 85	8 84	140,156 19	39,312 71	2,495,052 68	
»	6,000 »	7,000 »	»	»	»	»	»	2,000 »	
»	1,000 »								
50 »	52,760 84								
»	»								
»	7,724 56	155,587 43	604 27	63 64	»	540 63	»	15,587 45	
500 00	79,826 13								
75 »	15,076 10								
»	125,464 64								
»	17,427 47	140,852 71	»	»	»	»	»	20,852 71	
»	6,960 60								
				8,982 49	8 84	140,696 82	39,312 71	2,540,292 82	
57,816 77	26,240,980 11	26,240,980 11	149,688 15	149,688 15			2,500,980 11		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *B.*

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics			954,872 47	2,554,024 71	999,505 46
	— sous seing privé			41,900 05	110,484 24	44,847 07
	— judiciaires			62,821 70	112,257 21	58,847 97
	— d'huissiers			126,586 87	151,040 46	42,451 01
	Lettres de noblesse			»	551 20	»
	Permis de changer de nom de famille			»	»	»
Greffe (50 centim. additionn.)	Mise au rôle			5,257 44	11,118 57	2,425 32
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			21,012 25	57,844 82	17,045 58
Hypothèques. (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription			7,605 57	16,872 02	6,691 41
	Droits de transcription d'actes de mutation			184,567 26	400,892 68	192,652 66
Successions (30 centim. additionn.)	Droits de succession			889,027 82	1,742,449 91	552,875 17
	— de mutation par décès			21,794 86	6,559 25	49,026 22
	— — sur les successions en ligne directe			125,471 65	579,286 12	121,106 99
	— dus par les époux survivants			10,526 58	41,157 50	5,465 60
Timbres. (sans additionnels.) Débite	Timbres fixes. Passe-ports	à l'intérieur		506 »	1,452 »	158 »
		à l'étranger		5,512 »	17,400 »	1,904 »
	Permis de port d'armes de chasse			18,464 »	51,252 »	22,504 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce			26,044 35	71,702 95	18,171 95
	— de dimension			155,042 21	305,785 75	146,094 95
Visa	Timbres proportionnels			37,575 55	2,756 85	3,247 95
	Timbres de dimension.	Autres que les journaux étrangers		3,195 10	11,370 10	6,455 84
		Des journaux étrangers		34 57	665 16	34 97
Extraordinaires.	Timbres fixes.	Warrants		»	»	»
		Feuilles de patente		16,282 55	17,742 15	15,775 20
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce		42,665 65	121,565 50	3,925 90
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.		»	190,444 25	»
		Effets, récépissés, obligations, etc.		»	»	»
		Coupures		»	11,283 »	»
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.		31,001 70	75,592 65	42,265 15
		Affiches		12,365 87	30,564 67	10,795 58
		Annonces et avis		8,821 53	24,258 81	2,450 51
			A REPORTER. . . . . fr.	2,806,152 89	6,307,730 51	2,346,850 06

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
1,484,252 62	1,715,771 25	1,129,085 72	291,095 70	452,628 55	608,799 09	10,060,451 55	
26,251 80	55,903 45	42,192 02	21,254 95	25,176 46	25,978 45	595,969 55	
57,227 51	77,677 88	55,955 62	10,540 47	22,844 58	21,480 84	459,655 07	11,455,650 75
60,355 04	55,660 66	61,026 17	9,712 52	22,036 85	51,644 17	540,493 78	
»	»	»	»	»	»	551 20	
551 20	»	»	»	»	»	551 20	
4,974 08	6,642 24	6,288 53	485 80	1,178 85	1,752 22	58,101 05	268,660 92
29,317 52	41,868 42	30,696 25	4,428 97	11,097 82	11,248 66	250,559 87	
9,400 25	14,525 98	10,985 25	1,900 16	2,654 27	4,865 95	75,298 80	1,944,414 22
287,892 65	525,290 45	205,569 09	56,222 21	87,655 58	150,614 86	1,869,115 42	
1,844,787 94	1,002,448 01	659,515 21	215,458 »	64,884 01	178,746 30	7,128,188 57	7,455,705 87
1,485 95	68,574 70	48,221 25	8,257 42	1,771 48	101,448 39	507,517 50	
214,468 35	277,840 12	117,956 96	48,441 57	49,545 24	71,777 02	1,405,891 80	1,405,891 80
40,128 46	55,616 56	5,055 97	2,185 51	2,595 39	6,521 40	167,026 57	167,026 57
200 »	556 »	68 »	68 »	48 »	168 »	5,004 »	
5,960 »	4,512 »	6,520 »	280 »	1,416 »	1,712 »	45,016 »	
25,456 »	55,024 »	55,968 »	14,048 »	14,400 »	51,104 »	264,000 »	
50,008 25	49,180 55	22,051 70	2,488 40	4,777 40	9,819 50	225,514 65	
209,250 25	269,905 60	185,467 70	64,881 05	97,840 55	104,261 59	1,518,525 45	
2,127 92	9,615 40	12,241 75	40 50	750 10	2,959 70	71,095 52	
2,006 96	7,586 08	5,475 40	457 15	5,078 25	1,065 11	42,465 99	
127 11	7 72	101 79	6 76	55 87	12 55	1,042 10	
»	»	»	»	»	»	»	5,255,590 06
17,768 70	24,475 05	19,616 40	5,555 45	4,107 15	9,485 50	150,605 75	
24,124 80	50,640 65	40,518 55	154 65	1,495 95	5,200 70	269,950 55	
»	»	»	»	»	»	190,444 25	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	11,285 »	
41,922 40	18,598 75	62,521 15	5,679 56	2,485 40	19,426 15	517,528 80	
16,178 22	15,599 07	7,588 75	2,585 32	758 15	6,261 58	111,495 09	
6,401 77	4,650 71	4,858 64	257 62	166 68	1,994 95	55,821 02	
4,458,715 31	4,171,948 86	2,761,520 75	762,221 52	855,418 44	1,478,585 84	25,928,750 97	25,928,750 97

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *B.*

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . . . fr.	2,806,152 89	6,507,750 31	2,346,850 07
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire.	1,000 »	2,000 »	1,500 »
	Droits de grande naturalisation	1,000 »	»	»
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	4,515 81	7,205 15	3,879 47
	Greffe	»	»	»
	Hypothèques	445 44	1,419 00	545 68
	Successions	7,676 79	17,584 82	7,905 89
	Timbre.	1,067 51	5,491 10	1,192 85
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor . . . . en totalité . . .	42,965 42	13,528 57	8,292 64
	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor . . . . en partie . . .	1,515 22	4,854 08	1,257 25
	Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État. .	10 »	5,520 »	15 »
	TOTAUX. . . . . fr.	2,865,944 88	6,562,944 89	2,371,218 85

MENT ET DOMAINES (suite).

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
4,458,713 51	4,171,948 86	2,761,520 75	762,221 52	855,418 44	1,478,383 84	25,928,739 97	25,928,739 97
»	»	500 »	»	»	1,000 »	6,000 »	7,000 »
»	»	»	»	»	»	1,000 »	
6,315 37	14,017 20	4,257 16	1,892 05	5,875 46	7,025 17	52,760 84	
»	»	»	»	»	»	»	
1,079 35	1,144 46	887 63	632 18	696 26	1,076 30	7,724 36	155,587 45
8,122 65	15,050 01	5,225 88	2,025 65	4,545 81	11,010 67	79,826 15	
718 81	2,584 79	4,395 22	720 »	421 75	484 31	15,076 10	
11,704 52	23,119 55	10,618 75	2,160 41	5,855 58	7,529 82	125,464 64	
2,459 20	3,797 95	1,521 64	558 77	244 55	1,701 05	17,427 47	149,852 71
625 60	»	875 »	10 »	45 »	60 »	6,960 60	
4,169,808 59	4,251,642 62	2,789,379 99	770,200 56	870,902 61	1,508,971 14	26,240,980 11	26,240,980 11

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *B*.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	1833.
Enregistrement (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics			10,060,451 55	10,219,659 91
	— sous seing privé			595,969 55	567,759 45
	— judiciaires			459,655 67	460,752 95
	— d'huissiers			540,495 78	510,854 85
	Lettres de noblesse			551 20	3,031 60
	Permis de changer de nom de famille			551 20	551 20
Greffe (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle			58,101 05	57,025 15
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			250,550 87	241,105 95
Hypothèques (20 centimes additionnels.)	Droits d'inscription			75,298 80	77,780 35
	— de transcription d'actes de mutation			1,869,115 42	1,986,572 84
Successions (50 centimes additionnels.)	Droits de succession			7,128,188 57	6,355,558 99
	— de mutation par décès			307,517 50	280,579 18
	— de mutation sur les successions en ligne directe			1,405,891 80	1,363,599 76
	— dus par les époux survivants			167,026 57	160,301 20
Timbres (sans additionnels.)	Débite	Timbres fixes.	Passe-ports à l'intérieur	3,004 »	4,148 »
			Passe-ports à l'étranger	45,016 »	43,352 »
			Permis de port d'armes de chasse	264,000 »	268,192 »
		Timbres proportionnels pour effets de commerce		225,514 65	206,446 »
		Timbres de dimension		1,518,525 45	1,544,897 45
	Visa	Timbres proportionnels		71,005 52	69,019 62
		Timbres de dimension	autres que les journaux étrangers	42,465 99	65,520 56
			des journaux étrangers	1,042 10	1,691 88
	Extraordinaire	Timbres fixes.	Warrants	»	3 »
			Feuilles de patente	150,605 75	116,748 95
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce	269,950 55	285,971 45
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	190,444 25	70,580 »
			Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
			Coupures	11,285 »	9,455 10
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	317,528 89	304,040 15
			Affiches	111,493 09	111,424 59
			Annonces et avis	53,821 02	44,407 86
			A REPORTER. . . . . fr.	25,028,759 07	25,206,565 69

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	159,228 58	
26,229 90	»	
»	1,079 26	
29,638 95	»	Différences relativement peu importantes et dont il est impossible de donner une explication satisfaisante.
»	2,480 40	
»	»	
1,077 90	»	Insignifiant.
»	10,544 06	Diminutions et exemptions accordées en matière de faillite.
»	2,481 53	Conséquence de la diminution en matière d'enregistrement.
»	117,457 42	
772,829 58	»	
26,958 52	»	
40,292 04	»	Droits variables. — Augmentation de la valeur des propriétés immobilières.
6,725 17	»	
»	1,144 »	
»	336 »	Diminutions insignifiantes.
»	4,192 »	
18,868 65	»	
»	26,573 »	
2,075 90	»	
»	20,854 57	Diminutions ou augmentions relativement peu importantes. Il est impossible d'en assigner, avec précision, les causes.
»	649 78	
»	3 »	
15,856 82	»	
»	14,021 10	
110,804 25	»	
»	»	Plus grand mouvement d'affaires industrielles et commerciales.
1,849 90	»	
13,288 76	»	
68 70	»	Augmentations relativement peu importantes.
9,415 16	»	
1,085,017 78	560,845 30	

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *B.*

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1854.	1853.
		REPORT. . . . . fr.	25,928,739 97	25,206,563 69
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire		6,000 »	4,500 »
	Droits de grande naturalisation		1,000 »	1,000 »
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement		52,760 84	56,288 51
	Greffe		»	»
	Hypothèques		7,724 56	9,424 42
	Successions		79,826 15	67,037 45
	Timbre		15,076 10	12,940 55
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au trésor	en totalité	125,464 64	111,257 65
		en partie	17,427 47	17,625 45
	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État		6,960 60	6,952 44
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État		»	617 58
		TOTAUX. . . . . fr.	26,240,980 11	25,495,096 34

ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,083,017 78	360,843 50	
1,500 »	»	
»	»	
»	3,527 67	
»	»	
»	1,700 06	Les diminutions sont insignifiantes. Les augmentations peuvent être attribuées, en partie, à une active surveillance.
11,888 68	»	
2,126 75	»	
14,226 99	»	
»	195 98	
8 16	»	
»	617 38	
1,112,768 36	366,884 59	
En plus : 745,883 77		

TABLEAU LITT. C.

PÉAGES. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
DOMAINES.						
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Escaut		79,752 25		79,752 25
		Meuse		85,674 51		85,542 27
		Lys		49,352 57		49,158 57
		Dendre		21,006 92		21,006 92
		Sambre canalisée		742,179 24		741,845 04
		Canal de Charleroy		1,317,995 64		1,317,995 64
		— de Mons à Condé		262,047 15		262,047 15
		— de Pommerœul à Antoing		231,106 07		231,106 07
		— de la Campine		41,155 36		41,155 36
		Petite Nèthe canalisée		26,546 54		26,546 54
		Canal de Gand à Ostende	3,000,000 »	27,427 03	3,188,777 10	27,353 03
		— de Terneuzen		14,577 56		14,577 56
		— de Maestricht à Bois-le-Duc		29,471 45		29,410 54
		Autres voies navigables		70,986 40		70,986 40
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau			40,591 54		39,972 97
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre			31,277 10		31,277 10
	— — d'Anvers à Tamise			18,974 77		18,974 77
	Vente d'arbres, plantations et herbages			40,038 04		39,577 04
	— de terrains provenant d'emprises			10,700 24		10,700 24
	Location de terrains provenant d'emprises			7,278 42		7,252 92
	Droits de pêche			42,658 50		39,562 06
Routes appartenant à l'État.	1re *classe :* Produits des barrières affermées et en régie			688,070 61		686,791 20
	2e *classe :* Produits des barrières affermées et en régie			885,592 37		882,364 82
	Terrains provenant d'emprises.	Vente	1,650,000 »	3,759 65	1,611,046 45	3,552 51
		Location		435 80		435 80
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.			35,170 20		34,884 20
	Redevance annuelle pour droits d'usage			37 80		37 80
	TOTAUX. . . . . fr.		4,650,000 »	4,799,825 53	4,799,823 53	4,791,626 57

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vrements effectués par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT	EXCÉDANT	
En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.		mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	des évaluations.	des recouvrements.	
»	79,752 25								
532 24	83,674 51								
374 »	49,552 57								
»	21,006 92								
554 20	742,179 24								
»	1,317,995 04								
»	262,047 15								
»	231,106 07								
»	41,155 36								
»	26,546 34								
74 »	27,427 05	3,188,504 55	272 57	252 57	»	20 »	»	188,504 55	
»	14,377 56								
60 91	29,471 45								
»	70,986 40								
290 »	40,262 97								
»	31,277 10								
»	18,074 77								
317 »	59,804 04								
»	10,700 24								
45 50	7,278 42								
3,096 44	42,658 50								
806 64	687,597 84								
1,927 55	885,592 37								
207 14	5,739 65								
»	455 80	1,610,575 66	472 77	»	»	472 77	39,426 54	»	
286 »	35,170 20								
»	37 80								
7,451 62	4,799,078 19	4,799,078 19	745 54	252 57	»	492 77	39,426 54	188,504 55	
				745 54			149,078 19		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. C.

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développements, par province

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.					
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Escaut	»	»	17,585 19
		Meuse	»	»	»
		Lys	»	»	18,277 42
		Dendre	»	»	»
		Sambre canalisée	»	»	»
		Canal de Charleroy	»	342,579 06	»
		— de Mons à Condé	»	»	»
		— de Pommerœul à Antoing	»	»	»
		— de la Campine	17,524 19	»	»
		Petite Nèthe canalisée	26,546 54	»	»
		Canal de Gand à Ostende	»	»	24,106 67
		— de Terneuzen	»	»	»
		— de Maestricht à Bois-le-Duc	»	»	»
		Autres voies navigables	550 »	5,199 12	59,202 47
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		1,770 »	5 »	570 54
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre		26,595 20	4,685 90	»
	— — d'Anvers à Tamise		18,974 77	»	»
	Vente d'arbres, plantations et herbages		248 15	544 »	5,974 52
	— de terrains provenant d'emprises		1,087 52	»	6 »
	Location de terrains provenant d'emprises		955 72	1,150 50	740 90
	Droits de pêche		4,125 50	614 »	3,187 »
Routes appartenant à l'Etat.	1re *classe :* Produits des barrières affermées et en régie		49,150 02	155,596 42	72,646 25
	2e *classe :* Produits des barrières affermées et en régie		48,355 »	105,215 68	92,715 68
	Terrains provenant d'emprises.	Vente	»	142 17	»
		Location	4 »	»	60 50
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		1,950 69	2,219 95	1,644 76
	Redevance annuelle pour droit d'usage		»	37 80	»
	TOTAUX . . . . fr.		197,794 90	615,085 58	276,515 50

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
21,362 25	40,604 81	»	»	»	»	79,752 25	
»	»	33,358 66	23,100 65	»	27,215 22	83,674 51	
31,255 15	»	»	»	»	»	49,332 37	
16,528 47	4,478 45	»	»	»	»	21,006 92	
»	397,101 78	»	»	»	345,077 46	742,179 24	
»	975,416 58	»	»	»	»	1,517,995 64	
»	262,047 15	»	»	»	»	262,047 15	
»	251,106 07	»	»	»	»	251,106 07	
»	»	55 77	25,597 40	»	»	41,155 56	
»	»	»	»	»	»	26,546 54	
3,320 56	»	»	»	»	»	27,427 05	3,188,504 35
14,577 56	»	»	»	»	»	14,577 56	
»	»	»	29,471 45	»	»	29,471 45	
7,554 99	»	18,719 82	»	»	»	70,986 40	
15,218 »	782 »	19,707 »	1,737 65	»	615 »	40,262 07	
»	»	»	»	»	»	31,277 10	
»	»	»	»	»	»	18,974 77	
13,021 89	11,860 68	150 »	3,558 »	»	4,157 »	59,894 04	
»	8,019 45	1,277 80	309 67	»	»	10,700 24	
»	2,569 50	2,082 »	»	»	»	7,278 42	
10,484 75	4,156 »	10,116 75	5,055 50	1,770 »	5,151 »	42,658 50	
70,986 »	126,947 49	46,825 »	26,845 54	65,446 72	75,156 60	687,597 84	
62,061 82	261,825 67	154,974 41	45,950 87	45,001 58	75,495 66	885,592 57	
254 55	596 05	714 57	541 70	552 56	1,358 58	5,759 65	
55 »	267 90	»	»	20 »	28 40	455 80	1,610,575 66
6,070 45	19,752 86	64 40	974 78	707 05	905 28	55,170 20	
»	»	»	»	»	»	37 80	
274,211 04	2,547,112 22	288,063 98	156,759 06	111,497 91	531,158 »	4,799,078 19	4,799,078 19

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *C.*

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	1833.
		DOMAINES.		
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Escaut	79,752 25	75,403 35
		Meuse	83,674 51	82,772 98
		Lys	49,532 57	55,594 57
		Dendre	21,006 92	21,117 88
		Sambre canalisée	742,179 24	696,715 95
		Canal de Charleroy	1,317,995 64	1,217,405 86
		— de Mons à Condé	262,047 15	255,913 23
		— de Pommerœul à Antoing	251,106 07	207,355 27
		— de la Campine	41,155 56	29,788 »
		Petite-Nèthe canalisée	26,546 54	17,591 75
		Canal de Gand à Ostende	27,427 05	25,911 96
		— de Terneuzen	14,577 56	15,569 56
		— de Maestricht à Bois-le-Duc	29,471 45	25,215 23
		Autres voies navigables	70,986 40	48,555 58
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		40,262 97	41,815 32
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre		31,277 10	34,142 »
	— — d'Anvers à Tamise		18,974 77	18,512 59
	Vente d'arbres, plantations et herbages		39,804 04	22,756 09
	— de terrains provenant d'emprises		10,700 24	12,552 81
	Location de terrains provenant d'emprises		7,278 42	7,080 04
	Droits de pêche		42,658 50	34,996 42
Routes appartenant à l'État.	1re *classe :* Produits des barrières affermées et en régie		687,597 84	704,888 31
	2e *classe :* Produits des barrières affermées et en régie		883,592 37	922,724 72
	Terrains provenant d'emprises.	Vente	3,739 65	9,050 03
		Location	435 80	105 75
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		55,170 20	100,925 29
	Redevance annuelle pour droit d'usage		37 80	88 99
		TOTAUX . . . . . fr.	4,790,078 19	4,660,089 31

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN PLUS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
4,348 90	»	Cette augmentation est due à une plus grande activité de la navigation. Ajoutée à l'augmentation de fr. 6,549 56 c^{s} obtenue en 1853, elle donne un total de fr. 10,698 26 c^{s}. On voit par là que ce produit tend à remonter au chiffre qu'il donnait avant la loi du 20 décembre 1851, qui a réduit les péages de cette rivière de 50 p. %, la différence en moins pour 1852 étant de fr. 55,670 26 c^{s}.
901 55	»	Différence insignifiante.
»	6,062 »	Le produit comparé avec celui de 1850, ne donne qu'une différence en moins de fr. 2,256 79 c^{s}. Cette différence est le résultat de circonstances commerciales dont il serait difficile de rendre compte.
»	110 96	Différence insignifiante.
45,463 29	»	Cette augmentation prouve la nouvelle extension qu'a prise l'exportation des charbons de Charleroy et du Centre, en France. Il y a déjà eu augmentation, en 1851, de fr. 54,485 81 c^{s}, en 1852, de fr. 3,604 62 c^{s} et, en 1853, de fr. 89,861 24 c^{s}.
100,589 78	»	Il y avait eu, en 1853, une différence en moins de fr. 40,711 56 c^{s}, qui explique en partie celle, en plus, signalée ci-contre.
28,133 92	»	Cette augmentation provient de ce qu'à partir de 1854, la province de Hainaut a cessé de toucher la part de ce produit qui lui avait été temporairement attribuée par la loi du 29 décembre 1843.
25,770 80	»	Le produit de 1853 avait présenté une différence en moins de fr. 60,552 15 c^{s}, due à l'exécution de la loi du 20 décembre 1851, qui a réduit le péage de ce canal de 60 p. %. Cette mesure a imprimé à la navigation une nouvelle activité, dont résulte l'augmentation obtenue en 1854.
11,567 36	»	Ce canal nouvellement construit acquiert chaque année une nouvelle importance, et il en aura plus encore lorsqu'il sera ouvert jusqu'à Anvers.
8,954 61	»	L'activité de la navigation sur le canal de la Campine influe nécessairement sur les produits de la Petite-Nethe canalisée. Il faut remarquer, du reste, que cette rivière avait produit en moins, en 1853, fr. 5,110 19 c^{s}.
1,515 07	»	Cette différence est peu importante, mais elle fait voir que la navigation sur ce canal suit un mouvement progressif, puisqu'il y a eu augmentation, en 1852, de fr. 1,322 11 c^{s}, et, en 1853, de fr. 1,185 66 c^{s}.
1,008 20	»	Cette augmentation ne ramène le produit dont il s'agit qu'au chiffre de 1852, qui s'élevait à fr. 14,562 97 c^{s}.
4,256 22	»	Ce produit avait diminué, en 1852, de fr. 11,400 54 c^{s}, et, en 1853, de fr. 975 76 c^{s}, par suite de la réduction de péage de 50 p. %, accordée en exécution du traité du 20 septembre 1851, approuvé par la loi du 31 janvier 1852. On voit que la perte résultant de cette réduction a été en partie compensée en 1854, par un plus grand mouvement de la navigation.
22,050 82	»	Cette augmentation provient, en partie, de la reprise par l'État, à partir du 1er janvier 1854, de l'Yser et du canal de Plasschendaele.
»	1,552 55	Cette diminution ne peut être attribuée qu'au résultat moins favorable de quelques relocations.
»	2,864 90	En 1851, il y a eu une augmentation de 8,496 francs, qui ne s'est pas entièrement soutenue; elle a été réduite, en 1852, de 1,758 francs, en 1853, de fr. 2,864 90 c^{s}, total fr. 4,602 90 c^{s}.
462 18	»	Différence d'autant plus insignifiante qu'elle succède à une différence en moins de fr. 1,079 95 c^{s}, que présentait le produit de 1853.
17,157 95	»	En 1853, il y avait eu diminution de fr. 30,166 16 c^{s}.
»	1,052 37	Ce produit diminue nécessairement au fur et à mesure qu'on vend les terrains disponibles.
198 58	»	Différence insignifiante.
7,062 08	»	Cette augmentation provient de ce qu'antérieurement à 1854, on faisait figurer plusieurs produits de l'espèce à l'article *Pêche (forêts)*; par contre, cet article a subi, pendant la même année, une diminution de 6,823 francs.
»	17,290 47	En 1853, il y avait eu une augmentation de fr. 20,784 44 c^{s}, qui ne s'est pas soutenue.
»	39,152 55	Nonobstant cette réduction, le produit de 1854 est encore supérieur de fr. 35,788 70 c^{s} à celui de 1852.
»	5,510 38	Ces terrains sont vendus ou loués au fur et à mesure qu'ils sont remis au domaine, par l'administration des ponts et chaussées, et les produits dont il s'agit varient nécessairement d'après la valeur et la quantité des produits qui font l'objet de cette remise.
550 05	»	
»	65,755 09	Cette différence n'a pas d'autre cause que l'augmentation extraordinaire, s'élevant à fr. 70,592 65 c^{s}, que les ventes de l'espèce avaient produite en 1853.
»	51 19	Produit insignifiant.
278,751 14	139,762 26	
En plus : 138,988 88		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État, PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État, PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	2,960,000 »	1,118,486 54	3,217,072 04
		— — affranchies et chargées contre espèces.		153,627 20	
		— de la vente des timbres-poste		1,944,958 50	
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	240,000 »	219,447 99	281,668 50
		— imprimés —		62,220 51	
	Articles d'argent.	Droit	30,000 »	56,710 80	57,575 19
		Périmés		864 39	
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	250,000 »	102,487 09	470,974 04
		— des Pays-Bas		55,207 41	
		— de Luxembourg		1,994 54	
		— de Prusse		300,311 02	
		— de la Tour-et-Taxis		5,684 41	
		— de Suisse		2,561 06	
		— de Sardaigne		2,728 51	
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.			60,000 »	68,744 05	68,744 05
TOTAUX. . . . . fr.			3,540,000 »	4,076,033 80	4,076,033 80

vrements effectués par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	En 1855.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
1,118,486 54	»	1,118,486 54					
155,627 20	»	155,627 20	3,217,072 04	»	»	257,072 04	
1,944,958 50	»	1,944,958 50					
219,447 99	»	219,447 99					
62,220 51	»	62,220 51	281,668 50	»	»	41,668 50	
36,710 80	»	36,710 80					
864 39	»	864 39	37,575 19	»	»	7,575 19	
42,909 88	59,577 21	102,487 09					
25,865 52	29,342 00	55,207 41					
1,093 40	901 14	1,994 54					
146,295 08	154,017 94	300,311 02	470,974 04	»	»	220,974 04	
5,961 41	1,723 »	5,684 41					
1,975 45	585 65	2,561 06					
1,547 84	1,180 67	2,728 51					
68,744 05	»	68,744 03	68,744 03	»	»	8,744 03	
3,828,706 12	247,327 68	4,076,033 80	4,076,033 80	»	»	536,033 80	

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *D.*

PÉAGES. — TRA

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	254,097 61	554,154 11	75,133 83
		— des lettres affranchies et chargées	46,500 70	46,696 80	8,256 50
		— de la vente des timbres-poste	214,459 90	496,594 50	175,416 90
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	12,008 15	165,965 27	6,564 46
		— des imprimés —	6,800 25	30,587 52	2,525 85
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		8,027 40	44,971 05	2,565 85
	Droits sur les articles d'argent		3,445 20	6,470 70	3,990 70
	Articles d'argent périmés		»	864 39	»
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	»	102,487 09	»
		— des Pays-Bas	»	55,207 41	»
		— de Luxembourg	»	1,994 54	»
		— de Prusse	»	300,311 02	»
		— de la Tour-et-Taxis	»	5,684 41	»
		— de Suisse	»	2,561 06	»
		— de Sardaigne	»	2,728 31	»
	TOTAUX	fr.	525,339 21	1,617,076 58	271,853 87

VAUX PUBLICS.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
97,204 78	145,144 14	150,991 50	17,440 46	25,719 55	40,600 76	1,118,486 54	
10,550 50	12,614 50	18,572 »	1,849 20	3,800 80	4,806 40	155,627 20	3,217,072 04
255,340 70	324,345 60	251,314 10	50,191 »	61,765 90	157,551 90	1,944,958 50	
9,549 74	5,682 75	15,520 87	856 22	1,696 01	3,806 54	219,447 99	281,668 50
7,560 72	4,775 04	6,658 76	650 52	941 66	2,120 19	62,220 51	
3,765 27	2,917 78	4,840 14	220 10	551 88	1,104 58	68,744 05	68,744 05
4,226 10	6,474 90	4,184 50	2,455 90	2,176 70	3,286 10	36,710 80	37,575 19
»	»	»	»	»	»	864 39	
»	»	»	»	»	»	102,487 09	
»	»	»	»	»	»	55,207 41	
»	»	»	»	»	»	1,994 54	
»	»	»	»	»	»	300,511 02	470,974 04
»	»	»	»	»	»	5,684 41	
»	»	»	»	»	»	2,561 06	
»	»	»	»	»	»	2,728 51	
368,177 81	499,954 69	450,081 67	73,663 40	96,650 30	193,256 47	4,076,033 80	4,076,033 80

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *D.*

PÉAGES. — TRA

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1854.	1855.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	1,118,486 54	1,121,560 21
		— — affranchies et chargées contre espèces	155,627 20	145,180 45
		— de la vente des timbres-poste	1,944,958 50	1,800,076 60
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	219,447 99	189,161 06
		— des imprimés —	62,220 51	57,178 50
	Articles d'argent.	Droit	36,710 80	32,069 80
		Périmés	864 59	419 32
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	102,487 09	67,158 05
		— des Pays-Bas	55,207 41	27,459 48
		— de Luxembourg	1,994 54	2,297 48
		— de Prusse	300,311 02	208,826 01
		— de la Tour-et-Taxis	5,684 41	4,823 01
		— de Suisse	2,561 06	2,476 91
		— de Sardaigne	2,728 51	620 84
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842			68,744 03	60,954 76
		TOTAL fr.	4,076,055 80	3,778,242 46

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1854. EN PLUS.	DIFFERENCES A L'EXERCICE 1854. EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
»	3,075 87	La taxe des lettres doit être appréciée dans son ensemble. — L'augmentation de fr. 152,251 80 c. qu'elle présente doit être attribuée au développement incessant que prennent les correspondances.
10,446 77	»	
144,881 00	»	
30,286 95	»	Cette augmentation tend à devenir normale; elle est le résultat de l'accroissement du nombre de personnes qui lisent les journaux, conséquence du développement de l'instruction.
5,042 01	»	Sans cause appréciable.
4,641 »	»	Augmentation normale, découlant de l'économie de la loi du 22 avril 1849.
445 07	»	
55,529 04	»	Le produit des offices étrangers est de nouveau augmenté d'une somme importante. Cet état de choses provient des conditions favorables que présente la voie de Belgique, pour le transit des correspondances échangées entre les pays du Nord et l'Allemagne d'une part, et l'Angleterre, l'Amérique et les colonies et pays d'outre-mer, d'autre part.
27,707 93	»	
»	302 94	
31,485 01	»	
861 40	»	
84 15	»	
2,107 67	»	
7,789 27	»	Cette augmentation est l'effet de l'accroissement du nombre d'abonnés aux journaux, qui se font inscrire à la poste.
301,168 13	3,376 81	
297,791 34		

TABLEAU LETT. *E*.

PÉAGES. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	200.000 »	»	101,908 25

MARINE.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
		TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
En 1854.	En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
101,908 25	»	»	101,908 25	»	98,091 77	»	

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. E

PÉAGES. —

Comparaison des recouvrements effec

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1854.	1855.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	101,908 25	112,875 72

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	10,067 49	Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer précédemment, ces produits, d'ailleurs purement éventuels, ont une tendance à diminuer, tant à cause de la concurrence des services de transport anglais, que de la mise en exploitation du chemin de fer de Calais.

TABLEAU Litt. *F.*

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État, PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État, PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer	Voyageurs		8,920,620 15	
	Bagages		598,025 45	
	Équipages		54,586 60	
	Chevaux et bestiaux	18,000,000 »	207,179 99	21,767,885 59
	Marchandises		11,792,744 81	
	Produits extraordinaires		202,498 65	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.			12,230 »	
		18,000,000 »	21,767,885 59	21,767,885 59
Télégraphes.		175,000 »	297,608 14	297,608 14
TOTAUX.	fr.	18,175,000 »	22,065,493 73	22,065,493 73

— TRAVAUX PUBLICS.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	En 1855.	TOTAL par nature de perception.	TOTAL par article du budget.		excédant des évaluations.	excédant des recouvrements.	
21,266,649 90	501,235 69	21,767,885 59	21,767,885 59	»	»	3,767,885 59	
21,266,649 90	501,235 69	21,767,885 59	21,767,885 59	»	»	3,767,885 59	
245,671 18	51,936 96	297,608 14	297,608 14	»	»	122,608 14	
21,512,321 08	553,172 65	22,065,493 73	22,065,493 73	»	»	3,890,493 73	

ANNEXE
AU TABLEAU LITTÉRA *F*.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1854.	1855.
Chemin de fer	Voyageurs	8,920,620 15	8,497,575 51
	Bagages	598,025 45	621,572 70
	Équipages	34,586 60	57,081 16
	Chevaux et bestiaux	207,179 90	174,543 72
	Marchandises	11,792,744 81	9,519,859 10
	Produits extraordinaires	202,498 65	185,920 59
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		12,230 »	14,178 12
Vente des tarifs du chemin de fer		»	137 50
		21,767,885 59	19,070,468 26
Télégraphes		297,608 14	272,327 69
TOTAUX	fr.	22,065,493 73	19,342,795 95

— TRAVAUX PUBLICS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
425,244 62	»	Cette augmentation doit être attribuée en partie à l'accroissement des trains express, et en partie à l'accroissement normal du nombre de voyageurs.
»	25,547 27	Cette diminution ne semble provenir que de l'habitude que commencent à prendre les voyageurs d'expédier leurs bagages par trains de marchandises, c'est-à-dire à un tarif inférieur.
»	22,494 56	Le développement que prennent les voies ferrées doivent nécessairement avoir pour résultat de réduire de plus en plus le produit des équipages.
52,856 27	»	La majoration que présentent ces deux articles est due au nouveau tarif introduit à partir du 1er juillet 1853, et qui a exercé ses effets sur toute l'année 1854. Il faut aussi, en ce qui concerne les chevaux et bestiaux, tenir compte des achats considérables nécessités par la guerre de Crimée, et, en ce qui concerne les marchandises, de l'augmentation normale et régulière que produisent ces transports.
2,272,905 65	»	
16,578 24	»	Ce produit est essentiellement variable et ne peut guère être apprécié qu'en ce qui concerne les redevances payées par les sociétés mixtes et étrangères.
»	1,918 12	
»	157 50	
2,745,564 78	48,147 45	
2,697,417 33		
25,280 45	»	Cette augmentation est due au développement des lignes télégraphiques étrangères.
2,722,697 78	»	

TABLEAU Lett. C.

CAPITAUX ET REVENUS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
Domaines. (*Valeurs capitales.*)	Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 27 mai 1857		1,417 15		1,417 15
		— du 30 juin 1840		10,655 25		10,655 25
		— du 11 juin 1853		26,691 75		23,791 75
		— du 24 mars 1854		6,200 »		6,200 »
		Autres aliénations		41,256 82		38,716 82
	Produits.	des successions en déshérence		8,124 75		8,120 25
		nets des épaves		1,043 04		1,043 04
		de biens séquestrés		54,557 72		54,557 72
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.	provenant du Département des Finances		56,808 34		55,415 60
		— — de la Guerre		80,400 76		80,400 76
		— — de la Justice		22,256 30		22,256 30
		— — des Travaux publics		20,721 30		20,721 30
		— — de l'Intérieur		4,485 50		4,485 50
		— — des Affaires Étrangères	825,000 »	2,105 90	1,057,516 51	2,105 90
	Remboursement de capitaux.	du fonds de l'industrie nationale		17,651 49		15,551 49
		de créances ordinaires		686,797 52		656,065 50
		avances faites pour l'agriculture		5,558 48		»
		divers		5,345 25		5,345 25
	Rachat et transfert de rentes			1,275 10		1,275 10
	Transactions en matière domaniale			6,200 »		6,200 »
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions			9,067 65		9,067 65
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			157 67		157 67
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis			1,067 12		1,067 12
	Produit d'objets saisis et confisqués			279 90		279 90
	Rachat d'un droit de plantation			653 92		653 92
	A REPORTER	fr.	825,000 »	1,057,516 51	1,057,516 51	990,327 06

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS — En 1855.	TOTAL — PAR NATURE de perception.	TOTAL — PAR ARTICLE du Budget.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer. — ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	DROITS reportés à l'exercice suivant, à recouvrer sur les débiteurs.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements. — EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	Observations.
»	1,417 15								
»	10,655 25								
2,000 »	26,691 75								
»	6,200 »								
2,520 »	41,256 82								
4 50	8,124 75								
»	1,045 04								
»	34,557 72								
5,592 65	56,808 34								
»	80,400 70								
»	22,256 50								
»	29,721 50								
»	4,485 50								
»	2,105 90	1,000,022 21	28,204 50	»	»	28,204 50	»	184,022 21	
»	15,551 49								
9,878 »	665,041 50								
»	»								
»	5,545 25								
»	1,275 10								
»	6,200 »								
»	9,067 65								
»	157 67								
»	1,067 12								
»	279 90								
»	655 92								
18,695 15	1,000,022 21	1,000,022 21	28,204 50	»	»	28,204 50	»	184,022 21	

TABLEAU LITT. C.

CAPITAUX ET REVENUS. — EN

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du budget.	RE En 1854.
	REPORT. . . . . fr.	825,000 »	1,057,516 51	1,057,516 51	990,527 06
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois (décime compris). .		809,740 74		894,437 75
	— de chablis, bois de délit et d'élagages .		90,041 »		52,142 47
	— d'objets saisis et confisqués		55 25		55 25
	— de glandée, panage, foins et herbages.		6,158 80		2,975 50
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . .		5,802 71		2,560 47
	— du droit de chasse	909,000 »	5,516 90	1,052,157 94	5,516 90
	— du droit de pêche (baux et licences) . .		2,491 80		2,205 55
	Concession de tourbières, carrières, sablières, minerai.		18,747 25		18,547 25
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		6,502 55		6,502 55
	Indemnités pour carbonisation.		1,520 »		1,020 »
	Recettes diverses		23 18		23 18
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer		8,946 49		8,491 99
	— de cafés-restaurants		26,758 65		26,758 65
	— d'herbages		10,554 10		10,529 60
	— de vidanges.		577 »		577 »
	Argent non réclamé	80,000 »	146 87	64,942 45	146 87
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . .		4,555 22		4,555 22
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage .		5,571 80		5,571 80
	— d'objets non réclamés		5,546 70		5,546 70
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. .		4,947 60		4,941 60
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves		59,625 78		59,625 78
	École vétérinaire. — Pensions des élèves		25,950 80		16,610 80
	— d'animaux malades		6,068 57		6,068 57
	Produits consommés en nature . . .		»		»
	— des ventes d'objets divers . .		7,950 49		7,950 49
	Établissements de Ruysselede et de Beernem. . . .		65,757 85		25,208 48
	Haras. . Produit de la vente des chevaux réformés.		9,070 67		9,070 67
	— des saillies des étalons au dépôt central	285,000 »	727 20	258,770 19	727 20
	— d'objets divers		1,758 50		1,758 50
	Bénéfices de la fonderie de canons		26,936 11		26,936 11
	Abonnement au *Recueil des lois et arrêtés*. . . .		15,405 »		15,405 »
	— au *Bulletin du Musée de l'industrie.*		5,879 90		5,879 90
	Produit du *Moniteur*		17,204 07		17,204 07
	— de la bruyère du *Vrygeweid*		477 25		477 25
	A REPORTER. . . . . fr.	2,090,000 »	2,575,187 07	2,575,187 07	2,227,527 54

REGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

vrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
	TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
18,695 15	1,009,022 21	1,009,022 21	28,294 50	»	»	28,294 50	»	184,022 21	
357 49	804,705 24								
22,810 18	74,952 65								
»	33 25								
2,715 »	5,690 50								
1,230 24	3,796 71								
»	3,516 90	1,011,669 50	20,488 55	»	6 »	20,482 55	»	111,669 59	
228 45	2,491 80								
200 »	18,747 25								
»	6,502 35								
300 »	1,320 »								
»	25 18								
387 50	8,879 49								
»	26,758 65								
4 50	10,554 10								
»	577 »								
»	140 87	64,875 45	67 »	»	»	67 »	15,124 57	»	
»	4,535 22								
»	5,371 80								
»	5,346 70								
6 »	4,947 60								
»	59,625 78								
8,475 20	25,084 »								
»	6,068 57								
»	»								
»	7,930 40								
12,276 86	55,485 54								
»	9,070 67								
		209,650 88	20,119 51	4,128 22	»	24,091 09	75,549 12	»	
»	727 20								
»	1,758 50								
»	26,036 11								
»	15,405 »								
»	5,879 90								
»	17,204 07								
»	477 25								
67,600 57	2,295,218 11	2,295,218 11	77,908 06	4,128 22	6 »	73,854 74	90,673 69	295,691 80	

TABLEAU Litt. G.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
REPORT.		2,090,000 »	2,575,187 07	2,575,187 07	2,227,527 54
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes		6,245 85		6,245 85
	— des diplômes des artistes vétérinaires		1,105 »		1,105 »
	— des brevets d'invention		40,878 40		40,878 40
	— des jeux de Spa		185,260 57		184,280 02
	— du quart des salaires sur transcriptions		33,817 99		33,817 99
	Restitutions volontaires		695 20		695 20
	Indemnités pour remplacement.		86,628 46		86,628 46
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		6,186 64		6,186 64
	— pour construction d'usines	500,000 »	425 »	448,461 62	425 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		14 84		14 84
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . .		157 61		157 61
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication. . . .		78,521 96		78,521 96
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor . .		458 »		458 »
	Exploitation du *Musée populaire*.		4,500 »		»
	Subsides pour construction de routes		245 »		245 »
	de toute autre nature.		5,561 12		5,561 12
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments.		44,550 31		41,945 21
	— de la pêche.		»		»
	Génie militaire. Location de biens-fonds et bâtiments. . .		61,056 85		58,779 55
	Génie militaire. Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.		31,490 67		29,454 65
	Génie militaire. Recettes diverses (pêche et chasse). . . .		1,595 55		1,257 55
	Arrérages de rentes		3,818 20		3,280 46
	Redevances pour concessions de prises d'eau.	200,000 »	450 62	331,850 39	450 62
	— diverses		110 19		110 19
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . .		80,529 27		40,505 08
	— de créances ordinaires		121,502 28		121,212 28
	Produits de la calamine		7,500 »		7,500 »
	Recettes diverses		46 47		46 47
TOTAUX. . . . . fr.		2,590,000 »	3,173,499 08	3,173,499 08	2,975,052 67

GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS — En 1855.	TOTAL — PAR NATURE de perception.	TOTAL — PAR ARTICLE du Budget.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer. — ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant — mis à la charge des receveurs.	DROITS reportés à l'exercice suivant — à recouvrer sur les débiteurs.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements. — EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	Observations.
67,690 57	2,295,218 11	2,295,218 11	77,968 96	4,128 22	6 »	75,854 74	90,475 69	295,691 80	
»	6,245 85								
»	1,105 »								
»	40,878 40								
950 55	185,260 57								
»	33,817 99								
»	695 20								
»	86,628 46								
»	6,186 64								
»	425 »	445,961 62	4,500 »	»	»	4,500 »	»	145,961 62	
»	14 84								
»	157 61								
»	78,521 96								
»	438 »								
»	»								
»	245 »								
»	3,561 12								
2,519 60	44,262 81								
»	»								
2,277 28	61,056 85								
917 19	30,371 84								
158 »	1,395 55								
551 74	5,818 20								
»	450 62	310,727 87	41,122 52	30,855 77	»	1,288 75	»	110,727 87	
»	110 19								
»	40,505 08								
»	121,212 28								
»	7,500 »								
»	46 47								
74,874 93	3,049,907 60	3,049,907 60	125,591 48	43,061 99	6 »	79,625 49	90,475 69	550,581 29	
				125,591 48			459,907 60		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (*Valeurs capitales.*)	Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 27 mai 1857	500 »	»	»
		— du 30 juin 1840	20 »	»	1,177 25
		— des 5-6 juin 1850	»	»	»
		— du 25 août 1851	»	»	»
		— du 11 juin 1853	»	»	»
		— du 24 mars 1854	»	»	»
		Autres aliénations	216 »	5,125 85	»
	Produits	des successions en déshérence	»	999 08	»
		nets des épaves	»	»	1,057 04
		de biens séquestrés	»	»	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage,	provenant du Département des Finances	5,180 55	4,244 90	825 »
		— — de la Guerre	12,350 07	15,110 22	18,575 65
		— — de la Justice	10,815 89	761 59	1,159 95
		— — des Travaux publics	415 »	555 58	5,401 25
		— — de l'Intérieur	»	4,102 »	»
		— — des Affaires Étrangères	90 »	400 90	1,615 »
	Remboursemt de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	655 75	1,058 20	1,600 »
		de créances ordinaires	567,801 82	105,812 24	»
		divers	»	»	»
	Rachat et transfert de rentes		»	497 40	»
	Transactions en matière domaniale		»	»	»
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		»	9,000 »	»
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»	»	»
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		»	»	»
	Produit d'objets saisis et confisqués		31 40	4 »	67 10
	Rachat d'un droit de plantation		»	633 92	»
	A REPORTER. . . . . fr.		596,174 86	146,303 86	29,458 22

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
4 51	»	»	»	»	912 82	1,417 15	
»	»	9,457 98	»	»	»	10,655 25	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	26,691 75	26,691 75	
»	»	6,200 »	»	»	»	6,200 »	
»	26,686 15	1,667 60	»	»	7,541 26	41,256 82	
2,959 75	485 62	5,215 14	469 18	»	»	8,124 75	
»	»	6 »	»	»	»	1,045 04	
54,557 72	»	»	»	»	»	54,557 72	
17,264 65	1,268 20	6,067 60	»	60 »	2,997 68	36,808 54	
9,587 60	16,701 10	5,825 59	1,690 75	2 25	2,559 15	80,400 76	
8,059 45	76 50	415 50	280 86	84 45	624 40	22,256 59	
2,052 60	6,045 57	12,878 »	2,424 »	»	1,361 50	29,721 50	
»	»	»	581 50	»	»	4,485 50	1,009,022 21
»	»	»	»	»	»	2,105 90	
»	12,959 54	»	»	»	»	15,551 49	
6,407 12	5,082 »	171,995 86	2,084 54	»	8,667 92	665,941 50	
»	»	»	»	»	3,345 25	3,345 25	
»	171 50	130 »	476 20	»	»	1,275 10	
»	»	4,200 »	»	»	2,000 »	6,200 »	
67 65	»	»	»	»	»	9,067 65	
»	»	»	»	»	157 67	157 67	
18 78	»	972 66	»	»	75 68	1,067 12	
»	62 10	50 »	»	65 55	1 75	279 90	
»	»	»	»	»	»	655 92	
80,759 59	69,414 06	221,975 53	7,807 05	210 25	56,936 81	1,009,022 21	1,009,022 21

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
		REPORT. . . . . fr.	396,174 86	146,305 86	29,458 22
Forêts . .		Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	»	496,612 08	26,796 81
		— de chablis, bois de délit et d'élagages	»	71,265 55	643 50
		— d'objets saisis et confisqués.	»	»	»
		— de glandée, panage, foins et herbages	»	»	»
		Fermage des propriétés dépendantes des forêts	»	3,416 71	260 »
		— du droit de chasse	»	»	»
		— — de pêche (baux et licences)	»	800 »	»
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai	»	1,914 27	»
		Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	»	»	»
		Indemnités pour carbonisation	»	»	»
		Recettes diverses	»	»	»
Dépendances des chemins de fer		Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	1,484 »	746 25	1,516 24
		— de cafés-restaurants	3,950 60	2,510 »	1,600 »
		— d'herbages	258 50	718 50	2,736 »
		— de vidanges	406 50	»	45 50
		Argent non réclamé	»	146 87	»
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	241 60	»	»
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	4,854 80	45 »	»
		— d'objets non réclamés	»	3,346 70	»
		— d'arbres, plantations, herbages, etc.	402 »	472 10	99 »
Établissements et services régis par l'État.		École militaire. — Pensions des élèves	5,200 »	39,511 95	2,415 85
	École vétérinaire.	Pensions des élèves	»	25,084 »	»
		— d'animaux malades	»	6,068 57	»
		Produits consommés en nature	»	»	»
		— des ventes d'objets divers	»	7,930 40	»
		Établissements de Ruysselede et de Beernem	682 40	3,110 65	14,092 »
	Haras . .	Produit de la vente des chevaux réformés	»	9,070 67	»
		— des saillies des étalons	»	727 20	»
		— d'objets divers	»	1,758 50	»
		Bénéfices de la fonderie de canons.	»	»	»
		Abonnement au *Recueil des lois et arrêtés*	876 »	2,251 »	1,494 »
		— au *Bulletin du Musée de l'industrie*	»	3,879 90	»
		Produit du *Moniteur*.	»	17,204 07	»
		— de la bruyère du *Vrygeweid*	»	477 25	»
		À REPORTER. . . . . fr.	412,491 26	845,172 12	81,133 12

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1834.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
80,750 59	69,414 06	221,975 55	7,807 05	210 25	56,956 81	1,009,022 21	1,009,022 21
»	5,824 50	68,588 94	»	237,055 71	60,150 20	894,795 24	
»	»	58 50	»	5,005 10	»	74,952 65	
»	2 25	»	»	31 »	»	33 25	
»	»	5,605 30	»	85 »	»	5,690 30	
»	»	»	»	120 »	»	5,796 71	
»	100 »	924 78	»	1,505 »	1,189 12	3,516 90	1,011,669 59
»	»	»	»	1,691 80	»	2,491 80	
»	»	2,479 71	»	699 62	15,055 65	18,747 25	
»	»	200 »	»	5,926 57	175 76	6,502 33	
»	»	»	»	1,520 »	»	1,520 »	
»	»	»	»	»	25 18	25 18	
2,753 88	809 17	1,528 40	241 55	»	»	8,879 49	
2,462 50	5,740 55	12,505 »	»	»	»	26,758 65	
905 »	4,551 50	478 55	196 25	»	710 »	10,554 10	
102 »	25 »	»	»	»	»	577 »	
»	»	»	»	»	»	146 87	64,875 45
2,646 »	»	1,645 62	»	»	»	4,555 22	
»	494 »	»	»	»	»	3,571 80	
»	»	»	»	»	»	3,546 70	
225 »	1,455 »	1,505 50	791 »	»	»	4,947 60	
690 »	8,600 »	1,700 »	400 »	600 »	2,800 »	59,625 78	
»	»	»	»	»	»	25,084 »	
»	»	»	»	»	»	6,068 57	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	7,950 49	
7,717 97	5,445 44	2,876 54	405 68	515 92	840 94	55,485 54	
»	»	»	»	»	»	9,070 67	
»	»	»	»	»	»	727 20	209,650 88
»	»	»	»	»	»	1,758 50	
»	»	26,956 11	»	»	»	26,956 11	
1,758 »	2,568 »	1,992 »	1,218 »	1,170 »	2,076 »	15,405 »	
»	»	»	»	»	»	3,879 90	
»	»	»	»	»	»	17,204 07	
»	»	»	»	»	»	477 25	
99,929 94	102,799 47	350,578 08	11,059 51	255,509 07	138,544 64	2,295,218 11	2,295,218 11

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *G.*

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	Report. . . . . fr.	412,491 26	845,172 12	21,155 12
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes	824 58	1,496 62	302 57
	— des diplômes des artistes vétérinaires	»	1,105 »	»
	— des brevets d'invention	250 »	54,072 92	302 07
	— des jeux de Spa	»	»	»
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,845 47	5,910 91	4,037 25
	Restitutions volontaires	40 »	655 20	»
	Indemnités pour remplacement	5,750 »	15,116 46	6,155 »
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant. . .	317 46	654 92	»
	— pour construction d'usines.	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	»	»	29 68
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.	1,116 25	22,232 48	19,828 80
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor	»	»	101 55
	Exploitation du *Musée populaire*	»	»	»
	Subsides pour construction de routes	»	»	»
	de toute autre nature	»	1 »	5,356 09
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	5,655 20	16,582 46	7,306 45
	— de la pêche.	»	»	»
	Génie militaire. — Location de biens-fonds et bâtiments	16,982 72	1,671 25	8,474 32
	Génie militaire. — Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc. . . .	1,448 50	»	21,165 90
	Génie militaire. — Recettes diverses (pêche et chasse)	48 »	»	882 55
	Arrérages de rentes	205 99	217 69	»
	Redevances pour concession de prises d'eau	»	1 »	»
	— diverses	»	»	104 59
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	955 12	11,623 86	240 »
	— de créances ordinaires	2,456 22	10,022 59	»
	Produits de la calamine	»	»	»
	Recettes diverses	»	»	»
	Totaux. . . . . fr.	451,382 75	964,516 28	153,419 50

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
99,929 94	102,799 47	350,578 08	11,059 51	253,509 97	158,544 64	2,295,218 11	2,295,218 11
512 94	1,116 35	956 23	254 44	340 »	462 32	6,245 85	
»	»	»	»	»	»	1,105 »	
1,018 65	1,050 »	3,477 30	317 46	20 »	570 »	40,878 40	
»	»	185,260 57	»	»	»	185,260 57	
5,801 88	4,898 81	3,805 45	1,669 56	2,465 65	2,385 27	53,817 99	
»	»	»	»	»	»	695 20	
7,881 »	24,155 »	12,045 »	3,960 »	2,650 »	10,918 »	86,628 46	
654 02	1,900 84	317 46	»	158 82	2,222 22	6,186 64	445,961 62
»	550 »	75 »	»	»	»	425 »	
14 52	»	»	»	»	» 32	14 84	
11 64	40 05	»	»	35 62	20 62	137 61	
3,706 15	12,146 20	8,428 88	795 25	6,969 71	3,258 28	78,521 96	
77 06	»	259 39	»	»	»	458 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	245 »	»	245 »	
»	»	4 05	»	»	»	3,561 12	
1,733 09	3,692 91	1,990 54	461 15	344 32	6,496 91	44,262 81	
»	»	»	»	»	»	»	
7,079 68	21,291 76	2,557 51	58 70	» 75	3,140 14	61,056 85	
1,212 90	6,545 54	»	199 »	»	»	30,371 84	
440 »	»	»	»	»	25 »	1,595 55	
1 71	428 12	78 52	2,230 56	409 17	248 64	3,818 20	310,727 87
»	269 62	»	»	»	180 »	450 62	
»	»	»	5 80	»	»	110 19	
1,680 80	2,572 80	25,452 50	»	»	»	40,505 08	
2,176 92	720 »	105,836 75	»	»	»	121,212 28	
»	»	7,500 »	»	»	»	7,500 »	
»	»	»	»	»	46 47	46 47	
153,973 80	185,777 45	706,400 79	20,991 21	267,148 99	168,296 85	3,049,907 60	3,049,907 60

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *G.*

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1854.	1853.
Domaines. (*Valeurs capitales.*)	Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 27 mai 1837	1,417 15	100,891 96
		— du 30 juin 1840	10,055 25	26,463 16
		— du 5-6 juin 1850	»	6,038 73
		— du 25 août 1851	»	»
		— du 11 juin 1853	26,691 75	»
		— du 24 mars 1854	6,200 »	»
		Autres aliénations	41,256 82	27,702 05
	Produits	de successions en déshérence	8,124 75	16,878 66
		nets des épaves	1,043 04	1,285 56
		de biens séquestrés	54,557 72	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	56,808 54	19,658 59
		— — de la Guerre	80,400 76	84,163 45
		— — de la Justice	22,256 59	7,959 82
		— — des Travaux publics	29,721 50	11,840 45
		— — de l'Intérieur	4,485 50	10,170 42
		— — des Affaires Étrangères	2,105 90	1,819 »
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	15,551 49	98,552 71
		de créances ordinaires	665,941 50	576,066 46
		divers	5,545 25	5,271 22
	Rachat et transfert de rentes		1,275 10	2,863 68
	Transactions en matière domaniale		6,200 »	17,475 »
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		9,067 65	87 85
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		157 67	1,759 82
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		1,067 12	2,252 22
	Produits d'objets saisis et confisqués		279 90	158 67
	Rachat d'un droit de plantation		653 92	»
		A REPORTER. . . . . fr.	1,000,022 21	819,359 24

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN PLUS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
»	99,474 85	On voit par ce résultat que les aliénations faites successivement avaient laissé peu de chose à vendre.
»	15,807 95	En 1853, il y avait eu une augmentation de fr. 11,393 19 c^{s}, qui ne pouvait pas se soutenir.
»	6,058 73	Tous les produits des ventes faites en exécution de la loi du 3 et 6 juin 1850 ont été recouvrés dans la période du 1er janvier 1851 au 31 décembre 1853.
»	»	
26,691 75	»	La date de cette loi explique qu'elle n'a donné des produits qu'en 1854.
6,200 »	»	Même observation qu'à l'article précédent.
13,554 77	»	Cette augmentation provient de ce qu'on a vendu en plus, en 1854, quelques parties de biens dont l'aliénation avait été momentanément différée.
»	8,755 91	La nature accidentelle de ce produit est la seule explication qu'on puisse donner des différences qu'il présente chaque année. — En 1851, il avait donné une différence en plus de fr. 31,432 82 c^{s}; en 1852, il y a encore une augmentation de fr. 3,856 54 c^{s}.
»	242 52	La nature essentiellement accidentelle de ces produits n'a pas besoin d'être expliquée.
34,357 72	»	Ce produit est tout à fait exceptionnel.
17,149 95	»	En déduisant des différences en moins des différences en plus, on trouve qu'il y a sur l'ensemble une augmentation de fr. 40,164 72 c^{s}.
»	3,762 67	
14,296 57	»	
17,880 85	»	
»	5,686 92	
286 90	»	
»	85,021 22	Ces produits doivent nécessairement diminuer, à cause des remboursements successifs.
289,875 04	»	La recette de 1854 est tout à fait extraordinaire: elle est due à concurrence de fr. 317,045 26 c^{s}, à la conclusion de l'affaire concernant la Banque de l'Industrie à Anvers.
»	1,925 97	En 1853, il y avait une augmentation de fr. 2,425 97 c^{s}, qui explique la différence en moins signalée ci-contre.
»	1,588 58	Ces recouvrements dépendent de la volonté des débirentiers.
»	11,275 »	Les variations de ce produit tiennent à leur nature éventuelle.
8,979 82	»	Même observation qu'à l'article précédent.
»	1,602 15	Ce produit dépend du plus ou moins grand nombre de baux qui expirent dans le courant de l'année. En 1853, il avait présenté une augmentation de fr. 976 66 c^{s}.
»	1,165 10	Article insignifiant; la diminution de fr. 1,165 10 c^{s} succède à une augmentation de fr. 895 64 c^{s}.
121 25	»	Insignifiant.
653 92	»	Article ouvert exceptionnellement en 1854.
430,028 50	240,345 53	

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1854.	1853.
	Report. . . . . fr.	1,009,022 21	819,359 24
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	894,795 24	796,941 69
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	74,952 65	111,062 29
	— d'objets saisis et confisqués	55 25	10 56
	— de glandée, panage, foins et herbages.	5,690 50	9,300 45
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	3,796 71	4,528 71
	— du droit de chasse.	3,516 90	2,921 72
	— — de pêche (baux et licences)	2,491 80	9,514 80
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai	18,747 25	22,628 51
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	6,302 53	4,356 54
	Indemnités pour carbonisation	1,320 »	1,500 »
	Recettes diverses	25 18	»
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . .	8,879 40	8,817 60
	— de cafés-restaurants	26,738 65	25,815 60
	— d'herbages	10,554 10	7,755 55
	— de vidanges	577 »	562 50
	Argent non réclamé	146 87	285 77
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises.	4,555 22	775 »
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	5,571 80	2,997 20
	— d'objets non réclamés	3,546 70	2,000 05
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,947 60	5,090 »
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves.	59,625 78	57,055 18
	École vétérinaire. — Pensions des élèves	25,084 »	25,465 37
	— d'animaux malades.	6,068 57	5,278 10
	Produits consommés en nature	»	»
	— de vente d'objets divers	7,950 49	4,057 75
	Établissements de Ruysselede et de Beernem	35,485 54	92,254 42
	Haras . . . Produit de la vente des chevaux réformés	9,070 67	
	— des saillies des étalons au dépôt central	727 20	105 »
	— d'objets divers	1,758 50	
	Bénéfices de la fonderie de canons	20,956 11	973 68
	Abonnements au *Recueil des lois et arrêtés*	15,405 »	15,715 »
	— au *Bulletin du Musée de l'industrie.*	3,879 90	2,361 66
	Produit du *Moniteur*	17,204 07	15,196 84
	— de la bruyère du *Frygeweid*	477 25	1,808 70
	A reporter. . . . . fr.	2,295,218 11	2,054,226 07

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
450,128 50	240,345 53	
97,853 55	»	Ce produit avait diminué, à cause des aliénations effectuées en 1851, de fr. 16,813 27 c., en 1852 de fr. 55,654 55 c. et en 1853 de fr. 22,815 07 c.; total fr. 95,282 89 c. — On voit qu'en 1854 toutes ces diminutions ont été compensées par le prix plus élevé du bois.
»	56,109 64	Cette diminution s'explique par la circonstance qu'en 1853 il y avait eu une augmentation extraordinaire de fr. 46,773 43 c.
22 89	»	Produit insignifiant et éventuel.
»	3,610 15	Ce produit est plus ou moins éventuel ; il avait donné en 1853 une augmentation de fr. 920 70 c.
»	732 »	Ce produit a donné en 1853 une augmentation de fr. 3,353 71 c., qui ne s'est pas entièrement soutenue.
595 18	»	Ce produit se trouve ainsi ramené à ce qu'il était en 1852 (fr. 3,404 07 c.).
»	6,823 »	En 1854 on a fait disparaître plusieurs articles compris entièrement dans ces produits, et on les a fait figurer dans ceux des droits de pêche des canaux et rivières. — Ces derniers produits présentent à raison de cette circonstance une augmentation de fr. 7,662 08 c., qui explique la différence en moins signalée ci-contre.
»	3,881 28	Cette diminution résulte de ce que l'activité des extractions de minerais, qui avait donné en 1853, une augmentation de fr. 8,028 26 c., s'est un peu ralentie en 1854.
1,945 99	»	Pour ce qui concerne les constructions d'usines, ce produit dépend d'éventualités qui le rendent très-variable ; en 1852 il y a eu une différence en plus de fr. 4,720 61 c., à laquelle a succédé, en 1853, une différence en moins de fr. 380 42 c.
»	180 »	Différence insignifiante.
25 18	»	Article ouvert exceptionnellement en 1854.
61 80	»	Différence insignifiante.
923 05	»	Cette différence est d'autant plus insignifiante qu'il y a eu en 1853 une diminution de fr. 1,206 27 c.
2,600 75	»	La valeur de ces herbages est d'autant plus variable qu'elle est souvent réduite par les travaux du chemin de fer. — En 1853 il y avait eu diminution de fr. 3,812 10 c.
14 50	»	Insignifiant.
»	138 00	Produit accidentel.
3,758 22	»	Ces produits dépendent du nombre et de la valeur des parcelles qui seront remises au domaine par l'administration du chemin de fer, pour être vendues au profit du trésor.
2,574 60	»	Ce produit, fort éventuel de sa nature, avait présenté en 1853 une diminution de fr. 2,752 15 c.
1,346 65	»	Produit accidentel; en 1853 il y a eu une différence en moins de fr. 5,838 17 c.
»	142 40	Différence insignifiante.
22,592 60	»	Admission d'un plus grand nombre d'élèves en 1854.
»	579 37	Sans explication.
790 47	»	Idem.
»	»	Idem.
5,872 74	»	Idem.
»	56,769 08	Cette différence en moins provient de ce que la somme à payer par l'administration des prisons (69,186 fr. 40 c.) pour entretien pendant 1854 de jeunes prisonniers reclus à l'école de Ruysselede, n'a été recouvrée qu'en 1855.
11,451 37	»	En 1853 aucun cheval n'a été mis à la réforme et il n'y a pas eu de vente d'objets hors d'usage. La recette de cet exercice consiste donc uniquement dans le prix de quelques spillies au dépôt central.
25,062 45	»	Cette augmentation, déjà prévue dans le compte de l'année précédente, provient de ce que des commandes importantes faites par des gouvernements étrangers ont pu être terminées et liquidées en 1854.
»	310 »	
1,518 24	»	Sans explication.
4,007 25	»	
»	1,351 45	
611,745 94	350,752 80	

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *G.*

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1834.	1833.
	Report. . . . . fr.	2,295,218 11	2,054,226 97
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes.	6,245 85	7,469 85
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,195 »	1,192 50
	— des brevets d'invention	40,878 40	70,859 89
	— des jeux de Spa	185,260 57	196,912 35
	— du quart des salaires sur transcriptions	55,817 99	55,475 84
	Restitutions volontaires.	695 20	410 19
	Indemnités pour remplacement	86,628 46	84,706 91
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	6,186 64	2,540 15
	— pour construction d'usines	425 »	1,050 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	14 84	60 09
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	157 61	302 80
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	78,521 96	98,455 21
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor.	458 »	312 85
	Exploitation du *Musée populaire*	»	1,500 »
	Subsides pour construction de routes	245 »	»
	De toute autre nature	3,561 12	9,497 58
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	44,262 81	42,358 30
	— de la pêche	»	60 »
	Génie militaire. — Location de biens-fonds et bâtiments.	61,056 85	60,725 22
	Génie militaire. — Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	30,371 84	32,484 75
	Génie militaire. — Recettes diverses (pêche et chasse)	1,505 55	1,525 50
	Arrérages de rentes	3,818 20	3,345 13
	Redevances pour concessions de prises d'eau	450 62	446 81
	— diverses.	110 10	79 25
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	40,503 08	16,666 49
	— de créances ordinaires	121,212 28	93,303 46
	Produits de la calamine.	7,500 »	7,500 »
	Recettes diverses.	46 47	8,007 65
	Totaux. . . . . fr.	3,049,907 60	2,810,472 52

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN PLUS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
611,743 94	550,752 80	
»	1,224 02	Sans explication.
»	87 50	
»	29,981 40	Cette diminution est la conséquence de la loi du 24 mai 1854, qui fixe la première annuité à 10 francs, tandis que, sous le régime antérieur, le brevet n'était délivré que moyennant une taxe de 25 francs au *minimum*.
»	11,651 78	
544 15	»	
285 01	»	
1,921 55	»	
3,646 40	»	
»	625 »	
»	54 25	Sans explication, à cause de la nature éventuelle et de la variabilité de ces produits.
»	165 19	
»	19,033 25	
125 17	»	
»	1,500 »	
245 »	»	
»	6,156 26	
1,904 51	»	Différence due au bon résultat de quelques relocations.
»	60 »	Article insignifiant.
551 61	»	Différence insignifiante.
»	2,112 91	En 1853, il y avait eu une augmentation de fr. 5,318 25 c[s] qui ne s'est pas entièrement soutenue.
»	129 95	Différence insignifiante.
473 07	»	Cette augmentation est due à la mise en recouvrement d'articles nouveaux.
5 81	»	Insignifiant.
30 94	»	Idem.
25,850 59	»	Cette augmentation provient de ce que, d'après les arrangements pris pour le payement des avances faites à M. Cockerill, la société de Seraing a payé, en 1854, une somme plus forte d'intérêts qu'en 1855.
27,908 82	»	Cette augmentation est due à la mise en recouvrement de nouvelles créances.
»	»	Redevance fixe.
»	8,951 18	Ces produits sont entièrement éventuels.
672,800 66	435,365 58	
239,435 08		

TABLEAU LITT. *H.*

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État, PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État, PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	110,000 »	»	137,404 14
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	568,000 »	»	650,607 10
— des droits des commissariats maritimes.	50,000 »	»	54,461 11
— des droits de chancellerie	30,000 »	»	30,741 25
— des droits de pilotage et de fanal.	590,000 »	»	625,848 45
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 »	»	»
— de la retenue de 1 p. °/₀ sur les traitements et remises.	220,000 »	»	252,464 50
TOTAUX. . . . . fr.	1,708,000 »	»	1,769,526 35

— TRÉSOR PUBLIC.

vrements effectués par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
		TOTAL.		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
En 1854.	En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
146,813 62	10,590 52	»	157,404 14	»	»	47,404 14	
650,607 10	»	»	650,607 10	»	»	82,607 10	
54,461 11	»	»	54,461 11	»	»	4,461 11	
29,689 74	1,051 51	»	30,741 25	»	»	741 25	
625,848 45	»	»	625,848 45	»	»	33,848 45	
»	»	»	»	»	140,000 »	»	
235,827 33	18,657 17	»	a) 252,464 50	»	»	32,464 50	
					140,000 »	201,526 55	
1,739,247 35	30,279 20	»	1,760,526 55	»	61,526 55		

		En 1854.	En 1855.	TOTAL.
		—	—	—
a) Administration du trésor public . . . fr.		130,781 46	16,755 86	167,488 32
Id. des contribut. directes, etc.		69,184 26	843 06	70,099 32
Id. de l'enregistr. et domaines .		15,891 61	1,058 25	14,049 86
TOTAUX. . . . fr.		255,857 33	18,657 17	252,464 50

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. *H*.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1834.	1835.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	157,404 14	99,233 55
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	650,607 10	618,020 48
— des actes des commissariats maritimes	54,461 11	48,086 82
— des droits de chancellerie	30,741 25	45,854 54
— des droits de pilotage et de fanal.	625,848 45	589,142 29
— de la fabrication des monnaies de cuivre.	»	»
— de la retenue de 1 p. °/₀ sur les traitements et remises	252,464 50	290,175 49
TOTAUX. . . . . fr.	1,769,526 55	1,688,491 15

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN PLUS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
58,170 61	»	Produits variables.
52,586 62	»	Cette augmentation de produit, en 1854, résulte de nouveaux placements opérés pendant cette année.
6,374 29	»	Produits variables.
»	13,093 29	Produits purement éventuels. Toutefois il est à remarquer qu'une différence aussi grande que celle qui est constatée en faveur de l'exercice 1853, n'existe que parce qu'à défaut d'indications exactes, on a attribué à cet exercice des recettes qui appartiennent à des exercices antérieurs.
34,706 16	»	Ces produits varient suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
»	»	Il n'a pas été fabriqué des monnaies de cuivre pendant ces deux exercices.
»	37,708 99	La recette de l'exercice 1853 comprend une somme de fr. 38,910 62 c., indûment attribuée au trésor, et dont la restitution à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, à qui elle appartient, a eu lieu sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1855. Si l'on fait déduction de cette somme, il ne reste plus qu'une différence insignifiante entre les recettes des deux exercices, qui s'explique par leur nature variable.
131,857 68	50,802 28	
81,055 40		

TABLEAU LETT. I. — *REMBOURSEMENTS.* — CON

Évaluations du Budget. — *Droits constatés.* — *Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,000 »	1,802 76	1,802 76	1,802 76
Frais de perception des centimes provinciaux	100,000 »	58,456 22	125,197 14	55,087 08
— — communaux		64,740 92		62,113 19
TOTAUX. . . . . fr.	101,000 »	124,999 90	124,999 90	119,003 63

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
	TOTAL			ARTICLES	DROITS reportés à l'exercice suivant,				
En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
»	1,802 76	1,802 76	»	»	»	»	»	802 76	
5,568 54	58,456 22	125,197 14	»	»	»	»	»	25,197 14	
2,627 75	64,740 92								
5,996 27	124,999 90	124,999 90	»	»	»	»	»	25,999 90	

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. I.

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . .	1,057 85	63 50	84 66
Frais de perception des centimes provinciaux	4,392 14	11,792 13	5,721 20
— — — communaux	6,108 49	15,869 95	8,639 51
Totaux. . . . . fr.	11,558 46	27,725 58	14,445 17

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du budget.
47 »	54 50	92 35	24 50	567 78	30 66	1,802 76	1,802 76
6,684 49	13,659 14	9,415 66	1,444 42	2,591 80	2,775 24	58,456 22	125,197 14
9,807 84	7,710 05	7,609 16	2,550 24	2,942 75	3,723 15	64,740 92	
16,539 33	21,585 69	17,117 15	3,999 16	5,902 33	6,529 05	124,999 90	124,999 90

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *I.*

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1854.	1855.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,802 76	3,251 40
Frais de perception des centimes provinciaux	58,456 22	54,494 05
— — communaux.	64,740 92	61,806 05
TOTAUX. . . . . fr.	124,999 90	119,551 50

TRIBUTIONS DIRECTS, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	1,448 64	Produits purement éventuels.
3,962 17	»	Ces différences en plus sont une conséquence de l'accroissement des recettes provinciales et communales, accroissement qui a, lui-même, pour cause principale l'élévation, en 1854, des impôts au profit de l'Etat, (foncier, personnel et patentes) sur lesquels sont établis les centimes additionnels au profit des provinces et des communes.
2,934 87	»	
6,897 04	1,448 64	
5,448 40		

TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.	RE En 1854.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables.	Forcements en recette.		4,467 06		485 54
		Recouvrements divers		9,434 69		565 47
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires			38,543 45		37,580 95
	Actes de chargement de divers chefs		50,000 »	171 90	1,022,846 52	171 96
	Recettes de toute autre nature			5 55		5 55
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements			10,145 85		»
	— divers			960,077 98		»
Recouvrements d'avances faites par les divers départements	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		1,693 93		1,693 93
		Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et hospices		155,538 57		155,526 56
		Frais de surveillance de bois appartenant aux acquéreurs de bois domaniaux		1,048 05		654 25
		Remboursement et dégrèvement de contributions		2,080 05		1,556 75
		5 p. °/₀ sur les recettes pour ordre (frais de régie).		11,910 61		11,910 61
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		7,550 47		7,550 47
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. °/₀.		» 20		» 20
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle		100,741 56		100,741 56
		Frais de justice en matière de simple police		71,694 54		71,694 54
		— militaire	450,000 »	410 82	635,725 05	410 82
		Frais d'entretien de mendiants		41 46		41 46
		— de remplacement de mendiants		»		»
	Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique		2,652 32		2,652 32
		Remboursement d'un subside resté sans emploi.		1,200 »		1,200 »
		Canal de la Campine. Annuités des propriétaires riverains		»		»
		Canal de la Campine. Rachat des annuités		»		»
	Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés.		162,440 72		146,705 »
		Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)		63,971 18		57,241 18
		Frais d'entretien de routes concédées		72,543 27		72,543 27
		Indemnité pour jouissance d'égouts		207 74		207 74
		TOTAUX. . . . . fr.	500,000 »	1,656,571 37	1,656,571 37	648,717 51

GISTREMENT ET DOMAINES.

vrements effectués par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	DROITS reportés à l'exercice suivant, à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
»	483 54								
»	565 47								
»	37,580 95								
»	171 96	40,336 85	982,509 47	3,134 48	»	979,374 99	9,663 15	»	
»	5 35								
»	»								
1,729 58	1,729 58								
»	1,603 95		»						
12 01	153,538 57								
413 78	1,048 03								
»	1,356 75								
»	11,910 61								
»	7,550 47								
»	» 20								
»	100,741 36								
»	71,604 34								
»	410 82	628,066 03	4,759 02	723 50	»	4,035 72	»	178,066 03	
»	41 46								
»	»								
»	2,652 32								
»	1,200 »								
»	»								
»	»								
11,700 »	158,405 »								
6,730 »	65,971 18								
»	72,545 27								
»	207 74								
20,585 57	669,302 88	669,302 88	987,268 49	3,857 78	»	983,410 71	9,663 15	178,066 03	
				987,268 49			169,302 88		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables.		Forcements en recette	»	15 49	11 »
			Recouvrements divers	46 74	31 39	» 10
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires			295 54	31,736 30	447 08
	Actes de chargement de divers chefs			48 55	3 88	»
	Recettes de toute autre nature			»	»	»
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements			»	»	»
	— divers			»	1,729 58	»
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		552 »	725 17	»
		Frais de surveillance de bois appartenant	aux communes et aux hospices	685 72	2,413 11	825 20
			aux acquéreurs de bois domaniaux	»	»	552 85
		Remboursement et dégrèvement de contributions		»	»	660 48
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		1,255 04	2,168 38	782 20
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		792 65	2,449 28	1,431 49
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		»	»	»
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle		7,116 05	20,554 80	10,067 47
		— en matière de simple police		6,061 07	15,926 70	5,964 90
		— militaire		51 60	125 20	44 20
		Frais d'entretien de mendiants		»	»	»
		— de remplacement de mendiants		»	»	»
	Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique		444 31	1,549 58	81 18
		Remboursement d'un subside resté sans emploi.		»	»	»
		Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains	»	»	»
			Rachat des annuités	»	»	»
	Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés		2,100 »	135,100 »	8,000 »
		Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)		7,600 »	13,050 »	7,955 55
		Frais d'entretien de routes concédées		»	»	»
		Indemnité pour jouissance d'égouts		»	207 74	»
		TOTAUX. . . . . fr.		27,029 01	225,382 40	54,709 48

GISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
5 55	55 59	415 56	» 55	»	6 02	483 54	
» 59	» 17	»	162 59	315 20	10 89	565 47	
2,981 40	180 15	575 10	561 27	27 10	577 01	37,380 95	
»	91 59	4 05	»	24 51	»	171 96	40,336 85
»	»	»	»	5 35	»	5 35	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	1,729 58	
151 »	108 50	25 55	»	86 76	7 55	1,695 93	
1,648 95	18,475 74	11,899 81	358 88	50,475 94	40,777 24	155,358 57	
»	80 50	»	»	» 90	415 78	1,048 03	
»	367 68	»	150 58	2 79	195 20	1,556 75	
698 55	1,878 07	5,478 75	215 14	544 25	910 47	11,910 61	
592 72	»	»	»	288 39	1,095 96	7,550 47	
»	» 20	»	»	»	»	» 20	
7,275 59	21,726 49	8,958 96	4,970 57	8,241 55	12,050 50	100,741 56	
6,706 70	17,417 78	9,889 16	2,707 17	1,622 20	7,508 66	71,694 54	
1 85	66 85	58 97	18 69	55 98	9 50	410 82	628,966 05
22 46	15 20	»	»	»	3 80	41 46	
»	»	»	»	»	»	»	
154 58	297 18	262 45	17 27	»	66 19	2,652 52	
»	1,200 »	»	»	»	»	1,200 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
2,240 »	5,775 »	990 »	»	»	6,200 »	158,405 »	
12,624 99	5,555 55	5,570 »	5,755 54	5,642 85	8,485 54	65,971 18	
»	»	72,545 27	»	»	»	72,545 27	
»	»	»	»	»	»	207 74	
55,152 27	71,107 62	112,040 59	12,855 45	71,511 55	79,015 01	669,502 88	669,502 88

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
			1854.	1853.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables.	Forcements en recette	483 54	411 85
		Recouvrements divers	565 47	97 »
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires		37,580 95	6,875 71
	Actes de chargement de divers chefs		171 96	551 85
	Recettes de toute autre nature		5 35	6 95
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements		»	208 84
	— divers		1,729 58	2,405 54
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	1,095 95	1,095 78
		Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	153,358 57	154,184 42
		Frais de surveillance de bois appartenant aux acquéreurs de bois domaniaux	1,048 05	615 34
		Remboursement et dégrèvement de contributions	1,556 75	1,684 77
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	11,010 61	10,081 25
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	7,550 47	8,012 05
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.	» 20	540 57
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	100,741 56	99,524 56
		— — de simple police	71,694 54	68,190 65
		— militaire	410 82	527 58
		Frais d'entretien de mendiants	41 46	»
		— de remplacement de mendiants	»	»
	Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique	2,652 52	1,295 69
		Remboursement d'un subside resté sans emploi	1,200 »	»
	Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. Annuités des propriétaires riverains	»	»
		Canal de la Campine. Rachat des annuités	»	»
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	158,405 »	74,740 »
		Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	65,971 18	70,641 91
		Frais d'entretien de routes concédées	72,543 27	6,358 31
		Indemnité pour jouissance d'égouts	207 74	»
		TOTAUX. . . . . fr.	669,302 88	487,824 18

GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
EN PLUS.	EN MOINS.	
71 69	«	
468 47	»	
30,507 24	»	
»	559 89	La comparaison des produits perçus par l'administration de l'enregistrement et des domaines, à titre de remboursements, pendant les exercices 1853 et 1854, offre, dans son ensemble, une différence de fr. 181,478 70 c[s] en faveur de ce dernier exercice.
»	1 60	Cette augmentation frappe principalement sur les articles ci-après :
»	208 84	1° Soldes de comptes de comptables extraordinaires, fr. 30,507 24 c[s], résultant de reliquats importants constatés par la Cour des comptes à charge de certaines administrations des prisons;
»	675 96	2° Frais de surveillance de travaux publics concédés, 85,665 francs, provenant de la rentrée régulière des redevances dues à raison des travaux actuellement en construction ou en exploitation, et de ce que plusieurs nouveaux travaux ont été concédés en 1854;
598 15	»	3° Frais d'entretien de routes concédées, fr. 66,184 96 c[s], qui a pour cause un remboursement extraordinaire.
»	645 85	Les autres produits ne présentent que des différences peu importantes qui ne comportent aucune explication.
434 69	»	
»	528 04	
1,829 56	»	
»	401 56	
»	540 17	
1,416 80	»	
5,505 71	»	
»	116 56	
41 46	»	
»	»	
1,556 65	»	
1,200 »	»	
»	»	
»	»	
85,665 »	»	
»	6,670 75	
66,184 96	»	
207 74	»	
191,485 90	10,007 20	
181,478 70		

TABLEAU LITT. A.

REMBOURSEMENTS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,330,000 »	»	1,252,295 20
Remboursements par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	35,000 »	»	47,115 65
Recettes accidentelles	250,000 »	»	96,448 25
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 »	»	21,808 »
Chemin de fer. — Dividendes de 1854.	125,000 »	»	208,450 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 »	»	2,350 87
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque.	100,000 »	»	259,117 65
TOTAUX. . . . . fr.	1,955,500 »	»	1,867,585 62

TRÉSOR PUBLIC.

vrements effectués par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
		TOTAL					
En 1854.	En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
955,650 10	296,645 10	»	1,252,295 20	»	77,704 80	»	L'évaluation primitive était de 850,000 francs; il y a été ajouté 500,000 francs, en vertu de la loi du 23 mai 1854, qui alloue un crédit supplémentaire de pareille somme au Budget de l'exercice 1854, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation.
47,115 65	»	»	47,115 65	»	»	12,115 65	
96,448 25	»	»	96,448 25	»	153,551 75	»	
10,824 »	10,984 »	»	21,808 »	»	»	1,508 »	
»	208,450 »	»	208,450 »	»	»	83,450 »	
»	2,350 87	»	2,350 87	»	10,649 13	»	
»	259,117 65	»	259,117 65	»	»	79,117 65	
					241,905 68	176,191 30	
1,110,038 »	757,547 62	»	1,867,585 62	»	65,714 38		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *K*.

REMBOURSEMENTS.

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Solde en faveur du trésor, résultant du compte rendu par le directeur de la fabrication des monnaies, pour l'année 1853		1,804 63
Solde du compte du banc d'épreuves des câbles et chaînes à Gosselies, pour l'exercice 1853		275 »
Excédant des fonds alloués pour payer les gratifications aux détenus de la prison de Vilvorde		2,324 29
Soldes de comptes divers		96 17
Remboursements du chef de rations de fourrages et de vivres reçues en trop; pour perte de cartouches, et pour d'autres objets perdus ou mis hors de service avant l'époque fixée (Guerre)		905 55
Remboursements de traitement, jours de solde et frais de voyage perçus en trop		548 67
Restitution de sommes indûment payées par le trésor et remboursements divers		1,856 67
— de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics et revenant au trésor		66 08
Restitution de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et revenant au trésor		19 75
Restitution de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances et revenant au trésor		18 04
Restitution de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice et revenant au trésor		1 95
Restitution de retenues indûment perçues au profit de la caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et revenant au trésor		5 75
Remboursements d'avances faites à des marins, etc., par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger		3,970 62
Remboursement par le gouvernement hollandais, d'avances faites pour secours à des indigents		549 33
Retenues opérées sur pensions à charge de l'État, du chef d'admission d'anciens services conférant des droits à une pension		46 »
Restitution anonyme		700 »
Remboursement par la ville de Bruges, en exécution de l'art. 2 de la convention du 29 mai 1854, approuvée par arrêté royal du 10 juillet suivant, de sa quote-part dans les frais d'entretien des quais et escaliers de la partie du canal de Gand à Ostende comprise dans son territoire		5,536 09
Intérêts prescrits au profit du trésor, pour cause de non-payement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
1° Dette à 2 1/2 p. %, échéances des 1er juillet 1847, 1er janvier et 1er juillet 1848, 1er janvier et 1er juillet 1849 . . . . . fr.	2,038 60	
2° Dette à 3 p. %, échéances des 1er février et 1er août 1847, 1er février et 1er août 1848, y compris la commission de payement allouée à la maison de Rothschild de Paris	1,075 65	
3° Dette à 5 p. %, échéances des 1er mai et 1er novembre 1847, 1er mai et 1er novembre 1848, y compris la commission de payement	1,438 02	
4° Dette à 5 p. % 1842, échéances des 1er novembre 1847, 1er mai et 1er novembre 1848, y compris la commission de payement	279 96	
		5,732 23
A REPORTER. . . . . fr.		21,754 80

— TRÉSOR PUBLIC.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. . . . . fr.		21,754 80	
Montant des assignations émises par les anciens directeurs du trésor, dont la prescription est acquise à l'État		5,214 81	
Transfert au profit du trésor, des sommes demeurées sans emploi sur les versements des communes, pour leur part dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux (loi du 10 avril 1841). . .		129 85	
Transfert au profit du trésor, des sommes demeurées sans emploi sur les fonds pour mesures relatives aux défrichements, irrigations, etc. (lois du 20 décembre 1846 et du 25 mars 1847)		29,094 62	
Transfert au profit du trésor, des sommes demeurées sans emploi sur les fonds pour le maintien du travail industriel, agricole et artistique (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849)		1,595 51	
			56,387 59
PRODUITS DIVERS.			
Droits de passage aux écluses des bassins à Ostende, exercice 1853		4,718 59	
Droits perçus au quai du Rhin à Anvers, en 1853		895 99	
Droits de chancellerie, perçus en 1851 et 1852		209 74	
Produits de ventes d'objets mis hors d'usage et de vieille paille de couchage.		645 88	
Produits des ventes qui ont eu lieu, les 30 juin et 14 octobre 1854, de plusieurs pièces de terre situées dans les communes de Saint-Pierre, Eysden et Grondveld (duché de Limbourg), achetées dans le temps pour faire le canal de Liége à Maestricht, et devenues inutiles à cette fin.		21,503 95	
Semestre d'intérêts, au 1er mai 1854, perçus au profit du trésor, du chef des obligations s'élevant au capital de 41,500 francs à 4 ½ p. %, provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires. (Les intérêts du même capital pour le semestre échu le 1er novembre 1854, n'ont été versés qu'en 1855 et seront compris dans les recettes de ce dernier exercice)		933 75	
Intérêts de la Dette publique à 2 ½ p. %, perçus au profit du trésor, SAVOIR :			
1° Semestre échu le 1er janvier 1854, sur un capital de 70,600 francs, provenant de l'ancien fonds d'agriculture . . . . . fr.	882 50		
2e Semestre échu le 1er juillet 1854, sur un capital de 10,200 francs, provenant du même fonds	127 50		
3e Semestres au 1er janvier et au 1er juillet 1854, sur un capital de fr. 378,728 40 c., provenant de la caisse de pilotage. (Arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851.) . .	9,468 20		
4e Semestre au 1er janvier et au 1er juillet 1854, sur un capital de fr. 27,070 77 c., restant disponible sur le fonds de liquidation mentionné à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842.	676 76		
		11,154 96	
			40,060 66
TOTAL. . . . . fr.			96,448 25

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. K.

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1854.	1853.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,252,295 20	1,461,249 68
Remboursements par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	47,115 65	»
Recettes accidentelles	96,448 25	348,171 79
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons.	21,808 »	21,808 »
Chemin de fer. — Dividendes de 1854	208,450 »	75,600 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite à titre de remboursement d'avances.	2,550 87	4,090 42
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque.	239,117 65	135,364 45
TOTAUX. fr.	1,867,585 62	2,066,284 54

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN PLUS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
»	*a*) 208,954 48	*a*) Les recettes indiquées ci-contre se composent des produits des ventes d'objets confectionnés dans les prisons, tant au moyen de l'allocation ordinaire qui est portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, que des crédits extraordinaires accordés pour la fabrication de toiles destinées à l'exportation. Ces produits varient nécessairement d'un exercice à l'autre, suivant le plus ou le moins d'importance des fournitures faites par l'administration des prisons.
b) 47,115 65	»	*b*) Les remboursements de cette nature, qui sont exigés à partir de 1849, n'ont figuré, pour la première fois, au Budget des Voies et Moyens, qu'en 1854; les recouvrements faits pendant les années antérieures ont été portés en compte à titre de recettes accidentelles. Quant à la somme de fr. 47,115 65 c^{s}, qui a été recouvrée pendant l'année 1854, il est à remarquer qu'elle ne se compose que de créances se rapportant aux exercices 1840 à 1852. Les retards qu'ont éprouvés ces recouvrements proviennent d'abord de ce que le montant des créances dont il s'agit ne peut être réglé qu'après la clôture de l'exercice, et ensuite de ce que cette circonstance a été cause, surtout dans le principe, que des délais plus ou moins longs se sont écoulés avant que les provinces aient été en mesure d'en faire opérer régulièrement la liquidation au profit du trésor.
»	*c*) 251,725 54	Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte, se sont élevées, pour 1849, à fr. 54,357 38 c^{s}; pour 1850, à fr. 52,375 94 c^{s}; pour 1851, à fr. 55,122 94 c^{s}; pour 1852, à fr. 31,307 84 c^{s}; pour 1853, à fr. 28,088 55 c^{s}; et pour 1854, à fr. 28,194 58 c^{s}.
d) »	»	*c*) La dénomination elle-même de ces produits dispense de toute explication sur leur variabilité. Toutefois on croit utile de faire remarquer que la grande infériorité que présentent les recettes de 1854, provient notamment de ce qu'une somme importante a été recouvrée sur l'exercice antérieur, pour intérêts du chef d'avances sur dépôts de titres de l'emprunt à 4 ½ p. % contracté en 1844.
e) 152,850 »	»	*d*) Ces produits, qui ont été les mêmes pour les deux exercices, se décomposent ainsi qu'il suit :
»	*f*) 1,739 55	
g) 85,755 20	»	
263,718 85	462,417 57	
198,698 72		

Abonnement de la province d'Anvers.	fr.	2,720 »
— — de Brabant		3,324 »
— — de la Flandre occidentale		2,500 »
— — de la Flandre orientale		4,000 »
— — de Hainaut		3,264 »
— — de Liége		1,200 »
— — de Limbourg		1,000 »
— — de Luxembourg		1,300 »
— — de Namur		2,500 »
	Fr.	21,808 »

e) L'État possède 4000 actions du chemin de fer rhénan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble un capital nominal de 1,000,000 de thalers.

L'augmentation de produit qui est constatée à l'exercice 1854, provient de ce que le dividende pour cette année a été de 5 ½ p. %, tandis qu'on n'a obtenu que 3 ½ p. % pour 1853.

f) Ces remboursements varient selon que les recettes de la caisse générale de retraite ont été plus ou moins importantes.

g) Cette augmentation de produit est une conséquence de l'accroissement de la prospérité de la Banque nationale.

TABLEAU LITT. L.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1854.
Produit de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1843)	1.000.000 »	524.927 24	524.927 24	524.925 67

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

vrements effectués par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
	TOTAL			ARTICLES	DROITS reportés à l'exercice suivant				
En 1855.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
1 57	524,925 24	524,927 74	»	»	»	»	475,072 76	»	

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *L.*

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1843).	»	1,693 42	178,312 93

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
700 »	100,502 09	9,825 »	»	157,103 16	67,790 64	524,927 24	524,927 24

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. L.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1854.	1855.
Produit de vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1843)	534,927 24	955.550 49

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN PLUS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854. EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1854.
»	410,423 25	

La loi du 3 février 1843 a ordonné la vente de biens domaniaux jusqu'à concurrence de 10 millions de francs.
Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi, sont :

Loi du 17 avril	1845, pour une valeur de	fr.	1,056,485 »
— 18 juillet	1846 —		1,001,610 »
— 16 mai	1847 —		1,004,000 »
— 23 mai	1848 —		1,096,500 »
— 6 juin	1850 —		1,266,974 »
— 25 août	1851 —		974,810 »
— 14 déc.	1852 —		1,029,383 »
— 14 mars	1854 —		1,005,416 »
	ENSEMBLE.	fr.	8,435,178 »

Les produits recouvrés du chef des ventes opérées jusqu'à la fin de l'année 1854, se sont élevés, SAVOIR :

En 1845 à	fr. 491,550 76	
— 1846 à	504,476 30	
— 1847 à	454,602 79	
— 1848 à	278,486 92	
— 1849 à	326,706 05	
— 1850 à	430,940 87	
— 1851 à	685,287 09	
— 1852 à	1,016,931 15	
— 1853 à	935,350 49	
— 1854 à	524,927 24	
ENSEMBLE.	fr.	5,649,259 62

Il reste, par conséquent, à réaliser sur les ventes autorisées, une somme de 2,785,938 38

Les différences qui se font remarquer entre les produits de ces diverses années, proviennent de ce que l'on a procédé aux ventes, ou qu'on les a différées, suivant que les circonstances ont été plus ou moins favorables.

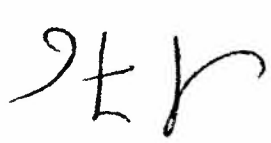

177

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

DÉPENSES.

TABLEAU LITT. *M*.

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. . .	»	1	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842. . .	»	2	846,560 »	846,560 »	423,280 »	423,280 »
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	»	3	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 39	2,751,320 39
Frais relatifs à cette dette	»	4	2,000 »	1,370 25	145 »	1,227 25
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836	»	5	1,500,000 »	1,500,000 »	750,000 »	750,000 »
Dotation de l'amortissement de cet emprunt						
Frais relatifs au même emprunt	»	6	2,000 »	1,505 15	55 16	1,271 99
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1er février et au 1er août 1854).	»	7	2,538,992 »	2,538,992 »	2,538,992 »	»
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres).						
Frais relatifs aux mêmes dettes	»	8	55,000 »	26,176 87	18,181 96	7,994 91
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1854)	»	9	5,249,355 76	5,249,355 76	5,249,355 76	»
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres)						
Frais relatifs à la même dette.	»	10	15,000 »	12,555 25	1,229 88	11,325 37
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1854)	»	11	4,252,800 »	4,252,800 »	4,252,800 »	»
Dotation de l'amortissement de cette dette, à ¼ p. % du capital (mêmes semestres)						
Frais relatifs audit emprunt	»	12	13,000 »	7,502 12	313 97	7,188 15
A REPORTER.	. . .	. . .	20,037,348 54	20,019,258 18	15,915,650 12	4,103,608 06

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
300,000 »	»	»	»	»	»	
846,560 »	»	»	»	»	»	
5,502,640 78	»	»	»	»	»	
1,370 25	»	»	629 75	»	»	
1,500,000 »	»	»	»	»	»	
1,505 15	»	»	694 85	»	»	
2,538,092 »	»	»	»	»	»	
26,176 87	»	»	8,825 15	»	»	
5,240,555 76	»	»	»	»	»	
12,555 25	»	»	2,444 75	»	»	
4,252,800 »	»	»	»	»	»	
7,502 12	»	»	5,497 88	»	»	
20,019,258 18	»	»	18,090 36	»	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	20,037,348 54	20,019,258 18	15,915,650 12	4,105,608 06
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. °/₀, autorisé par la loi du 20 décembre 1851, *Moniteur* n° 356 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1854). . . .	»	15	1,560,000 »	1,560,000 »	1,560,000 »	»
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. °/₀ du capital.						
Frais relatifs à la même dette.		14	5,000 »	3,036 38	138 89	2,897 49
Intérêts à 4 ½ p. °/₀ sur 142,651,656 francs, montant approximatif du capital des emprunts à 5 p. °/₀ de 1840, 1842 et 1848, dont la conversion a été décrétée par la loi du 1er décembre 1852 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1854)	»	15 *a)*	7,880,765 »	7,880,765 »	7,880,765 »	»
Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. °/₀ du capital (mêmes semestres)						
Frais relatifs à la même dette	»	16	28,000 »	17,723 50	400 26	17,725 50
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Mont.* n° 356). (Ce crédit n'est point limitatif, les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi)	»	17	300,000 »	169,201 51	»	75,000 »
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	»	18	450,000 »	586,814 21	3,450 57	583,363 64
Rentes viagères	»	19	4,469 27	5,881 20	»	2,006 04
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,317 54 c.	»	20	515 87	516 87	515 87	»
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	21	105,820 10	105,820 10	»	105,820 10
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	»	22	21,164 02	21,164 02	»	21,164 02
Frais résultant de la négociation du capital de l'emprunt de 26,964,600 francs en dette à 4 ½ p. °/₀, effectué en vertu de la loi du 14 juin 1853.	»	22 ¾ *b)*	900,120 95	900,120 95	»	900,120 95
A REPORTER.	. . .	. . .	31,293,203 75	31,268,300 78	25,560,920 71	5,811,503 60

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant a effectuer ou a justifier.		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
20,019,258 18	»	»	18,090 36	»	»	
1,560,000 »	»	»	»	»	»	
3,036 38	»	»	1,963 62	»	»	
7,880,765 »	»	»	»	»	»	a) Par la loi du 22 mai 1854, *Moniteur* n° 144, les crédits alloués aux articles 15, 16 et 18 du Budget ont été annulés et remplacés par les crédits figurant actuellement aux mêmes articles.
17,725 56	»	»	10,276 44	»	»	
75,000 »	94,201 31	»	»	130,798 69	»	
586,814 21	»	»	»	»	136,814 21	
2,006 04	1,875 16	»	588 07	»	»	
515 87	»	»	»	»	»	
105,820 10	»	»	»	»	»	
21,164 02	»	»	»	»	»	
900,120 95	»	»	»	»	»	b) Crédits ouvert par la loi du 24 mai 1855, *Moniteur* n° 154.
31,172,224 31	96,076 47	»	30,918 49	130,798 69	136,814 21	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	31,295,205 75	31,268,300 78	25,360,920 71	5,811,303 60
Rémunérations.						
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1830						
— civiques						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
Pensions civiles.						
Affaires Étrangères. { Marine						
Affaires Étrangères						
Justice . . { Pensions ecclésiastiques	»	23	5,585,000 »	5,529,208 54	15,555 82	5,502,156 19
{ — civiles						
Intérieur. — —						
Travaux publics. — —						
Guerre. — —						
Finances. — —						
Cour des comptes. — —						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit : *de Waterloo*						
Arriérés de pensions de toute nature						
Traitements d'attente (*wachtgelden*).						
— ou pensions supplémentaires (*toelagen*). . .	»	24	30,780 »	29,086 88	»	28,690 62
Secours annuels (*jaarlijksche onderstanden*). . . .						
A REPORTER.	. . .	. . .	36,908,985 75	36,826,596 »	25,376,476 53	11,342,150 41

BLIQUE (SUITE.)

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
31,172,224 31	96,076 47	»	30,918 49	150,798 69	156.814 21	
5,517,712 01	11,496 33	»	55,791 66	»	»	
28,690 62	396 26	»	1,693 12	»	»	
36,718,626 94	107,969 06	»	88,403 27	150,708 69	156,814 21	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	36,908,085 75	36,826,596 »	25,376,476 53	11,342,150 41
Fonds de dépôt.	»	»				
Intérêts à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire, dans les caisses du trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douanes, d'accises, etc. . .	III.	25	403,000 »	423,007 75	169,507 30	246,700 50
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos.						
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847	»	26	93,000 »	93,283 76	»	93,283 76
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).						
TOTAUX DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . .	. . .	. . .	37,404,085 75	37,342,887 51	25,545,983 83	11,682,134 67

BLIQUE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
36,718,626 94	107,969 06	»	88,405 27	150,798 69	156,814 21	
416,207 80	6,799 95	»	»	»	20,007 75	
93,285 76	»	»	»	»	285 76	
37,228,118 50	114,769 01	»	88,405 27	150,798 69	157,105 72	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 8 juin 1853, *Moniteur* n° 161, à . . . . . fr. 36,182,680 00
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,222,305 15
TOTAL. . . . . fr. 37,404,985 75

TABLEAU LITT. N.

DOTA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1853.						
Report de l'exercice 1853 à 1854, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale .	I.	1 (ter.)	*a)* 250,000 »	»	»	»
TOTAUX.	. . .	. . .	250,000 »	»	»	»
EXERCICE 1854.						
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	I.	1	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	»
Dotation de l'héritier présomptif du trône	»	2	*b)* 500,000 »	500,000 »	500,000 »	»
Entretien annuel des palais de la rue Ducale et de Tervueren, aux termes de la loi du 23 mars 1853	»	3	*c)* »	»	»	»
Sénat	II.	4	40,000 »	37,000 »	30,000 »	7,000 »
Chambre des Représentants	III.	5	450,350 »	414,074 53	317,981 95	95,669 30
Cour des comptes.	IV.					
Traitement des membres de la Cour.		6	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
— du personnel des bureaux		7	81,000 »	81,000 »	74,159 59	6,840 41
Matériel et dépenses diverses.		8	16,900 »	16,900 »	15,000 »	1,900 »
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .		9	1,200 »	»	»	»
TOTAUX.	. . .	. . .	3,890,772 75	3,850,297 28	3,738,464 29	111,409 71

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
»	»	»	»	250,000 »	»	a) Décision de la Cour des comptes du 26 décembre 1854.
»	»	»	»	250,000 »	»	
2,751,322 75	»	»	»	»	»	
500,000 »	»	»	»	»	»	b) Le crédit primitif a été augmenté de 200,000 francs par la loi du 14 juin 1853, *Moniteur* n° 166.
»	»	»	»	»	»	c) Le crédit de l'art. 3 a été annulé par la même loi que ci-dessus.
37,000 »	»	»	3,000 »	»	»	
413,651 25	425 28	»	36,275 47	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
81,000 »	»	»	»	»	»	
16,900 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	1,200 »	»	»	
3,849,874 »	425 28	»	40,475 47	»	»	

Le Budget des dotations a été fixé par la loi du 15 avril 1854, *Moniteur* n° 106, à la somme de . . . . . fr. 3,640,772 75
Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 500,000 »

3,940,772 75

Les diminutions de crédit s'élèvent à . . . . . 50,000 »

TOTAL . . . . . fr. 3,890,772 75

TABLEAU LITT. O.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
Report conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.						
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments	X.	45	*a*) 18,258 60	17,116 60	»	17,116 60
TOTAUX.	. . . .	. . . .	18,258 60	17,116 60	»	17,116 60
EXERCICE 1852.						
Report conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	X.	49	*b*) 2,748 »	2,748 »	2,748 »	»
TOTAUX.	. . . .	. . . .	2,748 »	2,748 »	2,748 »	»
EXERCICE 1853.						
Report conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.						
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.	X.	39	*c*) 1,000 »	1,000 »	»	1,000 »
Constructions nouvelles, réparation, entretien des bâtiments, y compris 235,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, et 235,000 francs pour l'acquisition des terrains et les premiers travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers.	X.	45	184,558 05	184,558 05	51,300 »	133,258 05
TOTAUX.	. . . .	. . . .	185,558 05	185,558 05	51,300 »	134,258 05
EXERCICE 1854.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	189,550 »	189,549 98	188,552 66	997 32
Matériel	»	3	23,000 »	22,989 67	22,107 81	881 86
Frais d'impression de recueils statistiques	»	5	6,000 »	2,679 »	1,086 65	512 45
Frais de route et de séjour	»	4	6,000 »	5,958 50	2,911 50	3,046 80
A REPORTER.	. . . .	. . . .	245,550 »	242,176 95	235,658 62	5,438 43

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
	17,116 60	»	»	»	1,122 »	»	*a*) Décision de la Cour des comptes du 30 mars 1854.
	17,116 60	»	»	»	1,122 »	»	
	2,748 »	»	»	»	»	»	*b*) Id. Id.
	2,748 »	»	»	»	»	»	
	1,000 »	»	»	»	»	»	*c*) Id. Id.
	184,558 05	»	»	»	»	»	
	185,558 05	»	»	»	»	»	
	21,000 »	»	»	»	»	»	
	189,549 98	»	»	» 02	»	»	
	22,989 67	»	»	10 33	»	»	
	1,599 10	1,079 90	»	3,321 »	»	»	
	5,958 30	»	»	41 70	»	»	
	241,097 05	1,079 90	»	3,373 05	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	245,550 »	242.176 95	235.658 62	5,458 45
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de cassation (*Personnel*)	»	6	220,500 »	210,208 35	210,208 35	»
— (*Matériel*).	»	7	5,250 »	5.125 »	5,105 »	22 »
Cours d'appel (*Personnel*)	»	8	a) 577,100 »	572,255 32	468,745 82	105,187 50
— (*Matériel*).	»	9	18,000 »	18,000 »	18,000 »	»
Tribunaux de première instance et de commerce. . . .	»	10	b) 1,042,645 »	1,051,865 51	913,787 60	118,077 91
Justices de paix et tribunaux de police	»	11	555,970 »	554,120 »	411,520 »	142,600 »
Justice militaire.	III.					
Cour militaire (*Personnel*).	»	12	20,505 »	20,278 32	15,227 40	5,054 16
— (*Matériel*)	»	13	2,000 »	2,000 »	2.000 »	»
Auditeurs militaires et prévôts	»	14	30.051 »	30,050 32	27,771 82	2,258 50
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. . . .	»	15	3,540 »	3,540 »	1.770 »	1,770 »
Frais de justice.	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	»	16	570,000 »	559,196 66	28,527 60	530.671 61
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	»	17	30,215 »	27,561 28	27,192 62	240 »
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyers de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	»	18	75,000 »	26,777 45	18,275 37	8,502 06
Publications officielles.	VI.					
Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*, pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	»	19	116,000 »	115,996 67	109,515 98	6,480 69
Abonnement au *Bulletin des arrêts de la Cour de cassation*.	»	20	5,000 »	2,720 »	2,720 »	»
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	»	21	18,000 »	16,126 10	15,644 10	2,310 60
A REPORTER.	. . .	. . .	3,535,104 »	5,457,955 89	2,509,468 35	926,893 46

LA JUSTICE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

PAYÉS	PAYEMENTS restant a effectuer ou a justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
241,097 05	1,079 90	»	3,375 05	»	»	
210,208 33	»	»	10,291 67	»	»	
5,125 »	»	»	125 »	»	»	
572,253 32	»	»	4,866 68	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 32,500 francs, par la loi du 23 mai 1854, *Moniteur* n° 150.
18,000 »	»	»	»	»	»	
1,051,865 51	»	»	10,779 40	»	»	b) Le crédit primitif a été augmenté de 7,700 francs par la loi du 25 mai 1854, *Moniteur* n° 150.
554,120 »	»	»	1,850 »	»	»	
20,261 65	16 67	»	24 68	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
50,050 32	»	»	» 68	»	»	
3,540 »	»	»	»	»	»	
558,999 21	197 45	»	10,805 34	»	»	
27,452 62	128 66	»	2,053 72	»	»	
26,777 45	»	»	48,222 57	»	»	
115,996 67	»	»	3 33	»	»	
2,720 »	»	»	280 »	»	»	
15,954 70	171 40	»	1,873 90	»	»	
3,456,361 81	1,594 08	»	95,148 11	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	3,555,104 »	3,457,955 89	2,509,468 55	926,893 46
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	»	22	10,000 »	4,285 14	2,897 74	1,387 40
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	»	23	12,000 »	11,700 »	11,450 »	250 »
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	»	24	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liége	»	25	511,700 »	510,455 52	235,041 66	77,591 66
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liége.	»	26	62,010 55	62,010 50	34,021 15	27,989 57
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 francs, pour revenus de cures	»	27	3,541,050 »	3,536,125 69	2,265,036 »	1,070,298 10
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	»	28	420,000 »	414,999 99	171,520 67	238,127 52
Part du Gouvernement dans les frais de construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie	»	28bis.	*a*) 90,000 »	90,000 »	90,000 »	»
Culte anglican et protestant (*Personnel*)	»	29	48,876 »	47,626 »	35,157 »	12,469 »
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses	»	30	9,024 »	5,715 08	4,072 91	1,640 17
Culte israélite (*Personnel*).	»	31	8,600 »	8,600 »	6,450 »	2,150 »
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	»	32	900 »	900 »	900 »	»
1° Premier terme de pensions à accorder éventuellement; 2° secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	»	33	*b*) 26,000 »	25,871 87	20,330 07	4,918 30
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	»	34	*c*)140,000 »	157,923 51	60,589 62	76,630 85
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et des sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	»	35	160,000 »	158,829 26	41,020 26	117,647 40
A REPORTER.	. . .	. . .	8,174,744 55	8,055,872 05	5,487,261 41	2,557,202 12

LA JUSTICE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
5,456,561 81	1,594 08	»	95,148 11	»	»	
4,285 14	»	»	5,714 86	»	»	
11,700 »	»	»	300 »	»	»	
1,500 »	»	»	»	»	»	
310,433 32	»	»	1,266 68	»	»	
62,010 50	»	»	» 05	»	»	
3,555,334 10	789 59	»	4,906 31	»	»	
409,447 99	5,552 »	»	5,000 01	»	»	
90,000 »	»	»	»	»	»	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 21 juin 1855, *Moniteur* n° 175.
47,626 »	»	»	1,250 »	»	»	
5,715 08	»	»	3,510 92	»	»	
8,000 »	»	»	»	»	»	
500 »	»	»	600 »	»	»	
25,248 46	625 41	»	128 13	»	»	b) Ce crédit a été augmenté de 2,000 francs par la loi du 2 juin 1855, *Moniteur* n° 154.
157,229 47	695 84	»	2,076 69	»	»	c) Ce crédit a été augmenté de 30,000 francs par la loi du 2 juin 1855, *Moniteur* n° 154.
158,675 66	155 60	»	1,170 74	»	»	
8,044,465 53	9,408 52	»	120,872 50	»	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . . .	. . . .	8,174,744 55	8,055,872 05	5,487,261 41	2,557,202 12
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite).					
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . .	»	36	145,000 »	126,548 42	115 »	125,631 42
Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . .	»	37	20,000 »	19,599 50	14,609 50	4,990 »
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	»	38	100,000 »	165,664 90	56,265 85	101,355 29
Prisons.	X.					
Section 1re. — *Service domestique.*						
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.	»	39	*a)* 1,600,000 »	1,599,996 40	1,090,394 62	458,010 29
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	»	40	54,000 »	51,165 45	50,065 60	1,099 85
Frais d'habillement des gardiens	»	41	20,000 »	17,488 10	4,577 01	13,047 00
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	»	42	11,000 »	7,385 »	3,222 20	4,162 80
Traitement des employés attachés au service domestique. .	»	43	435,000 »	435,447 59	405,585 89	29,603 88
Frais d'impressions et de bureau	»	44	20,000 »	15,227 80	12,169 96	3,057 84
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments, y compris 50,000 francs pour achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai, 400,000 francs pour la continuation des travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers, et 20,000 francs pour commencer une nouvelle maison d'arrêt à Hasselt.	»	45	650,000 »	602,350 45	191,721 02	407,269 69
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	46	22,000 »	20,506 27	11,448 11	8,644 51
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	»	47	6,000 »	5,954 90	5,712 60	222 30
Achat et entretien du mobilier dans les prisons; frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus . .	»	48	55,000 »	23,166 51	6,710 91	16,455 60
Section 2. — *Service des travaux.*						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	»	49	*b)* 1,070,000 »	1,010,882 27	316,163 94	694,020 28
Gratifications aux détenus.	»	50	165,000 »	144,056 15	128,533 74	15,522 39
Frais d'impressions et de bureau	»	51	10,000 »	6,774 20	6,594 53	179 67
Traitements et tantièmes des employés	»	52	85,000 »	80,118 64	68,050 52	10,096 53
Secours à des employés ou des veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration des prisons	»	53	3,000 »	3,000 »	2,700 »	300 »
A reporter.	. . . .	. . . .	12,695,744 55	12,366,982 58	7,840,796 50	4,452,372 16

LA JUSTICE (suite).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
8,044,465 55	9,408 52	»	120,872 50	»	»	
125,744 42	804 »	»	18,451 58	»	»	
19,599 50	»	»	400 50	»	»	
157,621 12	8,045 78	»	24,555 10	»	»	
1,528,604 91	71,391 49	»	5 60	»	»	*a*) Le crédit primitif a été augmenté de 500,000 francs par la loi du 2 juin 1855, *Moniteur* n° 151.
51,105 45	»	»	2,856 55	»	»	
17,424 91	65 10	»	2,511 90	»	»	
7,585 »	»	»	5,615 »	»	»	
435,187 77	259 82	»	1,552 41	»	»	
15,227 80	»	»	4,772 20	»	»	
598,990 71	5,550 74	»	20,552 65	1,096 90	»	
20,092 42	215 85	»	1,695 75	»	»	
5,934 90	»	»	65 10	»	»	
25,166 51	»	»	31,855 49	»	»	
1,010,784 22	98 05	»	59,117 75	»	»	*b*) Ce crédit a été augmenté de 500,000 francs par la loi du 25 mai 1854, *Moniteur* n° 150.
144,056 15	»	»	20,945 87	»	»	
6,774 20	»	»	5,225 80	»	»	
79,947 05	171 50	»	4,881 50	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
12,275,168 55	95,814 05	»	327,665 07	1,096 90	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . . .	. . . .	12,695,744 55	12,566,982 58	7,840,796 59	4,432,572 16
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	»	54	58,000 »	58,000 »	58,000 »	»
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	55	5,000 »	2,768 60	2,177 50	591 10
Dépenses concernant les exercices antérieurs.	XIII.	(a				
Fournitures à l'administration centrale	»	56	207 13	200 13	200 13	»
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, de 1850 à 1852	»	57	612 62	593 67	585 73	7 94
Termes arriérés de pensions à des ministres du culte catholique.	»	58	190 75	190 75	190 75	»
Frais d'entretien et de transport d'indigents étrangers au royaume ou dont le domicile de secours est inconnu . .	»	59	15,000 »	12,757 23	11,027 39	1,729 84
Frais d'entretien des détenus et remboursement de frais de chauffage d'une salle affectée aux réunions de la commission administrative des prisons d'Anvers	»	60	1,069 62	1,029 76	1,029 76	»
Frais d'habillement des gardiens	»	61	2,697 27	2,696 27	2,696 27	»
Constructions dans les prisons.	»	62	40,893 86	40,893 86	40,893 86	»
Honoraires et indemnités aux architectes.	»	63	36 »	26 »	26 »	»
Achat de matières premières pour la fabrication dans les prisons	»	64	2,819 50	2,800 »	2,800 »	»
Dépenses diverses de toute nature, mais antérieures à 1853.	»	65	2,475 25	2,455 90	2,185 53	268 37
TOTAUX.	. . . .	. . . .	12,824,744 55	12,491,592 75	7,962,609 31	4,434,969 41

LA JUSTICE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
12,275,168 55	93,814 05	»	327,065 07	1,096 90	»	
58.000 »	»	»	»	»	»	
2,768 60	»	»	2,231 40	»	»	
200 15	»	»	7 »	»	»	a) Les crédits formant le chap. XIII ont été ouverts par la loi du 25 mai 1854, *Monit.* n° 150.
593 67	»	»	18 95	»	»	
100 75	»	»	»	»	»	
12,757 25	»	»	2,242 77	»	»	
1,029 76	»	»	39 86	»	»	
2,096 27	»	»	1 »	»	»	
40,895 86	»	»	»	»	»	
26 »	»	»	10 »	»	»	
2,800 »	»	»	19 50	»	»	
2,455 90	»	»	19 35	»	»	
12,397,578 72	93,814 05	»	332,254 90	1,096 90	»	

Le Budget de la Justice a été fixé par la loi du 15 juin 1853, *Moniteur* n° 168, à . . . . . fr. 11,796,544 55
Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 1,028,200 »

TOTAL. . . . . fr. 12,824,744 55

TABLEAU LITT. P.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
Report de l'exercice 1853, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité (a.						
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1853, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn. Frais divers	»	30	10,000 »	7,000 »	7,000 »	»
TOTAUX.	. . .	. . .	10,000 »	7,000 »	7,000 »	»
EXERCICE 1854.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— du personnel des bureaux	»	2	108,491 »	108,491 »	104,693 44	3,700 56
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	»	3	2,000 »	»	»	»
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	»	4	1,000 »	520 »	403 »	117 »
Matériel	»	5	57,600 »	57,600 »	22,341 97	15,216 10
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	»	6	8,000 »	8,000 »	8,000 »	»
Traitement des agents politiques.	II.					
Missions en Allemagne.	»	7	101,000 »	98,500 »	98,500 »	»
France.	»	8	45,000 »	45,000 »	45,000 »	»
Grande-Bretagne.	»	9	62,000 »	62,000 »	62,000 »	»
Italie	»	10	37,000 »	30,000 »	30,000 »	»
Pays-Bas	»	11	39,000 »	39,000 »	39,000 »	»
Russie	»	12	62,000 »	62,000 »	62,000 »	»
Brésil	»	13	18,000 »	18,000 »	18,000 »	»
Danemarck, Suède et Hambourg	»	14	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
Espagne	»	15	13,000 »	15,000 »	10,000 »	5,000 »
A REPORTER.	. . .	. . .	572,091 »	560,111 »	553,940 41	24,033 66

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS — TOTAL.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances en circulation.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS excédant les dépenses — A annuler définitivement.	CRÉDITS excédant les dépenses — Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
						a) Décision de la Cour des comptes du 21 novembre 1855.
7,000 »	»	»	3,000 »	»	»	
7,000 »	»	»	3,000 »	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
108,396 »	93 »	»	»	»	»	
»	»	»	2,000 »	»	»	
520 »	»	»	480 »	»	»	
37,558 07	41 93	»	»	»	»	
8,000 »	»	»	»	»	»	
98,500 »	»	»	2,500 »	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
62,000 »	»	»	»	»	»	
30,000 »	»	»	7,000 »	»	»	
39,000 »	»	»	»	»	»	
62,000 »	»	»	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
559,974 07	136 93	»	11,080 »	»	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . .	. . .	572,091 »	560,111 »	535,940 41	24,035 66
Traitement des agents politiques (suite).	II (suite).					
États-Unis.	»	16	18,000 »	18,000 »	18,000 »	»
Portugal	»	17	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
Turquie	»	18	27,000 »	27,000 »	27,000 »	»
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation .	»	19	12,000 »	11,094 44	5,894 44	5,200 »
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	»	20	82,600 »	82,600 »	72,591 52	10,008 48
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	»	21	70,500 »	48,551 14	2,543 62	46,078 49
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, six cavasses employés dans diverses résidences en Orient et pour un capou-oglan. .	»	22	6,050 »	6,050 »	4,460 »	1,570 »
Frais divers	»	23	73,970 »	61,405 75	8,707 92	48,490 67
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	»	24	56,000 »	55,610 88	51,626 09	3,984 79
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	25	4,000 »	2,835 25	556 77	2,278 48
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Écoles de navigation. Personnel	»	26	15,920 »	15,890 85	13,390 85	2,500 »
— Frais divers	»	27	7,280 »	7,279 56	6,859 50	420 06
Chambres de commerce.	»	28	12,000 »	11,855 62	6,623 64	5,231 98
Frais divers et encouragements au commerce	»	29	13,700 »	12,786 16	5,972 30	6,213 86
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1854, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn	Personnel .	»	30	1,050 »	1,050 »	1,050 »	»
	Frais divers.	»	31	115,350 »	44,219 50	10,970 »	33,249 50
Pêche maritime. Personnel.	»	32	7,950 »	7,683 33	6,455 »	1,212 50
— Primes	»	33	92,050 »	92,046 86	115 95	90,958 40
Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1855.	»	34	3,000 »	3,600 »	3,600 »	»
À reporter.	. . .	. . .	1,187,491 »	1,065,548 32	777,057 99	281,250 87

ÉTRANGÈRES (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
559,974 07	136 03	»	11,980 »	»	»	
18,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
27,000 »	»	»	»	»	»	
10,794 44	1,200 »	»	5 56	»	»	
82,600 »	»	»	»	»	»	
48,422 11	129 03	»	21,048 86	»	»	
6,050 »	»	»	»	»	»	
57,198 59	4,205 16	»	11,104 85	1,461 40	»	
55,610 88	»	»	589 12	»	»	
2,855 25	»	»	1,164 75	»	»	
15,890 85	»	»	29 17	»	»	
7,279 56	»	»	» 44	»	»	
11,855 62	»	»	144 38	»	»	
12,186 16	600 »	»	2,013 84	»	»	
1,050 »	»	»	»	»	»	
44,219 50	»	»	»	69,130 50	»	
7,667 50	15 85	»	206 67	»	»	
91,074 35	972 51	»	3 14	»	»	
3,600 »	»	»	1,400 »	»	»	
1,058,288 86	7,259 46	»	51,550 78	70,591 90	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . . .	. . . .	1,187,491 »	1,065,548 32	777,037 99	281,250 87
Marine. — *Pilotage.*	VIII.					
Personnel.	»	35	168,450 »	167,618 12	75,298 45	92,319 67
Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilotage (crédit non limitatif)	»	36	200,610 »	213,557 82	72,225 96	141,355 86
Passages d'eau.						
Personnel.	»	37	11,850 »	11,475 02	11,250 02	225 »
Police maritime.						
Personnel.	»	38	25,400 »	24,600 »	23,296 52	1,303 48
Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)	»	39	4,000 »	7,552 72	2,036 54	5,516 18
Sauvetage.						
Personnel.	»	40	14,300 »	12,489 50	9,027 88	3,461 62
Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.						
Traitements des courriers et agents	»	41	14,350 »	12,689 96	8,392 42	4,297 54
Bâtiments de l'État.						
Personnel	»	42	255,851 67	217,320 13	57,956 04	159,224 09
Vivres	»	43	88,600 »	88,599 89	45,640 95	42,958 94
Premier terme des pensions à accorder	»	44	1,500 »	132 08	90 42	20 85
Secours aux marins blessés, veuves et médicaments . . .	»	45	4,000 »	3,992 »	1,126 »	2,866 »
Dotation à la caisse de prévoyance	»	46	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
Magasin	»	47	2,000 »	1,584 »	1,328 »	256 »
Matériel des divers services.	»	48	349,500 »	349,491 74	261,154 »	88,302 74
Frais de perception des droits de chancellerie.	IX.					
Personnel.	»	49	3,000 »	2,902 65	2,500 »	402 65
TOTAUX.	. . . .	. . . .	2,320,882 67	2,189,755 95	1,358,359 19	823,719 47

ÉTRANGÈRES (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant a effectuer ou a justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
1,058,288 86	7,259 46	»	31,550 78	70,591 90	»	
107,618 12	»	»	851 88	»	»	
215,557 82	»	»	»	»	12,947 82	
11,475 02	»	»	574 98	»	»	
24,600 »	»	»	800 »	»	»	
7,352 72	»	»	»	»	3,352 72	
12,489 50	»	»	1,810 50	»	»	
12,689 96	»	»	1,660 04	»	»	
217,160 15	360 »	»	18,511 54	»	»	
88,590 89	»	»	» 11	»	»	
111 25	20 85	»	1,367 92	»	»	
5,092 »	»	»	8 »	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
1,584 »	»	»	416 »	»	»	
340,456 74	55 »	»	8 26	»	»	
2,902 65	»	»	97 35	»	»	
2,182,078 66	7,675 29	»	77,057 36	70,591 90	16,300 54	

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 30 mai 1853, *Moniteur* n° 150, à . . . . . fr. 2,320,882 67

TABLEAU LITT. Q.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
Report de l'exercice 1851, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Monument de Godefroid de Bouillon.	25	140	*a*) 25,000 »	»	»	»
TOTAUX.	. . .	. . .	25,000 »	»	»	»
EXERCICE 1853.						
Report effectué conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité.						
Lettres et sciences.	XVIII.					
Observatoire royal. — Matériel et acquisition	»	91	*b*) 374 91	»	»	»
Beaux-arts.	XIX.					
Encouragements; souscriptions; achats; subsides aux sociétés musicales; publication du *Musée populaire de Belgique;* académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	»	103	15,000 »	2,100 »	»	2,100 »
TOTAUX.	. . .	. . .	15,374 91	2,100 »	»	2,100 »
EXERCICE 1854.						
Administration centrale.	I.					
Personnel.						
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	194,750 »	194,750 »	177,254 42	17,350 83
Matériel.						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses et partie de loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux . . .	»	3	*a*) 46,615 49	46,612 70	46,598 75	13 95
Frais de déplacement.						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . .	»	4	*b*) 4,528 »	3,025 90	2,006 28	904 82
À REPORTER.	. . .	. . .	266,891 49	265,388 60	246,859 45	18,269 60

L'INTÉRIEUR.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS — TOTAL.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances en circulation.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS excédant les dépenses — A annuler définitivement.	CRÉDITS excédant les dépenses — Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
»	»	»	»	25,000 »	»	*a)* Décision de la Cour des comptes du 17 novembre 1854.
»	»	»	»	25,000 »	»	
»	»	»	374 91	»	»	*b)* Décision de la Cour des comptes du 5 décembre 1854.
2,100 »	»	»	»	12,000 »	»	
2,100 »	»	»	374 91	12,000 »	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
194,605 25	144 75	»	»	»	»	
46,612 70	»	»	» 70	»	»	*a)* Ce crédit a été augmenté de fr. 6,615 40 c., par la loi du 20 mai 1854, *Moniteur* n° 141.
2,911 10	114 80	»	1,502 10	»	»	*b)* Ce crédit a été augmenté de 228 francs, par la loi du 20 mai 1854, *Moniteur* n° 141.
265,120 05	259 55	»	1,502 80	»	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	266,891 49	265,588 60	246,859 45	18,269 60
Pensions et secours.	II.					
Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	»	5	6,000 »	5,217 74	626 58	2,551 16
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	»	6	5,000 »	4,907 54	3,115 98	1,795 56
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	»	7	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»
Statistique générale.	III.					
Frais de la Commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau.	»	8	9,000 »	6,603 95	5,045 82	1,558 13
Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales	»	9	5,500 »	5,280 27	4,967 77	219 »
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
Province d'Anvers.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	10	57,700 »	57,200 »	57,200 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	11	41,000 »	40,996 61	39,896 61	1,100 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	12	18,500 »	18,285 46	11,099 60	7,185 86
Province de Brabant.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	13	57,700 »	54,700 »	54,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	14	49,575 »	49,575 »	48,850 »	725 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	15	18,700 »	18,699 91	10,008 75	8,521 15
Province de la Flandre occidentale.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	16	57,700 »	57,700 »	28,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	»	17	44,300 »	44,300 »	40,570 77	3,720 25
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	18	19,250 »	19,204 13	16,495 72	2,708 41
Province de la Flandre orientale.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	19	57,700 »	57,700 »	57,700 »	»
Traitement des employés et gens de service.	»	20	48,150 »	48,149 14	42,998 59	5,150 55
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	21	18,500 »	18,499 14	6,748 92	8,616 22
A REPORTER.	. . .	. . .	707,766 49	697,405 29	621,266 54	71,521 65

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
265,129 05	259 55	»	1,502 89	»	»	
3,157 74	60 »	»	2,782 26	»	»	
4,907 54	»	»	92 66	»	»	
7,000 »	»	»	»	»	»	
6,603 95	»	»	2,396 05	»	»	
4,286 77	995 50	»	19 73	»	»	
37,200 »	»	»	500 »	»	»	
40,996 61	»	»	3 39	»	»	
18,283 46	»	»	16 54	»	»	
34,700 »	»	»	»	»	»	
49,575 »	»	»	5,000 »	»	»	
18,529 86	170 05	»	» 09	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
44,500 »	»	»	»	»	»	
19,204 13	»	»	45 87	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
48,140 14	»	»	» 86	»	»	
15,365 14	5,154 »	»	» 86	»	»	
692,788 19	4,617 10	»	10,361 20	»	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . . .	. . . .	707,766 49	697,405 29	621,266 54	71,521 65
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV. (suite).					
Province de Hainaut.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	22	57,700 »	57,700 »	57,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	23	52,840 »	52,840 »	52,628 77	211 23
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	24	18,950 »	18,929 47	8,952 39	9,977 08
Province de Liége.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	25	57,700 »	57,700 »	57,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	26	45,800 »	45,800 »	40,149 98	5,650 02
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	27	18,600 »	18,687 85	18,362 85	325 »
Province de Limbourg.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	28	57,700 »	57,700 »	57,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	29	55,500 »	55,499 61	55,399 61	100 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	30	12,497 »	12,175 07	7,802 25	4,370 82
Province de Luxembourg.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	31	57,700 »	56,700 »	56,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	32	31,800 »	31,800 »	29,100 »	2,700 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	33	15,200 »	14,273 60	8,570 25	5,703 57
Province de Namur.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	34	57,700 »	57,450 »	57,450 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	35	56,000 »	55,999 16	55,954 16	45 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	36	14,700 »	14,646 76	6,336 04	8,310 72
Frais d'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	»	37	166,800 »	166,800 »	145,426 50	21,037 50
Émoluments pour frais de bureau	»	38	81,200 »	81,200 »	71,575 »	9,625 »
Frais de route et de tournées	»	39	26,500 25	19,537 55	1,931 55	17,300 60
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1er avril 1845	»	40	500 »	156 15	85 50	70 65
À REPORTER.	. . . .	. . . .	1,451,322 74	1,430,798 49	1,270,791 35	154,948 64

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
692,788 19	4,617 10	»	10,361 20	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
32,840 »	»	»	»	»	»	
18,929 47	»	»	» 55	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
45,800 »	»	»	»	»	»	
18,687 85	»	»	2 17	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
35,499 61	»	»	» 39	»	»	
12,173 07	»	»	325 95	»	»	
36,700 »	»	»	1,000 »	»	»	
31,800 »	»	»	»	»	»	
14,275 60	»	»	926 40	»	»	
37,450 »	»	»	250 »	»	»	
35,999 16	»	»	» 84	»	»	
14,646 76	»	»	53 24	»	»	
166,464 »	336 »	»	»	»	»	
81,200 »	»	»	»	»	»	
19,232 15	105 40	»	7,261 70	»	»	
156 15	»	»	343 85	»	»	
1,425,739 99	5,058 50	»	20,524 25	»	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
Report.	. . . .	. . . .	1,451,322 74	1,450,798 49	1,270,791 55	154,948 64
Milice.	VI.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour arrestation de réfractaires .	»	41	63,000 »	55,688 27	27,655 40	25,854 40
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	»	42	3,700 »	3,031 51	1,569 76	1,461 75
Garde civique.	VII.					
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournées	»	43	6,885 »	2,700 »	2,475 »	225 »
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, personnel et matériel	»	44	*a*) 55,115 »	49,916 44	14,816 22	35,100 22
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	»	45	*b*) 45,249 25	45,185 34	44,319 25	866 09
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	»	46	8,000 »	8,000 »	6,857 47	415 50
Légion d'honneur et Croix de fer.	X.					
Pension de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves	»	47	155,000 »	154,129 16	115,000 »	38,766 66
Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	48	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	»	49	185,000 »	178,540 65	115,786 06	62,587 09
Service vétérinaire	»	50	50,000 »	45,408 92	20,522 55	24,593 79
Traitement et indemnités du personnel du haras	»	51	49,000 »	48,525 05	40,867 50	7,316 15
Matériel du haras et achat d'étalons; amélioration des races chevaline, bovine, ovine et porcine; exécution des règlements provinciaux sur la matière; conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; concours et expositions; subsides et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; industrie séricicole; bibliothèque rurale; enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; conférences agricoles des instituteurs primaires; encouragements à l'agriculture	»	52	*c*) 419,535 11	369,452 74	315,556 97	53,655 77
Primes pour étalons de race indigène	»	53	15,000 »	12,425 48	»	11,400 48
A reporter	. . . .	. . . .	2,526,807 10	2,423,802 05	1,995,975 31	417,189 54

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
1,425 750 99	5,058 50	»	20,324 25	»	»	
55,487 80	200 47	»	9,511 73	»	»	
5,051 51	»	»	668 49	»	»	
2,700 »	»	»	4,185 »	»	»	
49,916 44	»	»	1 68	5,196 88	»	*a)* Le crédit primitif a été augmenté de 40,000 francs par la loi du 21 mai 1854, *Moniteur* n° 141.
45,185 54	»	»	65 91	»	»	*b)* Le crédit primitif a été augmenté de 52,491 francs 25 centimes par la loi du 21 mai 1854, *Moniteur* n° 141.
7,272 97	727 05	»	»	»	»	
155,766 66	362 50	»	870 84	»	»	
22,000 »	»	»	»	»	»	
178,575 15	167 50	»	6,459 35	»	»	
44,916 52	492 60	»	4,591 08	»	»	
48,185 45	541 60	»	474 95	»	»	
367,190 74	2,202 »	»	50,082 57	»	»	*c)* Le crédit primitif a été augmenté de 5,055 francs 11 centimes par la loi du 20 mai 1854, *Moniteur* n° 141.
11,400 48	1,025 »	»	2,574 52	»	»	
2,415,164 85	10,657 20	»	99,808 17	5,196 88	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . . .	. . . .	2,526.807 10	2,425,802 05	1,995,975 31	417,189 54
Agriculture (suite).	XI (suite).					
Inspection de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau.	»	54	15,000 »	12,999 02	8,881 94	3,617 08
Service des défrichements dans la Campine.	»	55	40,850 »	39,871 71	27,670 94	11,552 83
— du drainage.	»	56	9,000 »	8,999 70	6,814 08	2,185 71
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service	»	57	55,800 »	55,800 »	49,336 21	6,463 79
Matériel de l'école vétérinaire. — Jury d'examen. . . .	»	58	72,700 »	72,700 »	36,204 03	36,495 97
Subside à la Société royale d'Horticulture de Bruxelles . .	»	59	24,000 »	24,000 »	12,000 »	12,000 »
Voirie vicinale.	XII.					
Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale. .	»	60	690,290 »	689,959 84	57,980 »	457,884 84
Salaires des agents temporaires attachés à ce service. . .	»	61	9,710 »	9,709 50	8,702 25	1,007 25
Industrie.	XIII.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie	»	62	7,600 »	7,600 »	7,600 »	»
Enseignement industriel.	»	63	51,850 »	46,217 24	20,500 »	25,717 24
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertise des machines pour lesquelles on demande l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	»	64	(a) 27,587 16	27,568 82	21,106 27	6,062 55
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers . . .	»	65	100,000 »	98,864 24	25,576 57	73,287 67
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais de bureau; partie des frais de location de la maison située rue Royale, occupée par l'administration des brevets.	»	66	12,700 »	12,652 90	8,036 48	4,449 76
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	»	67	17,748 »	15,698 05	15,398 05	300 »
Matériel et frais divers	»	68	10,252 »	10,252 »	3,245 86	5,655 67
Personnel du bureau de la librairie	»	68*ter*.	6,600 »	6,599 65	5,166 65	5,433 »
Matériel (frais de confection et d'apposition de timbres; indemnités aux agents temporaires de ce service; frais de copie des inventaires des ouvrages français réimprimés en Belgique; achat de registres pour le dépôt légal, acquisition d'ouvrages spéciaux de librairie; impressions diverses).	»	68 *quater*.	18,000 »	17,999 74	16,759 25	1,240 49
A REPORTER.	. . . .	. . . .	5,694,494 26	5,581,274 55	2,304,963 87	1,068,525 30

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS restant a effectuer ou a justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
2,415,164 85	10,657 20	»	99,808 17	5,196 88	»	
12,499 02	500 »	»	» 98	»	»	
39,205 77	667 94	»	978 29	»	»	
8,999 79	»	»	» 21	»	»	
55,800 »	»	»	»	»	»	
72,700 »	»	»	»	»	»	
24,000 »	»	»	»	»	»	
495,864 84	194,075 »	»	550 16	»	»	
9,709 50	»	»	» 50	»	»	
7,600 »	»	»	»	»	»	
46,217 21	»	»	5,652 76	»	»	
27,168 82	400 »	»	18 54	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 2,587 francs 16 c., par la loi du 29 mai 1854, *Moniteur* n° 141.
98,864 24	»	»	1,155 76	»	»	
12,486 24	166 66	»	47 10	»	»	
15,698 03	»	»	2,049 97	»	»	
8,901 53	1,350 47	»	»	»	»	
6,599 65	»	»	» 35	»	»	
17,999 74	»	»	» 26	»	»	
3,373,477 26	207,797 27	»	110,022 85	5,196 88	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	3,694,494 26	3,581,274 55	2,504,955 87	1,068,525 59
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs des poids et mesures et d'un aspirant-vérificateur	»	69	55,400 »	52,874 76	52,008 07	866 69
Frais de bureau et de tournées	»	70	18,000 »	17,900 »	17,275 »	625 »
Matériel	»	71	2,000 »	667 08	39 08	628 »
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	»	72	4,000 »	2,542 80	500 »	2,042 80
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	»	73	551,165 »	548,952 89	402,094 58	146,858 31
Bourses ; matériel des universités	»	74	94,255 »	85,554 51	52,429 76	58,792 87
Frais du jury d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré	»	75	52,000 »	51,999 69	49,447 19	2,552 50
Frais de l'agence de comptabilité des jurys.	»	76	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des annales des universités de Belgique	»	77	10,000 »	6,921 84	4,045 82	1,265 50
Enseignement moyen.	XVI.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	»	78	5,000 »	2,485 55	1,846 88	658 45
Inspections des établissements d'instruction moyenne. . .	»	79	17,500 »	12,916 66	10,249 92	2,666 74
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	»	80	7,000 »	4,681 40	3,550 40	1,551 »
Frais de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour des établissements d'instruction moyenne (bourses) (art. 58, § 5 de la loi du 1er juin 1850).	»	81	48,500 »	30,720 55	13,625 »	16,067 05
Dotation des athénées royaux (art. 20, § 2 de la même loi).	»	82	500,000 »	500,000 »	285,500 »	14,500 »
— des écoles moyennes (art 25, § 1er de la même loi).	»	83	200,000 »	200,000 »	186,200 »	2,800 »
Bourses à des élèves des écoles moyennes	»	84	15,000 »	14,600 »	9,500 »	4,675 »
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	»	85	107,000 »	106,800 »	86,400 »	20,400 »
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	»	86	17,000 »	14,751 11	5,409 11	7,126 50
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi. . .	»	87	20,000 »	17,059 »	16,196 »	1,445 »
À REPORTER.	. . .	. . .	5,218,094 26	5,065,042 15	3,503,068 68	1,535,780 80

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

PAYÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
3,373,477 26	207,797 27	»	110,022 85	3,196 88	»	
52,874 76	»	»	525 24	»	»	
17,900 »	»	»	100 »	»	»	
667 08	»	»	1,332 92	»	»	
2,542 80	»	»	1,457 20	»	»	
548,952 89	»	»	2,232 11	»	»	
91,222 65	2,111 88	»	900 49	»	»	
51,999 69	»	»	» 31	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
5,307 52	1,614 52	»	3,078 16	»	»	
2,485 55	»	»	2,514 67	»	»	
12,916 66	»	»	4,583 34	»	»	
4,681 40	»	»	2,318 60	»	»	
29,692 05	1,028 50	»	17,579 45	»	»	
300,000 »	»	»	»	»	»	
189,000 »	11,000 »	»	»	»	»	
14,175 »	425 »	»	400 »	»	»	
106,800 »	»	»	200 »	»	»	
12,535 61	2,215 50	»	2,248 89	»	»	
17,639 »	»	»	2,361 »	»	»	
4,836,840 48	226,192 67	»	151,855 25	3,196 88	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	3,218,094 26	3,065,042 15	3,503,068 68	1,353,780 80
Enseignement moyen (suite).	XVI (suite).					
Souscription à des ouvrages classiques	»	88	8,000 »	2,336 45	1,855 »	481 45
Frais de rédaction du premier rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (art. 40, 1er de la loi du 1er juin 1850).	»	89	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
Frais d'impression	»	90	4,000 »	4,000 »	»	»
Enseignement primaire.	XVII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel.	»	91	34,000 »	32,500 »	29,589 17	2,750 »
Écoles normales de l'État, à Lierre et à Nivelles. — Personnel	»	92	70,200 »	56,258 26	41,493 75	14,744 51
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration; matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; service annuel et ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences des instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 58 du règlement du 31 décembre 1842); subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc. .	»	93	1,121,474 84	1,121,474 84	172,472 28	907,590 04
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et aveugles	»	94	16,000 »	16,000 »	4,000 »	12,000 »
Lettres et sciences.	XVIII.					
Encouragements, souscriptions, achats; subsides aux dames veuves Weustenraadt et Van Ryswyck; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1er décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des *Chroniques belges inédites*; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication des documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique. .	»	95	75,000 »	74,054 25	50,057 65	19,121 48
Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire. — Personnel.	»	96	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	»	97	45,000 »	40,217 15	20,000 »	20,217 15
Observatoire royal. — Personnel	»	98	14,840 »	14,840 »	10,130 »	4,710 »
— — Matériel et acquisitions.	»	99	10,160 »	10,106 25	465 »	4,214 25
A REPORTER.	. . .	. . .	6,622,769 10	6,440,800 33	3,836,131 53	2,322,410 56

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
4,856,849 48	226,102 67	»	151,855 25	3,196 88	»	
2,356 45	»	»	5,665 55	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
»	4,000 »	»	»	»	»	
52,350 17	160 83	»	1,300 »	»	»	
56,258 26	»	»	15,961 74	»	»	
1,079,865 22	41,611 62	»	»	»	»	
16,000 »	»	»	»	»	»	
60,179 15	4,875 12	»	945 75	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
40,217 15	»	»	4,782 85	»	»	
14,840 »	»	»	»	»	»	
4,079 25	5,427 »	»	55 77	»	»	
6,158,542 09	282,267 24	»	178,762 89	3,196 88	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	6,622,769 10	6,440,809 55	3,856,131 53	2,322,410 56
Lettres et sciences (suite).	XVIII (suite).					
Bibliothèque royale. — Personnel.	»	100	26,680 »	26,680 »	26,680 »	»
— — Matériel et acquisitions.	»	101	33,320 »	33,319 94	31,611 45	1,608 49
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	»	102	10,000 »	10,000 »	8,583 15	716 85
— — — Matériel et acquisitions.	»	103	7,000 »	7,000 »	5,694 »	1,306 »
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des *Acta Sanctorum*	»	104	4,000 »	4,000 »	2,000 »	2,000 »
Archives du royaume. — Personnel	»	105	25,730 »	25,735 »	25,735 »	»
— — Matériel.	»	106	2,600 »	2,598 41	545 54	2,053 07
Frais de publication des inventaires des archives	»	107	4,000 »	236 50	»	236 50
Archives de l'État dans les provinces.	»	108	13,225 »	13,225 »	12,975 »	250 »
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrements de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives.	»	109	5,500 »	5,479 55	2,512 76	966 79
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	110	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»
Beaux-arts.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats; subsides aux sociétés musicales; publications du *Musée populaire de Belgique*; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours entre les établissements destinés aux arts plastiques et graphiques; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. . . .	»	111	129,000 »	128,970 69	80,485 27	45,805 91
Académie royale d'Anvers	»	112	27,500 »	27,500 »	27,500 »	»
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	»	113	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
Conservatoire royal de musique de Liége	»	114	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . .	»	115	5,900 »	5,900 »	5,900 »	»
— — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue.	»	116	23,400 »	23,400 »	10,998 06	5,076 64
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel. . .	»	117	3,800 »	3,800 »	3,800 »	»
— — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue. .	»	118	8,000 »	7,994 87	6,925 80	1,069 07
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	»	119	2,000 »	2,000 »	1,629 70	370 30
A REPORTER.	. . .	. . .	7,025,444 10	6,859,649 29	4,162,707 06	2,383,868 18

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant a effectuer ou a justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
6,158,542 09	282,267 24	»	178,762 89	3,196 88	»	
26,680 »	»	»	» 06	»	»	
33,219 94	100 »	»	»	»	»	
9,300 »	700 »	»	»	»	»	
7,000 »	»	»	»	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
25,735 »	»	»	15 »	»	»	
2,598 41	»	»	1 59	»	»	
256 50	»	»	3,763 50	»	»	
15,225 »	»	»	»	»	»	
3,479 55	»	»	20 45	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
126,289 18	2,681 51	»	29 51	»	»	
27,500 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
22,000 »	»	»	»	»	»	
5,900 »	»	»	»	»	»	
16,074 70	7,325 30	»	»	»	»	
5,800 »	»	»	»	»	»	
7,094 87	»	»	5 13	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
6,546,575 24	293,074 05	»	182,597 93	3,196 88	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . . .	. . . .	7,025,444 10	6,859,049 29	4,162,707 06	2,585,868 18
Beaux-arts (suite).	XIX (suite).					
Premier cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1853, pour ériger un monument en commémoration du Congrès national	»	120	103,600 »	103,600 »	12,054 18	47,250 »
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	»	121	10,000 »	10,000 »	9,000 »	1,000 »
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, et subsides pour la conservation d'objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.	»	122	*a*) 47,800 »	47,800 »	41,605 50	5,894 50
Commission royale des monuments. — Personnel . . .	»	123	1,400 »	1,400 »	1,400 »	»
— — — Matériel, frais de déplacement	»	124	6,000 »	5,999 80	2,907 55	3,092 27
Exposition nationale des beaux-arts	»	125	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
Service de santé.	XX.					
Frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire et service des épidémies	»	126	45,055 60	45,010 60	4,858 40	30,165 57
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides aux communes en cas d'épidémie; impressions et dépenses imprévues	»	127	26,500 »	26,284 10	11,609 85	14,555 46
Académie royale de médecine	»	128	20,000 »	20,000 »	19,390 88	609 12
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	»	129	4,200 »	4,200 »	4,200 »	»
Eaux de Spa.	XXI.	130				
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	»		20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	»	131	10,859 16	10,394 20	9,711 35	882 85
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	132	9,000 »	4,400 25	1,947 37	1,858 65
Subsides à la province de la Flandre occidentale pour l'acquisition et l'appropriation de l'hôtel provincial. . . .	»	133	*b*) 20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Enseignement supérieur	»	134	7,000 »	6,262 40	6,262 40	»
— primaire.	»	135	10,000 »	9,522 12	9,522 12	»
A REPORTER.	. . . .	. . . .	7,590,558 86	7,197,522 76	4,362,066 04	2,489,154 58

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
6.546.575 24	295,074 05	»	182.597 95	3,196 88	»	
59,304 18	44,295 82	»	»	»	»	
10.000 »	»	»	»	»	»	
47.500 »	300 »	»	»	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 12,800 francs, par la loi du 20 mai 1854, *Moniteur* n° 141.
1.400 »	»	»	»	»	»	
5.999 80	»	»	» 20	»	»	
25.000 »	»	»	»	»	»	
55,025 97	7,986 65	»	25 »	»	»	
26.255 51	50 70	»	15 90	»	»	
20.000 »	»	»	»	»	»	
4.200 »	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
10,594 20	»	»	264 96	»	»	
5.806 »	594 25	»	5.499 75	»	»	
20.000 »	»	»	»	»	»	b) Les crédits des articles 135 à 140, ont été ouverts par la loi du 20 mai 1854, *Moniteur* n° 141.
6.262 40	»	»	737 60	»	»	
9,522 12	»	»	677 88	»	»	
6.851,221 22	340,301 54	»	180,810 22	3,196 88	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . .	. . .	7,390,558 86	7,197,522 76	4,562,066 64	2,489,154 58
Dépenses imprévues (suite).	XXIII (suite).					
Encouragements aux lettres et aux sciences	»	136	16,500 »	8,500 »	8,500 »	»
— aux beaux-arts	»	137	111,207 12	111,055 12	98,178 72	8,876 40
Construction de l'hôtel du Gouvernement provincial à Arlon.	»	138	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»
Subside pour l'introduction du blanchiment et de l'apprêt des toiles d'après le système irlandais, et pour l'introduction de la teinture et de l'apprêt des velours de coton. .	»	139	24,438 31	24,438 31	24,438 31	»
Enseignement normal. — Indemnités aux professeurs de l'université de Liége pour les cours qu'ils ont donnés pendant l'année académique de 1852-1853	»	140	5,625 »	5,625 »	5,625 »	»
Indemnités pour bestiaux abattus en 1852	»	141	*a*) 9,215 49	9,145 48	9,078 82	66 66
Partie de l'ameublement des salles du conseil provincial et de la députation permanente de la province de Liége . . .	»	142	4,600 »	4,600 »	4,600 »	»
Payement des dépenses dues pour les courses de chevaux. .	»	143	1,398 45	1,398 45	1,398 45	»
Dépenses extraordinaires d'ameublement d'hôtels provinciaux.	»	144	14,735 55	14,711 10	14,711 10	»
Travaux d'hygiène	»	12bis	*b*) 211,274 32	199,273 70	78,358 70	61,277 »
Construction d'écoles.	»	12ter	*c*) 393,932 90	393,932 90	51,571 96	89,822 92
Totaux.	. . .	. . .	8,186,466 »	7,973,202 82	4,661,527 70	2,649,197 56

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
6,851,221 22	546,301 54	»	189,819 22	5,196 88	»	
8,500 »	»	»	8,000 »	»	»	
107,055 12	4,000 »	»	152 »	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
24,458 51	»	»	»	»	»	
5,625 »	»	»	»	»	»	
9,145 48	»	»	70 01	»	»	a) Les crédits des articles 141 à 144 ont été ouverts par la loi du 22 mai 1854, *Moniteur* n° 143.
4,600 »	»	»	»	»	»	
1,598 45	»	»	»	»	»	
14,711 10	»	»	24 45	»	»	
139,635 70	59,638 »	»	509 27	11,491 35	»	b) Crédit ouvert par la loi du 20 décembre 1851, *Moniteur* n° 356.
141,394 88	252,538 02	»	»	»	»	c) Idem, Idem.
7,310,725 26	662,477 56	»	198,574 05	14,688 23	»	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par la loi du 14 mars 1854, *Moniteur* n° 75, à . . . . . fr. 7,198,041 »

Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 988,425 »

TOTAL. . . . . fr. 8,186,466 »

TABLEAU LITT. *B*.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851. — REPORT DE 1855 à 1854 (*a*.						
Report conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1re. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . .	»	5	13,817 69	3,666 69	»	3,666 69
Plantations de routes	»	6	103 98	103 98	»	»
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
Service de l'Escaut.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	15	965 »	965 »	»	965 »
Service de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	17	3,240 »	3,240 »	»	»
Plantations.	»	32	1,275 54	1,150 »	»	1,150 »
TOTAUX.	. . .	. . .	21,404 01	15,127 67	»	7,781 69
EXERCICE 1852.						
Report de 1853 à 1854.	(*b*					
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1re. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire des routes; construction de routes nouvelles; études de projets, etc.	»	5	95,786 91	49,455 57	»	46,455 57
Plantations des routes.	»	6	4,252 51	3,206 55	»	3,206 55
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC.						
Service de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	19	31,310 30	8,938 30	»	8,938 30
Plantations nouvelles le long des voies navigables. . . .	»	30	2,252 30	2,002 30	»	1,122 30
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	»	38	2,522 15	2,522 15	»	2,522 15
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes.						
Approvisionnements, combustibles, objets de consommation, objets nécessaires pour l'entretien du matériel; redevances aux compagnies	»	67	500 »	»	»	»
Renouvellement du matériel	»	68	19,920 30	18,560 30	6,618 90	10,875 30
TOTAUX.	. . .	. . .	154,344 87	84,285 55	6,618 90	72,918 55

TRAVAUX PUBLICS.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS — TOTAL.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances en circulation.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS excédant les dépenses — A annuler définitivement.	CRÉDITS excédant les dépenses — Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
						a) Décision de la Cour des comptes du 19 décembre 1854.
5,666 69	»	»	»	8,151 »	»	
»	105 98	»	»	»	»	
905 »	»	»	»	»	»	
»	3,240 »	»	»	»	»	
1,150 »	»	»	»	125 54	»	
7,781 69	5,345 98	»	»	8,276 54	»	
						b) Décision de la Cour des comptes du 19 décembre 1854.
46,455 57	3,000 »	»	»	44,353 54	»	
3,206 55	»	»	59 »	986 98	»	
8,058 50	»	»	»	22,372 »	»	
1,122 50	880 »	»	»	250 »	»	
2,522 15	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	500 »	»	
17,494 20	866 10	»	1,560 »	»	»	
79,537 45	4,746 10	»	1,619 »	68,442 52	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
Report de l'exercice 1853 à 1854 (a).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II (suite).					
SECTION 1re. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	»	6	93,779 58	73,471 19	»	73,161 29
Plantations de routes	»	7	10,204 78	6,159 28	»	6,159 28
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	»	8	25,478 11	15,556 56	»	15,556 56
Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale, à Bruxelles, au parc et au palais de Tervueren	»	8bis.	98,151 97	57,451 10	»	57,451 10
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas-de-Gand.	»	9	3,550 »	3,550 »	»	3,550 »
Entretien et travaux de draguage de la Sambre canalisée. .	»	14	6,617 85	6,497 55	»	6,497 55
Entretien et travaux d'amélioration de la Lys	»	17	24,654 88	12,451 29	»	12,451 29
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur	»	18	106,857 86	74,772 99	»	74,772 99
Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel.	»	21	17,584 80	1,264 80	»	1,264 80
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer.	»	22	55,557 98	19,760 »	»	19,760 »
Entretien et travaux d'amélioration des canaux de Gand à Ostende.	»	24	17,485 60	17,485 60	8,866 68	8,618 92
Entretien et travaux d'amélioration du canal de la Campine.	»	26	60 »	60 »	»	60 »
Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert. . . .	»	29	18,107 17	9,822 »	»	9,822 »
Entretien et travaux d'amélioration du canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges	»	31	2,665 55	2,665 55	»	2,665 55
Entretien et travaux d'amélioration du canal latéral à la Meuse.	»	32	1,750 89	»	»	»
Plantations nouvelles le long des voies navigables. . . .	»	33	5,248 94	2,957 59	»	2,957 59
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	»	35	9,902 40	9,731 51	»	9,731 51
Subside pour le recreusement du canal de Stekene. . . .	»	37	2,000 »	»	»	»
A REPORTER.	. . .	. . .	475,595 92	311,194 37	8,866 68	302,017 79

VAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
						a) Décision de la Cour des comptes du 29 décembre 1854.
75,161 29	309 90	»	597 65	19,910 54	»	
6,150 28	»	»	297 »	3,768 50	»	
13,556 56	»	»	»	10,121 75	»	
57,451 10	»	»	»	40,700 87	»	
3,550 »	»	»	»	»	»	
6,497 55	»	»	120 50	»	»	
12,451 29	»	»	»	12,205 59	»	
74,772 99	»	»	448 27	31,656 60	»	
1,264 80	»	»	»	10,520 »	»	
19,760 »	»	»	»	15,777 98	»	
17,485 60	»	»	»	»	»	
60 »	»	»	»	»	»	
9,822 »	»	»	»	8,285 17	»	
2,665 55	»	»	»	»	»	
»	»	»	1,750 89	»	»	
2,957 59	»	»	100 »	2,191 35	»	
9,751 51	»	»	»	171 09	»	
»	»	»	»	2,000 »	»	
510,884 47	309 90	»	3,114 11	161,087 44	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . . .	. . . .	475,305 92	311,194 37	8,866 68	302,017 70
SERVICE D'EXÉCUTION.	IV.					
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.						
SECTION 1re. — VOIES ET TRAVAUX.						
Matériaux, engins, outils et ustensiles	»	59	55,452 08	45,121 88	»	45,121 88
Travaux et fournitures	»	58	66,000 »	»	»	»
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	»	63	1,302 54	1,302 54	»	1,302 54
Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	»	64	24,706 09	17,676 47	»	17,676 47
SECTION 5. — SERVICE EN GÉNÉRAL (*chemins de fer et télégraphes*).						
Matériel et fournitures de bureau.	»	76	4,456 »	1,120 »	»	1,120 »
SECTION 7. — POSTES.						
Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvière	»	85	3,529 10	2,948 72	»	2,948 72
TOTAUX.	. . . .	. . . .	629,501 53	379,365 78	8,866 68	370,187 20
EXERCICE 1854 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	548,600 »	548,422 52	455,500 30	94,680 92
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale. . . .	»	3	*a*) 29,687 50	29,670 77	19,926 34	9,744 43
Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc. . . .	»	4	*b*) 28,292 67	28,292 67	24,150 »	4,142 67
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	»	5	50,000 »	49,906 71	33,510 36	16,486 35
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1re. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets	»	6	2,577,458 »	2,479,718 72	1,445,633 82	1,023,899 24
Plantation des routes	II.	7	41,200 »	33,818 30	8,290 25	24,194 70
A REPORTER.	. . . .	. . . .	3,296,217 97	3,190,919 69	2,004,011 15	1,175,148 31

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
310,884 47	309 90	»	3,114 11	161,087 44	»	
45,121 88	»	»	»	8,310 20	»	
»	»	»	»	66,900 »	»	
1,302 34	»	»	»	»	»	
17,676 47	»	»	7,029 62	»	»	
1,120 »	»	»	»	3,316 »	»	
2,948 72	»	»	»	380 38	»	
379,053 88	309 90	»	10,145 73	239,994 02	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
548,181 28	241 24	»	177 48	»	»	
29,670 77	»	»	16 53	»	»	*a*) Le crédit primitif a été augmenté de 2,087 francs 30 c^s, par la loi du 5 juin 1855, *Moniteur* n° 161.
28,292 67	»	»	»	»	»	*b*) Le crédit primitif a été augmenté de 3,892 francs 67 c^s, par la loi du 5 juin 1855, *Moniteur* n° 161.
49,996 71	»	»	3 29	»	»	
2,467,533 06	12,185 66	»	»	97,719 28	»	
32,484 95	1,333 35	»	1,227 88	6,153 82	»	
3,177,159 44	13,760 25	»	1,425 18	103,873 10	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	3,296,217 97	3,190,919 69	2,004,011 13	1,175,148 51
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II (suite).					
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État.	»	8	90,000 »	89,147 86	64,119 88	21,659 46
Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien . .	»	9	60,000 »	54,735 52	26,881 52	26,784 »
Seconde annuité due à la ville de Bruxelles pour distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés dans cette localité.	»	10	6,400 »	6,400 »	6,400 »	»
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Canal de Gand au Sas-de-Gand.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	11	61,185 »	54,755 84	27,811 91	22,548 72
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	12	68,975 »	68,728 70	55,211 60	12,629 70
Canal de Pommerœul à Antoing.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	13	*a)* 90,764 80	90,188 99	30,428 42	59,760 57
Sambre canalisée dans les provinces de Hainaut et de Namur.						
Entretien et travaux de draguage.	»	14	106,000 »	105,448 32	56,602 50	48,845 82
Canal de Charleroy à Bruxelles.						
Travaux d'entretien et d'amélioration	»	15	79,500 »	77,618 77	36,421 46	37,399 69
Escaut.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	16	52,960 »	51,955 13	16,529 52	15,405 61
Lys dans les deux Flandres.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	17	87,020 »	85,981 06	46,872 77	29,775 15
Meuse dans les provinces de Liége et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	18	245,100 »	157,756 04	39,873 40	116,967 64
Meuse dans la province de Limbourg.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	19	152,800 »	122,800 »	24,560 »	98,240 »
Dendre.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	20	14,146 56	14,046 56	6,443 28	7,603 28
A REPORTER.	. . .	. . .	4,389,069 33	4,148,458 28	2,442,167 19	1,670,545 93

VAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS effectués	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
3,177,159 44	13,760 25	»	1,425 18	105,875 10	»	
85,750 54	3,588 52	»	756 86	115 28	»	
55,665 32	1,070 »	»	199 99	5,064 69	»	
6,400 »	»	»	»	»	»	
50,160 65	4,595 21	»	4,186 62	2,244 54	»	
67,841 50	887 40	»	246 50	»	»	
90,188 99	»	»	575 81	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 8,964 francs 80 cs, par la loi du 5 juin 1855, *Moniteur* n° 161.
105,448 32	»	»	551 68	»	»	
75,821 15	3,797 62	»	1,881 25	»	»	
51,955 13	»		616 »	410 87	»	
76,647 90	7,335 16	»	3,058 94	»	»	
156,841 04	915 »	»	»	85,345 96	»	
122,800 »	»	»	»	30,000 »	»	
14,046 56	»	»	100 »	»	»	
4,112,713 12	35,745 16	»	13,558 61	227,052 44	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . .	. . .	4,589,069 33	4,148,458 28	2,442,167 10	1,670,545 93
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II (Suite).					
Rupel.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	21	90,000 »	60,157 25	45,066 78	14,785 45
Dyle et Démer.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	22	163,000 »	120,942 56	10,584 95	101,335 91
Senne.						
Entretien d'ouvrages d'art; loyer d'une maison éclusière à Vilvorde	»	23	2,250 »	2,158 »	568 »	240 »
Canal de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	24	(*a* 71,018 85	69,948 51	46,624 35	22,018 69
Canal de Mons à Condé.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	25	27,985 »	25,555 »	21,147 58	4,387 62
Canal de la Campine dans les provinces de Limbourg et d'Anvers.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	26	58,870 »	55,916 87	42,098 92	11,817 95
Canal d'embranchement vers Turnhout.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	27	15,000 »	14,460 »	13,410 »	1,050 »
Petite Nèthe canalisée.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	28	52,000 »	45,697 62	25,628 73	20,249 95
Moervaert.						
Entretien ordinaire et travaux de dévasement	»	29	13,400 »	7,493 97	6,493 16	975 61
Canal de Deynze à Schipdonck.						
Travaux d'entretien.	»	30	5,000 »	4,649 »	3,254 30	1,394 70
Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.						
Travaux d'entretien.	»	31	0,000 »	8,480 »	6,844 »	1,636 »
Canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	32	(*b* 39,371 77	36,955 16	17,178 50	19,776 66
Canal de Selzaete à la mer du Nord.						
Construction de la quatrième et dernière section. — Première moitié de la dépense	»	33	425,000 »	330,358 68	»	285,457 68
A reporter.	. . .	. . .	5,561,164 95	4,929,170 68	2,679,066 26	2,153,872 15

VAUX PUBLICS (suite).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant a effectuer ou a justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
4,112,715 12	55,745 61	»	15,358 61	227,052 44	»	
50,852 23	285 »	»	29,862 77	»	»	
112,120 86	8,821 50	»	11,450 14	50,627 50	»	
808 »	1,550 »	»	92 »	»	»	
68,645 04	1,505 47	»	599 53	470 81	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 21,918 85 c[t] par la loi du 5 juin 1855, *Monit.* n° 161.
25,555 »	»	»	»	2,450 »	»	
55,916 87	»	»	4,955 15	»	»	
14,460 »	»	»	540 »	»	»	
45,878 68	1,818 94	»	4,576 12	1,726 26	»	
7,468 77	25 20	»	5,717 03	189 »	»	
4,049 »	»	»	551 »	»	»	
8,480 »	»	»	520 »	»	»	
50,955 16	»	»	2,016 61	»	»	b) Id. id. de fr. 2,621 77 id. id
283,457 68	46,881 »	»	»	94,661 32	»	
4,852,058 41	96,252 27	»	74,816 94	357,177 33	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	5,361,164 95	4,929,170 68	2,679,066 26	2,155,872 15
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II (suite).					
Plantations.						
Plantations nouvelles le long des voies navigables. . . .	»	34	25,000 »	15,155 50	1,349 50	13,805 80
Frais d'étude.						
Frais d'étude et de levée de plans.	»	35	7,000 »	3,177 08	2,497 63	679 45
Bacs et bateaux de passage.						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	»	36	27,000 »	17,057 16	7,784 49	9,252 67
Polders.						
Subside à la direction du polder de Lillo	»	37	a) 9,000 »	9,000 »	»	9,000 »
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Port d'Ostende — Entretien et travaux d'amélioration . .	»	38	108,050 »	101,917 45	46,858 20	54,824 25
— de Nieuport. — Entretien et travaux d'amélioration. .	»	39	45,600 »	15,013 33	10,405 »	4,608 33
Côte de Blanckenberghe. — Entretien et travaux d'amélioration	»	40	b) 127,971 87	127,971 87	87,774 49	40,197 38
Phares et fanaux. — Entretien et travaux d'amélioration. .	»	41	1,990 »	790 »	»	790 »
Entretien de l'Yser, de la grande Nèthe et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France, dont l'administration est reprise par l'État à dater du 1er janvier 1854. (La part contributive des provinces, des communes et des propriétaires intéressés dans l'exécution des grands travaux d'amélioration, sera ultérieurement déterminée par une loi.).	»	42	20,000 »	18,829 65	15,731 74	4,591 97
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	»	43	600,200 08	600,200 92	521,853 36	78,256 56
Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées	»	44	374,144 48	374,144 01	319,703 71	54,295 30
Frais de jurys d'examen et voyages des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil. . . .	»	45	12,000 »	6,327 20	1,627 20	4,700 »
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement	»	46	41,700 »	41,700 »	41,700 »	»
— — Frais de route . . .	»	47	600 »	196 »	»	196 »
— — Matériel	»	48	2,000 »	2,000 »	1,058 19	941 81
A REPORTER.	. . .	. . .	6,763,431 28	6,262,657 65	3,735,409 77	2,430,009 67

VAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS — TOTAL.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances en circulation.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS excédant les dépenses. — A annuler définitivement.	CRÉDITS excédant les dépenses. — Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
4,852,958 41	96,252 27	»	74,816 94	557,177 55	»	
15,155 30	»	»	8,905 82	882 88	»	
5,177 08	»	»	5,822 92	»	»	
17,037 16	»	»	9,547 28	415 56	»	
9,000 »	»	»	»	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 7,000 francs par la loi du 5 juin 1855, *Moniteur* n° 161.
101,682 45	235 »	»	1,052 55	4,500 »	»	
15,015 35	»	»	30,586 67	»	»	
127,071 87	»	»	»	»	»	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 771 87 c[s] par la loi du 5 juin 1855, *Moniteur* n° 161.
790 »	»	»	1,200 »	»	»	
18,525 71	505 92	»	156 29	1,014 08	»	
600,109 92	100 »	»	» 06	»	»	
575,999 01	145 »	»	» 47	»	»	
6,527 20	»	»	5,672 80	»	»	
41,700 »	»	»	»	»	»	
196 »	»	»	404 »	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
6,165,419 44	97,218 19	»	136,805 80	563,989 85	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	6,765,451 28	6,262,657 65	3,755,409 77	2,450,009 67
Mines (suite).	III (suite).					
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.	»	49	45,000 »	44,999 »	754 »	44,265 »
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	»	50	7,000 »	6,938 50	6,782 25	156 25
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines	»	51	140,655 53	140,655 22	129,844 74	10,788 48
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines .	»	52	6,000 »	2,565 »	1,507 »	856 »
Commission des procédés nouveaux.						
Frais de route et de séjour.	»	53	600 »	535 »	164 20	370 80
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	»	54	1,400 »	112 50	»	112 50
Commission des Annales des Travaux publics.						
Frais de route et de séjour.	»	55	1,100 »	709 60	213 »	496 60
Publication du recueil; frais de bureau, etc.	»	56	3,900 »	3,898 »	3,898 »	»
SERVICE D'EXÉCUTION.						
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
SECTION 1re. — VOIES ET TRAVAUX.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	»	57	179,160 »	176,757 96	162,997 96	13,760 »
Salaires des agents payés à la journée	»	58	*a*) 1,229,400 »	1,229,599 21	267,859 59	961,559 62
Matériaux, engins, outils et ustensiles	»	59	*b*) 1,560,500 »	1,349,655 54	1,300,265 54	48,165 26
Travaux et fournitures	»	60	*c*) 458,000 »	457,805 80	92,561 65	525,825 20
Créances arriérées concernant divers travaux de construction (charges extraordinaires)	»	60*bis*.	*d*) 251,000 »	215,270 09	202,480 05	4,375 85
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	»	61	118,060 »	118,052 85	109,989 85	8,065 »
Salaires des agents payés à la journée	»	62	*e*) 1,559,000 »	1,554,828 64	261,342 79	1,275,485 85
Primes d'économie et de régularité	»	63	*f*) 89,000 »	82,628 57	»	82,628 57
Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	»	64	*g*) 1,734,000 »	1,730,827 74	1,425,164 15	305,569 59
Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	»	65	*h*) 1,500,710 »	1,459,967 05	915,033 09	528,910 15
Redevances aux compagnies	»	66	*i*) 275,000 »	271,557 57	56,166 »	204,329 57
A REPORTER.	. . .	. . .	15,662,894 61	15,069,577 45	8,670,400 01	6,245,725 94

VAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS — TOTAL.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER — Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES. — A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
6,165,419 44	97,218 19	»	156,805 80	565,989 85	»	
44,999 »	»	»	1 »	»	»	
6,958 50	»	»	61 50	»	»	
140,655 22	»	»	» 11	»	»	
2,565 »	»	»	3,657 »	»	»	
535 »	»	»	65 »	»	»	
112 50	»	»	1,287 50	»	»	
700 60	»	»	390 40	»	»	
3,898 »	»	»	2 »	»	»	
170,757 96	»	»	2,402 04	»	»	
1,229,509 21	»	»	» 79	»	»	*a*) Le crédit primitif a été augmenté de 52,000 francs par la loi du 5 juin 1855, *Moniteur* n° 161.
1,548,426 80	1,228 74	»	10,844 46	»	»	*b*) Idem de fr. 500 » idem.
418,586 85	19,418 95	»	99 20	95 »	»	*c*) Idem de fr. 75,000 » idem.
206,864 90	8,405 19	»	»	15,729 91	»	*d*) Crédit ouvert par la loi du 17 mars 1854, *Moniteur* n° 141.
118,052 85	»	»	7 17	»	»	
1,554,828 64	»	»	4,171 56	»	»	*e*) Le crédit primitif a été augmenté de 121,000 francs par la loi du 5 juin 1855, *Moniteur* n° 161.
82,628 57	»	»	6,371 43	»	»	*f*) Idem de fr. 59,000 » idem.
1,730,755 74	94 »	»	3,172 26	»	»	*g*) Idem de fr. 174,000 » idem.
1,441,945 22	18,023 85	»	4,554 95	56,408 »	»	*h*) Idem de fr. 582,000 » idem.
260,495 57	11,002 »	»	3,442 45	»	»	*i*) Idem de fr. 185,000 » idem.
14,914,126 55	155,450 90	»	177,094 40	416,222 76	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . . .	. . . .	15,662,894 61	15,069,577 45	8,670,400 61	6,243,725 94
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	IV (suite).					
Section 3. — Mouvement et trafic.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	»	67	*a)* 801,000 »	800,999 67	706,410 13	54,589 54
Salaires des agents payés à la journée et manœuvres . .	»	68	*b)* 1,115,500 »	1,109,564 12	259,648 48	869,915 64
Frais d'exploitation	»	62	*c)* 281,290 »	281,289 40	181,453 28	99,086 12
Camionnage	»	70	*d)* 240,000 »	236,957 99	»	236,957 99
Pertes et avaries.	»	71	*e)* 60,000 »	59,999 91	5,760 07	35,776 08
Section 4. — Télégraphes.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	72	*f)* 60,500 »	60,490 90	49,995 10	10,504 80
Salaires des agents payés à la journée	»	73	*g)* 15,800 »	15,511 25	3,593 »	11,918 25
Entretien	»	74	*h)* 15,500 »	15,480 86	11,101 07	2,588 79
Section 5. — Service en général (*chemins de fer et télégraphes*).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	75	*i)* 31,850 »	31,826 95	28,408 45	3,418 50
Salaires des agents payés à la journée	»	76	30,000 »	29,291 20	7,881 35	21,409 85
Matériel et fournitures de bureau.	»	77	*k)* 182,000 »	181,992 75	112,254 11	68,901 60
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	»	78	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
Section 6. — Régie.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	79	36,300 »	35,790 64	35,705 64	2,085 »
Frais de bureau et de loyer	»	80	5,500 »	5,499 55	755 51	1,264 04
Section 7. — Postes.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	»	81	*l)* 515,400 »	515,399 15	499,140 12	16,259 03
— — des facteurs et autres agents subalternes	»	82	685,000 »	684,996 63	685,642 28	1,290 55
Transport des dépêches.	»	83	*m)* 307,000 »	298,454 55	252,196 16	62,757 95
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	»	84	*n)* 164,000 »	163,995 78	135,562 97	28,432 81
Pensions	V.	85	7,000 »	2,057 15	1,795 98	261 17
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	VI.	86	5,000 »	3,555 »	2,760 »	795 »
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VII.	87	*o)* 02,829 41	25,188 14	5,677 61	19,510 53
A reporter.	. . . .	. . . .	20,288,564 02	19,631,957 02	11,668,081 90	7,801,249 14

VAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
14,914,126 55	135,450 90	»	177,094 40	416,222 76	»	
800,999 67	»	»	» 33	»	»	*a*) Le crédit primitif a été augmenté de francs 29,500 » par la loi du 5 juin 1855, *Mon.* n° 161.
1,109,564 12	»	»	3,935 88	»	»	*b*) Idem de fr. 290,000 » idem.
280,519 40	770 »	»	» 60	»	»	*c*) Idem de fr. 99,500 » idem.
236,957 99	»	»	3,042 01	»	»	*d*) Idem de fr. 20,000 » idem.
59,536 15	463 70	»	» 00	»	»	*e*) Idem de fr. 40,000 » idem.
60,499 90	»	»	» 10	»	»	*f*) Idem de fr. 10,500 » idem.
15,511 25	»	»	288 75	»	»	*g*) Idem de fr. 6,800 » idem.
15,489 86	»	»	10 14	»	»	*h*) Idem de fr. 1,500 » idem.
31,826 93	»	»	25 07	»	»	*i*) Idem de fr. 3,500 » idem.
29,291 20	»	»	708 80	»	»	
181,155 71	857 04	»	7 25	»	»	*k*) Idem de fr. 62,000 » idem.
10,000 »	»	»	»	»	»	
35,790 64	»	»	709 36	»	»	
1,999 55	1,500 »	»	» 45	»	»	
515,399 15	»	»	» 85	»	»	*l*) Idem de fr. 15,400 » idem.
684,932 81	63 84	»	3 35	»	»	
294,954 09	5,500 44	»	8,545 47	»	»	*m*) Idem de fr. 18,000 » idem.
163,995 78	»	»	4 22	»	»	*n*) Idem de fr. 9,000 » idem.
2,057 15	»	»	4,942 85	»	»	
5,555 »	»	»	1,445 »	»	»	
25,188 14	»	»	12,886 86	26,754 41	»	*o*) Idem de fr. 44,829 41 idem.
19,469,331 04	162,605 98	»	213,640 83	442,977 17	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . . .	. . .	20,288,564 02	19,651,957 02	11,668,081 90	7,801,249 14
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	VIII.					
Dépenses concernant les exercices clos.						
Canal de Pommeroeil à Antoing	»	88	a) 1,021 27	1,021 27	»	1,021 27
Sambre.	»	89	3,589 41	2,459 91	»	2,459 91
Canal de Charleroy à Bruxelles	»	90	57 »	57 »	»	57 »
Lys.	»	91	156 52	156 52	»	156 52
Meuse	»	92	3,675 28	2,940 12	»	2,940 12
Dendre.	»	93	604 05	604 05	»	604 05
Dyle	»	94	6,682 02	»	»	»
Créances dues aux héritiers du sieur Dubois.	»	95	74 14	74 14	»	74 14
Canal de Gand à Ostende	»	96	992 05	992 05	»	992 05
— de Mons à Condé.	»	97	1,495 55	1,495 55	»	1,495 55
Moervaert	»	98	3,556 85	»	»	»
Canal latéral à la Meuse.	»	99	2,079 10	»	»	»
Bacs et bateaux de passage.	»	100	865 46	»	»	»
Polder de Lillo	»	101	67 89	67 89	»	67 89
Port d'Ostende	»	102	60 61	60 61	»	60 61
— de Nieuport	»	103	70 50	70 50	»	70 50
Frais de déplacement (ponts et chaussées)	»	104	189 40	189 40	»	189 40
— de route et de séjour (mines)	»	105	226 80	226 80	»	226 80
Salaires des agents payés à la journée (voies et travaux). . .	»	106	103 25	103 25	»	103 25
Travaux et fournitures	»	107	1,647 96	699 94	»	699 94
Salaires des agents payés à la journée (traction et arsenal).	»	108	22 55	22 55	»	22 55
Entretien et réparation du matériel (—).	»	109	2,215 18	2,215 18	»	3,215 18
Salaires des agents payés à la journée (mouvement et trafic).	»	110	13,724 48	13,724 48	»	13,724 48
A reporter.	. . .	. . .	20,332,697 28	19,660,074 19	11,668,081 90	7,829,586 31

VAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS — TOTAL.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances en circulation.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS excédant les dépenses — A annuler définitivement.	CRÉDITS excédant les dépenses — Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
19,469,351 04	162,005 98	»	213,649 85	442,977 17	»	
1,021 27	»	»	»	»	»	a) Les crédits compris sous les articles 88 à 119 ont été ouverts par la loi du 5 juin 1855, *Moniteur* n° 161.
2,459 91	»	»	1,149 50	»	»	
57 »	»	»	»	»	»	
136 52	»	»	»	»	»	
2,940 12	»	»	755 16	»	»	
604 03	»	»	»	»	»	
»	»	»	4,822 75	1,859 27	»	
74 14	»	»	»	»	»	
992 05	»	»	»	»	»	
1,493 55	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	3,556 85	»	
»	»	»	2,079 10	»	»	
»	»	»	»	865 46	»	
67 89	»	»	»	»	»	
60 61	»	»	»	»	»	
70 50	»	»	»	»	»	
189 40	»	»	»	»	»	
226 80	»	»	»	»	»	
105 25	»	»	»	»	»	
699 94	»	»	»	948 02	»	
22 55	»	»	»	»	»	
3,215 18	»	»	»	»	»	
13,724 48	»	»	»	»	»	
19,497,468 21	162,005 98	»	222,456 34	450,186 75	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . . .	. . . .	20,352,697 28	19,660,074 19	11,668,081 90	7,829,586 31
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	VIII. (suite.)					
Frais d'exploitation (mouvement et trafic)	»	111	4,677 72	4,677 72	»	4,677 72
Pertes et avaries (—)	»	112	8,955 50	8,955 50	»	8,798 18
Matériel, impression des cahiers de charges (service général).	»	113	5,117 56	4,777 81	»	4,664 »
Traitements et indemnités des fonctionnaires (postes). . .	»	114	108 »	»	»	»
Transport des dépêches (postes)	»	115	724 50	724 50	»	724 50
Construction et appropriation de locaux à Beverloo (postes).	»	116	669 50	558 08	»	558 08
Travaux et fournitures pour l'éclairage des bureaux à Bruxelles (postes)	»	117	1,118 51	1,118 51	»	1,118 51
Premier terme d'une pension	»	118	25 »	25 »	»	25 »
Frais de déplacement d'une commission, dus à des membres de la commission d'enquête chargés, en 1857, de l'étude de divers projets de travaux publics	»	119	868 81	868 50	»	588 54
Totaux.	. . . .	. . . .	20,354,962 38	19,681,779 87	11,668,081 90	7,850,540 84

VAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
19,497,468 21	162,605 98	»	222,456 34	450,186 75	»	
4,677 72	»	»	»	»	»	
8,798 18	157 52	»	559 75	»	»	
4,604 »	115 81	»	108 »	»	»	
»	»	»	»	»	»	
724 50	»	»	»	»	»	
558 08	»	»	»	111 42	»	
1,118 51	»	»	»	»	»	
25 »	»	»	»	»	»	
588 54	280 02	»	» 25	»	»	
19,518,622 74	165,157 15	»	222,884 34	450,298 17	»	

Le Budget du ministère des Travaux publics a été fixé par la loi du 1er janvier 1854, *Moniteur* n° 6, à . . . . fr. 18,111,477 55
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,245,485 03

TOTAL. . . . . fr. 20,554,962 58

TABLEAU LITT. S.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1852 (*a*.						
Reports conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	»	20	188,827 42	165,121 56	»	165,121 56
TOTAUX.	. . . .	. . . .	188,827 42	165,121 56	»	165,121 56
EXERCICE 1853 (*b*.						
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	»	12	16,545 28	14,455 12	10,083 92	4,371 20
Matériel de l'artillerie.	VI.					
Matériel de l'artillerie	»	20	52,418 45	40,555 42	26,075 42	14,480 »
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	»	21	444,856 42	442,597 29	126,510 23	316,087 06
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	»	25	115,005 77	49,005 35	11,940 81	52,040 38
TOTAUX.	. . . .	. . . .	628,621 92	546,613 16	174,610 38	366,978 64
EXERCICE 1854 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des employés civils	»	2	151,000 »	151,000 »	150,599 99	»
Supplément aux officiers et sous-officiers du Département de la Guerre	»	3	14,000 »	13,998 65	8,298 57	5,700 26
Matériel	»	4	40,000 »	40,000 »	39,448 57	551 65
Dépôt de la guerre	»	5	64,000 »	64,000 »	51,000 19	12,999 81
États-majors.	II.					
Traitement de l'état-major général	»	6	743,419 20	743,195 91	301,745 28	441,450 63
— — des provinces et des places . .	»	7	280,108 45	279,079 41	199,991 84	169,087 57
— du service de l'intendance	»	8	150,729 75	148,586 16	62,065 75	86,522 41
Service de santé des hôpitaux.	III.					
Traitement du service de santé des hôpitaux.	»	9	198,169 62	197,665 95	81,670 66	115,995 29
À REPORTER.	. . . .	. . . .	1,662,427 02	1,658,526 06	825,818 45	832,507 60

LA GUERRE.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
						a) Décision de la Cour des comptes du 14 novembre 1854.
165,121 56	»	»	874 60	22,851 26	»	
165,121 56	»	»	874 60	22,851 26	»	
						b) Id. Id.
14,455 12	»	»	1,888 16	»	»	
40,555 42	»	»	»	11,865 03	»	
442,507 20	»	»	2,259 13	»	»	
43,981 19	5,024 14	»	1,723 26	64,275 18	»	
541,589 02	5,024 14	»	5,870 55	76,158 21	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
150,599 99	400 01	»	»	»	»	
15,998 63	»	»	1 37	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
64,000 »	»	»	»	»	»	
745,195 91	»	»	225 29	»	»	
279,079 41	»	»	1,020 04	»	»	
148,586 16	»	»	2,145 59	»	»	
197,665 95	»	»	503 67	»	»	
1,658,126 05	400 01	»	5,000 96	»	»	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . .	. . .	1,662,427 02	1,658,526 06	825,818 45	832,507 60
Service de santé des hôpitaux (suite).	III (suite).					
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	»	10	608,105 »	608,102 19	223,991 52	384,110 67
Service pharmaceutique.	»	11	100,000 »	98,811 10	87,291 14	11,364 99
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	»	12	12,300,545 75	12,290,759 08	5,548,622 60	6,747,424 71
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)						
Traitement et solde de la cavalerie	»	13	3,464,642 »	3,464,641 64	1,643,107 09	1,821,534 55
— — de l'artillerie	»	14	2,969,505 »	2,969,504 06	1,403,786 80	1,565,517 26
— — du génie.	»	15	705,087 50	705,889 51	301,755 39	432,134 12
— — des compagnies d'administration . .	»	16	203,000 »	203,000 »	78,315 17	124,684 83
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)						
École militaire.	V.					
État-major enseignant et solde des élèves	»	17	163,910 47	154,338 06	75,363 60	78,975 36
Dépenses d'administration.	»	18	24,289 53	24,266 77	13,364 19	10,870 58
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	»	19	37,000 »	36,737 02	15,146 41	21,590 61
Matériel de l'artillerie	»	20	1,693,000 »	1,692,999 51	1,043,684 62	603,336 39
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	»	21	1,401,000 »	1,326,032 84	586,417 48	660,982 84
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	»	22	2,496,262 24	2,495,141 58	1,335,457 17	1,159,704 21
Fourrages en nature	»	23	3,013,000 »	3,611,789 45	2,895,814 05	715,975 40
Casernement des hommes	»	24	701,800 »	699,305 45	481,930 31	217,375 12
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . .	»	25	100,000 »	97,547 38	34,777 06	60,303 69
Frais de route et de séjour des officiers	»	26	96,304 »	96,303 21	10,273 29	86,029 92
Transports généraux	»	27	154,785 »	154,779 74	96,490 48	58,221 29
Chauffage et éclairage des corps de garde	»	28	65,500 »	64,598 67	43,250 42	21,348 25
Remonte	»	29	664,110 »	664,077 »	655,277 »	8,800 »
A reporter.	. . .	. . .	35,313,809 51	35,214,551 »	17,461,914 24	15,622,812 30

LA GUERRE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
1,658,126 05	400 01	»	5,900 96	»	»	
608,102 19	»	»	» 81	»	»	
98,656 13	154 97	»	1,188 90	»	»	
12,206,047 31	5,711 77	»	584 67	»	»	
5,464,641 64	»	»	» 36	»	»	
2,969,304 06	»	»	» 94	»	»	
795,889 51	»	»	1,197 99	»	»	
205,000 »	»	»	»	»	»	
154,338 96	»	»	9,571 51	»	»	
24,254 77	32 »	»	22 76	»	»	
56,757 02	»	»	262 98	»	»	
1,649,041 01	45,958 50	»	» 49	»	»	
1,247,400 52	79,252 52	»	2,671 80	71,695 56	»	
2,495,141 38	»	»	1,120 86	»	»	
3,611,789 45	»	»	1,210 55	»	»	
699,305 45	»	»	2,494 57	»	»	
95,280 75	2,266 65	»	1,144 27	1,308 35	»	
96,503 21	»	»	» 79	»	»	
154,711 77	67 97	»	5 26	»	»	
64,598 67	»	»	901 53	»	»	
664,077 »	»	»	33 »	»	»	
53,084,726 65	129,824 37	»	26,314 80	75,003 71	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	55,515,869 51	55,214,551 »	17,461,914 24	15,622,812 59
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires.	»	30	152,700 »	151,952 05	62,047 74	89,884 52
Frais de représentation.	»	31	28,250 »	28,250 »	8,200 »	20,050 »
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours.	»	32	79,108 18	79,100 96	37,657 09	41,305 52
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues.	»	33	5,415 46	4,995 30	2,605 70	2,387 69
(La partie disponible du crédit porté à l'art. 33 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, à d'autres articles du même Budget, si des circonstances éventuelles rendaient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.)						
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	»	34	1,891,750 »	1,887,517 37	1,062,266 70	825,050 87
TOTAUX.	. . .	. . .	55,471,093 15	55,366,144 98	18,654,691 47	16,601,490 79

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
33,084,726 63	129,824 57	»	26,514 80	73,003 71	»	
151,932 06	»	»	767 94	»	»	
28,250 »	»	»	»	»	»	
78,962 61	158 55	»	7 22	»	»	
4,995 39	»	»	422 07	»	»	
1,887,317 57	»	»	4,452 45	»	»	
35,236,182 26	129,983 12	»	31,944 46	73,003 71	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par la loi du 30 décembre 1853, *Moniteur* de 1854 n° 1, à . . fr. 33,129,093 15
Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 2,342,000 »
TOTAL . . . . fr. 35,471,093 15

TABLEAU LITT. T.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1854.	En 1855. jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	487,200 »	487,199 71	485,967 35	1,232 36
Honoraires des avocats et avoués du Département; frais de procédures, etc.	»	3	85,300 »	79,044 29	45,293 99	33,786 30
Frais de tournées	»	4	7,000 »	5,385 65	4,027 85	1,357 80
Matériel	»	5	46,000 »	45,996 03	21,173 46	24,798 57
Service de la monnaie	»	6	42,000 »	6,655 38	2,106 10	4,549 28
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre.	»	7	100,000 »	»	»	»
Magasin général des papiers	»	8	110,000 »	104,966 41	81,577 36	23,589 05
Documents statistiques	»	9	19,500 »	19,499 42	18,782 17	717 25
Administration du trésor dans les provinces.	II.					
Traitements des directeurs et agents du trésor.	»	10	125,000 »	122,379 94	122,379 94	»
Frais de bureau, de commis, de loyer et des directeurs et agents	»	11	25,500 »	25,200 »	25,200 »	»
Caissier général de l'État	»	12	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.					
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	»	16	1,385,000 »	1,432,576 10	»	1,432,576 10
Surveillance générale. — Traitements	»	13	354,000 »	353,165 85	»	353,165 85
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	»	14	304,700 »	306,771 92	»	306,771 92
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements fixes	»	a) 15	1,205,500 »	1,197,725 66	»	1,197,725 66
Service des douanes et de la recherche maritime	»	b) 17	3,971,916 67	3,957,667 02	»	3,957,667 02
— de la garantie des matières d'or et d'argent	»	18	47,900 »	46,975 76	»	46,975 76
Suppléments de traitements	»	19	25,080 »	79,801 75	31,072 94	48,728 81
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	»	20	70,000 »	54,749 77	»	54,749 77
(Les crédits portés aux articles 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)			5,950,916 67	5,956,945 71		
Frais de bureau et de tournées	»	21	68,840 »	68,540 10	39,175 »	29,165 10
A REPORTER.	..	..	8,680,256 67	8,575,188 74	898,066 16	7,675,604 58

FINANCES.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES — TOTAL.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances en circulation.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS excédant les dépenses — A annuler définitivement.	CRÉDITS excédant les dépenses — Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
21,000 »	»	»	»	»	»	
487,199 71	»	»	» 29	»	»	
78,990 29	54 »	»	6,455 71	»	»	
5,585 65	»	»	1,614 55	»	»	
45,972 05	24 »	»	3 97	»	»	
6,655 38	»	»	35,544 62	»	»	
»	»	»	100,000 »	»	»	
104,966 41	»	»	5,055 59	»	»	
19,499 42	»	»	» 58	»	»	
122,570 94	»	»	620 06	»	»	
25,200 »	»	»	100 »	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
1,452,576 10	»	»	»	»	47,576 10	
355,165 83	»	»				
306,771 92	»	»				
1,197,725 66	»	»				a) Le crédit primitif a été augmenté de 38,000 francs par la loi du 14 mars 1854, *Moniteur* n° 74, et de 7,500 francs par la loi du 22 mai 1854, *Moniteur* n° 144. b) Idem de fr. 6,666 67 par la loi du 25 mai 1854, *Moniteur* n° 150.
5,957,667 02	»	»	2,970 96	»	»	
46,975 76	»	»				
78,451 75	1,440 »	»				
54,749 77	»	»				
68,540 10	»	»	490 90	»	»	
8,575,670 74	1,518 »	»	152,044 03	»	47,576 10	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . . .	. . . .	8,680,256 67	8,573,188 74	808,066 16	7,675,604 58
Administration des contributions directes, etc. (suite).	III (suite).					
Indemnités, primes et dépenses diverses	»	22	284,200 »	272,921 09	15,428 68	257,302 41
Police douanière.	»	23	5,000 »	2,110 02	2,110 02	»
Matériel	»	24	117,800 »	116,324 09	45,455 61	71,209 25
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . .	»	25	19,450 »	18,111 14	12,635 58	5,475 56
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	»	26	592,650 »	592,406 70	6,172 »	586,234 70
(La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,580 francs, à l'art. 31, litt. *C*, relatif aux frais de bureau des directeurs.)						
Traitement du personnel du domaine	»	27	104,475 »	103,297 47	1,641 90	101,655 57
— — forestier	»	28	241,900 »	241,827 57	35 »	241,792 57
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limitatif.)	»	29	780,000 »	848,845 30	945 66	847,901 84
Remises des greffiers (crédit non limitatif)	»	30	46,000 »	42,942 13	»	42,942 13
Matériel	»	31	52,620 »	44,954 91	37,075 58	7,859 33
Dépenses du domaine	»	32	100,000 »	94,750 57	22,359 85	71,958 33
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	»	33	7,400 »	6,108 35	6,108 35	»
Administration centrale. — Matériel.	»	34	1,500 »	132 55	58 80	73 75
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif).	»	35	3,500 »	738 61	»	738 61
Pensions et secours.	VI.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	»	36	17,500 »	17,237 78	16,180 47	1,056 48
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	»	37	7,500 »	7,500 »	7,024 »	476 »
A REPORTER.	. . . .	. . . .	10,861,751 67	10,785,865 20	1,071,275 62	9,712,261 09

FINANCES (SUITE).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

PAYÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
8,573,670 74	1,518 »	»	152,644 05	»	47,576 10	
272,731 09	190 »	»	11,278 91	»	»	
2,110 02	»	»	2,889 98	»	»	
116,642 84	181 25	»	975 91	»	»	
18,111 14	»	»	1,338 86	»	»	
302,406 70	»	»	223 30	»	»	
103,297 47	»	»	1,177 53	»	»	
241,827 57	»	»	72 43	»	»	
848,845 50	»	»	»	»	68,845 50	
42,942 13	»	»	3,057 87	»	»	
44,954 91	»	»	1,685 09	6,000 »	»	
94,298 16	438 41	»	5,263 43	»	»	
6,108 33	»	»	1,291 67	»	»	
152 55	»	»	1,367 45	»	»	
738 61	»	»	2,761 39	»	»	
17,236 95	» 83	»	262 22	»	»	
7,500 »	»	»	»	»	»	
10,783,534 71	2,328 40	»	186,290 07	6,000 »	116,421 60	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1855, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . .	. . .	10,861,751 67	10,785,863 20	1,071,275 02	9,712,261 09
Dépenses imprévues.	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	38	12,000 »	4,977 79	4,539 29	451 »
Remboursement de six rentes dues par l'État	VIII.	39	(a 9,300 »	9,252 45	9,252 45	»
Payements à faire en vertu de bordereaux de collocation à charge du domaine, en qualité d'acquéreur de biens appropriés provenant de la succession Doms, à Lessines .	»	40	(b 25,000 »	24,761 55	24,761 55	»
Frais de poursuites et d'instances (1849)	»	41	(c 100 »	100 »	»	»
Personnel de l'enregistrement et du timbre (1855). — Traitements.	»	42	548 33	548 33	»	548 33
Dépenses du domaine (1852)	»	43	451 »	451 »	»	451 »
Instances contre la ville d'Ath et le collége du Pape à Louvain	»	44	5,891 16	5,775 24	»	»
Instances contre le sieur Carlier, à Cuesmes.	»	45	5,491 28	5,491 28	»	5,491 28
Totaux.	. . .	. . .	10,916,495 44	10,852,978 82	1,109,806 89	9,719,962 70

FINANCES (suite).

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS. — TOTAL.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances en circulation.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier — Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS excédant les dépenses. — A annuler définitivement.	CRÉDITS excédant les dépenses. — Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
10,785.554 71	2,328 49	»	186.290 07	6,000 »	116,421 60	
4,970 29	7 50	»	7,022 21	»	»	
9,252 45	»	»	267 55	»	»	a) Crédit ouvert par la loi du 11 mars 1854, *Moniteur* n° 74.
24,761 53	»	»	258 47	»	»	b) Idem 22 mai 1854, *Moniteur* n° 144.
»	100 »	»	»	»	»	c) Les crédits des articles 41 à 46, ont été ouverts par la loi du 28 mai 1855, *Monit.* n° 150.
548 35	»	»	»	»	»	
431 »	»	»	»	»	»	
»	5,775 24	»	117 92	»	»	
3,491 28	»	»	»	»	»	
10,826.760 59	6,209 23	»	195,956 22	6,000 »	116,421 60	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par la loi du 12 avril 1855, *Moniteur* n° 105, à . . . . . fr. 10,821,565 »
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 94,928 44

TOTAL . . . . fr. 10,916,493 44

TABLEAU LETT. U.

NON-VALEURS ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1854.	En 1855, jusqu'au 31 octob.
Non-Valeurs.	I.					
Non-valeurs sur la contribution foncière	»	1	*a)* 500,000 »	286,758 52	68,169 »	218,599 52
— — personnelle	»	2	400,000 »	529,406 65	»	529,406 65
— sur le droit de patente	»	3	80,000 »	205,169 15	»	205,169 15
— sur les redevances des mines	»	4	18,000 »	4,132 96	»	4,132 96
— sur le droit de débit des boissons alcooliques	»	5	15,000 »	25,227 67	»	25,227 67
— sur le droit de débit des tabacs	»	6	15,000 »	2,577 05	»	2,577 05
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	»	7	10,000 »	5,085 75	»	5,964 94
Remboursements.	II.					
Contributions directes, douanes et accises. — Restitution de droits perçus abusivement	»	8	28,000 »	27,977 81	»	27,977 81
Contributions directes, douanes et accises. — Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	»	9	1,000 »	1,022 25	»	1,022 25
Contributions directes, douanes et accises. — Remboursement du péage sur l'Escaut	»	10	800,000 »	1,170,575 77	»	1,170,575 77
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	»	11	250,000 »	199,550 02	1,850 75	197,710 29
Trésor public. — Remboursements divers	»	12	1,000 »	4,604 41	»	4,595 91
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	»	13	110,000 »	120,924 99	63,997 23	56,927 76
Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	»	14	10,000 »	1,400 »	»	1,400 »
		15	*b)* 115 55	115 55	»	115 55
TOTAUX.	...	...	2,098,115 55	2,584,526 11	134,005 96	2,249,198 86

REMBOURSEMENTS.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les dépenses.		DÉPENSES excédant les crédits.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, aux termes de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
286,568 32	190 »	»	75,241 68	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de 50,000 francs par la loi du 6 mars 1835, *Moniteur* n° 68.
329,406 65	»	»	70,593 35	»	»	
205,169 15	»	»	»	»	125,169 15	
4,132 96	»	»	15,867 04	»	»	
25,227 67	»	»	»	»	10,227 67	
2,577 05	»	»	12,422 95	»	»	
3,964 94	1,120 79	»	4,914 27	»	»	
27,977 81	»	»	22 19	»	»	
1,022 25	»	»	»	»	22 25	
1,170,575 77	»	»	»	»	570,575 77	
199,550 02	»	»	50,449 98	»	»	
4,595 01	10 50	»	»	»	3,604 41	
120,924 99	»	»	»	»	10,924 99	
1,400 »	»	»	8,600 »	»	»	
115 55	»	»	»	»	»	b) Crédit ouvert par la loi du 28 mai 1835, *Moniteur* n° 150.
2,585,204 82	1,321 29	»	254,111 46	»	520,524 24	

COMPARAISON,

Par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1854, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1855.	
	1854.	1855.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	57,342,887 51	57,097,685 94	245.201 57	»
Dotations	3,850,297 28	3,639,484 91	210,812 37	»
Ministère de la Justice	12,491,392 75	11,679,338 40	812.054 35	»
— des Affaires Étrangères	2,189,755 05	2,196,428 60	»	6,674 65
— de l'Intérieur	7,973,202 82	7,096,362 06	876.840 76	»
— des Travaux Publics	19,681,779 87	17,790,048 98	1,891,730 89	»
— de la Guerre	55,566,144 08	54,555,570 48	812,774 50	»
— des Finances	10,852,978 82	10,764,178 97	68,799 85	»
Non-Valeurs et Remboursements	2,384,526 11	2,591,826 94	»	207,300 83
TOTAUX fr.	152,112,964 09	127,408,725 28	4,918.214 29	213,975 48
			4,704,238 81	

259

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1853 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU Litt. V.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET

EXERCICES.	PRÉVISIONS. ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (*Montant effectif.*)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (*Montant effectif.*)	TOTAL.
1850 (4me trimestre)	26,502,221 56	»	»	»	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	»	115,225,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	»	152,464,505 97
1853	86,037,982 »	»	54,605 48	»	86,092,585 48
1854	84,279,578 »	»	321,239 35	10,000,000 »	94,600,817 35
1855	85,142,519 »	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 »	91,831,559 62
1856	84,557,151 »	»	1,444,799 73	15,574,163 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 »	»	2,508,636 25	10,000,000 »	98,220,336 25
1858	94,606,526 »	»	44,855 50	25,778,053 70	120,429,195 »
1859	104,095,551 »	»	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 »	»	5,745,247 64	63,074,257 63	170,775,074 27
1841	101,464,464 »	»	59,052 92	»	101,503,516 92
1842	105,850,612 »	50,000 »	71,054 77	22,337,424 68	128,309,071 45
1843	100,050,053 »	50,000 »	16,550,755 36	1,699,763 61	127,916,571 97
1844	109,581,084 »	»	5,728,820 54	84,656,000 »	197,965,904 54
1845	111,138,170 »	»	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	113,014,070 »	»	489,001 09	328,005 56	113,831,076 65
1847	115,473,650 »	»	85,705 12	100,000 »	115,657,353 12
1848	118,412,250 »	290,000 »	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 »	800,000 »	»	24,300 06	117,621,320 06
1850	115,910,820 »	2,000,000 »	16,547,668 69	»	134,258,488 69
1851	117,552,550 »	450,000 »	253,145 39	85,139 45	118,122,854 84
1852	118,519,250 »	»	2,882,950 97	1,240,201 02	122,433,390 99
1853	124,224,250 »	550,000 »	6,698,622 27	3,051,724 53	135,404,596 80
	2,375,001,974 59	129,752,967 60			
	2,504,754,942 19		105,461,145 15	265,068,169 36	2,875,284,254 68

TES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		*Observations.*
RECOUVREMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (*domein Inscriptien*), versés en payement du prix des domaines rendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
26,502,221 56	(*a* 5,504,928 62	»	»	*a*) Y compris fr. 599,554 65 perçus pour le compte de tiers.
115,225,815 05	(*b* 6,790,645 18	»	»	*b*) Y compris fr. 884,857 49 pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions de florins.
152,464,505 97	5,151,679 55	»	»	
88,058,515 92	5,202,105 42	»	1,965,728 44	
96,701,537 76	4,150,969 99	»	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,555 92	»	
102,652,662 39	5,587,446 47	»	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	»	5,404,913 99	
125,509,914 81	1,158,485 05	»	5,080,719 81	
115,857,428 97	96,806 25	4,506,714 08	»	
169,376,255 86	92,697 66	1,596,820 41	»	
101,542,826 17	201 64	160,600 75	»	
126,766,956 55	19,015 87	1,542,114 90	»	
125,289,847 48	195,298 18	4,626,724 49	»	
198,810,508 75	»	»	814,604 59	
129,855,951 97	»	»	1,158,478 98	
114,064,045 37	»	»	252,966 72	
115,528,065 84	»	2,129,289 28	»	
146,117,886 55	»	9,764,401 46	»	
115,871,457 58	»	5,749,882 48	»	
152,877,187 86	»	1,581,500 85	»	
119,545,651 94	»	»	1,220,817 10	
128,451,208 79	»	»	6,017,817 80	
159,468,270 19	»	»	4,063,675 59	
		29,814,272 60	25,416,758 95	
2,868,886,741 05	55,258,647 07	4,397,515 65		

Suite du TABLEAU *des résultats des Budgets des*

DÉPENSES

EXERCICES.	PRÉVISIONS. SERVICE ORDINAIRE. CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits afférents à l'exercice.
1850 4me trimestre.	27,981,168 79	»	»	»	27,981,168 79	»	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	»	»	»	115,806,850 65	»	115,806,850 65
c) 1852.	151,503,175 28	12,892,226 53	»	»	164,395,401 81	»	164,395,401 81
1853.	94,149,855 55	»	»	»	94,149,855 55	»	94,149,855 55
1854.	83,272,610 52	5,601,390 11	»	»	88,874,000 43	»	88,874,000 43
1855.	86,369,393 77	1,699,740 51	»	»	88,069,334 28	»	88,069,334 28
1856.	85,058,337 43	1,167,450 59	»	»	86,225,788 04	»	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	»	»	95,226,103 69	»	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	»	»	96,796,959 08	»	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	»	»	112,695,015 45	»	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,034 64	»	»	105,584,425 58	»	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	»	117,467,425 97	»	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	3,522,447 65	»	»	109,089,410 44	»	109,089,410 44
1843.	108,835,372 01	11,168,455 71	285,920 25	»	120,289,725 95	»	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 00	»	116,795,700 66	»	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	331,474 01	»	114,872,538 75	»	114,872,538 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	»	118,895,188 23	»	118,895,188 23
1847.	116,452,576 58	8,200,515 39	563,645 10	»	125,216,752 87	»	125,216,752 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	»	151,652,865 81	»	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	3,500,095 66	554,255 64	»	115,355,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1850.	114,077,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 83	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,707,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	131,468,736 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	132,466,654 19
	2,501,310,827 56	145,881,735 11	5,876,168 50	5,807,505 62	2,654,870,234 59	5,955,102 95	2,648,941,131 66

[redacted]

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. DÉPENSES résultant des services faits.	FAITS RÉALISÉS. DÉPENSES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (*domein loxrenten*), versés en payement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	Excédants DE CRÉDITS à annuler.	*Observations.*
»	27,981,168 79	27,981,168 79	*a*) 3,304,928 62	»	*a*) Y compris fr. 599,554 65 c^{s} payés pour le compte de tiers.
»	115,806,830 65	112,415,965 51	*b*) 6,799,645 18	3,592,867 14	*b*) Y compris fr. 881,857 49 c^{s} pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins.
»	164,305,401 81	158,500,918 95	5,151,679 33	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c^{s} pour les allocations portées au Budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
»	94,149,855 55	91,904,074 94	5,292,105 42	2,244,860 39	
10,000,000 »	98,874,000 43	96,513,600 96	4,150,969 99	2,360,399 47	
d) 1,400,000 »	89,559,534 28	87,104,004 96	2,818,851 58	2,455,529 32	*d*) Payement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'art. 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
e) 15,374,165 74	101,599,051 78	99,528,487 96	5,587,446 47	2,071,465 82	*e*) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 »	105,226,105 69	105,331,731 64	2,772,515 85	1,894,372 05	
25,778,035 70	122,574,092 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,614 34	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	(*f* 4,393,404 54	*f*) Non compris fr. 105,102 60 c^{s} annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
63,074,257 65	168,658,683 21	165,914,570 95	92,607 66	2,744,512 26	
»	117,467,423 97	114,976,586 11	201 64	2,490,837 86	
23,278,995 17	152,368,405 61	129,373,909 88	19,015 87	2,994,495 73	
g) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 33	195,298 18	2,153,559 23	*g*) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,656,000 »	201,451,700 66	195,185,657 29	»	6,266,043 37	
h) 21,332,560 83	156,224,705 50	134,389,349 89	»	1,855,355 67	*h*) Y compris fr. 114,082 66 c^{s}, même objet que ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 32	122,752,999 29	»	1,563,889 03	
i) 3,768,642 11	128,085,374 98	127,372,374 99	»	1,412,999 99	*i*) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 37	»	5,516,761 12	*j*) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 13	»	3,677,004 28	
2,559,753 29	112,290,216 56	118,730,904 76	»	(*k* 3,559,311 80	*k*) Non compris fr. 22,636 34 c^{s} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,302,077 78	118,627,460 84	»	(*l* 2,674,616 94	*l*) Non compris fr. 4 37 c^{s} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,340,568 99	133,809,105 22	131,848,564 93	»	1,960,540 29	
4,969,827 76	137,456,461 95	134,510,907 41	»	*m*) 2,925,554 54	*m*) Non compris fr. » 81 c^{s} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
302,438,364 01	2,951,579,495 67	2,882,740,439 83	35,238,647 07	68,630,055 84	

Suite du TABLEAU *des résultats des Budgets des*

EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RÉSULTATS : EXCÉDANTS DE RECETTES.	RÉSULTATS : EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1830 (4me trimestre)	26,502,221 56	27,981,168 79	»	1,478,947 45
1831	113,225,815 03	112,413,963 51	811,851 52	»
1832	152,464,505 97	158,500,918 95	»	6,036,412 98
1833	88,058,513 92	91,904,974 94	»	3,846,661 02
1834	96,701,537 76	96,513,600 96	187,736 80	»
1835	91,075,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	»
1836	102,632,632 30	99,528,487 96	3,104,144 45	»
1837	101,715,250 24	103,331,731 64	»	1,616,481 40
1838	125,509,914 81	120,198,378 44	5,311,536 37	»
1839	115,857,428 97	124,196,508 51	»	8,339,079 54
1840	160,376,255 86	165,914,370 95	3,461,882 91	»
1841	101,342,826 17	114,976,586 11	»	13,633,759 94
1842	126,766,956 55	129,373,909 88	»	2,606,953 33
1843	125,289,847 48	119,855,950 33	5,433,897 15	»
1844	198,810,508 75	193,185,657 29	5,624,851 44	»
1845	129,855,951 97	134,389,349 89	»	4,533,397 92
1846	114,064,043 37	122,752,999 29	»	8,688,955 92
1847	113,528,065 84	127,572,374 99	»	14,044,311 15
1848	146,117,886 33	135,060,595 37	11,057,291 18	»
1849	113,871,457 58	112,267,069 13	1,604,368 45	»
1850	132,877,187 86	118,730,904 76	14,146,285 10	»
1851	119,343,651 94	118,627,460 84	716,191 10	»
1852	128,451,208 70	131,848,564 93	»	3,397,336 14
1853	139,468,270 19	134,510,907 41	4,957,362 78	»
			54,588,617 97	68,242,316 77
	2,868,886,741 03	2,882,740,439 83	13,853,698 80	

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Reglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Reglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1850.

Idem. idem.

Idem. en la séance du 14 juillet 1851.

Idem. en la séance du 2 mai 1854.

Idem. idem.

Le compte définitif a été présenté à la Législature.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à . . . . . fr.		146,196,179 37
Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur (y compris le produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1849), à		6,476,873 13
ENSEMBLE. . . . . fr.		152,673,052 50
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice montent à . . . . . fr.	133,515,976 46	
Et les dépenses pour des services spéciaux, à. .	9,656,300 56	
ENSEMBLE. . . . . fr.		143,172,277 02
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de . . . . fr.		9,500,775 48
Mais comme l'exercice 1853 présente un excédant de dépense de fr. 13,853,698 80 c[t] qui, d'après les règles de la comptabilité, doit être reporté à l'exercice suivant, ci. . . . . fr.		13,853,698 80
l'exercice 1854 offre finalement un déficit de. . . . . fr.		4,352,923 32

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1854.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1854, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de ressources de . . . . . fr.	12,119,419 18
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate, au contraire, une insuffisance de	4,352,923 32
DIFFÉRENCE à la situation définitive de. . . . . fr.	16,472,342 50

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire, *Savoir :*

RESSOURCES ORDINAIRES.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Impôts. Contributions directes, douanes et accises.	121,755 25	»
Impôts. Enregistrement et domaines	»	128,154 77
Péages. Enregistrement et domaines	»	507 69
Péages. Travaux publics.	247,327 68	»
Capitaux et revenus. Travaux publics.	19,860 50	»
Capitaux et revenus. Enregistrement et domaines	»	116,904 75
Capitaux et revenus. Trésor public	12,411 02	»
Remboursements. Contributions directes, etc.	221 95	»
Remboursements. Enregistrement et domaines	»	960,781 15
Remboursements. Trésor public.	»	146,248 90
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843	1 57	»
	401,555 97	1,352,597 22
RESTE en diminution de recette. . . . . fr.		951,041 25

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire, *Savoir :*

DÉPENSES ORDINAIRES.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique.	1,057,226 67	»
Ministère de la Justice	352,000 »	»
— des Affaires étrangères	16,500 54	»
— de l'Intérieur	»	535,245 76
— des Travaux publics	2,012,485 03	»
— des Finances	124,685 57	»
Non-Valeurs et Remboursements	570,657 57	»
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évaluées dans la situation provisoire, à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 1,441,505 22 c'; par conséquent, une diminution de dépense de	»	441,505 22
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1851 à 1854, et dont le transfert à l'exercice 1855 doit avoir lieu conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité, montent à	»	1,449,181 75
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.		
Report de l'excédant de dépenses de l'exercice 1855	13,855,698 80	»
	17,967,251 98	2,445,950 73
RESTE en augmentation de dépense . . . . . fr.		15,521,301 25
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1854. . . . . fr.		16,472,342 50

269

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Le présent compte, rendu en exécution de l'art. 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1855, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1855, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1855 ont été fixés ainsi qu'il suit :

Savoir :

Recette .	Ressources ordinaires . . . . fr.	128,596,590 »	129,596,590 »
	Fonds spécial	1,000,000 »	
Dépense			127,900,347 24
	Excédant de recette. . . fr.		1,696,242 76

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à fr. 129,596,590 »
ont été augmentées :

1° En vertu de la loi du 2 juin 1855, *Moniteur* n° 154, d'une somme égale au crédit alloué par cette même loi, pour être affectée à la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci. . . fr. 950,000 »

2° Du produit des ventes opérées, en 1855, de titres de la dette publique à 2 ½ p. %, mis à la disposition du trésor par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1843, ainsi que par l'arrêt de la Cour des compte du 29 juillet 1851 sur le compte rendu en exécution de l'art. 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques. 72,765 36

A reporter. . . . . fr. 130,619,355 36

	Report. . . . . fr.	130,619,355 36
De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1855 (voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées à . . . . . fr.		130,619,355 36
Savoir :		
Ressources ordinaires . . . . . fr.	129,546,590 »	130,619,355 36
— extraordinaires	1,072,765 36	
Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à . . . . . fr.		127,900,347 24
se sont accrues :		
1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à		7,626,273 59
2° De crédits pour des services spéciaux, montant à fr. 5,992,243 76 c^s^, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 2,473,398 16 c^s^ restée disponible au 31 décembre 1855, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1855,		3,518,845 60
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1851, 1852, 1853 et 1854, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'art. 30 de la loi de comptabilité.		1,449,181 75
4° De la portion rattachée au Budget de 1855, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur, suivant l'art. 31 précité; ces excédants étant de fr. 17,619,509 10 c^s^, et le transfert à 1856 de fr. 10,777,028 54 c^s^, la portion afférente à 1855 est de.		6,842,476 41
Il en résulte que les crédits de l'exercice 1855 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de. . fr.		147,337,124 39
Savoir :		
Service ordinaire . . . . . fr.	136,975,802 38	147,337,124 39
Services spéciaux	10,361,322 01	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui

déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1855, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes		130,619,355 36
Dépenses		147,337,124 39
Excédant de dépense. . . . . fr.		16,717,769 03

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert avec la même affectation a eu lieu en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 14,419,657 19 c^{s}, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 9,428,866 07 c^{s}, reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1856, ci . . . . . fr.	4,990,791 12	
2° Du montant des ordonnances de l'exercice 1850, non acquittées à l'époque du 1er janvier 1855 et auxquelles la prescription de l'art. 36 de la loi de comptabilité a été appliquée, ci.	70,416 65	
Ensemble. . . . . fr.		5,061,207 77
On ne prévoyait, en définitive, qu'un excédant de dépense de. . .		11,656,561 26

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1855, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1er janvier 1856.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1855 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à . . . . . fr.		130,619,355 36
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État montent à . . . . . fr.	140,561,452 53	
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1855 sont de	135,535,784 93	
Au 1er janvier 1856, il restait à recouvrer . . .	5,025,667 60	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci. . . . . fr.		140,561,452 53
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations de.		9,942,097 17

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. . fr.		147,337,124 39
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1er janvier 1856, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à . . . . . fr.	146,337,124 39	
Les payements effectués et justifiés pendant l'année 1855, n'ont été que de	83,723,454 38	
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1er janvier 1856. . . . . fr.	62,613,670 01	
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1854, ci. . . . . fr.		146,337,124 39
L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de . . . . . fr.		1,000,000 »

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1855, AU 1er JANVIER 1856.

D'après ce qui vient d'être exposé, les opérations consommées de l'exercice 1855 offrent la situation suivante :

Savoir :		
Recouvrements effectués sur les droits constatés. . . . . fr.		135,535,784 93
Payements effectués et justifiés		83,723,454 38
Excédant des recouvrements . . . . . fr.		51,812,330 55
Et en y ajoutant les fonds reportés des exercices antérieurs, ci. .		5,061,207 77
Le solde actif de l'exercice 1855, à l'époque du 1er janvier 1856, était de		56,873,538 32

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1855, d'après les faits connus et appréciés au 1er janvier 1856, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés des exercices antérieurs. . fr.		145,622,660 30
Dépenses		146,337,124 39
Excédant probable de dépenses à la clôture de l'exercice. . fr.		714,464 09

277

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

Servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.

TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1834, *Moniteur* n° 365.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
			Dates des lois.	Montant.	
IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
Foncier.	Principal	13,944,527 »	»	»	15,944,527 »
	5 centimes additionnels ordinaires	478,335 »	»	»	478,335 »
	2 — — pour non-valeurs	318,890 »	»	»	318,890 »
	10 — — extraordinaires	1,594,452 »	»	»	1,594,452 »
	5 — — supplémentair. sur le tout.	550,086 »	»	»	550,086 »
Personnel.	Principal	8,750,000 »	»	»	8,750,000 »
	10 centimes additionnels extraordinaires	875,000 »	»	»	875,000 »
Patentes.	Principal	3,180,000 »	»	»	3,180,000 »
	10 centimes additionnels extraordinaires	318,000 »	»	»	318,000 »
Redevances sur les mines.	Principal	300,000 »	»	»	300,000 »
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	30,000 »	»	»	30,000 »
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	16,500 »	»	»	16,500 »
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000 »	»	»	900,000 »
— des tabacs		170,000 »	»	»	170,000 »
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,000,000 »	»	»	11,000,000 »
	— de sortie (—)	100,000 »	»	»	100,000 »
	— de transit (—)	25,000 »	»	»	25,000 »
	— de tonnage (—)	525,000 »	»	»	525,000 »
	Timbres	55,000 »	»	»	55,000 »
Accises	Sel (sans additionnels)	4,500,000 »	»	»	4,500,000 »
	Vins étrangers (sans additionnels)	2,150,000 »	»	»	2,150,000 »
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	170,000 »	»	»	170,000 »
	— indigènes (—)	4,650,000 »	»	»	4,650,000 »
	Bières et vinaigres (—)	6,400,000 »	»	»	6,400,000 »
	Sucres de canne et de betterave	5,500,000 »	»	»	5,500,000 »
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	7,000 »	»	»	7,000 »
	Timbres sur les quittances	15,000 »	»	»	15,000 »
	— sur les permis de circulation	1,000 »	»	»	1,000 »
Garantie.	— Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent	160,000 »	»	»	160,000 »
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat	250,000 »	»	»	250,000 »
	Recettes extraordinaires et accidentelles	30,000 »	»	»	30,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	66,921,790 »	»	»	66,921,790 »

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1855.	DROITS restant à recouvrer au 1er janvier 1856.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 21	18,121,650 57	764,641 64	»	2 21	
9,590,118 18	8,829,528 46	760,589 72	12.881 82	»	
5,442,938 03	5,265,034 99	170,003 04	55,061 97	»	
542,665 47	559,095 29	2,070 18	»	196,165 47	
872,019 »	814,057 83	57,961 17	27,981 »	»	
162,369 »	153,214 27	9,154 75	7,651 »	»	
11,809,665 16	11,809,665 16	»	»	124,665 16	
4,930,529 18	4,918,095 72	12,453 46	»	450,529 18	
2,076,515 11	2,076,515 11	»	75,484 89	»	
227,585 87	227,585 77	» 10	»	57,585 87	
4,980,500 69	4,945,884 31	34,616 38	»	350,500 69	
6,024,282 44	6,025.878 28	404 16	375,717 56	»	
3,870,852 61	3,857,374 58	33,478 03	»	370,852 61	
200 60	200 60	»	6,799 40	»	
14,905 25	14,905 25	»	96 75	»	
1,100 08	1,100 08	»	»	100 08	
195,266 88	195,266 88	»	»	35,266 88	
202,350 77	202,350 77	»	47,649 25	»	
39,965 09	39,965 09	»	»	9,965 09	
67,869,911 62	66,013,759 01	1,856,152 61	607,303 62	1,555,425 24	

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1836, *Moniteur* n° 365.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. . . . . fr.	66,921,790 »	»	»	66,921,790 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, additionnels et amendes. — Enregistrement (principal et 50 c^{s} additionnels).	10,700,000 »	»	»	10,700,000 »
Greffe (— 50 —).	275,000 »	»	»	275,000 »
Hypothèques (— 26 —).	1,800,000 »	»	»	1,800,000 »
Successions. (— 50 —).	6,500,000 »	»	»	6,500,000 »
Droits de mutation en ligne directe (principal et 30 c^{s} additionnels)	1,350,000 »	»	»	1,350,000 »
Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c^{s} additionnels)	150,000 »	»	»	150,000 »
Timbre (principal sans additionnels)	3,100,000 »	»	»	3,100,000 »
Naturalisations	5,000 »	»	»	5,000 »
Amendes en matière d'impôts.	140,000 »	»	»	140,000 »
Amendes de condamnation en matières diverses. .	120,000 »	»	»	120,000 »
PÉAGES.				24,140,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines. — Rivières et canaux	3,000,000 »	»	»	3,000,000 »
Routes appartenant à l'État	1,750,000 »	»	»	1,750,000 »
TRAVAUX PUBLICS.				4,750,000 »
Postes. . . — Taxe des lettres et affranchissements	3,500,000 »	»	»	3,500,000 »
Ports des journaux et imprimés	250,000 »	»	»	250,000 »
Droits sur les articles d'argent.	55,000 »	»	»	55,000 »
Remboursements d'offices étrangers.	550,000 »	»	»	550,000 »
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	65,000 »	»	»	65,000 »
MARINE.				4,000,000 »
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	150,000 »	»	»	150,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer	22,000,000 »	»	»	22,000,000 »
Télégraphes électriques	270,000 »	»	»	270,000 »
				22,270,000 »
REPORT. . . fr.	122,211,790 »	»	»	122,211,790 »

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1855.	DROITS restant à recouvrer au 1er janvier 1856.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
67,869,911 62	66,013,759 01	1,856,152 61	607,303 62	1,555,425 24	
15,427,182 59	15,288,022 50	139,160 29	»	2,727,182 59	
265,647 92	265,617 87	30 05	9,352 08	»	
2,315,918 75	2,315,918 75	»	»	515,918 75	
8,782,706 58	8,609,248 83	173,457 75	»	2,282,706 58	
1,586,286 67	1,583,902 13	2,384 54	»	236,286 67	
146,769 45	146,451 44	318 01	3,230 55	»	
3,268,289 36	3,220,344 16	47,945 20	»	168,289 36	
1,000 »	1,000 »	»	4,000 »	»	
166,129 74	163,065 25	3,064 49	»	26,129 74	
153,925 04	153,925 04	»	»	15,925 04	
30,093,856 10	29.727,495 77	366,360 35	16,582 63	5.970,438 73	
3,285,946 74	3,281,275 50	2,671 24	»	285,946 74	
1,696,780 50	1,693,116 51	3,663 99	33,219 50	»	
4,980,727 24	4,974,392 01	6,335 23	33,219 50	285,946 74	
4,338,058 41	4,051,958 35	286,100 06	»	338,058 41	
4,338,058 41	4,051,958 35	286,100 06	»	338,058 41	
110,779 16	110,779 16	»	59,220 84	»	
23,308,678 99	22,802,380 83	506,298 16	»	1,308,678 99	
310,825 06	285,110 06	25,715 »	»	40,825 06	
23,619,504 05	23,087,490 89	532,013 16	»	1,349,504 05	
131,012,830 58	127,965,875 19	3,046,961 39	696,326 59	9,497,373 17	

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1854, *Moniteur* n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Montant.	Total.
REPORT. . . . fr.	122,211,790 »	»	»	122,211,790 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales).	800,000 »	»	»	800,000 »
Forêts	900,000 »	»	»	900,000 »
Dépendances des chemins de fer.	60,000 »	»	»	60,000 »
Établissements et services régis par l'État	221,500 »	»	»	221,500 »
Produits divers et accidentels.	350,000 »	»	»	350,000 »
Revenus des domaines	240,000 »	»	»	240,000 »
				2,571,500 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	110,000 »	»	»	110,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	645,000 »	»	»	645,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 »	»	»	50,000 »
— des droits de chancellerie	50,000 »	»	»	50,000 »
— des droits de pilotage et de fanal	590,000 »	»	»	590,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	140,000 »	»	»	140,000 »
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises. .	250,000 »	»	»	250,000 »
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	125,000 »	»	»	125,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000 »	»	»	160,000 »
				2,098,000 »
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	2,000 »	»	»	2,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . .	110,000 »	»	»	110,000 »
				112,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	10,000 »	»	»	10,000 »
Recouvrements d'avances faites par les divers départements. . .	450,000 »	»	»	450,000 »
				460,000 »
A REPORTER. . . . fr.	127,453,290 »	»	»	127,453,290 »

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1855.	DROITS restant à recouvrer au 1er janvier 1856.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
131,012,856 58	127,965,875 19	3,046,961 39	696,526 59	9,497,575 17	
924,569 44	856,810 41	67,759 03	»	124,569 44	
954,890 92	887,606 37	47,284 55	»	54,890 92	
113,716 54	113,381 54	335 »	»	53,716 54	
462,121 27	412,583 50	49,537 77	»	240,621 27	
457,542 29	452,792 29	4,750 »	»	87,542 29	
280,494 24	279,926 02	6,568 22	»	46,491 24	
3,159,354 70	2,985,100 15	176,254 57	»	587,834 70	
204,031 28	179,588 04	25,242 34	»	94,031 28	
673,054 54	673,054 54	»	»	30,054 54	
46,345 24	46,345 24	»	3,656 76	»	
52,520 50	51,734 50	786 »	»	2,520 50	
607,167 53	607,167 53	»	»	17,167 53	
125,794 70	19,491 48	106,303 22	14,205 50	»	
a) 258,107 77	245,732 53	14,375 24	»	8,107 77	
252,500 »	»	252,500 »	»	107,500 »	
275,179 14	»	275,179 14	»	115,179 14	
2,455,278 50	1,800,892 56	652,385 94	17,862 06	375,140 56	
5,111 47	5,111 47	»	»	1,111 47	
125,478 60	118,939 59	6,539 01	»	15,478 60	
128,590 07	122,051 06	6,539 01	»	16,590 07	
1,012,075 96	31,783 54	980,292 62	»	1,002,075 96	
517,102 73	462,792 95	54,309 78	»	67,102 73	
1,529,178 69	494,576 29	1,034,602 40	»	1,069,178 69	
138,283,218 54	133,566,495 23	4,016,723 31	714,188 65	11,544,117 19	

	DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS.	DROITS RESTANT A RECOUVRER.
a) Administration du trésor public . . . . . fr.	175,083 07	160,741 73	14,311 02
— des contributions directes, etc. . . .	68,980 92	68,980 92	»
— de l'enregistrement, etc.	14,103 88	14,040 56	63 32
Total. . . . . fr.	258,107 77	243,732 53	14,375 24

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1854, *Moniteur* n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Montant.	Total.
REPORT. . . . . fr.	127,453,290 »	»	»	127,453,290 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . .	825,000 »	2 juin 1855. (*Moniteur* n° 154.)	950,000 »	1,775,000 »
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	35,000 »	»	»	35,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »	»	»	250,000 »
Abonnements des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500 »	»	»	20,500 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000 »	»	»	15,000 »
				2,095,500 »
	128,596,590 »	»	950,000 »	129,546,590 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique (recettes provenant de l'exercice clos de 1845).	»	21 mai 1845.	19,526 79	19,526 79
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, appartenant au trésor.	»	»	53,238 57	53,238 57
	1,000,000 »	»	72,765 36	1,072,765 36
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . fr.	128,596,590 »	»	950,000 »	129,546,590 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . . fr.	129,596,590 »	»	1,022,765 36	130,619,355 36

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1855.	DROITS restant à recouvrer au 1er janvier 1856.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
138,285,218 54	133,566,495 23	4,916,723 31	714,188 65	11,544,117 19	
1,224,514 06	1,132,381 93	91,932 13	550,685 94	»	
28,390 19	28,390 19	»	6,609 81	»	
72,792 71	72,792 71	»	177,207 29	»	
21,808 »	12,724 »	9,084 »	»	1,508 »	
2,598 67	»	2,598 67	10,601 33	»	
1,349,703 63	1,246,288 83	103,414 80	745,104 57	1,508 »	
139,632,922 17	134,812,784 06	5,020,138 11	1,459,293 02	11,545,625 19	
855,765 »	850,235 51	5,529 49	144,235 »	»	
19,526 79	19,526 79	»	»	»	
53,258 57	53,258 57	»	»	»	
928,550 36	923,000 87	5,529 49	144,235 »	»	
139,632,922 17	134,812,784 06	5,020,138 11	1,459,293 02	11,545,625 19	
			1,603,528 02	11,545,625 19	
140,561,452 53	135,535,784 95	5,025,667 60	9,942,097 17		

285

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.	
		SERVICE ORDINAIRE.	
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.	
		Exercice 1851.	
Ministère de la Justice . .	15 mai 1846 (art. 30).	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments .	
Ministère de l'intérieur . .	Id.	Monument de Godefroid de Bouillon	
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	8,151 »
		Plantations du canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht.	125 34
		Exercice 1852.	
		Ponts et chaussées.	
		Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . fr.	44,353 34
		Plantations de routes, etc.	986 98
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur	22,372 »
Id. Id.	Id.	Plantations nouvelles le long des voies navigables.	250 »
		Chemin de fer.	
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies	500 »
Ministère de la Guerre . .	Id.	Matériel du génie.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement provisoire du budget.
»	1,122 »	1,122 »	»	»	»	1,122 »
»	25,000 »	25,000 »	»	»	»	25,000 »
»	8,276 34	8,276 34	»	»	»	8,276 34
»	32,398 34	32,398 34	»	»	»	32,398 34
»	68,442 32	68,442 32	»	»	»	68,442 32
»	22,831 26	22,831 26	»	»	»	22,831 26
»	91,273 58	91,273 58	»	»	»	91,273 58

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	CRÉDITS OUVERTS.
		Exercice 1853.	
Dotations	15 mai 1846 (art. 30).	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.	
Ministère de l'Intérieur	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	
		Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.	
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	19,910 54
		Plantations de routes	3,768 50
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État.	10,121 75
		Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren.	40,700 87
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys.	12,205 59
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liége et de Namur	31,636 60
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel.	16,320 »
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer	15,777 98
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert.	8,285 17
		Plantations nouvelles le long des voies navigables.	2,191 55
		Entretien des bacs et bateaux de passage.	171 09
		Subside pour le recreusement du canal de Stekene.	2,000 »
		Chemin de fer, postes, etc.	
		Matériaux, engins, outils et ustensiles	8,310 20
		Travaux et fournitures.	66,900 »
		Matériel et fournitures de bureau.	5,316 »
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvière	380 38
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel de l'artillerie	11,863 05
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	64,275 18

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement provisoire du budget.
»	250,000 »	250,000 »	»	»	»	250,000 »
»	12,000 »	12,000 »	»	»	»	12,000 »
»	239,994 02	239,994 02	»	»	»	239,994 02
»	76,138 21	76,138 21	»	»	»	76,138 21
»	579,032 23	579,032 23	»	»	»	579,032 23

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS. OBJET.	
		Exercice 1854.	
		Service de la dette.	
Dette publique.	15 mai 1846. (art. 30.)	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851, n° 356, pour travaux d'utilité publique.	
Ministère de la Justice . .	Id.	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments	
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur (*Frais divers.*) . . . . . fr.	1,461 40
		Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers (*Frais divers.*)	60,150 50
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Garde civique. — Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, personnel et matériel.	3,196 88
		Travaux d'hygiène	11,491 35
		Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.	
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	97,719 28
		Plantations de routes	6,153 82
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	115 28
		Travaux de construction, d'amélioration et d'entretien . . .	5,064 69
		Entretien et trav. d'améliorat. du canal de Gand au Sas-de-Gand.	2,244 54
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut.	410 87
		— de la Meuse, dans les provinces de Liége et de Namur.	85,543 96
		— — — de Limbourg . . .	50,000 »
Ministère des Travaux Publics.	Id.	— de la Dyle et du Demer.	38,627 50
		— de Gand à Ostende	470 81
		— de Mons à Condé.	2,450 »
		— de la petite Nèthe canalisée.	1,726 26
		— du Moervaert.	189 »
		Construction de la quatrième et dernière section du canal de Zelzaete à la mer du Nord (1re *moitié de la dépense*)	94,661 32
		Plantations nouvelles le long des voies navigables.	882 88
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances .	415 56
		Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration . . .	4,500 »
		Entretien de l'Yser, de la grande Nèthe et du canal de Plaschendaele et de Nieuport, par Furnes à la frontière de France, dont l'administration est reprise par l'État, à dater du 1er janvier 1854	1,014 08
		A REPORTER . . . fr.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement provisoire du budget.
»	150,798 69	150,798 69	»	»	»	150,798 69
»	1,096 90	1,096 90	»	»	»	1,096 90
»	70,591 90	70,591 90	»	»	»	70,591 90
»	14,688 25	14,688 25	»	»	»	14,688 25
»	450,298 17	450,298 17	»	»	»	450,298 17
»	667,473 89	667,473 89	»		»	667,473 89

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. . . . . fr.	
		Suite de l'Exercice 1834.	
		Chemins de fer, postes, etc.	
Ministère des Travaux publics (suite).	15 mai 1846 (art. 30).	Travaux et fournitures	95 »
		Créances arriérées concernant divers travaux de construction (*Charges extraordinaires*)	15,729 91
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel	36,408 »
		Dépenses imprévues non libellées au Budget	26,754 41
		Dépenses concernant les exercices clos.	
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert.	5,536 85
		Entretien des bacs et bateaux de passage.	865 46
		Travaux et fournitures	948 02
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo (*Postes*). .	111 42
		Entretien et travaux de la Dyle	1,859 27
Ministère de la guerre. . .	Id.	Matériel du génie	71,695 36
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . .	1,308 55
		Enregistrement et domaines.	
Ministère des finances. . .	Id.	Matériel	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	667,473 89	667,473 89	»	»	»	667,473 89
»	75,003 71	75,003 71	»	»		75,003 71
»	6,000 »	6,000 »	»	»	»	6,000 »
»	746,477 60	746,477 60	»	»	»	746,477 60

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	CRÉDITS OUVERTS.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.	
Dette publique	8 avril 1854. . . (*Monit.* n° 105.)	Budget primitif.	
Dotations	6 avril 1854. . . (*Monit.* n° 99.)	Budget primitif.	
	25 mai 1854. . . (*Monit.* n° 150.)	Budget primitif.	
	3 mars 1855. . . (*Monit.* n° 64.)	Partie du crédit de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés de l'Etat dont le traitement annuel n'excède pas 1,000 francs, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement, rattachée au présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 3 mars (Même *Moniteur*.).	
	2 juin 1855 . . . (*Monit.* n° 154.)	Augmentation de l'art. 54, chapitre X du Budget, afin de poursuivre et développer dans les prisons, le travail pour l'exportation.	
Ministère de la Justice . .		Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans, chapitre IX, art. 43. . .	50,000 »
	Id.	Liquidation et payement des dépenses de l'exercice clos de 1855 et les exercices antérieurs, formant le chapitre XIII nouveau, articles 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 70 du Budget	282,610 55
	27 décembre 1855. (*Monit.* n° 364.)	Entretien des détenus (chapitre X, art. 44 du Budget).	
	30 décembre 1855. (*Monit.* n° 365.)	Partie du crédit de 800,000 francs pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État dont le traitement annuel est inférieur à 1,400 francs, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariées par le Gouvernement, rattachée au présent Budget, par suite de la répartition faite en exécution de ladite loi, par l'arrêté royal du 4 février 1856, *Moniteur* n° 56	
Ministère des Affaires Étrangères	25 mai 1854. . . (*Monit.* n° 148.)	Budget primitif.	
	3 mars 1855. . . (*Monit.* n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.	
	30 décembre 1855. (*Monit.* n° 365.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.	
Ministère de l'Intérieur . .	8 mars 1855. . . (*Monit.* n° 69.)	Budget primitif.	
	3 mars 1855. . . (*Monit.* n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État et aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement.	
	14 mars 1855 . . (*Monit.* n° 75.)	Dépenses résultant de la participation des producteurs Belges à l'exposition universelle de Paris.	
	20 juin 1855. . . (*Monit.* n° 175.)	Frais d'appropriation des bâtiments de l'ancienne abbaye de Gembloux, au service du haras de l'Etat	
	26 décembre 1855. (*Monit.* n° 362.)	Dépenses concernant des exercices clos, rattachées au chapitre XXIV, sous les articles 143, 146 et 147 du Budget	
	30 décembre 1855. (*Monit.* n° 365.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement	
		A REPORTER. . . . . fr.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire du budget.
MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
36,946,680 14	»	36,946,680 14	»	»	»	36,946,680 14
3,888,972 75	»	3,888,972 75	»	»	»	3,888,972 75
11,869,085 »	»					
»	16,560 »					
»	950,000 »					
		13,605,284 55	»	»	»	13,605,284 55
»	312,610 55					
»	412,000 »					
»	45,029 »					
2,426,454 67	»					
»	3,000 »	2,440,245 67	»	»	»	2,440,245 67
»	10,809 »					
7,295,744 »	»					
»	22,970 »					
»	80,000 »					
		7,532,946 64	»	»	»	7,532,946 64
»	50,000 »					
»	30,673 64					
»	46,559 »					
62,424,016 56	1,989,211 19	64,414,127 75	»	»	»	64,414,127 75

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. . . . . fr.	
Ministère des Travaux publics	1er janvier 1855. (*Monit.* n° 6.)	Budget primitif.	
	3 mars 1855. . . (*Monit.* n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'État, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement	
		Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale	225,000 »
	5 juin 1855. . . . (*Monit.* n° 160.)	Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers	25,986 »
		Agrandissement des locaux occupés par la bibliothèque royale.	25,000 »
	30 décembre 1855. (*Monit.* n° 365.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement	
Ministère de la Guerre . .	5 avril 1854 . . (*Monit.* n° 97.)	Budget primitif.	
	3 mars 1855. . . (*Monit.* n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement	
	30 mars 1855 . . (*Monit.* n° 91).	Payement de créances se rapportant à des exercices clos, et qui restent à liquider, devant former l'art. 35, chapitre XIII du Budget	
	25 mai 1855. . . (*Monit.* n° 147.)	Augmentation des art. 6 (litt. *D*), 12 (*A* et *B*), 14 (*A*), 15 (*A* et *B*), 22, 23, 29 et 34 (*B*) du Budget.	
	4 juin 1855 . . . (*Monit.* n° 157.)	Crédits de 2,500,000 francs, pour le matériel de l'artillerie, et de 1,400,000 francs, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour la construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, à répartir, par des arrêtés royaux, entre les exercices 1855, 1856, 1857 et 1858.	
	4 juin 1855 . . . (*Monit.* n° 157.)	Par arrêté royal du 30 novembre 1855, *Moniteur* n° 346, il a été prélevé et rattaché au présent Budget, sur le crédit de 2,500,000 francs une somme de.	
		Augmentation du Budget qui se répartit ainsi qu'il suit :	
		ART. 5. Dépôt de la Guerre	55,000 »
		— 20. Matériel de l'artillerie	1,086,000 »
		— 21. Matériel du génie.	1,244,000 »
		— 37. Transports généraux	70,000 »
	30 décembre 1855. (*Monit.* n° 365.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement	
		A REPORTER. . . . . fr.	

au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire du budget.
62,424,916 56	1,989,211 10	64,414,127 75	»	»	»	64,414,127 75
20,302,640 68	»					
»	159,645 »					
		21,022,372 68	»	»	»	21,022,372 68
»	271,986 »					
»	288,101 »					
32,139,000 »	»					
»	5,285 »					
»	14,003 20					
»	1,571,000 »					
		36,459,258 20	»	»	»	36,459,258 20
»	280,000 »					
»	2,455,000 »					
»	14,070 »					
114,866,557 24	7,020,201 39	121,895,758 63	»	»	»	121,895,758 63

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. . . . . fr.	
Ministère des finances. . . .	20 mai 1854. . . (*Monit.* n° 141.)	Budget primitif.	
	23 mai 1854. . . (*Monit.* n° 150.)	Mesures d'exécution de la convention littéraire conclue entre la Belgique et la France, le 22 août 1852	
	3 mars 1855. . . (*Monit.* n° 64.)	Partie du crédit précité de 400,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement	
	30 décembre 1855. (*Monit.* n° 365.)	Partie du crédit précité de 800,000 francs, pour venir en aide aux employés inférieurs de l'Etat, ainsi qu'aux ouvriers-journaliers salariés par le Gouvernement, Savoir :	
		1° Somme définitivement rattachée au Budget.	383,364 »
		2° Somme réservée pour réparer les erreurs ou omissions qui auraient pu être commises dans la répartition du crédit entre les différents Ministères	11,168 »
Non-Valeurs et Remboursements	6 avril 1854. . . (*Monit.* n° 99.)	Budget primitif.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			
MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement provisoire du budget.
114,866,557 24	7,029,201 39	121,895,758 63	»	»	»	121,895,758 63
10,985,790 »	»					
»	10,000 »					
»	192,540 »	11,582,862 »	»	»	»	11,582,862 »
»	594,532 »					
2,048,000 »	»	2,048,000 »	»	»	»	2,048,000 »
127,900,347 24	7,626,273 39	135,526,620 63	»	»	»	135,526,620 63

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1854, EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur	6 juin 1851	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage
	25 mars 1853	— — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liége
Ministère des Travaux Publics	28 mars 1847 et 17 avril 1848	Canal de Selzaete, 1re section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848	Canal de la Campine
	15 mai 1847	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	13 avril 1845	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation.
	21 avril et 24 mai 1848	Chemin de fer
	18 juin 1846	Écoulement des eaux du haut Escaut
	4 juin 1850	Canal de navigation latéral à la Meuse vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
	4 juin 1850	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *B*, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége.
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.
	20 décembre 1851.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut
		Amélioration des ports et côtes.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.
		A REPORTER. . . fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. — MONTANT.	CRÉDITS ANNULÉS. — DATES DES LOIS.	CRÉDITS ANNULÉS. — TOTAL.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire du budget.
»	4 15	4 15	»	»	»	4 15
»	2,035 03	2,035 03	»	»	»	2,035 03
»	275 06	275 06	»	»	»	275 06
»	123,269 27	123,269 27	»	»	»	123,269 27
»	6,560 58	6,560 58	»	»	»	6,560 58
»	80,284 08	80,284 08	»	»	»	80,284 08
»	195,296 50	195,296 50	»	»	»	195,296 50
»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	20,000 »
»	85 51	85 51	»	»	»	85 51
»	11,181 93	11,181 93	»	»	»	11,181 93
»	2,024,698 01	2,024,698 01	»	»	»	2,024,698 01
»	4,109,302 50	4,109,302 50	»	»	»	4,109,302 50
»	1,827,953 40	1,827,953 40	»	»	»	1,827,953 40
»	1,156,011 49	1,156,011 49	»	»	»	1,156,011 49
»	270,920 50	270,920 50	»	»	»	270,920 50
»	1,448,726 54	1,448,726 54	»	»	»	1,448,726 54
»	62,523 24	62,523 24	»	»	»	62,523 24
»	472,960 81	472,960 81	»	»	»	472,960 81
»	11,811,888 40	11,811,888 40	»	»	»	11,811,888 40

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . . fr.
Ministère des Travaux publics (suite).	20 décembre 1851.	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9me écluse et la Sambre canalisée. . . . .
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. . . . .
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies. . . . .
		Construction de prisons . . . . .
		Amélioration de la Dendre . . . . .
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État. . . . .
	14 avril 1852 . .	Achèvement des lignes télégraphiques. . . . .
	25 avril 1853 . .	Chemin de fer. — Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel . . . . .
		Chemin de fer. — Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations. . . . .
		Chemin de fer. — Maisons et loges de gardes-routes . . . . .
		Chemin de fer. — Extension du matériel des transports . . . . .
		Chemin de fer. — Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet . . . . .
	7 avril 1854 . .	Extension des lignes télégraphiques. . . . .
	21 mai 1854 . .	Chemin de fer . . . . .

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire du budget.
»	11,811,888 40	11,811,888 40	»	»	»	11,811,888 40
»	745,566 01	745,566 01	»	»	»	745,566 01
»	169,920 82	169,920 82	»	»	»	169,920 82
»	67,859 63	67,859 63	»	»	»	67,859 63
»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »
»	285,121 39	285,121 39	»	»	»	285,121 39
»	580,313 05	580,313 05	»	»	»	580,313 05
»	260 55	260 55	»	»	»	260 55
»	2,421,806 62	2,421,806 62	»	»	»	2,421,806 62
»	76,548 10	76,548 10	»	»	»	76,548 10
»	262,244 55	262,244 55	»	»	»	262,244 55
»	17,619,509 10	17,619,509 10	»	»	»	17,619,509 10

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS. DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère de l'Intérieur . .	4 juin 1855 . . (*Monit.* n° 158.)	Construction et ameublement d'écoles (partie restée disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant être dépensée pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858) . . . . .
Ministère des Travaux Publics	21 mai 1854 . . (*Monit.* n° 154.)	Chemin de fer . . . . .
	6 juin 1855 . . (*Monit.* n° 161.)	Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer, sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. . . . .
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .
		Amélioration des ports et côtes . . . . .
	7 juin 1855 . . (*Monit.* n° 160.)	Élargissement de la deuxième partie de la 1re section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1re section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt. . . . .
		Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des vapeurs transatlantiques . . . . .
		RÉCAPITULATION.
		Service ordinaire. — Crédits transférés des exercices 1851. 32,398 54
		— 1852. 91,273 58
		— 1853. 579,032 23
		— 1854. 746,477 60
		— propres à l'exercice . . . . .
		Services spéciaux. — transférés de l'exercice 1854 . . . . .
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1855.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS servant de base au règlement provisoire du budget.
»	555,243 76	555,243 76	»	»	»	555,243 76
»	3,500,000 »	3,500,000 »	»	»	»	3,500,000 »
»	17,000 »	17,000 »	»	»	»	17,000 »
»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »
»	300,000 »	300,000 »	»	»	»	300,000 »
»	300,000 »	300,000 »	»	»	»	300,000 »
»	120,000 »	120,000 »	»	»	»	120,000 »
»	5,992,243 76	5,992,243 76	»	»	»	5,992,243 76
»	1,449,181 75	1,449,181 75	»	»	»	1,449,181 75
127,900,347 24	7,626,275 39	135,526,620 63	»	»	»	135,526,620 63
»	17,619,509 10	17,619,509 10	»	»	»	17,619,509 10
»	5,992,243 76	5,992,243 76	»	»	»	5,992,243 76
127,900,347 24	52,687,208 »	160,587,555 24	»		»	160,587,555 24

307

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855,

AU 1er JANVIER 1856.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Impôts	Contributions directes, douanes et accises	66,921,790 »
	Enregistrement et domaines	24,140,000 »
Péages	Enregistrement et domaines.	4,750,000 »
	Travaux publics	4,000,000 »
	Marine	150,000 »
Capitaux et revenus.	Travaux publics	22,270,000 »
	Enregistrement et domaines	2,571,500 »
	Trésor public	2,008,000 »
Remboursements	Contributions directes	112,000 »
	Enregistrement et domaines	460,000 »
	Trésor public	2,095,300 »
		129,546,590 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843		1,000,000 »
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique (recettes provenant de l'exercice clos de 1845).		19,526 79
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique, appartenant au trésor.		53,238 57
		1,072,765 36
	Report des totaux ci-dessus. fr.	129,546,590 »
		130,619,355 36
RECETTE A L'EXERCICE 1855.		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1854, sur l'exercice 1854, et dont le transfert, avec la même affectation, est faite en vertu de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 14,419,657 19 c^t^, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 9,428,866 07 c^t^ reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1856.		4,990,791 12
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1850, conformément au compte d'apurement de cet exercice.		70,416 65
		135,680,563 13

L'EXERCICE 1855.

Recettes au 1er janvier 1856.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer. — EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	COMPARAISON — EXCÉDANTS DES DROITS RECOUVRÉS et à recouvrer.	RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1855.	*Observations.*
67,869,911 62	66,013,759 01	1,856,152 61	»	948,121 62	67,869,911 62	
30,093,856 10	29,727,495 77	366,360 33	»	5,955,856 10	30,093,856 10	
4,980,727 24	4,974,392 01	6,335 23	»	250,727 24	4,980,727 24	
4,338,058 41	4,051,958 35	286,100 06	»	338,058 41	4,338,058 41	
110,779 16	110,779 16	»	39,220 84	»	110,779 16	
23,619,504 05	23,087,490 89	532,013 16	»	1,349,504 05	23,619,504 05	
3,159,334 70	2,983,100 13	176,234 57	»	587,854 70	3,159,334 70	
2,455,278 50	1,800,892 56	652,385 94	»	355,278 50	2,455,278 50	
128,590 07	122,051 06	6,539 01	»	16,590 07	128,590 07	
1,529,178 69	494,576 29	1,034,602 40	»	1,069,178 69	1,529,178 69	
1,349,703 63	1,246,288 83	103,414 80	745,596 37	»	1,349,703 63	
159,632,922 17	154,612,784 06	5,020,138 11	782,817 21	10,869,149 38	159,632,922 17	
855,765 »	850,235 51	5,529 49	144,255 »	»	855,765 »	
19,526 79	19,526 79	»	»	»	19,526 79	
55,258 57	55,258 57	»	»	»	55,258 57	
928,550 36	925,000 87	5,529 49	144,255 »	»	928,550 36	
159,632,922 17	154,612,784 06	5,020,138 11	782,817 21	10,869,149 38	159,632,922 17	
140,561,452 53	155,555,784 93	5,025,667 60	927,052 21	10,869,149 38	140,561,452 53	
			9,942,097 17			
. . . . .					4,090,791 12	
. . . . .					70,416 65	
					145,622,660 30	

SUITE DU BUDGET

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,

TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ART. 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1851.

Ministère de la Justice . . . . .
— de l'Intérieur . . . . .
— des Travaux publics . . . . .

Exercice 1852.

Ministère des Travaux publics . . . . .
— de la Guerre . . . . .

Exercice 1853.

Dotations (frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale). . . . . .
Ministère de l'Intérieur . . . . .
— des Travaux publics . . . . .
— de la Guerre . . . . .

Exercice 1854.

Dette publique . . . . .
Ministère de la Justice . . . . .
— des Affaires Étrangères . . . . .
— de l'Intérieur . . . . .
— des Travaux publics . . . . .
— de la Guerre . . . . .
— des Finances . . . . .

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique . . . . .
Dotations. . . . . Liste civile . . . . .
Dotation annuelle du Prince royal . . . . .
Sénat. . . . . .
Chambre des Représentants . . . . .
Cours des comptes . . . . .
Ministère de la Justice . . . . .
— des Affaires Étrangeres . . . . .
— de l'Intérieur . . . . .
— des Travaux publics . . . . .
— de la Guerre . . . . .
— des Finances . . . . .
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .

DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses, au 1er janvier 1856.

CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués et justifiés.	RESTES A PAYER sur les droits constatés et ordonnancés.	RESTES DISPONIBLES sur les crédits.	EXCÉDANTS des allocations pour des services spéciaux, à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	*Observations.*
1,122 »	»	»	»	1,122 »	»	
23,000 »	»	»	»	23,000 »	»	
8,276 54	»	»	»	8,276 54	»	
32,398 54	»	»	»	32,398 54	»	
68,442 32	»	»	»	68,442 32	»	
22,831 26	»	»	»	22,831 26	»	
91,273 58	»	»	»	91,273 58	»	
250,000 »	»	»	»	250,000 »	»	
12,900 »	»	»	»	12,900 »	»	
239,994 02	»	»	»	239,994 02	»	
76,158 21	»	»	»	76,158 21	»	
579,052 23	»	»	»	579,052 23	»	
130,798 69	50,000 »	»	50,000 »	80,798 69	»	
1,096 90	»	»	»	1,096 90	»	
70,591 90	»	»	»	70,591 90	»	
14,688 25	»	»	»	14,688 25	»	
450,298 17	»	»	»	450,298 17	»	
75,005 71	54,740 04	50,220 04	4,520 »	58,265 67	»	
6,000 »	»	»	»	6,000 »	»	
746,477 60	84,740 04	50,220 04	54,520 »	661,757 56	»	
36,946,680 14	50,105,276 90	25,654,558 04	4,448,718 86	6,845,405 24	»	»
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	»	»	»	
500,000 »	500,000 »	500,000 »	»	»	»	
40,000 »	29,000 »	29,000 »	»	11,000 »	»	
448,550 »	398,826 89	295,161 72	103,665 17	49,723 11	»	
149,100 »	144,805 59	144,805 59	»	4,294 41	»	
13,605,284 55	10,340,465 71	8,534,165 25	1,806,300 48	3,264,818 84	»	
2,440,243 67	1,987,712 85	1,177,927 36	809,785 49	452,530 82	»	
7,532,946 64	6,595,435 74	4,519,186 46	1,876,247 28	1,157,512 90	»	
21,022,572 68	17,487,974 72	13,633,788 95	3,854,185 77	3,554,597 96	»	
36,459,258 20	34,190,228 95	15,507,585 20	20,682,845 75	2,269,029 25	»	
11,582,862 »	2,651,807 13	2,555,130 43	76 676 70	8,951,054 87	»	
2,048,000 »	246,517 61	215,597 61	30,920 »	1,801,482 39	»	
135,526,620 63	107,207,372 84	73,518,027 54	33,689,345 50	28,319,247 79	»	

Suite du compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

—

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1854,

ET TRANSFÉRÉS, CONFORMÉMENT A L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851) . . . . .
		— — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liége (loi du 25 mars 1853).
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Canal de Selzaete, première section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848). . . . .
		Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848). . . . .
		Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Thurnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847) . . . . .
		Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845) . . . . .
		Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848). . . . .
		Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846) . . . . .
		Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).
		Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850) . . . . .
	Loi du 20 décembre 1851.	Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
		Travaux à la Meuse ayant pour objet :
		a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *b*, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége . . . . .
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . . . .
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut . . .
		Amélioration des ports et côtes . . . . .
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée . . . . .
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État . . . . .
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies . . . . .
		Constructions de prisons . . . . .
		Amélioration de la Dendre. . . . .
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État . . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses, au 1er janvier 1856.

CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués et justifiés.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	RESTES DISPONIBLES sur les crédits.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des services spéciaux, à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	*Observations.*
4 15	»	»	»	a) 4 15	»	a) Ces fr. 4 15 c. demeurés disponibles, doivent faire l'objet d'une annulation.
2,055 03	1,190 »	1,190 »	»	845 03	845 03	
275 06	»	»	»	275 06	275 06	
123,269 27	1,898 80	1,898 80	»	121,370 47	121,370 47	
6,560 58	725 »	725 »	»	5,835 58	5,835 58	
80,284 08	80,284 08	80,284 08	»	»	»	
195,296 50	76,612 96	76,612 96	»	118,683 54	118,683 54	
20,000 »	15,000 »	15,000 »	»	5,000 »	5,000 »	
85 51	16 »	16 »	»	69 51	69 51	
11,181 93	»	»	»	11,181 93	11,181 93	
2,024,698 01	1,080,083 20	1,079,850 48	232 81	944,614 72	944,614 72	
4,109,502 30	882,122 52	881,546 54	575 78	3,227,180 18	3,227,180 18	
1,827,955 40	744,912 07	730,565 66	14,348 41	1,083,041 33	1,083,041 33	
1,156,011 49	1,156,002 03	1,116,228 »	39,774 03	9 46	9 46	
270,920 30	98,526 46	97,004 65	721 81	172,393 84	172,393 84	
1,448,726 34	90,850 94	90,576 82	274 12	1,357,875 60	1,357,875 60	
62,525 24	62,525 24	62,525 24	»	»	»	
472,960 81	114,502 49	91,392 56	23,109 93	358,458 32	358,458 32	
743,566 01	599,424 25	594,271 49	5,152 76	144,141 76	144,141 76	
160,920 82	30,215 10	28,818 11	1,394 99	159,707 72	159,707 72	
67,839 63	20,889 63	20,889 63	»	46,950 »	46,950 »	
1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »	1,200,000 »	
285,121 59	93,854 35	84,567 96	9,286 39	191,267 04	191,267 04	
580,313 03	17,286 95	17,286 95	»	563,026 10	563,026 10	
14,858,649 30	5,166,517 96	5,071,046 93	91,871 03	9,692,131 34	9,692,127 19	

Suite du compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)	
	CHEMIN DE FER. Loi du 25 avril 1855.	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel	
		Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations	
		Maisons et loges des gardes-route	
		Extension du matériel des transports	
		Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet	
		Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854)	
		Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, lequel restant pourra, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856 1857 et 1858)	
		Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Part contributive de la Belgique dans les frais d'exécution des travaux à effectuer sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine (loi du 6 juin 1855)	
	Loi du 7 juin 1855.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	
		Amélioration des ports et côtes	
		Élargissement de la deuxième partie de la première section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la première section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	
		Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des vapeurs transatlantiques	

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE. .	Dépenses arriérées de l'exercice 1851	
	— — 1852	
	— — 1853	
	— — 1854	
	— propres à l'exercice	
SERVICES SPÉCIAUX. .	— sur les crédits transférés de l'exercice 1854	
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	

DE L'EXERCICE 1855.

Dépenses, au 1er janvier 1856.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1856, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	*Observations.*
14,858,649 30	5,166,517 96	5,071,646 95	94,871 05	9,692,131 34	9,692,127 19	
260 55	260 55	260 55	»	»	»	
2,421,806 62	1,469,736 95	1,457,317 38	52,419 57	952,069 67	952,069 67	
76,548 10	31,420 84	31,420 84	»	45,127 26	45,127 26	
262,244 55	174,540 15	174,540 15	»	87,704 42	87,704 42	
17,619,509 10	6,842,476 41	6,715,185 81	127,290 60	10,777,052 69	10,777,028 54	
555,243 76	3,875 »	»	3,875 »	549,368 76	549,368 76	
3,500,000 »	3,159,477 02	3,151,161 12	8,315 90	340,522 98	340,522 98	
17,000 »	»	»	»	17,000 »	17,000 »	
1,200,000 »	284,125 05	239,492 14	44,633 51	915,874 35	915,874 35	
300,000 »	69,167 93	69,167 93	»	230,832 07	230,832 07	
300,000 »	200 »	200 »	»	299,800 »	299,800 »	
120,000 »	»	»	»	120,000 »	120,000 »	
5,992,243 76	3,518,845 60	3,460,021 19	58,824 41	2,475,398 16	2,475,398 16	
52,598 54	»	»	»	52,598 54	»	
91,275 58	»	»	»	91,275 58	»	
579,052 25	»	»	»	579,052 25	»	
746,477 60	84,740 04	30,220 04	54,520 »	661,757 56	»	
155,526,620 65	107,207,372 84	75,518,027 54	53,689,345 30	28,319,247 79	»	
17,619,509 10	6,842,476 41	6,715,185 81	127,290 60	10,777,052 69	10,777,028 54	
5,992,243 76	3,518,845 60	3,460,021 19	58,824 41	2,475,398 16	2,475,398 16	
160,587,555 24	117,655,454 89	85,725,454 58	53,929,980 31	42,954,120 35	13,250,426 70	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855,

AU 1er JANVIER 1856.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1855, les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à. fr.		140,561,452 53
et les besoins probables, à.		146,337,124 39
Excédant présumé de dépenses . . . . . fr.		5,775,671 86
Mais comme il a été fait recette à cet exercice :		
1° De la portion y afférente de fonds affectés à des dépenses spéciales, et qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1854, ci . . . . . fr.	4,990,791 12	
2° Du montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1850, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité de l'État	70,416 65	
Ensemble. . . . . fr.		5,061,207 77
L'excédant probable de dépenses de l'exercice 1855 ne s'élève en définitive qu'à . . . . . fr.		714,464 09

Ce déficit résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faite sur l'exercice 1855, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

Savoir :		
Ressources réalisées . . . . . fr.	135,535,784 93	
Fonds reportés à des exercices antérieurs. . . .	5,061,207 77	
		140,596,992 70
Payements effectués et justifiés . . . . . fr.		83,723,454 38
Solde actif, au 1er janvier 1856		56,873,538 32
Restes à recouvrer sur les droits constatés . . fr.	5,025,667 60	
Id. à payer pour solder les dépenses de l'exercice.	62,613,670 01	
Différence en diminution d'actif		57,588,002 41
Excédant de dépenses sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus . . . . . fr.		714,464 09

317

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1854.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1834.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé d'une manière définitive et permanente la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 *novembre* 1849, *sur l'exécution de la loi de comptabilité.*

« Art. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à » l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le payement a été autorisé par des crédits » régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie » au moment où ces payements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. » (Art. 27 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1er janvier 1848, par l'arrêté royal de » 27 décembre 1847.)

» Art. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées » en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. » (Art. 28 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» Art. 227. — Les ordonnances de payement liquidées sur l'exercice et dont le payement » n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement : » le payement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1er janvier de l'année qui » donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» Art. 228. — Toute ordonnance dont le payement n'a pas été réclamé dans le délai de » cinq ans, à compter du 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est pres- » crite au profit du trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de payement qui seraient frappées de » saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1er janvier » 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre 1846.)

» Art. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de » payement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et » consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère » entièrement le trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties » intéressées. (Art. 37 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède.)

» Art. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées » en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le payement en est » effectué.

» Art. 231. — Annuellement, il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice » périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1er janvier » de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1° Les payements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances » frappées de saisie-arrêt ou d'opposition;

» 3° Finalement les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est » fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate en outre les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur » les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette » successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte-rendu des opérations sur les exercices clos de 1850 à 1854; retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1855, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1854, et, d'autre part, la situation au 1er janvier 1856 des opérations non terminées sur les exercices suivants qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1850.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1854, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit, s'élevaient à . . . . . fr.		486,381 24
D'autre part, il a été payé en atténuation de ces créances, pendant les années 1851 à 1854		414,739 86
Il a été versé, en 1855, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition		1,224 73
A REPORTER. . . . fr.		415,964 59

Report. . . . fr.		415,964 59
Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1855, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor . .		70,416 65
Ensemble, une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice . . . . . fr.		486,381 24

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1850, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 741,898 76 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrecouvrables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouvrés ultérieurement, s'il a lieu, s'élevant ensemble à . . . . . fr.		125,923 79
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à		617,974 97
Total égal. . . . fr.		741,898 76

EXERCICE 1851.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1855, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1852), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge des Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics . . . . . fr.		534,781 81
Payements faits et justifications produites en atténuation de ces créances pendant les années 1852 à 1855		459,336 41
Ordonnances restant à payer au 1er janvier 1856 . . . . . fr.		75,445 40

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1851, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 628,437 43 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulations de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour. . . . . fr.		57,794 95
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour		570,642 48
Total égal. . . . fr.		628,437 43

EXERCICE 1852.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1856, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1853).	fr.	719,788 26
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1853 à 1855		672,415 77
Ordonnances restant à payer au 1er janvier 1856.	fr.	47,372 49

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1852, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 579,328 22 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour	fr.	11,775 45
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour		567,554 77
TOTAL ÉGAL.	fr.	579,328 22

EXERCICE 1853.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1857, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1854).	fr.	892,128 68
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1854 et 1855		788,411 88
Ordonnances restant à payer au 1er janvier 1856.	fr.	103,716 80

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1853, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,350,955 78 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour	fr.	19,435 17
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour		1,331,520 61
TOTAL ÉGAL.	fr.	1,350,955 78

EXERCICE 1854.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1858, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1855), ci	fr.	1,196,804 21
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1855.		655,939 21
Ordonnances restant à payer au 1er janvier 1856.	fr.	540,865 »

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1854, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,301,924 59 cs.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour	fr.	57,054 83
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour		1,244,869 76
TOTAL ÉGAL.	fr.	1,301,924 59

EXERCICE PÉRIMÉ, DE 1850.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif.

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS EN 1851. (novemb. et déc.).	EN 1852.	EN 1853.	EN 1854.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dépenses arriérées de l'exercice antérieur transférées en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.						
Ministère des Travaux publics	5,525 »	97 70	»	»	5,225 30	5,525 »
Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.						
Dette publique	76,841 87	3,398 14	3,650 25	527 95	248 »	10,064 52
Dotations. — Chambre des Représentants.	1,695 12	»	»	»	»	»
Ministère de la Justice	37,561 68	26,401 72	5,992 17	5,853 65	129 79	36,377 33
— des Affaires Étrangères	8,360 21	8,299 99	»	»	»	8,299 99
— de l'Intérieur	80,041 54	77,255 54	4,098 78	»	3,810 »	85,164 32
— de Travaux publics	185,552 52	158,918 39	5,009 18	18,541 »	479 81	182,948 38
— de la Guerre	32,511 05	25,095 45	7,289 78	4 74	19 65	32,407 38
— des Finances	10,050 52	8,858 60	969 50	25 50	53 »	9,906 26
Non-Valeurs et Remboursements	9,461 75	7,280 »	1,678 28	45 »	61 »	9,064 28
	445,875 84	315,705 81	30,727 78	22,995 64	4,805 25	374,252 46
SERVICES SPÉCIAUX.						
Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice.						
Ministère de l'Intérieur.						
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850)	37,167 »	15,506 »	20,981 »	1,380 »	1,500 »	37,167 »
Ministère des Travaux publics.						
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850)	17 40	»	»	»	17 40	17 40
	37,184 40	15,506 »	20,981 »	1,380 »	1,517 40	37,184 40
RÉCAPITULATION.						
Service ordinaire. — Dépenses arriérées de l'exercice antérieur	5,525 »	97 70	»	»	5,225 30	5,525 »
Service ordinaire. — Dépenses sur les crédits propres à l'exercice	445,875 84	315,705 81	30,727 78	22,995 64	4,805 25	374,252 46
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice	37,184 40	15,506 »	20,981 »	1,380 »	1,517 40	37,184 40
	486,581 24	329,109 51	51,708 78	24,375 64	9,545 95	414,739 86

RIMÉ DE 1850.

à l'époque du 1er janvier 1855.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1er janvier 1855).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
	ORDONNANCES frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations, pendant l'année 1855.	ORDONNANCES prescrites au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire avec imputation au Budget de l'exercice 1855.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1er janvier 1855.	
»	»	»	»	*De la recette opérée sur l'exercice périmé.*
66,777 55	1,152 36	65,625 19	66,777 55	D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante :
1,695 12	»	1,695 12	1,695 12	1° Les droits reconnus irrecouvrables sont annulés, ou portés en surséance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouvrés.
1,184 55	»	1,184 55	1,184 55	2° Les droits non recouvrés par le fait des comptables, sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant.
60 22	»	60 22	60 22	3° Les droits susceptibles d'être recouvrés sur les redevables sont reportés à l'exercice suivant.
877 02	»	877 02	877 02	Conformément à ces règles, il a été disposé comme il suit à l'égard de la somme de fr. 741,898 76 c. renseignée par le compte définitif de l'exercice 1850, comme restant à recouvrer à la clôture de cet exercice, savoir :
404 14	72 37	331 77	404 14	
105 47	»	105 47	105 47	A. Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour . . . fr. 123,925 79
144 06	»	144 06	144 06	B. Report à l'exercice suivant, de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, montant ensemble à 617,974 97
397 45	»	397 45	397 45	Total égal . . fr. 741,898 76
71,641 58	1,224 75	70,416 65	71,641 58	Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 617,974 97 c., comme elle comprend nécessairement des droits dérivant des exercices antérieurs, et qu'en outre les droits non recouvrés et encore recouvrables sur cette somme sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants auxquels ils ont été successivement reportés, il a paru inutile de les rappeler ici. On a cru, d'autant plus, pouvoir se dispenser de fournir ces renseignements, que la Cour des comptes est mise à même d'apprécier les motifs du non-recouvrement, au moyen des états détaillés qui sont joints aux comptes de gestion des comptables, à partir de l'exercice 1854.
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
71,641 58	1,224 75	70,416 65	71,641 58	
»	»	»	»	
71,641 58	1,224 75	70,416 65	71,641 58	

327

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1851 A 1854.

Situation des créances restant à payer au 1er janvier 1856.

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1852), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
		EN 1852. (novemb. et décemb.).	EN 1853.	EN 1854.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dépenses arriérées de l'exercice antérieur, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.				
Ministère des Travaux publics	149 87	149 87	»	»
Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.				
Dette publique	75,244 83	2,790 09	2,825 99	1,125 96
Dotations. — Chambre des Représentants	3,809 52	»	»	»
Ministère de la Justice	48,431 14	26,435 53	5,092 19	2,075 »
— des Affaires Étrangères	7,875 »	7,650 »	225 »	»
— de l'Intérieur	147,275 40	105,166 15	29,290 80	4,600 80
— des Travaux publics	216,580 92	131,035 58	8,254 02	16,759 66
— de la Guerre	15,729 76	12,580 27	2,454 46	104 15
— des Finances	11,152 58	10,752 05	157 90	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,266 79	481 55	704 96	»
	525,345 94	294,891 68	49,605 32	24,665 57
SERVICES SPÉCIAUX.				
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1850, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.				
Ministère de l'Intérieur.				
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850)	9,286 »	3,200 »	4,086 »	2,000 »
RÉCAPITULATION.				
Service ordinaire. Dépenses arriérées de l'exercice antérieur.	149 87	149 87	»	»
Service ordinaire. — sur les crédits propres à l'exercice.	525,345 94	294,891 68	49,605 32	24,665 57
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice	9,286 »	3,200 »	4,086 »	2,000 »
	534,781 81	298,241 55	53,691 32	26,665 57

1851.

à payer au 1er janvier 1856.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1er janvier 1856.	*OBSERVATIONS.*
EN 1855.	TOTAL.		
»	149 87	»	
1,006 76	7,748 80	65,496 05	
»	»	3,800 52	
12,513 17	46,755 89	1,695 25	
»	7,875 »	»	
(a 6,558 60	145,596 55	3,679 05	
(b 60,447 14	216,496 20	84 72	
9 50	15,148 18	581 58	
225 »	11,115 83	18 75	
»	1,186 29	80 50	
80,757 97	449,900 54	75,445 40	
»	9,286 »	»	
»	149 87	»	
80,757 97	449,900 54	75,445 40	
»	9,286 »	»	
80,757 97	459,336 41	75,445 40	

De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.

D'après le compte définitif de l'exercice 1851, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 628,437 45 c.

L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit,

Savoir :

A. Annulations de droits reconnus irrecouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à . . . . . fr. 57,794 93

B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à 570,642 48

Total égal. . . . . fr. 628,437 45

On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 570,642 48 c, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1850, qui se trouve joint au présent compte général.

a) Ces payements comprennent une somme de 2,500 francs justifiée sur les ordonnances d'ouverture de crédit.

b) Ces payements comprennent une somme de fr. 58,881 55 c justifiée sur les ordonnances d'ouverture de crédit.

EXERCICE

Situation des créances restant à payer

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1853 (novemb et décemb.).	EN 1854.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
Ministère des Travaux publics. Exercice 1850.	1,600 »	1,600 »	»
— 1851.	4,461 60	4,320 »	141 60
— de la Guerre. — 1851.	1,694 70	1,694 70	»
	7,756 50	7,614 70	141 60
Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.			
Dette publique.	30,669 18	2,878 93	2,951 31
Dotations. — Chambre des Représentants	4,541 46	»	5,015 19
Ministère de la Justice	64,508 89	54,080 71	5,101 56
— des Affaires Étrangères.	8,500 »	5,020 »	»
— de l'Intérieur	251,571 86	145,655 64	71,454 96
— des Travaux publics.	57,145 67	42,066 89	9,948 80
— de la Guerre	281,635 16	280,425 86	698 25
— des Finances	2,759 97	1,210 »	81 57
Non-Valeurs et Remboursements	2,709 91	1,546 33	1,548 58
	703,622 10	551,564 56	94,579 82
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.			
Ministère des Travaux publics.			
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850).	9 72	4 32	5 40
Canal de Deynze à Schipdonck. (Loi du 4 juin 1850).	8,400 14	»	8,400 14
	8,409 86	4 32	8,405 54
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire. Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	7,756 50	7,614 70	141 60
— sur les crédits propres à l'exercice	703,622 10	551,564 56	94,579 82
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	8,409 86	4 32	8,405 54
	719,788 26	559,183 58	103,126 96

1852.

au 1er janvier 1856.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1er janvier 1856.	*OBSERVATIONS.*
EN 1855.	TOTAL.		
			De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.
»	1.600 »	»	D'après le compte définitif de l'exercice 1852, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 579,328 22 c^{s}.
»	4,461 60	»	Ce restant à recouvrer a été apuré de la manière suivante,
»	1.694 70	»	Savoir :
»	7,756 30	»	*A.* Annulations de droits reconnus irrecouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être ultérieurement recouvrés, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à . . . . . fr. 11,773 45
1,098 71	7,808 95	22,860 23	*B.* Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à. 567,554 77
»	3,015 19	1,326 27	
2,556 06	61,739 03	2,569 86	Total égal. . . . . fr. 579,328 22
»	5.020 »	3,480 »	
22,358 89	237,449 49	14,122 37	
5,185 54	56,101 25	1,044 44	
5 33	281,129 44	505 72	
»	1.291 57	1,448 60	
»	2,694 91	15 »	
30,105 45	656,249 61	47,372 49	
»	9 72	»	
»	8,400 14	»	
»	8,409 86	»	
»	7,756 30	»	
30,105 45	656,249 61	47,372 49	
»	8,409 86	»	
30,105 45	672,415 77	47,372 49	

On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 567,554 77 c^{s}, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1850, qui se trouve joint au présent compte général.

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1854).	PAYEMENTS EN 1854 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
Exercice 1850.		
Ministère des Travaux publics	6,059 85	6,059 85
Exercice 1851.		
Ministère des Travaux publics	80 »	80 »
Exercice 1852.		
Ministère de la Justice	518 75	518 75
— des Travaux publics	4,122 »	4,122 »
— de la Guerre	152,223 53	152,223 53
	156.864 28	156.864 28
Dépenses propres à l'exercice.		
Dette publique	96,859 42	16,410 36
Dotations. Chambre des Représentants	1,140 88	717 60
Dotations. Cour des comptes	142 75	»
Ministère de la Justice	41,758 91	16,126 54
— des Affaires Étrangères	7,722 53	6,060 98
— de l'Intérieur	227,619 52	79,350 72
— des Travaux publics	175,249 95	134,155 17
— de la Guerre	146.487 55	119,751 50
— des Finances	6,077 25	2,845 45
Non-Valeurs et Remboursements	966 64	92 53
	702,004 94	375,488 65
SERVICES SPÉCIAUX.		
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.		
Ministère de l'Intérieur.		
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage. (Loi du 6 juin 1851)	2 »	»
Ministère des Travaux publics.		
Canal de Zelzaete, 1re section. (Lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)	24,000 »	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850)	10 »	»
Loi du 20 décembre 1851 — Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	496 17	»
Loi du 20 décembre 1851 — Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	189 »	»
Loi du 20 décembre 1851 — Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	2.422 46	»
	27.119 63	»
RÉCAPITULATION.		
Service ordinaire. Dépenses arriérées — Exercice 1850 fr. 6,059 85		
— 1851 80 »		
— 1852 156,864 28	163,004 11	163,004 11
Service ordinaire. Dépenses sur les crédits propres à l'exercice	702,004 94	375,488 65
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	27,119 63	»
	892,128 68	538,492 76

1855.

à payer au 1er janvier 1856.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
EN 1855.	TOTAL.		
			De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.
»	6,059 85	»	D'après le compte définitif de l'exercice 1855, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,350,955 78 c^{s}.
»	80 »	»	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
»	518 75	»	*A.* Annulations des droits reconnus irrecouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu,
»	4,122 »	»	SAVOIR :
»	152,223 53	»	*Impôts*. . . . . — Enregistrement et domaines. fr. 8,178 76
»	156,864 28	»	*Péages*. . . . . — — — . . 2,209 44
			Capitaux et revenus. — — — . . 9,044 22
			Remboursements. . — — — . . 2 75
			19,435 17
57,782 24	74,192 60	22,666 82	*B.* Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi,
»	717 60	425 28	
»	»	142 73	SAVOIR :
21,090 03	37,216 57	4,522 34	*Impôts*. . . . . Accises. . . . . fr. 190,758 35
1,357 87	7,598 85	323 68	— . . . . . — Enregistrement et domaines. . 140,527 80
96,187 88	175,558 60	52,080 72	*Péages*. . . . . — — — . . 1,036 12
21,747 40	155,880 57	17,569 36	*Capitaux et revenus*. — — — . . 98,559 01
26,529 50	146,081 »	406 35	*Remboursements*. . — — — . . 900,659 35
155 58	3,000 85	3,076 40	1,351,520 61
685 51	777 64	189 »	
225,315 61	600,804 26	101,200 68	SOMME ÉGALE. . . . . fr. 1,350,955 78
			On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,351,520 61 c^{s}, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1850, qui se trouve joint au présent compte général.
»	»	2 »	
24,000 »	24,000 »	»	
10 »	10 »	»	
459 15	459 15	57 02	
154 56	154 56	54 64	
»	»	2,422 46	
24,603 51	24,603 51	2,516 12	
»	165,004 11	»	
225,315 61	600,804 26	101,200 68	
24,603 51	24,603 51	2,516 12	
249,919 12	788,411 88	103,716 80	

EXERCICE.

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1855 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
Ministère des Travaux publics.	Exercice 1851	5,345 98	5,240 »
	— 1852	4,746 10	4,746 10
	— 1853	309 90	309 90
— de la Guerre.	— 1853	5,024 14	5,024 14
		15,426 12	15,520 14
Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.			
Dette publique		114,769 01	96,057 90
Dotations. — Chambre des Représentants.		423 28	»
Ministère de la Justice.		93,814 03	83,064 28
— des Affaires Étrangères		7,675 29	5,578 06
— de l'Intérieur.		662,477 56	192,049 95
— des Travaux publics		163,157 13	137,459 47
— de la Guerre.		129,062 72	120,512 26
— des Finances.		6,209 23	5,888 15
Non-Valeurs et Remboursements.		1,521 29	29 »
		1,179,809 54	640,619 07
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 20 décembre 1851	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,097 05	»
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	13 50	»
	Amélioration de la Dendre	450 »	»
Loi du 25 avril 1853. — Divers travaux d'utilité publique.		8 »	»
		1,568 55	»
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire.	Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	15,426 12	15,520 14
	— sur les crédits propres à l'exercice	1,179,809 54	640,619 07
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1853		1,568 55	»
		1,196,804 21	655,939 21

1854.

à payer au 1er janvier 1856.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
	De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.
105 98	D'après le compte définitif de l'exercice 1854, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,301,924 59 c.
»	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
»	*A.* Annulations des droits reconnus irrecouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu,
»	Savoir :
105 98	*Impôts* — Enregistrement et domaines . . . fr. 8,982 59 *Peages* — — — . . . 252 57 *Capitaux et revenus* — — — . . . 43,961 59 *Remboursements* — — — . . . 3,857 78 57,054 83
18,711 11	*B.* Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'art. 28 de la même loi,
423 28	Savoir :
10,749 75	*Impôts* — Accises . . . fr. 30,651 13
2,097 23	— — Enregistrement et domaines . . . 140,795 66
470,427 61	*Peages* — — — . . . 492 77
25,717 66	*Capitaux et revenus* — — — . . . 79,629 49
9,450 46	*Remboursements* — — — . . . 983,410 71 1,244,869 76
521 08	Somme égale . . . fr. 1,301,924 59
1,292 29	On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,244,869 76 c., aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1850 qui se trouve joint au présent compte général.
539,190 47	
1,097 05	
13 50	
450 »	
8 »	
1,568 55	
105 98	
539,190 47	
1,568 55	
540,865 »	

337

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1855,

suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux, ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des finances, au 1er janvier 1856.

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du *Service de trésorerie*, pour l'année 1855, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de l'année avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novemdre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des finances au 1er janvier 1856. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1855, sont mises en regard des résultats de la situation au 1er janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder, par nature principale de service, d'une définition des matières.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1° les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2° les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en payement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits, en nom, sur le grand-livre de la même dette, ainsi que les mandats émis pour le remboursement, en capital et intérêts, des bons du trésor échus; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor) représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer, résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, par lesquels on a constaté en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, le montant des créances liquidées ou mandatées, et fait, en même temps, recette, par compensation, de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les payements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, de diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives dont on vient de donner la définition présentent la situation ci-après :

Effets à payer.

Au 1er janvier 1855, il y avait en circulation :

Bons du trésor . . . . . fr.	12,925,000 »	
Mandats de la Dette publique	678,342 89½	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	779,194 33	14,505,223 24½
Mandats du Ministre des Finances	122,686 02	

Pendant l'année 1855, il a été émis :

Bons du trésor . . . . . fr.	8,916,000 »	
Mandats de la Dette publique. .	19,725,379 83½	53,976,931 04
Coupons d'intérêts échus, etc. .	15,330,020 62½	
Mandats du Ministre des Finances.	12,005,530 58	
A REPORTER. . . . fr.	53,976,931 04	14,505,223 24½

Report. . . . fr.	33,976,931 04	14,505,223 24½	

Et il a été remboursé :

Bons du trésor . . . . . fr.	12,872,500 »		
Mandats de la dette publique . .	19,754,102 01½	57,814,905 72	
Coupons d'intérêts échus . . .	13,436,530 14½		
Mandats du Ministre des Finances.	11,751,773 56		

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de. . . . fr. 3,837,974 68

au 1er janvier 1856, les effets à payer en circulation ne s'élevaient plus qu'à une somme de . . . . . fr. 10,667,248 56½

Savoir :

Bons du trésor . . . . . fr.	8,968,500 »	
Mandats de la Dette publique	649,620 71½	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	672,684 81	
Mandats du Ministre de Finances	376,443 04	
Fr.	10,667,248 56½	

Correspondants du trésor.

Au 1er janvier 1855, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics. . . . . fr.	11,971,505 05		
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	281,257 58	16,151,017 56½	
Fonds de tiers	3,898,274 93½		

Pendant l'année 1855, il a été reçu :

Divers services publics. . . fr.	6,501,591 29		
Fonds spéciaux	238,816 28	16,699,943 71	
— de tiers	9,959,536 14		

Et il a été payé :

Divers services publics. . . .	6,045,548 38		
Fonds spéciaux	429,525 02	17,054,750 29	
— de tiers	10,559,676 89		

Les opérations de l'année 1855 se résumant ainsi en un excédant de dépense sur la recette de 334,806 58

Au 1er janvier 1856 le solde en faveur des correspondants du trésor n'était plus que de . . . . . fr. 15,816,210 98½

SAVOIR :

Divers services publics . . . . . fr.	12,427,547 96	
Fonds spéciaux attachés aux Budget des recettes et lépenses pour ordre	90,528 84	
Fonds de tiers	3,298,134 18½	
Fr.	15,816,210 98½	

Correspondants des comptables des finances.

Au 1er janvier 1855, il y avait en dépôt pour leur compte . . . fr.		9,079,157 51
Pendant l'année 1855, il a été reçu . . . . fr.	15,572,039 08	
et il a été payé	15,350,576 22	
Les opérations de l'année 1855 ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de		221,462 86
au 1er janvier 1856 l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à . . . . . fr.		9,300,620 37

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie, qui, au 1er janvier 1855, présentaient un total de. . . . . fr. 39,735,398 32

SAVOIR :

Effets à payer . . . . . fr.	14,505,223 24½	
Correspondants du trésor.	16,151,017 56½	
des comptables	9,079,157 51	
Fr.	39,735,398 32	

ont été atténuées pendant 1855, à concurrence d'une somme de . . . 3,951,318 40

SAVOIR :

D'une part, les remboursements d'effets à payer ont excédé les émissions de . . . . . fr.	3,837,974 68	
Et les dépenses pour le compte des correspondants du trésor ont dépassé les recettes de	334,806 58	
ENSEMBLE. . . . . fr.	4,172,781 26	
D'autre part, les recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances ont été supérieures aux dépenses de . . . . . fr.	221,462 86	
Différence égale à la réduction constatée ci-dessus de.	3,951,318 40	
De sorte qu'au 1er janvier 1856, il ne restait plus à rembourser que fr.		35,784,079 92

Savoir :

Effets à payer	fr.	10,667,248 56½
Correspondants du trésor		15,816,210 98½
— des comptables		9,300,620 37
	Fr.	35,784,079 92

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie, proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières; du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations; de débets de comptables, et finalement du déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public sur l'ensemble de ses opérations, pendant la gestion du 1er octobre 1830 au 31 décembre 1849.

Au 1er janvier 1855, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. 21,086,511 90

Pendant l'année 1855, elles ont été atténuées par les

remboursements de	fr.	13,935,918 55½
et augmentées par de nouvelles avances de		9,220,577 36

Les recettes ayant ainsi excédé les dépenses de. 4,715,341 19½

au 1er janvier 1856, il ne restait plus à recouvrer du chef des créances actives que. 16,371,170 70½

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent, savoir :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns des consignations, et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse;

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde, ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1er janvier 1855.

Pendant l'année 1855, des envois ont été faits pour une somme de fr. 400,000 »

Savoir :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement	fr.	133,900 »
Par les percepteurs des postes		266,100 »
	Fr.	400,000 »

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef, au 1er janvier 1856.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après, savoir :

A. *Versements faits avant* 1851, *c'est-à-dire antérieurement à la mise à exécution de l'art. 4 de la loi de comptabilité.* (Ancien mode.)

Au 1er janvier 1855, il se trouvait déposé dans la caisse de l'État des fonds de cette nature dont l'imputation n'avait pu être établie dans la comptabilité générale des finances, faute de production des récépissés, pour une somme de . . . . . fr.		13,298 85
Pendant l'année 1855, il est rentré de ces récépissés pour		508 35
Et au 1er janvier 1856, il n'en restait plus à imputer que pour. . fr.		12,790 50

B. *Versements opérés sous le régime de l'art. 4 de la loi de comptabilité.* (Nouveau mode.)

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au visa exigé par la disposition précitée, des récépissés du chef des versements antérieurs au 1er janvier 1855, pour . . . . . fr.		16 45
Pendant l'année 1855, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour.	153,804,528 48	
Le total des récépissés à viser a été ainsi de. . . . . fr.	153,804,544 93	
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence d'une somme de	153,804,279 93	
au 1er janvier 1856, il restait des versements à régulariser pour . . fr.		265 »
Sur les versements antérieurs à l'année 1855, il restait à porter en dépense par les comptables. . . . . fr.		9,880 77
Les versements de cette année, régularisés par le visa, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à	153,804,279 93	
les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de . . . . . fr.	153,814,160 70	
Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour.	153,725,648 16	
au 1er janvier 1856, il restait à faire emploi de. . . . . fr.		88,512 54

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte, savoir :

Pour versements (*ancien mode*) demeurés sans imputation . . . fr.	12,790 50
A REPORTER. . . . fr.	12,790 50

	REPORT. . . . fr.	12,790 50
Pour versements (*nouveau mode*) dont les récépissés restent à soumettre au visa . . . . . fr.		265 »
Idem (*nouveau mode*) non encore portés en dépense par les comptables		88,512 54
	TOTAL. . . . . fr.	101,568 04

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service de Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1854, constatait sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1er janvier 1855, de . . . . . fr.	64,902,137 88
Pendant l'année 1855 (*voir* la note sur le compte-rendu des opérations de cette année), les payements ayant excédé les recettes de . . .	2,185,257 12
au 1er janvier 1856, le service de trésorerie ne se trouvait plus grevé, à raison du service des Budgets, que d'une somme de . . . . . fr.	62,716,880 76

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*Voir* le tableau litt. *L.*);

2° Les payements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tel que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (*Voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé.);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes (*Voir* le tableau litt. *N.*);

Au 1er janvier 1855, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables des finances	Numéraire . . . fr.	42,167,579 21½	47,769,767 62½
	Pièces de dépense . .	5,602,188 41½	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor . . . fr.			5,595,665 17½
— — en cours de régularisation sur les Budgets. . . .			30,208,787 57
		Fr.	83,574,220 37

Au 1er janvier 1856, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptables des finances	Numéraire fr.	37,418,020 59½	45,284,279 36½
	Pièces de dépense . .	5,866,258 77	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor . . . . . fr.			5,430,564 86
Pièces de dépense en cours de régularisation . . .			33,516,513 79
			82,231,358 01½

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1855, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une diminution de fr. 1,342,862 35½

Cette diminution de fr. 1,342,862 35 ½ c' s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1855,

Savoir :

D'une part, excédant des recettes sur les dépenses	Créances actives . fr.	4,715,341 19½	4,793,713 16½
	Mouvements de fonds.	78,371 97	
D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes	Créances passives . fr.	3,951,318 40	6,136,575 52
	Service des Budgets .	2,185,257 12	

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1855 . . . . . fr. 1,342,862 35½

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1856, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1855, avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1er janvier 1855.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1855.		SITUATION au 1er janvier 1856.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des payements.	ACTIF.	PASSIF.
Créances passives. (Dettes diverses à rembourser)	»	39,735,598 32	»	3,951,318 40	»	35,784,079 92
Créances actives. (Avances, créances et débets à recouvrer)	21,086,511 90	»	4,715,341 19½	»	16,371,170 70½	»
Mouvement de fonds. (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'État) . . .	»	23,196 07	78,371 97	»	»	101,568 04
Budgets. (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques)	»	64,902,137 88	»	2,185,257 12	»	62,716,880 76
	21,086,511 90	104,660,732 27	4,793,713 16½	6,136,575 52	16,371,170 70½	98,602,528 72
Valeurs de caisse et de portefeuille. (Encaisse des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets)	83,574,220 37	»	1,342,862 35½		82,231,358 01½	»
	104,660,732 27	104,660,732 27			98,602,528 72	98,602,528 72

COMPTE DE TRÉSORERIE.

État général des recettes et payements de l'exercice 1855.

COMPTE DE

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement.						
	VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1855.		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
LITT. L.	Comptables dépositaires des valeurs.	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,088,142 16	4,198,994 65	5,287,136 81	
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	248,609 95	1,124,876 03	1,373,485 98	
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	170,350 39	278,317 73	448,668 12	
		Comptables de l'administration de la marine	1,467 75	»	1,467 75	
		Caissier de l'État	40,659,008 98½	»	40,659,008 98½	
— M.		Agents du trésor dans les provinces	»	5,595,665 17½	5,595,665 17½	
— N.	Administration du trésor public, *S/C* de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes		»	30,208,787 57	30,208,787 57	
			42,167,579 21½	41,406,641 15½	83,574,220 37	83,574,220 37
	RECETTE.					
	Recettes en augmentation de créances passives.					
— A.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	8,916,000 »			
— B.		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Mandats	19,725,379 85½			
— C.		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Coupons d'intérêts, etc.	15,350,020 62½		55,976,951 04	
— D.		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	12,005,550 58			
— E.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Divers services publics	6,501,591 29			
— F.		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	258,816 28		16,699,943 71	86,248,915 85
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	9,959,536 14			
— H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre			15,572,059 08	
	Recettes en atténuation des créances actives.					
— I.	Remboursements par divers					15,055,918 55½
	Mouvements de fonds.					
— K.	Fonds reçus					154,204,528 48
						337,963,581 25½

TRÉSORERIE.

des payements de l'année 1855.

INDICATION des états de développement.						
	DÉPENSE.					
	Payements en atténuation des créances passives.					
LITT. *A.*		Bons du trésor remis à divers		12,872,500 »		
— *B.*	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	Mandats.	19,754,102 01½	57,814,905 72	
— *C.*			Coupons d'intérêts, etc.	15,456,550 14½		
— *D.*		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		11,751,773 56		
— *E.*		Divers services publics		6,045,548 58		
— *F.*	Dépense pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre		429,525 02	17,034,750 29	90,200,232 25
— *G.*		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre		10,559,676 89		
— *H.*	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre			15,350,576 22	
	Payements en augmentation des créances actives.					
— *I.*	Avances à divers					9,220,577 56
	Mouvements de fonds.					
— *K.*	Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense					154,126,156 51
	Budgets et services spéciaux.					
— *L.*	Excédant des payements sur les recettes de l'année					2,185,257 12

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1856.

			NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
— *M.*	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,077,312 31	4,320,434 04	5,397,746 35	
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	247,170 42	1,286,389 05	1,533,559 47	
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	162,012 81	259,435 68	421,448 49	
		Comptables de l'administration de la marine	11,199 30	»	11,199 30	
		Caissier de l'État	33,920,325 75½	»	33,920,325 75½	
		Agents du trésor dans les provinces	»	5,430,564 86	5,430,564 86	
— *N.*	Administration du trésor public, *S/C* de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes		»	33,516,513 79	33,516,513 79	
			37,418,020 50½	44,813,537 42	82,231,358 01½	82,231,358 01½
						357,063,581 25½

TABLEAU LITT. *A*.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRUGES.	COURTRAI.	FURNES.	YPRES.
Janvier 1855.	519,500 »	»	»	1,084,500 »	10,000 »	»	4,000 »	3,000 »	»	10,000 »
Février —	141,500 »	»	»	858,000 »	3,000 »	»	39,500 »	500 »	»	»
Mars —	42,000 »	146,500 »	»	578,000 »	»	»	85,000 »	500 »	»	»
Avril —	145,000 »	1,000 »	»	448,000 »	»	»	87,500 »	»	»	»
Mai —	141,500 »	4,000 »	»	502,000 »	»	»	5,500 »	»	»	52,000 »
Juin —	67,500 »	»	»	516,000 »	3,000 »	»	32,000 »	»	»	6,000 »
Juillet —	58,000 »	»	»	268,000 »	»	»	2,500 »	»	»	»
Août —	43,500 »	1,000 »	»	342,000 »	»	»	»	»	»	10,500 »
Septembre —	5,500 »	»	»	118,000 »	»	»	1,000 »	»	»	»
Octobre —	123,500 »	»	»	210,500 »	»	»	500 »	3,000 »	»	»
Novembre —	10,500 »	2,000 »	»	250,000 »	»	»	85,000 »	»	»	»
Décembre —	5,500 »	»	»	644,500 »	10,000 »	»	500 »	»	»	»
	1,303,500 »	154,500 »	»	5,819,500 »	26,000 »	»	343,000 »	7,000 »	»	78,500 »

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.

trésor.)

1er JANVIER 1856.

GAND.	AUDE-NARDE.	TER-MONDE.	MONS.	CHAR-LEROY.	TOURNAY.	LIÉGE.	HUY.	VERVIERS.	HASSELT.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
56,500 »	»	»	10,000 »	»	85,000 »	28,500 »	11,500 »	10,500 »	22,000 »	4,000 »	9,000 »	1,846,000 »
25,000 »	1,000 »	13,000 »	23,500 »	1,000 »	9,000 »	32,500 »	28,000 »	17,000 »	8,000 »	4,500 »	500 »	1,205,500 »
52,000 »	2,000 »	»	11,000 »	»	4,000 »	21,500 »	16,500 »	6,500 »	10,000 »	»	5,500 »	981,000 »
8,000 »	»	»	4,000 »	»	»	25,000 »	6,000 »	5,500 »	5,000 »	1,000 »	»	734,000 »
9,000 »	1,000 »	»	2,000 »	»	6,000 »	9,500 »	11,000 »	6,000 »	18,500 »	1,000 »	500 »	769,500 »
22,000 »	»	»	2,500 »	»	7,000 »	3,000 »	11,000 »	12,000 »	3,000 »	»	»	675,000 »
7,500 »	»	»	9,500 »	2,500 »	»	7,500 »	7,500 »	4,000 »	5,000 »	1,500 »	500 »	384,000 »
4,000 »	500 »	»	2,000 »	»	»	5,500 »	15,000 »	»	2,500 »	500 »	»	427,000 »
6,500 »	1,000 »	»	1,000 »	»	3,000 »	2,000 »	»	»	2,000 »	»	1,500 »	141,500 »
8,000 »	»	»	3,500 »		»	1,000 »	1,500 »	»	4,500 »	»	5,500 »	361,500 »
8,500 »	2,500 »	»	5,500 »	»	1,000 »	»	15,500 »	»	1,500 »	»	1,000 »	581,000 »
50,500 »	»	»	5,500 »	»	1,000 »	10,500 »	15,000 »	»	6,500 »	»	2,500 »	752,000 »
257,500 »	8,000 »	13,000 »	80,000 »	3,500 »	114,000 »	144,500 »	136,500 »	61,500 »	88,500 »	12,500 »	26,500 »	8,658,000 »

TABLEAU LITT. *A.* (SUITE)

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1er janvier 1855 . . . . . 12,925,000 »

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCHE.	NEUFCHATEAU.	NAMUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL GÉNÉRAL.	
Janvier 1855 .	1,846,000 »	»	»	32,000 »	»	»	1,878,000 »	
Février — .	1,205,500 »	2,000 »	»	32,000 »	»	»	1,239,500 »	
Mars — .	981,000 »	»	4,000 »	36,000 »	»	2,000 »	1,023,000 »	
Avril — .	734,000 »	»	»	16,500 »	»	»	750,500 »	
Mai — .	769,500 »	»	»	49,500 »	»	9,500 »	828,500 »	
Juin — .	675,000 »	»	»	19,500 »	1,000 »	1,000 »	696,500 »	8,916,000 »
Juillet — .	584,000 »	»	»	7,000 »	»	8,000 »	599,000 »	
Août — .	427,000 »	»	»	500 »	»	4,500 »	432,000 »	
Septembre — .	141,500 »	»	»	5,000 »	»	»	146,500 »	
Octobre — .	361,500 »	»	»	8,000 »	3,500 »	1,500 »	374,500 »	
Novembre — .	381,000 »	3,500 »	»	4,500 »	»	2,500 »	391,500 »	
Décembre — .	752,000 »	»	»	4,500 »	»	»	756,500 »	
	8,658,000 »	5,500 »	4,000 »	215,000 »	4,500 »	29,000 »	8,916,000 »	

21,841,000 »

	CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. %	8,916,000 »	356,640 »	9,272,640 »

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.

trésor.)

1er JANVIER 1856.

TOTAL GÉNÉRAL.	PHILIPPEVILLE.	DINANT.	NAMUR.	NEUFCHATEAU.	MARCHE.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.	BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.	
	3,007,500 »	»	»	58,500 »	»	»	2,949,000 »	Janvier 1855 .
	1,294,000 »	»	»	55,500 »	»	2,000 »	1,236,500 »	Février — .
	2,489,000 »	2,000 »	»	51,500 »	4,000 »	»	2,431,500 »	Mars — .
	622,000 »	»	»	26,500 »	»	»	595,500 »	Avril — .
	887,500 »	5,000 »	»	54,000 »	»	»	828,500 »	Mai — .
12,872,500 »	1,479,000 »	1,000 »	1,000 »	25,500 »	»	»	1,451,500 »	Juin — .
	578,500 »	6,000 »	»	13,500 »	»	»	559,000 »	Juillet — .
	495,000 »	1,500 »	»	500 »	»	»	493,000 »	Août — .
	129,000 »	»	»	5,500 »	»	»	123,500 »	Septembre — .
	346,000 »	1,500 »	»	10,500 »	»	»	334,000 »	Octobre — .
	135,500 »	2,500 »	»	5,500 »	»	3,500 »	124,000 »	Novembre — .
	1,609,500 »	»	»	»	»	»	1,609,500 »	Décembre — .
	12,872,500 »	19,500 »	1,000 »	307,000 »	4,000 »	5,500 »	12,535,500 »	
8,968,500 »	Solde des bons restant en circulation et à payer au 1er janvier 1856.							
21,841,000 »								

TABLEAU Litt. *A.* (suite.)

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente.	ARLON.	TONGRES.	HASSELT.	VERVIERS.	HUY.	LIÉGE.	TOURNAY.	CHARLEROY.	MONS.	TERMONDE.	AUDENARDE.	GAND.
2,940,000 »	9,000 »	4,000 »	22,000 »	9,500 »	9,500 »	275,500 »	85,000 »	»	16,500 »	»	»	56,500 »
1,250,500 »	500 »	6,500 »	8,000 »	18,000 »	11,500 »	116,500 »	4,000 »	1,000 »	26,000 »	15,500 »	1,000 »	24,500 »
2,451,500 »	6,000 »	»	11,500 »	7,000 »	11,500 »	45,000 »	4,000 »	»	15,500 »	»	»	48,500 »
595,500 »	»	12,500 »	6,000 »	2,500 »	5,000 »	50,000 »	»	»	7,000 »	»	»	4,500 »
828,500 »	500 »	1,000 »	18,500 »	»	6,000 »	20,500 »	6,000 »	»	12,000 »	»	1,000 »	6,000 »
1,451,500 »	»	»	4,500 »	»	8,000 »	21,000 »	2,000 »	»	7,500 »	»	»	20,000 »
559,000 »	500 »	1,500 »	5,000 »	»	1,500 »	14,000 »	»	»	9,500 »	»	»	6,500 »
495,000 »	»	500 »	2,500 »	7,000 »	»	14,000 »	»	»	2,000 »	»	500 »	5,500 »
125,500 »	1,500 »	1,500 »	2,000 »	»	»	7,000 »	»	»	2,000 »	»	»	7,500 »
554. 00 0	5,500 »	»	5,500 »	»	»	5,500 »	»	»	7,500 »	»	»	6,000 »
124,000 »	1,000 »	»	1,500 »	»	7,000 »	1,500 »	»	»	6,000 »	»	2,500 »	8,500 »
1,000,500 »	2,500 »	»	6,500 »	»	11,500 »	16,000 »	1,000 »	»	15,500 »	»	»	33,500 »
12,333,500 »	27,000 »	27,500 »	91,500 »	44,000 »	71,500 »	575,500 »	100,000 »	1,000 »	127,000 »	15,500 »	5,000 »	307,500 »

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.

trésor.)

1er JANVIER 1856.

YPRES.	FURNES.	COURTRAI.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.		
10,000 »	»	3,000 »	8,000 »	»	10,000 »	1,686,000 »	»	»	766,500 »	Janvier	1855.
»	»	500 »	42,000 »	»	3,000 »	815,500 »	»	500 »	142,000 »	Février	—
»	»	500 »	95,000 »	»	»	2,002,500 »	»	146,500 »	41,000 »	Mars	—
1,500 »	»	»	68,500 »	»	»	415,000 »	»	2,000 »	32,000 »	Avril	—
»	»	»	12,500 »	»	»	744,500 »	»	»	»	Mai	—
6,000 »	»	»	40,000 »	»	3,000 »	1,114,000 »	»	2,000 »	225,500 »	Juin	—
»	»	»	1,000 »	»	»	246,500 »	»	20,000 »	55,000 »	Juillet	—
»	»	»	500 »	»	»	408,000 »	»	1,000 »	51,500 »	Août	—
»	»	»	1,000 »	»	»	97,000 »	»	»	4,000 »	Septembre	—
»	»	3,000 »	»	»	»	221,500 »	»	»	81,500 »	Octobre	—
»	»	»	84,000 »	»	»	»	»	2,000 »	9,000 »	Novembre	—
»	»	»	4,500 »	»	10,000 »	1,500,500 »	»	»	8,000 »	Décembre	—
17,500 »	»	7,000 »	357,000 »	»	26,000 »	9,251,000 »	»	174,000 »	1,412,000 »		

DONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

TABLEAU LITT. *B*.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats à émettre en payement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique. DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	ÉMIS en remboursement des bons du trésor en capital et intérêts.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
Remboursement à Bruxelles des bons du trésor en capital et intérêts	»				9,621,040 »	9,621,040 »
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	»	1er janvier 1er juillet	150,000 » 150,000 »	300,000 »	»	300,000 »
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'art. 63 du traité du 5 nov. 1842.	»	1er janvier 1er juillet	423,280 » 423,280 »	846,560 »	»	846,560 »
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %, en exécution des § 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	81,161 21	1er janvier 1er juillet	2,751,320 39 2,751,320 39	5,502,640 78	»	5,583,801 99
Intérêts réservés sur le capital de 7,000,000 de florins à 2 1/2 p. %, inscrit au profit du Gouvernement belge, en vertu du § 4 de l'art. 63 précité, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du même traité.	159,524 48					159,524 48
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836	7,060 »	1er janvier 1er juillet	143,540 » 143,660 »	287,200 »	»	294,260 »
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846.	4,245 »	1er février 1er août	212,090 » 212,885 »	424,975 »	»	429,220 »
Idem dérivant de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840.	1,940 40					1,940 40
Idem dérivant de l'emprunt de fr. 28,671,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842	579 60					579 60
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844.	58,166 74	1er mai 1er novembre.	245,879 55 257,179 10	503,058 45	»	561,225 17
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844.	151,345 71 1/2	1er mai 1er novembre.	420,058 12 1/2 435,003 75	855,061 87 1/2	»	1,006,407 59
Idem dérivant de la dette de 37,515,940 fr., résultant des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	82 50					82 50
Idem dérivant de l'emprunt de 26,000,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 déc. 1851.	60,617 50	1er mai 1er novembre.	122,625 » 135,700 »	258,325 »	»	318,942 50
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 137,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1er décembre 1852 et du 14 juin 1853.	151,325 75	1er mai 1er novembre.	540,792 » 585,726 75	1,126,518 75	»	1,277,842 50
Différences de capital sur les obligations à 5 p. %, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844.	16 »					16 »
Intérêts du 1er février 1845 au 1er février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 3 p. %, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. (Loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2.)	2,280 »					2,280 »
	678,342 89 1/2			10,104,559 85 1/2	9,621,040 »	20,403,722 75

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.

de l'État, pour le service de la Dette publique.)

1er JANVIER 1856.

L'ANNÉE 1855. DÉPENSE. — MANDATS ACQUITTÉS par le caissier de l'État. AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.	PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public, pour établir recette au profit du trésor du montant des arrérages de rentes dont la prescription est acquise, pour cause de non-payement dans les délais fixés.	TOTAL DE LA DÉPENSE.	SOLDES DISPONIBLES au 1er janvier 1856.	DÉCOMPOSITION DU SOLDE CI-CONTRE. PIÈCES ACQUITTÉES en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS A PAYER sur les crédits ouverts AUX agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS A PAYER sur les crédits ouverts AUX AGENTS de la dette publique à l'administration centrale.	*Observations.*
»	9,620,840 »	»	9,620,840 »	200 »	»	»	200 »	
»	500,000 »	»	500,000 »	»	»	»	»	
»	846,560 »	»	846,560 »	»	»	»	»	
546,001 »	4,918,261 88	1,399 39	5,465,662 27	118,159 72	54,508 85	14,202 41	49,428 46	
»	»	»	»	159,524 48	»	»	159,524 48 *a)*	
65,592 50	217,100 »	»	280,492 50	15,767 50	6,797 50	6,490 »	480 »	
135,196 25	291,790 »	»	424,986 25	4,235 75	1,885 »	1,135 75	1,215 »	
»	1,940 40	»	1,940 40	»	»	»	»	
»	579 60	»	579 60	»	»	»	»	
175,272 75	318,826 37	»	494,099 12	67,126 05	56,228 95	4,171 62	6,725 48	
349,545 75	571,857 87 1/2	»	921,585 62 1/2	85,023 90 1/2	51,497 50	14,055 65	19,472 85 1/2	
5 »	20 »	»	25 »	57 50	»	»	57 50	
194,287 50	113,150 »	»	307,457 50	11,505 »	6,087 50	1,225 »	4,192 50	
525,214 75	766,881 »	»	1,090,095 75	187,746 75	153,805 50	14,908 50	18,942 75	
»	»	»	»	16 »	»	»	16 »	
»	»	»	»	2,280 »	»	»	2,280 »	
1,784,915 50	10,[illegible],787 12 1/2	1,399 39	10,754,102 01 1/2	649,620 71 1/2	330,810 80	56,274 91	262,555 1/2 *b)*	

a) Ce solde se compose de la somme de fr. 9,145 25 c., restant des intérêts échus le 1er juillet 1847, sur le capital de fr. 12,052,118 70 c., et de celle de fr. 150,139 25 c., montant des intérêts du semestre au 1er janvier 1856, sur le capital de fr. 12,052,738 50 c., restant l'un et l'autre disponibles à ces dates d'échéances, sur celui de 14,514,800 francs (7,000,000 de florins).

Il sera fait recette au profit du trésor des intérêts dont il s'agit, qui seront encore disponibles au 1er janvier 1857, et ce par suite de la prescription qui, aux termes des dispositions existantes, sera appliquée aux créances adonnées qui auront accompli à cette époque le délai de cinq ans, à partir de leur publication au *Moniteur*.

b) Et ajoutant à ce résultat, ci . . . . . fr. 262,558 1/2

le montant des bons du trésor échus, dont le remboursement n'était pas réclamé au 1er janvier 1856, ci . . . . . 35,860 »

on trouve une somme pareille au solde disponible renseigné par le caissier de l'État, à la même époque, du chef des crédits ouverts aux agents de la Dette publique, ci fr. 298,418 1/2

TABLEAU LITT. C.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêt échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET DES TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS — RECETTE. Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des remboursements liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi 18 juin 1850.	15,100 »	1er janvier 1er juillet	272,040 » 264,500 »	536,540 »	551,640 »
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion)	179,111 25	1er mai 1er novembre	1,609,098 75 1,579,500 »	3,188,598 75	3,367,710 »
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.	175,846 28	1er mai 1er novembre	1,362,456 87 1/2 1,339,548 75	2,701,985 62 1/2	2,875,831 90 1/2
Coupons de la dette de 37,515,940 francs, résultant des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848	11,648 50	. . . . .	. . . . .	. . . . .	11,648 50
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851	102,125 »	1er mai 1er novembre	510,350 » 495,600 »	1,005,950 »	1,108,075 »
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu des lois du 1er décembre 1852 et du 14 juin 1853	293,062 50	1er mai 1er novembre	2,976,189 75 2,921,152 50	5,897,342 25	6,190,404 75
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. % 1852 (converti)	3,880 80	. . . . .	. . . . .	. . . . .	3,880 80
Obligations 5 p. % 1848, émises sans jouissance d'intérêts	420 »	. . . . .	. . . . .	. . . . .	420 »
Fractions d'obligations 5 p. % de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 1/2 p. %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'art. 4 de la loi du 1er décembre 1852	»	. . . . .	. . . . .	(1) 1,604 »	1,604 »
TOTAUX. . . . . fr.	779,194 55	. . . . .	. . . . .	15,330,020 62 1/2	14,109,214 95 1/2

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.

remboursables, de la Dette publique.)

1er JANVIER 1856.

DE L'ANNÉE 1855.

DÉPENSE.						COUPONS d'intérêts échus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1er janvier 1856.	Observations.
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.			TOTAL DES VIREMENTS.	TOTAL DE LA DÉPENSE.		
	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, les coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor, du montant des coupons d'intérêts et des titres dont la prescription est acquise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.	Pour transporter en recette au profit du trésor le montant de la différence constatée à la page 359 du compte général rendu pour l'année 1855.				
427,100 »	115,920 »	420 »	»	114,540 »	541,440 »	(2) 10,200 »	
1,444,972 50	1,768,826 25	5,388 75	»	1,774,215 »	3,219,187 50	(4) 148,522 50	
1,721,508 74	995,214 57½	1,505 »	05	996,519 40½	2,718,028 14½	(5) 157,805 76	
6,312 »	»	2,605 50	»	2,605 50	8,917 50	(6) 2,751 »	
862,275 »	207,750 »	»	»	207,750 »	1,070,025 »	(7) 56,050 »	
5,184,049 25	2,694,462 75	»	»	2,694,462 75	5,878,512 »	(8) 311,892 75	
»	»	»	»	»	»	(9) 5,880 80	
»	»	(1) 420 »	»	420 »	420 »	»	
»	»	»	»	»	»	1,604 »	
7,646,217 49	5,780,175 57½	10,159 25	05	5,790,512 65½	13,436,550 14½	672,684 81	

(1) Cette somme de 1,604 francs qui figure ici par suite de transfert des créances actives, représente les fractions restant à rembourser au 31 décembre 1855.
(2) Ces obligations ont été prescrites en vertu de l'art. 8, § 6 de la loi du 31 mars 1852.
(3) A voir l'état ci-annexé présentant la situation par échéance de ces coupons en circulation.
(4) Id. Id. Id.
(5) Id. Id. Id.
(6) Id. Id. Id.
(7) Id. Id. Id.
(8) Id. Id. Id.
(9) Ce solde se forme, savoir :

1° Du montant de deux obligations, l'une de 2,520 francs, l'autre de 1,008 francs, à rembourser par suite de tirage au sort pour l'amortissement, ci . . . . . fr. 3,528 »

2° Des sommes remboursées pour coupons manquants, par les détenteurs des obligations soumises à la conversion en 1844, ci 352 80

Somme égale. . . . . fr. 3,880 80

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. C.

CRÉANCES

ÉTAT présentant la situation par échéance, des sommes restant à payer, de la Dette publique. (Emprunts

COUPONS DE L'EMPRUNT
de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836.

TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1856.
Sem. au 1er janvier 1851.	356,140 »	356,100 »	40 »
— juillet 1851.	336,620 »	336,600 »	20 »
— janvier 1852.	327,740 »	327,740 »	»
— juillet 1852.	317,960 »	317,880 »	80 »
— janvier 1853.	307,780 »	307,720 »	60 »
— juillet 1853.	296,500 »	296,440 »	60 »
— janvier 1854.	288,240 »	287,320 »	920 »
— juillet 1854.	279,520 »	278,680 »	840 »
— janvier 1855.	272,040 »	270,200 »	1,840 »
— juillet 1855.	264,500 »	258,160 »	6,340 »
			10,200 »

COUPONS DES OBLIGATIONS
s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 ½ p. %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).

TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1856.
Sem. au 1er nov. 1851.	1,784,652 50	1,785,698 75	953 75
— mai 1852.	1,767,802 50	1,766,902 50	900 »
— nov. 1852.	1,759,725 »	1,758,667 50	1,057 50
— mai 1853.	1,711,991 25	1,711,237 50	753 75
— nov. 1853.	1,692,967 50	1,691,426 25	1,541 25
— mai 1854.	1,646,235 »	1,643,940 »	2,295 »
— nov. 1854.	1,625,715 »	1,617,862 50	7,852 50
— mai 1855.	1,609,098 75	1,592,628 75	16,470 »
— nov. 1855.	1,579,500 »	1,462,781 25	116,718 75
			148,522 50

COUPONS DE L'EMPRUNT
de 26 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.

TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1856.
Sem. au 1er nov. 1852.	607,050 »	606,975 »	75 »
— mai 1853.	600,350 »	600,350 »	»
— nov. 1853.	527,650 »	527,300 »	350 »
— mai 1854.	520,750 »	520,325 »	425 »
— nov. 1854.	518,575 »	517,875 »	700 »
— mai 1855.	510,350 »	506,475 »	3,875 »
— nov. 1855.	493,600 »	462,975 »	30,625 »
			36,050 »

COUPONS DES OBLIGATIONS
s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 ½ p. %, émises en vertu des lois du 1er décembre 1852 et du 14 juin 1855.

TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1856.
Sem. au 1er nov. 1853.	3,133,102 50	3,127,104 »	5,998 50
— mai 1854.	3,085,364 25	3,077,831 25	7,533 »
— nov. 1854.	3,025,634 50	3,013,888 50	11,756 »
— mai 1855.	2,976,189 75	2,938,441 50	37,748 25
— nov. 1855.	2,921,152 50	2,672,273 50	248,877 »
			311,892 75

PASSIVES.

au 1er janvier 1856, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur.
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES EMPRUNTS, à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1856.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1856.
Sem. au 1er mai 1851.	1,650,906 87 5	1,650,788 75	118 12 5	Année au 1er nov. 1851.	1,875,697 »	1,873,791 50	1,905 50
— nov. 1851.	1,602,795 12	1,600,565 62	2,227 50	Sem. au 1er mai 1852.	855,698 50	855,557 50	141 »
— mai 1852.	1,587,275 75	1,584,196 87 5	3,076 87 5	— nov. 1852.	846,298 50	845,980 »	318 50
— nov. 1852.	1,568,559 37 5	1,567,254 37 5	1,305 »	— mai 1853.	822,011 »	821,645 »	366 »
— mai 1853.	1,497,960 »	1,497,251 25	708 75				
— nov. 1853.	1,470,161 25	467,894 37 5	2,266 87 5				
— mai 1854.	1,416,262 50	1,412,325 »	3,937 50				
— nov. 1854	1,378,816 87 5	1,375,785 »	3,031 87 5				
— mai 1855.	1,362,436 87 5	1,343,458 125	18,978 75				
— nov. 1855.	1,339,548 75	1,217,396 25	122,152 50				
			157,803 75 (1)				2,731 »

(1) Ce résultat présente une différence en moins de 1 centime avec celui constaté par l'état litt. C, laquelle résulte des fractions de 1/2 centime négligées par le caissier de l'État, lors du payement des coupons de fr. 5 62 1/2 pour les intérêts trimestriels des obligations de 200 francs. Cette différence sera portée en recette accidentelle au profit du trésor dans le compte de l'année 1856.

TABLEAU LITT. *D*.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.			MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1er janvier 1853.
Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État.		Frais divers relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement de la Dette publique.	
		Frais relatifs à l'émission des obligations à 4 ½ p. % autorisée par la loi du 14 juin 1853. . . .	
		Avances au Département des Finances (Dette publique.).	
Payements en atténuation de créances passives.	Correspondants du trésor. — Divers services publics.	Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	
		Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, *S/C* d'effets à encaisser à l'étranger	
		Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	
		— — du Département de la Justice	
		— — — des Affaires Étrangères. .	
		— — — de l'Intérieur.	
		— — — des Finances	
		— — — des Travaux publics. . .	
		— — de l'Ordre judiciaire	
		— — des professeurs de l'enseignement supérieur.	
	Correspondants du trésor. — Fonds des tiers déposés au trésor.	Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	122,686 02
		Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . .	
		Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat . .	
		Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	
		Recettes par l'entremise de l'admin^on des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionn., etc., avec lesquelles elle est en relation.	
		Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation. . .	
		Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	
		Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	
Payements en augmentation des créances actives.		Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de subsides du trésor pour le remboursement de consignations.	
		De Rothschild frères, à Paris, *L/C* courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1855.

et au remboursement d'effets à payer.

Finances sur le caissier de l'État.)

1er JANVIER 1856.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — RECETTE. — Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — RECETTE. — TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — DÉPENSE. — MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.	MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1er janvier 1856.	*Observations.*
8,575 75				
28,174 26				
7,005 86				
6,400 »				
5,054 66				
328,500 »				
45,585 88				
28,145 27				
57,158 71				
90,275 90				
118,116 49				
65,752 28				
16,838 39				
55,205 12	12,005,550 58	12,128,216 60	11,751,773 56	a) 376,443 04
44,000 52				
77,559 91				
242,578 10				
2,780,670 90				
101,805 55				
84,870 40				
760,081 25				
1,052,500 »				
6,000,000 »				

a) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit :

Mandat du 25 avril 1853, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . . fr. 8 30

Mandats émis en 1855.

- Nos 554, 556, 560, 561, 565 et 573, fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers . . . . . 168,480 »
- Nos 586, 587, 588 et 590, recettes par l'entremise de l'admon des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc. 205,704 74
- Nos 402 et 463, caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre. . . . 1,250 »
- No 578, fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine. . . . . 1,000 »

SOMME ÉGALE. . . fr. 376,443 04

TABLEAU Litt. *E*.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1835.	OPÉRATIONS DE RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, *S/C* de crédits ouverts sur le caissier de l'Etat, pour effectuer le rachat des titres de la Dette publique. .	772,289 07	»	»	5,463,003 81	5,463,003 81	6,235,292 88
Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	10,503,859 11	150 »	655,582 50	»	655,732 50	11,159,591 61
Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	682,551 56	»	322,183 54	»	322,183 54	1,004,734 70
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, *S/C* de crédits ouverts chez le caissier de l'Etat	2,688 17	»	»	55,617 58	55,617 58	58,305 75
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, *S/C* d'effets à encaisser à l'étranger	»	»	»	5,054 06	5,054 06	5,054 06
Département des Travaux publics, *S/C* de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1836, pour le rachat de la Sambre canalisée	10,317 34	»	»	»	»	10,317 34
TOTAUX. . . . fr.	11,971,505 05	150 »	977,765 84	5,523,675 45	6,501,591 29	18,473,096 34

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.

vices publics.)

1er JANVIER 1856.

L'ANNÉE 1855.

DÉPENSE.				SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1856.	*Observations.*
Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total de la dépense.		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.				
8.	9.	10.	11.	12.	13.
				(*a*	*a*) Ce solde en caisse de . . . . . fr. 1,145,875 44 est d'accord avec celui renseigné par le caissier de l'État, à la même époque. Si l'on y ajoute le montant des avances faites par l'administration de la caisse d'amortissement pour frais de courtage et de commission relatifs aux rachats des titres de la dette publique, et qui n'étaient pas encore remboursées, ci 6,320 62
»	5,091,364 68	52 76	5,091,417 44	1,145,875 44	
					Fr. 1,150,196 06
				(*b*	Et si l'on en retranche le montant d'un mandat émis le 29 décembre 1855, et dont l'acquittement n'a eu lieu qu'en 1856, ci. 2,259 16
645,181 69	»	6,400 »	649,581 69	10,510,009 92	
					On trouve une somme pareille à l'encaisse constaté par le compte spécial de ladite administration pour l'année 1856 . . . . . fr. 1,147,936 90
241,251 »	»	»	241,251 »	(*c* 765,505 70	*b*) Cet encaisse de . . . . . fr. 10,510,009 92 comparé avec le solde présenté à la même époque, par le compte spécial de la caisse de dépôts, ci. . 10,505,659 92
					offre une différence en plus de . . . . . fr. 4,350 »
»	58,264 19	»	58,264 19	(*d* 41 56	Cette différence provient de ce que l'avoir de la caisse des dépôts, tel qu'il est constaté par les écritures de l'administration du trésor public, comprend, d'une part, en plus, un versement de 3,000 francs opéré à Bruxelles, le 8 octobre 1855, n° 5025, et qui n'a été porté en recette dans la comptabilité de la caisse qu'en 1856, et, d'autre part, en moins, des versements antérieurs à 1851 (ancien mode) s'élevant à 650 francs, dont la régularisation n'était pas opérée.
»	»	5,054 06	5,054 06	»	*c*) Ce solde en caisse s'accorde avec celui que présente à la même date, le compte spécial de la caisse des dépôts.
					d) Ce résultat est d'accord avec celui qui est constaté par le compte du caissier de l'Etat et par le bilan de la caisse générale de retraite arrêté au 31 décembre 1855.
»	»	»	»	(*e* 10,317 34	*e*) Cette réserve s'élevait primitivement à . fr. 1,000,000 » en 1856, on a disposé de. . . fr. 500,000 » en 1845 de . . . . . 250,000 » en 1845 de . . . . . 114,682 66 en 1847 de . . . . . 100,000 » et en 1848 de . . . . . 25,000 »
					Ensemble. . . . . fr. 989,682 66
884,412 69	5,149,628 87	11,506 82	6,045,548 38	12,427,547 96	Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre, de . . . . . fr. 10,317 34

TABLEAU LITT. *F.*

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et dépense effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1855.	OPÉRATIONS — RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. NOUVEAU MODE.	PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1er janvier 1855.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Subsides offerts par les provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838) . .	281,237 58	»	238,816 28	»	238,816 28	520,053 86

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.
des recettes et dépenses pour ordre.)

1er JANVIER 1856.

DE L'ANNÉE 1855.					SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1856.	*Observations.*
DÉPENSES						
RESTANTS à payer, au 1er janv. 1855, sur les dépenses ordonnancées.	DÉPENSES ordonnancées pendant l'année 1855.	TOTAL (colonnes 8 et 9).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1855.	RESTANTS à payer au 1er janv. 1856, sur les dépenses ordonnancées.		
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.
18,566 42	438,167 33	456,733 75	429,525 02	27,208 73	90,528 84 (*a*	*a*) Cet encaisse se décompose ainsi qu'il suit : 1° Fonds libres ci . . . . . (1) fr. 63,320 11 2° Ordonnances en circulation sur : L'exercice 1853 . . . . . fr. » 50 — 1854 . . . . . 264 50 — 1855 . . . . . 26,943 73 27,208 73 Somme égale. . . . fr. 90,528 84 (1) L'état de situation émanant du Département des Travaux publics et transmis à l'appui du présent compte, ne constate à la même époque qu'un solde disponible de fr. 61,320 11 c^{s}. Cette différence en moins de 2,000 francs provient du versement de pareille somme faite à Bruges, le 3 octobre 1855, sous le n° 2,446, que ledit Département n'a pas compris dans la recette, attendu qu'il n'avait pas encore reçu communication du récépissé de ce versement.

TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépeses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE au 1er janvier 1835.		OPÉRATIONS — RECETTE.				
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.	Par les comptables de l'administration des contributions directes, etc.	Par les comptables de l'administration de l'enregistrement, etc.	Par les comptables de l'administration des chemins de fer.	Par les comptables de l'administration de la marine.	Par des verse pour le comp nistration du Ancien mode.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Fonds provinciaux.	2,509,174 28	»	5,490,574 54	426,528 47	»	»	»
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	122,402 74	»	»	»	»	»	28 80
Caisse des veuves et orphel. des offic. de l'armée.	»	135,598 74	»	»	»	»	»
— du Département de la Justice	21,500 15	»	»	»	»	»	»
— — des Affaires Étrangères.	12,296 08½	»	»	»	»	»	»
— — de l'Intérieur. . . .	17,798 22	»	»	»	»	»	»
— — des Finances	86,154 27½	»	258,862 65	56,726 92	»	»	»
— — des Travaux publics .	54,684 19½	»	»	»	»	»	»
— de l'ordre judiciaire	30,757 48	»	»	»	»	»	»
— des professeurs de l'enseign^t supérieur.	8,580 92	»	»	»	»	»	»
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	20,727 48	»	»	»	»	»	»
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	12,299 09	»	»	»	»	»	»
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	14,022 51	»	»	»	»	»	»
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	6,952 56	»	»	206,593 64	»	»	»
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation. . . .	641,161 83	»	»	»	2,437,193 01	»	»
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étranger avec lesquels elle est en relation.	4,257 80	»	»	»	»	104,553 15	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	1,206 15	»	50,387 04	»	»	»	»
Fonds de souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution	45,196 72	»	»	»	»	»	»
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine. . .	410,905 57	»	»	»	»	»	»
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers. .	5,055 06	»	»	»	»	»	329 46
	4,051,875 67½	135,598 74					
	3,808,274 95½		3,709,784 21	689,649 03	2,437,193 01	104,555 15	358 35

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1er JANVIER 1856.

DE L'ANNÉE 1855.

ments directs, te de l'admi- trésor public. Nouveau mode. 9.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 10.	TOTAL (colonnes 5 à 10). 11.	Total De la recette, y compris les soldes en caisse, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année. 12.	DÉPENSE. Par les comptables de l'administration des contributions directes, etc. 13.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État. 14.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 15.	Total DE LA DÉPENSE. 16.	SOLDE au 1er janvier 1856. EN CAISSE. 17.	AVANCES DU TRÉSOR. 18.
252,626 58	»	4,169,489 59	6,678,665 87	»	4,565,150 52	»	4,565,150 52	2,315,555 55	»
513,758 89	»	513,787 78	656,190 52	»	486,525 92	»	486,525 92	149,864 60	»
266,275 51	38,910 62	505,185 93	171,587 19	»	»	328,500 »	328,500 »	»	156,912 81
65,808 19	»	65,808 19	87,108 52	»	19,504 69	45,608 88	64,913 57	22,194 75	»
35,466 15	»	35,466 15	47,762 25½	»	9,645 98	28,145 27	37,789 25	9,972 98½	»
82,645 56	3 95	82,649 51	100,447 75	»	25,844 45	59,153 72	82,998 15	17,449 58	»
170,952 44	»	486,521 09	572,676 26½	»	410,845 40	90,277 85	501,121 25	71,555 01½	»
227,883 73	»	227,883 73	282,567 92½	»	112,593 91	118,116 40	230 710 40	51,857 52½	»
120,648 77	23 »	120,671 77	151,409 25	»	48,591 15	65,752 28	114,343 43	37,065 82	»
30,865 65	»	30,865 65	39,446 57	»	10,995 71	16,858 59	27,854 10	11,612 47	»
139,798 16	45 »	139,843 16	160,579 64	»	86,276 14	55,205 12	141,481 26	19,089 38	»
50,128 76	79 10	59,207 86	71,506 95	»	10,689 29	45,869 74	56,559 03	14,947 92	»
84,564 75	3,859 23	88,403 98	102,426 49	»	4,516 25	77,639 01	82,155 26	20,271 23	»
29,124 »	»	235,717 64	242,650 »	»	»	242,578 10	242,578 10	71 90	»
642 77	»	2,437,835 78	3,079,000 61	»	»	2,795,051 24	2,795,051 24	285,949 37	»
»	»	104,555 15	108,792 95	»	»	101,805 55	101,805 55	6,987 40	»
15,695 »	»	66,082 04	67,288 17	1,808 90	»	55,617 58	57,426 48	9,861 69	»
»	1,852 98	1,852 98	47,029 70	»	»	»	»	47,029 70	»
11,915 08	15,872 04	27,786 02	447,691 39	»	»	84,870 40	84,870 40	362,820 99	»
759,611 78	»	759,041 24	762,994 30	»	»	760,082 98	760,082 98	2,911 32	»
								3,455,046 99½	156,912 81
2,867,390 47	60,605 92	9,959,556 14	13,857,811 07½	1,808 90	5,588,757 39	4,969,110 60	10,559,676 89	(1) 3,298,134 18½	

(1) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

TABLEAU LITT. G. (SUITE.)

CRÉANCES

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1er janvier 1856.	
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
Fonds provinciaux	2,313,553 35	»
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	149,864 60	»
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	156,912 81
— — du Département de la Justice	22,194 75	»
— — — des Affaires Étrangères.	9,072 98½	»
— — — de l'Intérieur.	17,449 58	»
— — — des Finances	71,555 01½	»
— — — des Travaux publics	51,857 52½	»
— — de l'Ordre judiciaire	57,065 82	»
— — des professeurs de l'enseignement supérieur	11,612 47	»
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	19,089 38	»
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	14,947 92	»
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat.	20,271 23	»
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	71 90	»
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation.	285,049 57	»
A REPORTER. . . . . fr.	3,025,435 89½	156,912 81

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le comte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1er JANVIER 1856.

OBSERVATIONS.

Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

Id id n° 2.

Voir la déclaration du conseil d'administration de ce fonds, jointe à l'appui du présent compte.

Voir, pour les développements, l'annexe n° 3.

Id. id. n° 4.

Id. id. n° 5.

Id. id. n° 6.

Id. id. n° 7.

Id. id. n° 8.

Id. id. n° 9.

Id. id. n° 10.

Id. id. n° 11.

Id. id. n° 12.

Voir la déclaration du Ministre de la Guerre, jointe à l'appui du présent compte.

Les recettes faites pour le compte des chemins de fer et des offices télégraphiques étrangers, en 1855, sont portées dans la comptabilité de l'administration des chemins de fer de cette année, pour une somme de . . . . . fr. 2,437,193 01

Il doit y être ajouté, pour des sommes dues aux offices télégraphiques français et prussien, suivant décomptes arrêtés en 1855, mais dont le revirement en leur faveur n'a eu lieu que pendant l'année suivante, ci 23,100 81

De sorte que les pièces justificatives des dépenses opérées sur les recettes dont il s'agit à fournir à la Cour des comptes pour ladite année 1855, s'élèvent à . . . . . fr. 2,460,293 82

La somme de fr. 642 77 c., qui a été versée directement dans la caisse de l'État, ainsi que le constate le présent tableau, provient des sommes liquidées sur le Budget pour couvrir les dépenses du chef des différences de change et des frais de courtage résultant de l'achat de traites, pour acquitter les soldes dus à la direction royale des télégraphes prussiens, et qui sont exprimés et payables en thalers, SAVOIR :

1°	Sur le décompte du	3e	trimestre	1854.	296 97
2°	Id.	4e	id.	1854.	176 65
3°	Id.	1er	id.	1855.	169 15
				SOMME égale. . . . fr.	642 77

Quant au solde indiqué ci-contre de . . . . . fr. 285,949 57

à augmenter :

1° Des reliquats des décomptes avec les offices télégraphiques français et prussiens, dont le montant a été constaté tardivement, ainsi qu'il est dit plus haut, ci 23,100 81

2° Du montant de la différence de change et des frais de courtage, résultant de l'achat fait en 1855, d'une traite pour acquitter le solde de décompte arrêté avec l'administration des télégraphes prussiens, pour le deuxième trimestre de cette année, différence et frais qui n'ont été liquidés qu'en 1856, ci 109 17

ENSEMBLE la somme de. . . . . fr. 309,159 55

Le remboursement en a eu lieu, ainsi qu'il suit, SAVOIR :

Par mandat sur le caissier de l'État, du	15	janvier	1856,	n° 10, de . . . . . fr.		48,896 03
Id.	id.	25	—	n° 26		4,163 67
Id.	id.	1	février	— n°s 37 et 38		67,268 29
Id.	id.	12	—	n° 50		8,826 93
Id.	id.	14	—	n° 52		21,764 19
Id.	id.	20	—	n°s 60 et 61		97,699 09
Id.	id.	29	—	n° 68		56,607 70
Id.	id.	7	mars	— n° 78		3,297 37
Id.	id.	15	—	n° 85		3,636 08
				TOTAL. . . . . fr.		309,159 55

TABLEAU LITT. G. (SUITE.)

CRÉANCES

Suite de l'Etat des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1er janvier 1856. EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
REPORT. . . . . fr.	3,025,455 89½	156,912 81
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation).	6,987 40	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	9,861 69	»
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès et à la Constitution.	47,029 70	»
— des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	362,820 99	»
— de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	2,911 52	»
	3,455,046 99½	156,912 81
	3,298,134 18½	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

pour le compte des correspondants du trésor.

déposés au trésor.)

1er JANVIER 1856.

OBSERVATIONS.

Voir l'envoi des pièces justificatives des dépenses qui fait l'objet de l'accusé de réception de la Cour des comptes du 22 août 1856, 3e div., n° 102655.

D'après le compte spécial de la caisse générale de retraite publié pour l'année 1855, le solde en caisse au 31 décembre de cette année est de fr. 18,565 79 c; il excède par conséquent de fr. 8,702 10 c celui qui est renseigné ci-contre d'après la comptabilité de l'administration du trésor public. Cette différence provient des causes suivantes, savoir :

D'une part, il est porté en recette dans le compte spécial précité, le semestre échéant le 1er janvier 1856, d'un capital de 696,600 francs de la Dette publique à 2 ½ p. %, ci . . . . . fr.	8,707 50	
D'autre part, il y est porté en dépense le montant d'un mandat émis en 1853, et dont l'acquittement n'a eu lieu que pendant l'année suivante, ci.	5 40	
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . . fr.		8,702 10

Voir les états de situation de ces fonds adressés à la Cour des comptes, à l'appui des demandes en régularisation liquidées le 25 juin 1856, sous les nos 30,265 et 30,266, du chef des intérêts alloués en compte courant pour l'année 1855.

Voir, pour les développements, l'annexe n° 15.

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

***DÉVELOPPEMENT** des opérations relatives aux*

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1858.			OPÉRATIONS DE L'AN			
				RECETTE.			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	A Y AJOUTER les recettes constatées en 1852, 1853 et 1854, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1855 ou ultérieurem^t.	Total.	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement, etc.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. (Nouveau mode.)	TOTAL (colonnes 5 à 7).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Anvers	116,654 12	35,679 11	152,315 23	330,858 50	49,995 88	22,362 22	403,216 69
Brabant	671,784 45	95,993 60	765,778 05	856,792 49	125,729 21	100,217 10	1,082,738 80
Flandre occidentale . . .	319,417 28	75,778 74	395,196 02	413,164 07	93,526 84	11,105 66	517,796 57
— orientale	228,479 24	43,399 76	271,879 »	439,740 84	41,251 29	12,456 46	493,428 59
Hainant	47,523 95	59,842 95	107,366 90	528,876 68	»	5,334 11	534,210 79
Liége	373,392 84	38,599 34	411,992 18	345,094 65	»	3,098 55	347,693 18
Limbourg	69,783 17	12,337 63	82,120 80	130,341 57	»	31,539 44	161,880 81
Luxembourg	142,550 98	28,717 93	171,068 91	225,150 67	19,109 69	31,674 35	275,934 71
Namur	108,223 97	43,235 24	151,459 21	225,915 20	96,735 56	33,938 69	354,589 45
	2,077,589 98	431,584 30	2,509,174 28	3,490,534 54	426,328 47	252,626 58	4,169,489 59

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

NÉE 1855.		SOLDE EN CAISSE AU 1er JANVIER 1856.					
	DÉPENSE.		DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.				
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 10.	D'après les écritures de l'administration du trésor public. 11.	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 12.	Recettes constatées en 1855, 1854 et 1853, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1856, ou ultérieurement. VERSEMENTS régularisés. 13.	VERSEMENTS NON RÉGULARISÉS. 1854. 14.	1853. 15.	*Observations.* 16.
555,529 92	369,940 63	185,589 29	144,786 57	40,490 01	282 50	30 21	
1,848,516 83	1,087,312 78	761,204 05	665,372 74	95,531 31	200 »	100 »	
912,992 59	531,589 84	581,402 75	308,038 80	75,362 57	1 38	»	
765,307 59	466,500 32	298,807 27	256,069 04	42,738 23	»	»	
641,577 69	533,334 98	108,242 71	49,365 24	58,877 47	»	»	
759,685 36	690,251 07	69,434 29	33,826 72	35,607 57	»	»	
244,001 61	143,732 21	100,269 40	85,637 47	14,631 93	»	»	
445,003 62	208,101 08	236,902 54	198,456 72	38,408 32	»	37 50	
506,048 66	334,367 61	171,681 05	124,308 63	47,372 42	»	»	
6,678,663 87	4,365,150 52	2,313,535 35	1,865,861 93	447,019 83	483 88	167 71	

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION des PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.				
		RECETTES.				DÉPENSES.
		PAR DES VERSEMENTS DIRECTS, pour le compte de l'administration du trésor public.		TOTAL (colonnes 3 et 4).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Anvers	6,866 35	»	50,222 32	50,222 32	57,088 67	49,159 70
Brabant	17,704 70	12 50	69,760 76	69,773 26	87,477 96	67,151 53
Flandre occidentale	57,196 72	16 39	196,287 36	196,303 75	253,500 47	197,025 52
Flandre orientale	5,959 78	»	61,069 28	61,069 28	67,029 06	52,676 »
Hainaut	5,514 52	»	48,242 56	48,242 56	53,557 08	44,025 90
Liége	4,184 89	»	11,670 69	11,670 69	15,855 58	10,216 76
Limbourg	5,080 61	»	16,248 58	16,248 58	21,329 19	16,258 82
Luxembourg	18,451 05	»	47,331 88	47,331 88	65,782 93	37,794 25
Namur	1,644 12	»	12,925 46	12,925 46	14,569 58	12,039 44
	122,402 74	28 89	515,758 89	515,787 78	636,190 52	486,325 92

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1855.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1er JANVIER 1856.								Observations.
D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'administration de trésor public.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.							
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor public.	RECETTES CONSTATÉES EN 1851, 1852, 1853, 1854 ET 1855, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1856, ou ultérieurement.						
		Versements régularisés.	VERSEMENTS NON RÉGULARISÉS.					
			1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.
7,928 97	3,891 92	3,945 12	85 68	»	»	»	6 25	
20,546 45	6,455 36	12,079 47	»	»	»	»	1,853 60	
56,474 95	34,152 71	22,047 70	»	75 30	13 04	1 »	185 20	
14,353 06	5,861 05	7,847 92	110 24	137 19	41 01	121 50	234 17	
9,555 18	1,350 60	8,070 31	»	52 05	15 55	»	64 80	
5,658 82	3,085 98	2,554 84	»	»	»	»	»	
5,070 57	3,662 15	1,408 22	»	»	»	»	»	
27,988 68	25,086 27	3,922 41	»	»	»	»	80 »	
2,530 14	755 45	1,670 15	6 »	68 50	»	49 68	2 40	
149,864 60	85,155 54	63,548 12	201 92	333 04	69 38	172 18	2,406 42	

ANNEXE N° 3
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (excercice clos) . . .	21,500 13	»	2,414 65	»	2,414 65	25,714 78
1855	»	»	63,393 54	»	63,393 54	63,393 54
	21,500 13	»	65,808 19	»	65,808 19	87,108 32

PASSIVES.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.

L'ANNÉE 1855.

DÉPENSE.			SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1856.	*Observations.*
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	**Total** DE LA DÉPENSE.		
8.	9.	10.	11.	12.
4,520 74	»	4,520 74	*a*) 19,194 04	*a*) Ce solde est conforme au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 6 mars 1857, n° 4279.
14,783 95	45,608 88	60,392 83	3,000 71	*b*) Cet encaisse de . . . . . fr. 22,194 75 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.
				Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR :
19,304 69	45,608 88	64,913 57	*b*) 22,194 75	1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor . . . . . fr. 4,621 22
				2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci 2,095 55
				6,71677
				L'avoir disponible, au 1er janvier 1856, est ainsi de . fr. 15,477 98

ANNEXE N° 4
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	**Total** DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos). . . .	12,296 08½	»	»	»	»	12,296 08½
1855.	»	»	55,466 15	»	55,466 15	55,466 15
	12,296 08½	»	55,466 15	»	55,466 15	47,762 23½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères.

L'ANNÉE 1855. DÉPENSE. Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	DÉPENSE. Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	DÉPENSE. Total DE LA DÉPENSE. 10.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1856. 11.	Observations. 12.
2,511 18	»	2,511 18	*a*) 9,784 90½	*a*) Ce résultat est d'accord avec le reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 15 janvier 1856, n° 4028.
7,134 80	28,143 27	35,278 07	188 08	*b*) Cet encaisse de . . . . . 9,972 98½ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR :
9,645 98	28,143 27	37,789 25	*b*) 9,972 98½	1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . . . . 642 45 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci 1,052 25 1,694 70
				L'avoir disponible, au 1er janvier 1856, est ainsi de . fr. 8,278 28½

ANNEXE N° 5
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. NOUVEAU MODE.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos) . .	17,798 22	»	5 »	»	5 »	17,803 22
1855	»	»	82,640 56	3 95	82,644 51	82,644 51
	17,798 22	»	82,645 56	3 95	82,649 51	100,447 73

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur.

L'ANNÉE 1855. DÉPENSE. Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	DÉPENSE. Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	DÉPENSE. Total DE LA DÉPENSE. 10.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1856. 11.	Observations. 12
6,844 67	»	6,844 67	*a*) 10,958 55	*a*) Ce résultat, ci . . . . . fr. 10,958 55 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 12 août 1856, n° 4153, ci . . . . . 10,572 49 présente une différence en plus de. . . . . fr. 386 06 Mais comme le montant des annulations de dépenses opérées sur l'exercice 1854, n'ont été portées en recette dans la comptabilité spéciale de la caisse, qu'à l'exercice 1855. . 491 17 il y a, en définitive, une différence en moins de . . . fr. 105 11
16,999 76	59,153 72	76,153 48	6,491 03	
23,844 43	59,153 72	82,998 15	*b*) 17,449 58	Cette différence, qui a été également constatée par le Département de l'Intérieur, sera ultérieurement portée en recette extraordinaire dans la comptabilité spéciale de la caisse. *b*) Cet encaisse de . . . . . fr. 17,449 58 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci . . . . . fr. 4,471 88 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . . . . 2,821 14 7,293 02 L'avoir disponible, au 1er janvier 1856, est ainsi de . fr. 10,156 56

ANNEXE N° 6
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE.					
		Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement, etc.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 7).
				ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1854 (exercice clos) . . .	86,154 27½	2,831 37	5,018 32	»	3,185 95	»	11,035 64
1855	»	256,031 26	51,708 60	»	167,748 49	»	475,488 35
	86,154 27½	258,862 63	56,726 92	»	170,932 44	»	486,521 99

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.

L'ANNÉE 1855.				SOLDE au 1er janvier 1856.		
	DÉPENSE.					*Observations.*
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 10.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 11.	**Total** DE LA DÉPENSE. 12.	Excédant DE RECETTE. 13.	Excédant DE DÉPENSE. 14.	15.
97,187 01 1/2	98,620 36	»	98,620 36	»	*a*) 1,432 44 1/2	*a*) L'excédant de dépense, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 8 août 1856, n° 4152, s'élève à fr. 1,432 45 c.
475,488 55	312,225 04	90,277 85	402,500 80	72,987 46	»	*b*) Cet encaisse de . . . . fr. 71,555 01 1/2 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.
				72,987 46	1,432 44 1/2	Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR :
						1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor . . . . fr. 55,140 78
572,676 20 1/2	410,845 40	90,277 85	501,121 25	*b*) 71,555 01 1/2		2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . . 50,504 27
						105,645 05
						La situation de la caisse, à la date du 1er janvier 1856, accuse ainsi un excédant de dépense de . . . fr. 33,090 03 1/2

ANNEXE N° 7
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. NOUVEAU MODE.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1855 et années antérieurs. .	54,684 10½	»	227,883 73	»	227,885 73	282,567 92½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics.

L'ANNÉE 1855.

DÉPENSE.			SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1856.	*Observations.*
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.		
8.	9.	10.	11.	12.
112,595 91	118,116 49	230,710 40	(a) 51,857 52½	

(a) Cet encaisse de. . . . . fr. 51,857 52½
résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.

Pour ramener ce résultat à celui qui s'obtient par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR.

1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci. . . . . fr. 23,124 13
2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci 15,808 09
38,932 22

L'avoir net disponible, au 1er janvier 1856, est ainsi de . . . . . fr. 12,925 30½
Dans le décompte spécial rendu pour l'exercice 1855, cet avoir est porté à 80,854 83

Par conséquent, une différence en plus de . . . . fr. 67,929 52½

D'après les explications fournies par le Département des Travaux publics, cette différence provient des causes suivantes :

D'une part, le compte spécial constate en plus à la charge du trésor :

1° Le montant des dépenses ordonnancées dont le payement n'était pas justifié ou n'avait pas encore eu lieu. . . . . (1) fr. 39,746 62
2° Les intérêts de novembre et décembre 1855 d'un capital de 197,250 francs, à 4 ½ p. %, soit les deux premiers mois du semestre à échoir le 1er mai 1856, ci 1,479 37½
3° Le semestre d'intérêts à échoir le 1er janvier 1856, d'un capital de 2,249,400 francs, à 2 ½ p. %, ci. 28,117 50
Fr. 69,343 49½

D'autre part, il porte en moins :

1° Un versement fait chez l'agent du caissier de l'État, à Furnes, le 23 juillet 1851, n° 513. fr. 1 »
2° Divers versements opérés en 1853 et 1855. 1,265 27
Fr. 1,266 27
3° Le montant de retenues faites sur pensions, en vertu de l'art. 5 de la loi du 17 février 1849, ainsi que de dépenses annulées . . . 147 70
1,413 97

DIFFÉRENCE pareille. . . fr. 67,929 52½

(1) On remarquera que ce chiffre excède de fr. 814 40 c. celui qui est indiqué plus haut du chef des pièces acquittées en portefeuille et des restants disponibles chez les agents du trésor. Cette différence ne peut être imputée qu'à cette seule cause, que le Département des Travaux publics aura considéré comme non payées, au 31 décembre 1855, les dépenses constatées pendant cette année, mais dont les pièces justificatives ne lui seront parvenues qu'en 1856.

ANNEXE N° 8
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. NOUVEAU MODE.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (Exercice clos) . . .	30,737 48		144 73	»	144 73	30,882 21
1855	»	»	120,504 04	23 »	120,527 04	120,527 04
	30,737 48	»	120,648 77	23 »	120,671 77	151,409 25

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire.

L'ANNÉE 1855.				
DÉPENSE.			SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1856.	*Observations.*
Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.		
8.	9.	10.	11.	12.
12,954 79	»	12,954 79	a) 17,947 42	a) Ce résultat est conforme au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 21 août 1855, n° 5907.
35,636 36	65,752 28	101,408 64	19,118 40	b) Cet encaisse de. . . . . fr. 37,065 82 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.
				Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, savoir :
48,591 15	65,752 28	114,345 43	b) 37,065 82	1° Le montant des pièces de dépenses acquittées conservées en portefeuille chez les agents du trésor . . . . . fr. 9,499 35
				2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . . . . 9,112 74 — 18,612 09
				L'avoir disponible au 1er janvier 1856, est ainsi de . fr. 18,453 73

ANNEXE N° 9
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses de

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854. (Exercice clos) . . .	8,580 92	»	»	»	»	8,580 92
1855	»	»	30,865 65	»	30,865 65	30,865 65
	8,580 92	»	30,865 65	»	30,865 65	39,446 57

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1855.

la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur.

L'ANNÉE 1855. DÉPENSE. Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1856. 11.	Observations. 12.
1,876 »	»	1,876 »	a) 6,704 92	a) Ce résultat, ci . . . . . fr. 6,704 92 comparé avec le reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 21 septembre 1855, n° 3,930, ci . 6,696 » présente une différence en plus de . . . . . fr. 8 92 Cette différence, qui a été constatée également par le Département de l'Intérieur, sera ultérieurement l'objet d'une augmentation de recette dans la comptabilité spéciale de la caisse.
9,119 71	16,838 39	25,958 10	4,907 55	
10,995 71	16,838 39	27,834 10	b) 11,612 47	b) Cet encaisse de . . . . . fr. 11,612 47 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de la caisse, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor . . . . . fr. 1,231 » 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . . . . fr. 1,433 » 2,664 » L'avoir disponible, au 1er janvier 1856, est ainsi de . fr. 8,948 47

ANNEXE N° 10
AU TABLEAU LITT. C.

CRÉANCES

Développement des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1853, d'après les écritures de l'administration du trésor public.	OPÉRATIONS DE RECETTE.		
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Par virement dans les écritures de l'administration du trésor public.	TOTAL. (Colonnes 3 et 4.)
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers	80,542 58	11,689 30	»	11,689 30
— de Brabant	138,114 75	22,884 »	»	22,884 »
— de la Flandre occidentale	90,393 43	13,250 58	»	13,250 58
— — orientale	77,341 46	11,367 20	»	11,367 20
— de Hainaut	155,118 94	22,502 55	»	22,502 55
— de Liége	117,019 61	17,981 27	45 »	18,026 27
— de Limbourg	49,852 25	7,276 21	»	7,276 21
— de Luxembourg	96,152 44	15,221 96	»	15,221 96
— de Namur	69,485 76	17,625 09	»	17,625 09
	873,999 »	139,798 16	45 »	139,843 16

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital nominal de 925,500 francs de la Dette publique à 4 ½ p. %, conformément du 10 décembre 1852

RESTE NET en caisse

PASSIVES.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

L'ANNÉE 1855.		SOLDE EN CAISSE AU 1er JANVIER 1856.				
	DÉPENSE.			DIFFÉRENCES entre les résultats présentés dans les colonnes 8 et 9.		
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.	D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor public.	EN PLUS.	EN MOINS.	*Observations.*
6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.
92,231 68	1,731 15	90,500 53	90,500 53	»	»	
160,998 75	8,094 99	152,903 76	152,903 76	»	»	
105,644 01	10,642 87	95,001 14	95,063 82	62 68	»	Cette différence résulte d'erreurs d'imputation commises dans les écritures de l'agent du trésor à Bruges, et dont la rectification a eu lieu en 1856.
88,708 66	5,794 42	82,914 24	82,914 24	»	»	
177,621 49	17,331 16	160,290 33	160,290 33	»	»	
135,045 88	11,769 76	123,276 12	123,276 12	»	»	
57,108 44	3,591 56	53,516 88	53,516 88	»	»	
111,374 40	9,758 65	101,615 75	101,615 75	»	»	
87,108 85	17,561 60	69,547 25	69,547 25	»	»	
1,015,842 16	86,276 14	927,566 02	927,628 70	62 68	»	
	aux dispositions de l'arrêté royal	908,476 64				
	au 1er janvier 1856	19,089 38				

ANNEXE N° 11
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos). . . .	12,299 09	»	14,257 21	»	14,257 21	26,556 30
1855	»	»	44,871 55	79 10	44,950 65	44,950 65
	12,299 09	»	59,128 76	79 10	59,207 86	71,506 95

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

L'ANNÉE 1855. — DÉPENSE. Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	DÉPENSE. Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	DÉPENSE. Total DE LA DÉPENSE. 10.	SOLDE au 1er janvier 1856. Excédant DE RECETTE. 11.	SOLDE au 1er janvier 1856. Excédant DE DÉPENSE. 12.	Observations. 13.
2,471 74	»	2,471 74	*a*) 24,084 56	»	*a*) Ce résultat ci . . . . . fr. 24,084 56 comparé au reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 12 septembre 1856, n° 103,264, ci . 23,992 05
8,217 55	45,869 74	54,087 29	»	9,136 64	présente une différence en plus, de . fr. 92 51 qui provient de ce que le montant des annulations opérées sur les dépenses de l'exercice 1854, a été porté en recette à l'exercice 1855, dans la comptabilité spéciale de la caisse.
			24,084 56	9,136 64	*b*) Cet encaisse de . . . . . fr. 14,947 92 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.
10,689 29	45,869 74	56,559 03	*b*) 14,947 92		Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci . fr. 1,645 72 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . 1,261 33 2,905 25 L'avoir disponible, au 1er janvier 1856, est ainsi de. . . . . fr. 12,042 67

ANNEXE N° 12
AU TABLEAU LITT. C.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses et enseignant des établissements d'instruc

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. NOUVEAU MODE.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 (exercice clos). . . .	14,022 51	»	15,909 24	»	15,909 24	29,931 75
1855.	»	»	68,655 51	3,839 23	72,494 74	72,494 74
	14,022 51	»	84,564 75	3,839 23	88,403 98	102,426 49

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

de la caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif
tion moyenne dirigés par l'État.

L'ANNÉE 1855.			SOLDE au 1er janvier 1856.		Observations.
DÉPENSE.					
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	Excédant DE RECETTE.	Excédant DE DÉPENSE.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.
130 38	»	130 38	*a*) 29,801 37	»	*a*) Ce résultat, ci . . . . . fr. 29,801 37 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 5 septembre 1856, n° 4171, ci . . . . . 29,700 26 présente une différence en plus de. . fr. 101 11 qui provient de ce que le montant d'une annulation de pareille somme sur les dépenses de l'exercice 1854, n'a été portée en recette dans la comptabilité de la caisse, qu'à l'exercice 1855.
4,385 87	77,659 01	82,024 88	»	9,550 14	
			29,801 37	9,550 14	*b*) Cet encaisse de . . . . . fr. 20,271 23 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1855, il faut en retrancher, SAVOIR : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci. . . fr. 161 60 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . 1,273 87 1,435 47 L'avoir disponible au 1er janvier 1856 est ainsi de . . . . . fr. 18,835 76
4,516 25	77,659 01	82,155 26	*b*) 20,271 23		

ANNEXE N° 15
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT à REMBOURSER au 1er janvier 1855.	MONTANT CONSTATÉ pendant l'année 1855.
»	»	»	Dépôts divers faits au trésor, pour couvrir le montant des coupons d'intérêts indûment détachés des obligations 5 p. % soumises à la conversion du 1er décembre 1852.	2,056 90	»
Termonde.	1855. 6 juillet . .	1228	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions. . .	2 »	»
Bruxelles.	1854. 11 décembre.	9568	Retenues de 1 p. % au profit du trésor, sur les remises du sieur Ysengrin, pendant le mois de novembre 1854.	1 75	»
Louvain.	— 3 —	2156	Versement fait par Léopold Van Cutsem, à Blanden, pour être déchargé de toute responsabilité ultérieure à l'égard de son remplaçant Vital Clinckspon.	317 46	»
Verviers.	— 8 —	2451	Fonds appartenant à la masse d'habillement de la douane. .	94 95	»
Anvers.	1855. 6 mars . .	564	Versement fait par le 5e régiment de ligne, pour retenue sur le traitement du directeur de la boulangerie militaire de Tournay.	»	6 96
Id.	— 21 —	682	Montant de deux coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er décembre 1852.	»	25 »
Id.	— 29 août . .	2466	Abonnement contracté par la province d'Anvers, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855 (1er semestre).	»	3,800 »
Id.	— 15 décembre.	3700	Montant de trois coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	7 50
Malines.	— 1 septembre.	894	Reliquat dû à la province d'Anvers sur la 4e partie du prix de réadjudication de la chaussée de Leest à Battel.	»	141 »
Bruxelles.	— 8 janvier .	88	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor, appartenant à divers corps de l'armée.	»	2,640 »
Id.	— 8 —	87	Montant de deux coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	126 »
Id.	— 8 —	86	Id. de deux coupons 5 p. % de 1840, id. . . .	»	50 40
Id.	— 5 février. .	869	Id. de divers coupons id. id. . . .	»	151 20
Id.	— 5 —	870	Id. de deux coupons id. id. . . .	»	50 40
Id.	— 6 —	890	Id. de trois coupons id. de 1848, id. . . .	»	15 »
Id.	— 6 —	891	Id. id. id. id. . . .	»	2 50
Id.	— 5 mars . .	1536	Versement fait par le receveur communal de Hal, pour remboursement de frais d'entretien d'un indigent à l'école de réforme de Ruysselede.	»	22 80
Id.	— 2 —	1510	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	25 »
Id.	— 2 —	1509	Id. id. 5 p. % de 1848, id. . . .	»	5 »
Id.	— 22 —	1876	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor, appartenant à divers corps de l'armée.	»	2,640 »
Id.	— 3 avril . .	2355	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	5 »
Id.	— 28 —	3090	Versement fait par le receveur communal de Wambeke, pour remboursement de frais d'entretien d'indigents à l'école de réforme de Ruysselede.	»	50 40
			A REPORTER. . . . . fr.	3,053 06	9,744 16

PASSIVES.

nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1er janvier 1856.	
1855. Diverses . .	»	574 20	2,062 70	Les coupons ayant été produits à concurrence de la somme remboursée.
»	»	»	2 »	
»	»	1 75	»	Transféré au profit du trésor, par un virement dans les écritures centrales de l'administration du trésor public.
»	»	»	317 46	
— 11 janvier .	25	94 95	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration des contributions directes, chargé du recouvrement des produits de cette nature.
— 5 avril . .	122	6 96	»	Cette somme formait double emploi avec celle versée à Tournay, le 6 mars 1855, pour le même objet.
»	»	»	25 »	
— 17 septembre.	365 à 369	3,800 »	»	Pour être renseigné par le receveur de l'enregistrement à Anvers, chargé des recettes de cette nature, en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens.
»	»	»	7 50	
»	»	»	141 »	
— 9 janvier .	18 à 23	2,640 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
— 20 —	40	126 »	»	Les coupons ayant été produits.
— 20 —	40	25 20	25 20	Un coupon ayant été produit.
— 30 mai . .	228	151 20	»	Les coupons ayant été produits.
— 5 juin . .	234	25 20	»	Id. id.
— 15 décembre.	579	25 20	»	
— 24 février. .	71	5 »	10 »	Un coupon ayant été produit.
»	»	»	2 50	
— 19 juin . .	258	22 80	»	Pour être versé chez le receveur de l'enregistrement, chargé de la perception des produits de cette nature.
»	»	»	25 »	
»	»	»	5 »	
— 22 mars . .	101 à 108	2,640 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
»	»	»	5 »	
— 13 juin . .	253	30 40	»	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, chargé du recouvrement des produits de cette nature.
		10,168 86	2,628 36	

ANNEXE N° 15
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT à REMBOURSER au 1er janvier 1853.	MONTANT CONSTATÉ pendant l'année 1853.
			REPORT. . . . . fr.	5,053 06	9,744 16
Bruxelles.	1855. 3 mai . .	3291	Versement fait par M. Claret, trésorier de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, du montant des arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la Dette publique, pour être affectées à des charges de mariage.	»	41,170 37½
Id.	— 4 juillet . .	4978	Montant de quatre coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	10 »
Id.	— 4 —	4977	Id. de deux coupons 5 p. % de 1848, id. . . .	»	10 »
Id.	— 4 —	4976	Id. de trois coupons id. id. . . .	»	75 »
Id.	— 12 —	5148	Id. d'un coupon id. id. . . .	»	5 »
Id.	— 2 août . .	5856	Id. de trois coupons id. id. . . .	»	7 50
Id.	— 1 septembre.	6680	Id. id. id. id. . . .	»	7 50
Id.	— 6 novembre.	8548	Versement fait par M. Claret, trésorier de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, du montant des arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la Dette publique, pour être affectées à des charges de mariage.	»	41,485 87½
Id.	— 13 décembre.	9561	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor, appartenant à divers corps de l'armée.	»	645,760 »
Louvain.	— 28 mars . .	478	Versement fait par le receveur communal de Neerwinden, à titre de remboursement aux hospices de Bruxelles, de secours accordés à un indigent.	»	2 50
Id.	— 26 avril . .	664	Versement fait par le receveur communal d'Huldenberg, pour remboursement de frais d'entretien d'indigents à l'école de réforme de Ruysselede.	»	125 60
Id.	— 25 août . .	1490	Versement fait par M. Houyet, receveur des accises à Bruxelles, pour abonnement au *Recueil administratif*.	»	224 »
Nivelles.	— 19 janvier. .	19	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er décembre 1852.	»	5 »
Id.	— 29 —	45	Versement fait au nom du receveur de l'enregistrement à Gheel, pour remboursement de dépenses communales.	»	98 86
Id.	— 7 février. .	57	Id. id. id. id. . . .	»	121 44
Id.	— 19 octobre .	595	Id. id. id. id. . . .	»	253 40
Id.	— 6 février. .	56	Id. id. id. id. . . .	»	158 54
Id.	— 1 août . .	456	Versement fait par le receveur communal de Nivelles, en remboursement des frais d'entretien d'un indigent à l'école de réforme de Beernem.	»	40 40
Bruges.	— 8 février. .	297	Versement fait par le receveur des douanes à Ostende, pour droit de passage aux écluses.	»	73 39
Id.	— 5 mars . .	488	Id. id. id. id. . . .	»	40 85
Id.	— 6 avril . .	735	Id. id. id. id. . . .	»	227 61
Id.	— 6 —	734	Id. id. id. pour droit de pont.	»	5 36
Id.	— 5 mai . .	964	Id. id. id. pour droit de passage aux écluses.	»	228 70
			A REPORTER. . . . . fr.	5,053 06	737,877 04

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS. DATES.	REMBOURSEMENTS. NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	REMBOURSEMENTS. MONTANT.	SOLDE A REMBOURSER au 1er janvier 1856.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
		10,168 86	2,628 36	
1855. 9 mai. . .	170 à 206	41,170 37½	»	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 4 août . .	317	2 50	7 50	Un coupon ayant été produit.
»	»	»	10 »	
»	»	»	75 »	
»	»	»	5 »	
»	»	»	7 50	
»	»	»	7 50	
— 9 novembre.	486 à 524	41,485 87½	»	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 13 décembre.	554 à 575	643,760 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
— 11 juillet . .	274	2 50	»	Ce versement, qui avait été fait sur les produits de l'administration du trésor public, a été opéré une seconde fois le 16 juin suivant, au nom d'un receveur des contributions directes à Bruxelles, pour faciliter le remboursement de la créance qu'il avait pour objet.
— 21 mai. . .	220	125 60	»	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement chargé de recouvrer les produits de l'école de réforme de Ruysselede.
— 25 octobre .	462	224 »	»	Fonds particulier dont le versement avait été fait par erreur dans la caisse de l'État.
— 25 mai. . .	222	5 »	»	Le coupon ayant été produit.
— 2 octobre .	376	98 86	»	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, qui a opéré l'échange du récépissé contre du numéraire.
— 15 mars . .	95	121 44	»	Id. id. id.
— 6 novembre.	477	253 40	»	Id. id. id.
— 5 avril . .	125	158 54	»	Afin d'être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement qui a opéré l'échange du récépissé contre du numéraire.
— 19 septembre.	372	40 40	»	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement chargé du recouvrement de ce produit.
— 17 septembre.	370	1,253 53	»	Pour mettre l'administration de la marine, chargée du recouvrement des produits de l'espèce, à même de les renseigner dans sa comptabilité.
		758,868 88	2,740 86	

ANNEXE N° 13
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT A REMBOURSER au 1er janvier 1855.	MONTANT CONSTATÉ pendant l'année 1855.
			REPORT. . . . . fr.	3,053 06	757,877 04
Bruges.	1855. 2 juin. . . .	1265	Versement fait par le receveur des douanes à Ostende, pour droit de passage aux écluses.	»	346 67
Id.	— 5 juillet. . .	1568	Id. id. id. id. . . .	»	306 30
Id.	— 5 — . . .	1569	Id. id. id. pour droit de pont.	»	26 67
Id.	— 28 — . . .	1841	Id. id. id. pour droit de feu.	»	848 70
Id.	— 9 août . . .	1916	Id. id. id. pour droit de passage aux écluses.	»	223 98
Id.	— 25 — . . .	2065	Id. id. id. pour droit de pont.	»	» 48
Id.	— 25 — . . .	2065	Abonnement contracté par la province de la Flandre occidentale, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	»	3,966 66
Id.	— 23 novembre.	2919	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit du trésor.	»	150 20
Courtrai.	— 25 avril . . .	644	Versement fait par le receveur communal d'Anseghem, en remboursement des frais d'entretien d'indigents à l'école de réforme de Ruysselede.	»	953 20
Id.	— 19 mai. . . .	791	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er décembre 1852.	»	2 50
Ypres.	1848. 31 juillet . .	2720	Versement fait au nom du sieur Bourgois, receveur des contributions directes à Menin.	»	329 46
Id.	1855. 12 juillet . .	682	Versement fait par le sieur Vulcke-Huge, fondeur mécanicien à Ypres, pour se conformer à l'art. 17, § 2 de la loi du 24 mai 1854, sur les brevets d'invention.	»	10 »
Id.	— 16 — . . .	696	Id. par le sieur Vanlerberghe, docteur en droit à Bruxelles, pour id. id. id. . . .	»	10 »
Id.	— 19 novembre.	1151	Id. par le sieur Courouble, apprêteur de lin à Wervicq, pour id. id. id. . . .	»	10 »
Gand.	— 11 janvier . .	60	Versement fait par le 1er régiment des cuirassiers, pour le temps de service non expiré des armes mises hors d'usage, pendant l'année 1854.	»	25 20
Id.	— 9 avril . . .	1052	Versement fait en obtention d'un brevet d'invention, demandé par procuration au nom de L. Didier, fabricant à Laferté (France).	»	10 »
Mons.	— 6 janvier . .	55	Montant de deux coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er décembre 1852.	»	5 »
Id.	— 27 août . . .	3473	Première moitié de l'abonnement contracté par la province de Hainant, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	»	1.666 66
Tournay.	— 30 janvier . .	207	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	5 »
Charleroy.	— 9 août . . .	2511	Versement fait par le receveur communal de Châtelet, pour remboursement de dépenses communales.	»	126 70
Liége.	— 7 février . .	566	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	2 50
			A REPORTER. . . . . fr.	3,053 06	746,882 92

PASSIVES.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1er janvier 1856.	
. . . . .	. . .	758.868 88	2,740 86	
— 20 octobre . .	457	848 70	»	Pour mettre l'administration de la marine, chargée du recouvrement des produits de l'espèce, à même de les renseigner dans sa comptabilité.
— 17 septembre.	370	224 46	»	Id. id. id.
— 17 —	363 à 369	3,066 66	»	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, etc., à Bruges, chargé des recettes de cette nature.
— 28 décembre.	589	150 20	»	Pour être mis à la disposition du receveur des contributions directes, etc., chargé des recettes de cette nature.
— 6 juin. . . .	253	933 20	»	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, chargé du recouvrement de ce produit.
»	»	»	2 50	
— 16 janvier . .	27	329 40	» 06	Attendu qu'il a été constaté que le comptable n'avait pas fait dépense dans sa comptabilité de ce versement, bien qu'il se fût chargé en recette du recouvrement des produits qui en faisaient l'objet.
»	»	»	10 »	
»	»	»	10 »	
»	»	»	10 »	
— 10 mars . . .	92	25 20	»	Attendu qu'il a été constaté que le 1er régiment de cuirassiers n'avait aucun versement de l'espèce à effectuer.
»	»	»	10 »	
»	»	»	5 »	
— 17 septembre.	363 à 369	1,666 66	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé des recettes de cette nature.
»	»	»	5 »	
— 27 novembre.	557	126 70	»	Le récépissé ayant été délivré sur les produits de l'administration du trésor public, il a fallu faire un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions directes, pour que le receveur de cette dernière administration qui en avait opéré le remboursement, pût en faire usage dans sa comptabilité.
»	»	»	2 50	
. . . . .	. . .	747,140 06	2,795 92	

ANNEXE N° 15
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.

AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT A REMBOURSER au 1er janvier 1855.	MONTANT CONSTATÉ pendant l'année 1855.
			REPORT. . . . . fr.	3,053 06	746,882 92
Liége.	1855. 11 septembre.	2829	Abonnement contracté par la province de Liége, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	»	2,590 »
Id.	— 15 — .	2869	Montant de deux coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	10 »
Id.	— — — .	2870	Id. id. id. id. . . .	»	10 »
Id.	— 28 décembre.	4018	Id. id. id. id. . . .	»	5 »
Huy.	— 29 juin	503	Id. de trois coupons id. id. . . .	»	7 50
Id.	— 14 juillet . . .	553	Id. de huit coupons id. id. . . .	»	67 90
Hasselt.	— 15 janvier. . .	81	Id. de quatre coupons id. id. . . .	»	15 »
Id.	— 18 août. . . .	1417	Abonnement contracté par la province de Limbourg, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	»	1,866 67
Id.	— 4 octobre . .	1667	Montant de deux coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1er déc. 1852.	»	5 »
Arlon.	— 26 mars . . .	255	Id. d'un coupon id. id. . . .	»	2 50
Id.	— 31 août. . . .	742	Première moitié de l'abonnement payé à l'État, par la province de Luxembourg, pour le service des ponts et chaussées, pendant l'année 1855.	»	3,642 85
Id.	— 25 octobre . .	856	Versement fait par le receveur de l'enregistrement à St Hubert, à titre de fonds provincial.	»	57 50
Namur.	— 16 février. . .	356	Versement fait par le receveur communal de Taviers, en remboursement des frais d'entretien d'indigents à l'école de réforme de Ruysselede.	»	144 80
Id.	— 28 août. . . .	2051	Première moitié de l'abonnement payé à l'État, par la province de Namur, pour le service des ponts et chaussées pendant l'année 1855.	»	4,583 34
Dinant.	— 17 septembre.	818	Versement fait par le receveur communal de Vonèche, en remboursement aux hospices de Liége, des frais d'entretien d'un indigent.	»	35 36
Philippeville	— 12 avril. . . .	246	Versement fait par le receveur de la douane à Petit-Doische, pour le compte de la masse d'habillement de la douane.	»	36 90
				3,053 06	759,941 24
				762,994 30	

PASSIVES.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1er janvier 1856.	
. . . . .	. . .	747,140 06	2,795 92	
1855. 17 septembre.	363 à 369	2,590 »	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé de ce recouvrement.
»	»	»	10 »	
»	»	»	10 »	
»	»	»	5 »	
— 7 septembre.	344	7 50	»	Les coupons ayant été produits.
»	»	»	67 90	
»	»	»	15 »	
— 17 septembre.	363 à 369	1,866 67	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé de ce recouvrement.
»	»	»	5 »	
»	»	»	2 50	
— 17 septembre.	363 à 369	3,042 85	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé des recettes de cette nature.
— 23 novembre.	535	37 50	»	Pour opérer un nouveau versement réduit à la somme de fr. 35 50 c^s, qui devait réellement être versée.
— 24 mai	225	144 80	»	Pour être mis à la disposition du receveur de l'enregistrement, chargé du recouvrement des recettes de l'espèce.
— 17 septembre.	363 à 369	4,583 34	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration de l'enregistrement, chargé de ce recouvrement.
— 16 novembre.	531	35 30	»	Pour être mis à la disposition du receveur des contributions à Liége, qui a opéré l'échange du récépissé contre du numéraire.
— 25 mai	225	36 90	»	Cette somme, ayant été versée par erreur sur les produits de l'administration du trésor public, a été remboursée au receveur qui a effectué le versement.
		760,082 98	2,911 32	
		762,994 30		

TABLEAU LITT. *H*.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE AU 1er JANVIER 1855.		RECETTE.		
	DÉBITEUR.	CRÉDITEUR.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations, en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . .	»	15,045 10	111,950 04	»	»
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations	»	17,312 25	14,794 06	»	»
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	»	58 31	28,835 62	»	»
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	»	3,040,255 16	3,351,492 53	»	»
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	»	61,532 96	151,581 19	»	»
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	»	159,165 14	401,880 17	»	»
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	»	1,043,141 75	»	968,356 49	»
Amendes et frais de justice en matière forestière.	»	9,840 85	»	22,171 26	»
Consignations de toute nature.	»	4,658,806 78	»	1,989,258 60	»
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	»	60,030 16	»	»	299,507 15
Encaissements et payements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises	23,615 20	»	»	»	5,044,488 30
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	»	317 25	»	»	4,955 10
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	»	70,569 02	»	»	3,202,595 01
Prix des abonnements aux journaux et payements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers	»	»	»	»	833 58
	23,615 20	9,102,772 71			
	9,079,157 51		4,040,313 61	2,979,746 35	8,551,979 12

(1) Ce solde se compose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs.	fr.	3,073,837 »
Id. id. pour la voirie vicinale		9,687 80
Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes		57,903 61
SOMME ÉGALE.	fr.	3,141,428 41

(2) A voir l'état de situation transmis à la Cour des comptes le 26 septembre 1856, 1re direction, n° 871/29,911, d'après lequel il a été fait recette en 1856, Savoir :

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1er JANVIER 1856.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.						SOLDE AU 1er JANVIER 1856.	
		DÉPENSE.					
TOTAL (colonnes 4 à 6). 7.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année. 8.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 9.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 10.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 11.	Total DE LA DÉPENSE. 12.	DÉBITEUR. 13.	CRÉDITEUR. 14.
111,950 04	126,975 14	115,259 50	»	»	115,259 50	»	13,715 64
14,794 06	32,106 31	15,406 26	»	»	15,406 26	»	16,700 05
28,855 62	28,895 95	28,877 35	»	»	28,877 33	»	16 60
3,331,492 53	6,377,747 69	3,236,319 28	»	»	3,236,319 28	»	3,141,428 41
151,381 19	212,914 15	105,273 65	»	»	105,275 65	»	(1) 107,640 50
401,880 17	541,045 31	402,710 53	»	»	402,710 53	»	138,332 78
968,356 49	2,011,478 24	»	980,506 60	»	980,506 60	»	1,030,971 64
22,171 26	32,012 11	»	22,368 96	»	22,368 96	»	9,643 15
1,989,238 60	6,628,045 58	»	1,881,967 28	»	1,881,967 28	»	4,746,078 10
290,307 13	360,257 29	»	»	280,196 50	280,196 50	»	80,040 79
5,044,488 30	5,020,875 10	»	»	5,094,019 25	5,094,019 25	(2) 73,146 13	»
4,955 10	5,272 35	»	»	4,279 62	4,279 62	»	992 71
3,202,395 01	3,272,764 05	»	»	3,184,761 74	3,184,761 74	»	88,002 29
855 58	855 58	»	»	629 74	629 74	»	(2) 205 84
						73,146 13	9,373,766 50
15,572,059 08	24,651,196 59	3,901,846 55	2,884,842 84	8,563,886 83	15,350,576 22	9,300,620 57	

1° Du restant dû par les sociétés du chef de déboursés en 1855 . . . . . fr. 50,514 06
2° Id. id. pour remboursements de la même année 22,628 24

ENSEMBLE. . . . . fr. 72,942 30

En y ajoutant le solde en caisse sur le prix des abonnements aux journaux et payements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers, ci 203 84

On trouve une somme égale au solde débiteur constaté du chef des encaissements et payements, etc., sauf une différence de 1 centime, qui sera transportée en recette au profit du trésor . . . . . fr. 73,146 14

TABLEAU LITT. *I.*

CRÉANCES

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE DÉBITEUR au 1er janvier 1853.	RECETTE.		
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrem^t et des domaines.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	
			ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.
1.	2.	3.	4.	5.
Avances pour le service public.				
Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	»	1,052,500 »	»	»
Département des Travaux publics, *S/C* de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	»	»	»	118,258 94
De Rothschild frères, à Paris, *L/C* courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	3,555 95	»	»	»
De Rothschild frères, à Paris, *L/C* de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	»	»	»	»
Trésor public, *S/C* d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852	4,701,175 32	»	»	4,704,685 32
Directeur de la fabrication des monnaies, *S/C* de retrait des pièces de 25 centimes, démonétisées par la loi du 1er décembre 1852	206,216 25	»	»	206,216 25
Département des Affaires Étrangères, *S/C* d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine.	12,000 »	»	»	12,000 »
Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.				
Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de placements.	15,790,500 55	»	»	4,155 85
Créances à charge des comptables.				
Anciens agents des domaines. Exercice 1850.	75,578 35	»	»	»
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, *S/C* de fonds enlevés chez son agent, à Turnhout, en 1851.	161,958 50	»	»	»
Déficit constatés dans la comptabilité des agents du trésor dans les provinces.	6,504 66	»	»	»
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1830, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année.	129,422 54	»	»	»
	21,086,511 90	1,052,500 »	»	5,045,292 54

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1er JANVIER 1856.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.							SOLDES au 1er janvier 1856.	
		DÉPENSE.						
Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	**Total** DE LA RECETTE (colonnes 3 à 7).	Par le caissier de l'État. Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Par le caissier de l'État. Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 9 à 11).	**Total,** y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année.	DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.
6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.
»	1,052,500 »	»	»	1,052,500 »	1,052,500 »	1,052,500 »	»	»
»	118,238 94	»	»	118,238 94	118,238 94	118,238 94	»	»
7,164,587 25½	7,164,587 25½	»	»	7,118,690 59	7,118,690 59	7,122,246 54	»	42,340 91½
675,486 20	675,486 20	»	675,486 20	»	675,486 20	675,486 20	»	»
»	4,704,685 32	»	1,152 »	2,356 »	3,508 »	4,704,685 32	»	»
»	206,216 25	»	»	»	»	206,216 25	»	»
»	12,000 »	»	»	»	»	12,000 »	»	»
52 76	4,206 59	»	»	254,153 83	254,153 83	16,044,454 16	16,040,247 57	»
»	»	»	»	»	»	75,578 55	75,578 55	»
»	»	»	»	»	»	161,958 50	161,958 50	»
»	»	»	»	»	»	6,504 66	6,504 66	»
»	»	»	»	»	»	129,422 54	129,422 54	»
							16,415,511 62	42,340 91½
7,838,126 21½	13,055,918 55½	»	674,638 20	8,545,959 16	9,220,577 36	30,507,089 26	16,371,170 70½	

TABLEAU LITT. *I.* (SUITE.)

CRÉANCES

Suite de l'ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES AU 1er JANVIER 1836. DÉBITEURS.	SOLDES AU 1er JANVIER 1836. CRÉDITEURS.
Avances pour le trésor public.		
De Rothschild frères, à Paris, *L/C* courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	»	42,340 91½
Créances à charge des fonds et valeurs déposés au trésor.		
Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de placements.	16,040,247 57	»
Créances à charge des comptables.		
Anciens agents des domaines. Exercice 1830.	75,378 55	»
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, *S/C* de fonds enlevés chez son agent à Turnhout, en 1831	181,958 50	»
Déficit constatés dans la comptabilité des agents du trésor dans les provinces	6,504 66	»
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1830, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année.	129,422 54	»
	16,413,511 62	42,340 91½
	16,371,170 70½	

ACTIVES.

du trésor et ses créanciers à charge de divers.

1er JANVIER 1856.

OBSERVATIONS.

Les emprunts à 5 p. % autorisés par les lois des 16 décembre 1831, 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, ayant respectivement été convertis en une dette à 4 ½ p. % en vertu des lois des 21 mars 1844 et 1er décembre 1852, le 3 p. % de 1838 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. D'après ces conditions, ces MM. sont chargés du payement des intérêts semestriels, et les fonds nécessaires à cette fin doivent leur être envoyés quinze jours avant l'échéance; toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives, lesquels ne sont payables qu'en Belgique.

Indépendamment de ces payements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle se charge, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent état, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés directement par le gouvernement, ou des dettes provenant de conversion, qui lui sont présentés en vertu de la faculté qu'ont les détenteurs des titres, d'en réclamer le payement à Paris; des fonds lui sont également remis pour faire face à ces éventualités.

Ordinairement le compte de cette maison constate à la fin de l'année un encaisse plus ou moins important du chef des fonds non encore employés; ce n'est donc qu'exceptionnellement qu'elle se trouve créancière de la somme de fr. 42,340 91 ½ c^{s} indiquée ci-contre, circonstance qui provient du retard qu'elle a apporté dans ses avis de payements.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations employés à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse rendu pour l'année 1855.

Une ordonnance imputée sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1856, a été soumise à la Cour de comptes, le 21 février 1857, pour la liquidation de cette créance.

Cette ordonnance remplace celle qui avait précédemment été adressée à ce collége, et qu'il a renvoyée au Département des finances pour rectification.

Cette somme a été versée dans la caisse de l'État à Bruxelles, le 27 mai 1856, sous le n° 4001, en exécution de l'arrêt de la Cour des comptes du 25 mai 1855, qui a condamné la Société générale à la restitution des fonds enlevés, arrêt qui a été confirmé par la Cour de cassation le 2 mai 1856.

Le montant de ce déficit a été versé dans la caisse de l'État à Bruxelles, le 7 mai 1856, sous le n° 8341, en exécution de l'arrêt de la Cour des comptes du 18 janvier de la même année, qui a déclaré l'agent du trésor en ladite ville responsable des faits qui ont occasionné le déficit.

Un crédit supplémentaire au Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1856, a été demandé pour la liquidation de ce déficit, par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 2 mars 1857.

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. *J.*

CRÉANCES

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de du trésor public,

DÉBIT.

SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1er janvier 1855 . . . . . fr.		3,555 95
Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1838,		
SAVOIR :		
Semestre au 1er février 1855 . . . . . fr.	212,000 »	
— au 1er août —	212,885 »	
		424,975 »
Revirement du montant des coupons d'intérêts acquittés en Belgique par le caissier de l'État,		
SAVOIR :		
Emprunt à 3 p. % contracté en 1838	671,445 »	
— à 5 p. % — en 1840	1,915 20	
— à 5 p. % — en 1842	126 »	
		673,486 20
Revirement pour constater en recette, au profit du trésor, le montant des coupons d'intérêts des emprunts précités, dont la prescription est acquise pour cause de non-payement dans les délais fixés		2,547 65
Remises de fonds par le caissier de l'État		6,000,000 »
Remises de divers effets payables à Paris		5,054 06
Versements de droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris		12,827 50
SOLDE CRÉDITEUR à nouveau, au 1er janvier 1856		42,340 91½
		Fr. 7,164,587 25½

ACTIVES,

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1855.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'Administration pendant l'année 1855.

CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunts,

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. °/₀ contracté en 1838.	Semestre au 1er février 1855	fr. 610,700 »	
	— au 1er août. —	599,330 »	
			1,210,030 »

Intérêts de la dette publique, acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers;

SAVOIR :

Emprunt à 4 p. °/₀ contracté en 1836	115,920 »	
Dette à 4 ½ p. °/₀ résultant de la conversion opérée en 1844	1,768,826 25	
Emprunt à 4 ½ p. °/₀ contracté en 1844	995,214 37½	
— à 5 p. °/₀ — en 1852	207,750 »	
Dette à 4 ½ p. °/₀ (lois des 1er décembre 1852 et 14 juin 1853).	2,694,462 75	
		5,780,173 37½
Commissions allouées pour le payement des intérêts prémentionnés et frais divers relatifs à la dette publique		43,052 60
Remboursement des fractions de 8 et de 20 francs, sur les obligations à 5 p. °/₀ soumises à la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852		712 »
Remboursements divers sur les mandats du Ministre des Finances		130,619 28
		Fr. 7,164,587 25½

TABLEAU LITT. *K*.

MOUVEMENTS DE FONDS DES

ÉTAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1858.	OPÉRATIONS — RECETTE. Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	»	133,900 »	»	»	133,900 »	133,900 »
Percepteurs des postes	»	»	266,100 »	»	266,100 »	266,100 »
Caissier de l'État. Récépissés délivrés antérieurement à 1851 (*ancien mode*)	13,298 85	»	»	»	»	13,298 85
Idem. Récépissés à talon, non soumis au visa.	16 45	»	»	265 »	265 »	281 45
Idem. Récépissés à talon, soumis au visa du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises	5,048 39	»	»	62,802,469 10	62,802,469 10	62,808,117 49
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines . .	5,952 38	»	»	38,357,479 88	38,357,479 88	38,361,412 26
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	300 »	»	»	30,475,388 22	30,475,388 22	30,475,688 22
Idem. Idem. de l'administration de la marine.	»	»	»	859,115 51	859,115 51	859,115 51
Idem. Idem. de l'administration du trésor public.	»	»	»	21,311,812 97	21,311,812 97	21,311,812 97
	23,196 07	133,900 »	266,100 »	153,804,528 48	154,204,528 48	154,227,724 55

COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des Finances.

1er JANVIER 1856.

DE L'ANNÉE 1855.

DÉPENSE.						SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1856.	*Observations.*
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc. 8.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement, etc. 9.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 10.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine. 11.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versements relatifs aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables. 12.	**Total** DE LA DÉPENSE. 13.	14.	
»	133,900 »	»	»	»	133,900 »	»	
»	»	266,100 »	»	»	266,100 »	»	
»	»	»	»	508 35	508 35	12,790 50	
»	»	»	»	16 45	16 45	265 »	
62,802,044 73	»	»	»	»	62,802,044 73	6,072 76	
»	38,360,206 20	»	»	»	38,360,206 20	1,206 06	
»	»	30,392,454 50	»	»	30,392,454 50	81,253 72	
»	»	»	859.113 31	»	859,113 31	»	
»	»	»	»	21,311,812 97	21,311,812 97	»	
62,802,044 73	38,494,106 20	30,658,554 50	859,113 31	21,312,337 77	154,126,156 51	101,568 04	

TABLEAU LITT. *L.*

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1855.		RECETTE pendant l'année 1855.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSES.	
Receveurs des contributions directes douanes et accises.	1,088,142 16	4,198,994 65	76,379,965 58
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	248,609 95	1,124,876 05	44,061,424 16
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	170,350 59	278,317 75	39,195,221 70
Agents comptables de l'administration de la marine.	1,467 75	»	868,844 88
Caissier de l'État	40,659,008 98½	»	153,804,528 48
	42,167,579 21½	5,602,188 41	
	47,769,767 62½		314,309,984 80

et de portefeuille chez les comptables des Finances, l'année 1855.

TOTAL au 31 décembre 1855.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1855.	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er JANVIER 1856.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
81,667,102 39	76,269,356 04	1,077,312 31	4,520,454 04	
45,454,910 14	43,901,350 67	247,170 42	1,286,389 05	
39,645,889 82	39,222,441 33	162,012 81	259,435 68	
870,312 61	859,113 31	11,199 30	»	
194,463,537 46½	158,543,211 71	35,920,325 75½	»	
		37,418,020 59½	5,866,258 77	
362,079,752 42½	318,795,473 06	43,284,279 36½		

TABLEAU LITT. *M.*

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1er janvier 1855.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1855.	TOTAL au 31 décembre 1855.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1855.
Anvers	209,859 60	11,811,221 03½	12,021,060 63½	11,799,928 21½
Malines	80,942 25	2,848,962 32½	2,938,904 55½	2,840,659 75
Turnhout	59,567 71	615,756 53½	675,124 24½	650,409 55½
Bruxelles	1,481,556 25	39,436,416 05	40,917,952 26	39,545,361 53
Louvain	168,610 05	2,760,045 12	2,928,655 17	2,751,471 77
Nivelles	95,277 86	633,657 42	728,935 28	568,661 06
Bruges	260,680 71½	6,833,524 88	7,094,205 59½	6,850,603 42½
Courtrai	96,644 12	811,188 62	907,832 74	811,851 83
Furnes	25,424 46	523,159 12	548,583 58	524,909 75
Ypres	114,117 96	636,407 07	750,525 03	637,515 70
Gand	388,514 51	8,807,094 13	9,195,608 64	8,848,575 32
Audenaerde	57,360 07	1,172,349 21	1,229,718 28	1,172,182 47
Termonde	121,527 28	2,070,406 36	2,191,933 64	2,068,756 48
Mons	325,857 32	5,150,466 11	5,476,303 43	5,151,422 16
Charleroy	151,954 05	5,250,264 42½	5,362,218 47½	5,222,116 06
Tournay	227,602 07	2,496,935 93	2,724,538 »	2,520,985 18
Liége	678,492 91½	11,478,424 84	12,156,917 75½	11,670,954 08½
Huy	65,629 64	939,374 63	1,005,004 27	905,077 »
Verviers	104,377 22	769,619 17	873,996 39	685,891 17½
Hasselt	116,322 91	2,782,012 08½	2,898,334 99½	2,783,208 60
Tongres	123,099 94	1,509,205 34	1,632,305 28	1,505,560 16
Arlon	154,892 45	1,669,869 04	1,824,761 49	1,682,046 06
Marche	82,145 65	366,248 45	448,394 06	369,889 94
Neufchâteau	79,212 54	683,105 98	762,318 52	698,145 38
Namur	196,658 93	4,357,580 34	4,554,239 27	4,359,305 58
Dinant	61,168 04½	636,448 47	697,616 51½	632,271 84½
Philippeville	48,204 32	325,423 82	371,628 14	328,112 40
	5,564,449 77½	a) 115,353,166 46½	120,917,616 24	b) 115,517,870 44

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
221,152 42	a) Ce résultat s'accorde avec la somme portée en compte par le caissier de l'État pour les payements effectués, sur le visa des agents du trésor, pendant l'année 1855.
98,244 82 1/2	b) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1855, concernent les dépenses suivantes, SAVOIR :
44,714 69	Payements sur ordonnances partielles et collectives imputées sur les Budgets de l'État. — Exercices clos . . . . . fr. 955,929 60 ; — 1854 (1). . . . . 19,295,152 95 ; — 1855. . . . . 46,720,704 79 — **66,971,787 34**
1,374,590 75	
177,185 40	Idem imputées sur. — Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci . . . . . fr. 429,525 02 ; Sur les fonds des cautionnements. . . . . 643,181 69 — **1,072,706 71**
160,274 22	
265,602 17	Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'Etat. — Exercice 1854 . . . . . 1,102,977 91 ; — 1855. Budgets ordinaires (2) . . . . . 34,379,515 17 ; — — Fonds spéciaux . . . . . 608,821 42 — **36,091,312 50**
95,980 91	
23,675 85	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des entrepreneurs (capitaux) (2) . . . . . **242,031 »**
113,011 35	Payements sur bons du trésor. — Capital . . . . . fr. 3,621,500 » ; Intérêts . . . . . 144,860 » — **3,766,360 »**
347,033 32	Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le payement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique. — Pièces en portefeuille au 31 décembre 1854. . . fr. 334,501 88 1/2 ; Payements de l'année 1855. . . . . 1,450,413 61 1/2 — **1,784,915 50**
57,535 81	
125,177 16	
344,881 27	Payements sur fonds provinciaux. . . . . fr. **4,365,130 52**
	Idem sur fonds locaux. **486,325 92**
140,102 41 1/2	Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins. — Pièces en portefeuille au 31 décembre 1854. . fr. 86,417 22 ; Payements de l'année 1855 . . . . . 564,607 59 — **651,024 81**
205,552 82	
485,963 67	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires . . . . fr. **86,276 14**
101,927 27	SOMME ÉGALE. . . . . fr. **115,517,870 44**
190,105 21 1/2	
115,126 39 1/2	(1) Ce résultat présente une différence en moins de fr. 1,215 40 c., avec le montant des ordonnances portées en dépense au Budget de l'exercice 1854, pour les motifs exprimés dans l'état modificatif annexé au présent tableau litt. *M*.
128,745 12	(2) Les payements justifiés par les agents du trésor, en ce qui concerne les cautionnements d'entrepreneurs, présentent une différence en plus de 500 francs en capital et de fr. 49 05 c. en intérêts, avec les dépenses de même nature constatées dans la comptabilité centrale du Département des Finances; les motifs de cette différence sont expliqués dans l'état modificatif prementionné.
142,715 45	
78,504 12	
64,173 14	
194,933 69	
65,344 67	
45,515 74	
5,399,745 80	

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. *M.*

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les et à la fin de l'année 1855, pour

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1855	fr.	5,564,449 77½
A AUGMENTER :		
1° Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État		30,000 »
2° Du montant des pièces acquittées par l'agent du trésor à Liége, en décembre 1854, sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851, pour l'amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse, qu'il a produites à l'appui de son compte de gestion de l'année 1854, mais qui n'ont été portées en dépense au compte des Budgets que pendant l'année suivante		1,215 40
	Fr.	5,595,665 17½

agents du trésor dans les provinces au commencement en établir la situation réelle.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1856 . . . . . fr.		5,399,745 80
A AUGMENTER :		
1° Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État.		30,000 »
2° Du montant des pièces acquittées par l'agent du trésor à Tongres, sur les crédits qui lui ont été ouverts sur le caissier de l'État, pour le remboursement en capital et intérêts, des cautionnements d'adjudicataires qu'il a produites à l'appui de son compte de gestion de l'année 1855, mais dont il ne sera fait emploi dans la comptabilité centrale de l'administration des Finances que pendant l'année suivante :		
SAVOIR :		
Capital . . . . . fr.	800 »	
Intérêts	19 06	
		819 06
	Fr.	5,430,564 86

TABLEAU LITT. N.

ÉTAT présentant le mouvementdes pièces de dépense en cours de et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1er janvier 1855.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1855.
Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'Etat.	7,541,439 05	9,563,002 06
Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État.	1,438,255 65	2,522,401 63
Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement	»	653 80
Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'Etat.		
Dette publique. Exercice 1854. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	16,261 48	»
Id. Id. 1855. Id. Id.	»	18,167 11
Id. Id. 1855.	»	50,000 »
Ministère de la Justice. Exercice 1854	670,055 59	17,146 84
Id. Id. 1855	»	1,184,810 48
Ministère des Affaires Étrangères. Exercice 1854.	475,758 84	71,540 32
Id. Id. 1855.	»	660,079 »
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1851	2,500 »	»
Id. Id. 1854	1,007,995 62	215,241 89
Id. Id. 1855	»	1,085,953 46
Ministère des Travaux publics. Exercice 1851.	58,881 55	»
Id. Id. 1854.	3,134,657 11	68,040 56
Id. Id. 1855.	»	4,450,555 55
Ministère de la Guerre. Exercice 1854.	14,050,586 11	751,008 50
Id. Id. 1855.	»	26,949,928 51
Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les allocations pour des services spéciaux.		
Ministère des Travaux publics. — Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut. (Lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849.)	20,000 »	»
Id. — Chemin de fer. (Lois des 21 avril et 24 mai 1848.)	526 61	»
Id. — Id. (Loi du 20 décembre 1851.)	67,675 »	»
Id. — Id. (Loi du 25 avril 1855.)	758,888 65	255,047 21
Id. — Id. (Loi du 21 mai 1854.)	109,922 53	350,600 45
Id. — Achèvement des lignes télégraphiques. (Loi du 14 avril 1852.)	260 53	»
Id. — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 7 avril 1854.)	9,031 18	2,273 76
A REPORTER. . . . . fr.	29,230,255 50	48,177,350 93

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1855.

TOTAL au 31 décembre 1855.	PIÈCES régularisées et admises en compte pendant l'année 1855.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1er janvier 1856.	*OBSERVATIONS.*
16,904,441 11	10,407,838 44	*a)* 6,496,602 67	*a)* A voir, pour le développement, le tableau ci-annexé.
3,960,657 28	3,164,591 94	*b)* 796,135 34	*b)* Idem.
653 80	653 80	»	
16,261 48	16,261 48	»	
18,167 11	»	18,167 11	
50,000 »	»	50,000 »	
687,202 43	687,202 43	»	
1,184,810 48	»	1,184,810 48	
545,299 16	545,299 16	»	
660,079 »	2,609 40	657,469 60	
2,500 »	2,500 »	»	
1,225,257 51	1,225,257 51	»	
1,085,953 46	»	1,085,953 46	
58,881 55	58,881 55	»	
3,202,677 47	3,202,677 47	»	
4,450,555 55	1,044,709 »	3,385,846 55	Les renseignements ci-contre, relatifs aux payements sur ordonnances d'ouverture de crédit, se justifient par le compte de trésorerie de l'année précédente et les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces.
14,761,394 61	14,761,394 61	»	
26,949,928 51	8,077,690 47	18,872,238 04	
20,000 »	15,000 »	5,000 »	
326 61	326 61	»	
67,675 »	20,725 »	46,950 »	
1,014,835 86	582,799 76	432,036 10	
550,522 08	122,295 68	428,227 40	
260 55	260 55	»	
11,304 94	9,403 46	1,901 48	
77,407,606 43	45,046,268 20	33,461,338 23	

TABLEAU LITT. *N.* (SUITE.) *Suite de l'ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours et de la Cour des comptes.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1er janvier 1855.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1855.
REPORT. . . . . fr.	29,250,255 50	48,177,350 93
Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.		
Intérêts de la dette publique	»	24,217,811 46
Frais divers relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	59,979 25	51,428 35
Frais relatifs à l'émission des obligations à 4 ½ p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1853. . . .	871,946 69	28,174 26
Intérêts des bons du trésor	66,598 64	532,605 02
Remboursements divers de l'administration du trésor public.	»	7,905 86
Déficits des agents comptables de l'exploitation des chemins de fer.	207 49	»
	30,208,787 57	73,015,275 88

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels, pendant l'année 1855.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1855.

TOTAL au 31 décembre 1855.	PIÈCES régularisées et admises en compte pendant l'année 1855.	Pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
77,407,606 45	43,946,268 20	33,461,338 25	
24,217,811 46	24,217,811 46	»	*a*) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit :
91,407 60	52,079 55	*a*) 39,328 05	Frais de l'emprunt à 4 p. %, liquidés le 20 juin 1836, n° 30308 . . . fr. » . 689 60 — — à 3 p. %, — n° 30309 . . .(1). 2,244 05 — de la dette à 4 1/2 p. % (conversion 1844), id., n° 30310 . . . . 10,759 31 — de l'emprunt à 4 1/2 p. % (contracté en 1844), id , n° 30311 . . . . 6,255 28 — — à 5 p. % (contracté en 1852), id., n° 30312 . . . . 2,725 » — de la dette à 4 1/2 p. % (conversion 1853), id., n° 30313 . . . . 16,674 81 TOTAL . . . . fr. 39,328 05
900,120 95	900,120 95	»	
599,003 66	583,363 64	*b*) 15,640 02	(1) L'ordonnance porte une somme de fr. 2,267 75 c., soit en plus fr. 25 70 c., pour une dépense constatée en 1856.
7,905 86	7,905 86	»	*b*) Ce solde s'explique de la manière suivante : D'une part, il restait à liquider les intérêts alloués en compte courant, pour l'année 1855, sur les fonds des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, ci 17,705 02
207 49	»	207 49	D'autre part, il restait à payer sur les intérêts déjà liquidés, SAVOIR : Sur bons du trésor échus en 1848. . . . . fr. 45 » — en 1854. . . . . 60 » — en 1855. . . . . 1,960 » 2,065 »
103,224,065 45	*c*) 69,707,549 66	33,516,513 79	Différence pareille au solde constaté ci-contre. . . . fr. 15,640 02
			Ce déficit a été renseigné en dépense dans la comptabilité de l'administration des chemins de fer de l'année 1855.
			c) Les pièces de dépenses régularisées sur les Budgets admises en compte, pendant l'année 1855, s'élèvent, suivant le présent tableau, à la somme totale de . . . . . fr. 69,707,549 66 Si l'on y ajoute, SAVOIR : 1° Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'Etat, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. *M*.) . . . 66,975,002 74 2° Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été constatées en dépense par des virements de compte dans la comptabilité générale des finances : *A*. Sur le Budget de l'exercice 1854 . . . . . fr. 644,149 40 *B*. — de l'exercice 1855 . . . . . 4,997,934 82 5,642,084 22 3° Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1850, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1855, ci . . . . . 70,416 65 On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques portées au compte des opérations de l'année 1855, ci. . . . . fr. 142,395,053 27

ANNEXE
AU TABLEAU LITT N.

TABLEAU de développement des avances des comptables pour lesquelles de l'État, à l'époque

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR DETTE PUBLIQUE. Exercice 1855.	MONTANT DES AVANCES, PAR JUSTICE. Exercice 1855.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	1855. Janvier.	»	»
	— Février.	»	»
	— Mars.	»	»
	— Avril.	»	»
	— Mai.	»	»
	— Juin.	»	»
	— Juillet.	»	»
	— Août.	»	»
	— Septembre.	»	»
	— Octobre.	»	»
	— Novembre.	»	»
	— Décembre.	»	»
		»	»
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	1855. Janvier.	266 95	»
	— Février.	2,629 76	14,047 58
	— Mars.	5,285 70	22,303 56 225 40
	— Avril.	4,617 57	34,905 02 1,028 50
	— Mai.	4,600 62	44,800 57
	— Juin.	5,521 42	28,163 10 90 95
	— Juillet.	4,845 84	33,515 49 595 50 96 40
	— Août.	11,641 50	67,677 84 71 »
	— Septembre.	5,086 27	24,844 55 43 » 7 50
	— Octobre.	3,659 03	41,049 95
	— Novembre.	10,024 12	53,336 48
	— Décembre.	11,025 91	41,863 86 116 » 496 »
		69,204 69	409,078 05

les pièces acquittées étaient en cours de régularisation sur les Budgets du 1er janvier 1856.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1er janvier 1856.	*Observations.*
FINANCES. Exercice 1855.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1855.		
»	60,882 78	60,882 78	
»	11,595 67	11,595 67	
643,345 26	103,930 28	747,275 54	
519,082 51	135,762 71	654,845 22	
539,257 86	104,794 58	644,052 24	
487,416 68	157,431 47	644,848 15	
519,301 12	137,903 80	657,204 92	
496,971 45	108,174 08	605,145 53	
479,996 97	125,477 96	605,474 93	
502,725 56	120,976 26	623,701 82	
528,055 62	86,624 78	615,580 40	
525,448 08	104,747 30	628,195 47	
5,240,501 11	1,256,101 56	6,496,602 67	
»	»	266 05	
»	»	16,677 14	
»	»	27,814 66	
»	»	40,551 09	
»	»	49,401 10	
»	»	33,775 47	
»	12,747 20	31,600 45	
»	31,600 »	110,990 34	
»	13,644 98	45,626 30	
62,196 08 16 50	17,956 51	124,878 07	
64,103 62	19,627 05	147,091 27	
72,084 43	25,876 25	149,462 43	
198,400 63	119,451 97	706,135 34	

TABLEAU LITT. O.

BILAN DE L'ADMINISTRA

Présentant la situation au 1er janvier 1855, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.			Situation au 1er janvier 1855. ACTIF.	Situation au 1er janvier 1855. PASSIF.	Opérations de RECETTES.
SERVICE DES BUDGETS.					
Budget de l'exercice	1854		»	49,825,542 10	4,601,594 57
Id.	1855		»	4,990,791 12	135,606,201 58
Id.	1856		»	9,428,866 07	»
Budget clos de l'exercice	1850; *S/C* d'ordonnances en circulation		»	71,641 38	»
Id.	1851;	id. id.	»	156,185 37	»
Id.	1852;	id. id.	»	77,477 02	»
Id.	1853;	id. id.	»	355,635 92	»
Id.	1854;	id. id.	»	»	»
				64,902,157 88	
SERVICE DE TRÉSORERIE.					
Créances passives. — Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers		»	12,925,000 »	8,910,000 »
	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	»	678,542 89½	10,725,379 85½
		Coupons d'intérêts, etc.	»	779,194 33	15,350,020 62½
	Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		»	122,686 02	12,005,550 58
Créances passives. — Correspondants du trésor.	Divers services publics		»	11,971,505 05	6,501,591 20
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre		»	281,257 58	258,816 28
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre		»	3,898,274 95½	9,959,536 14
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		»	9,079,157 51	15,572,059 08
CRÉANCES ACTIVES			21,086,511 90	»	15,955,918 55½
MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES			»	25,196 07	154,204,528 48
			21,086,511 90	104,660,752 27	304,597,157 01½
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE		fr.	83,574,220 37	»	
			104,660,752 27	104,660,752 27	

TION DES FINANCES,

de l'année 1855, et la situation au 1er janvier 1856.

l'année 1855.	Situation au 1er janvier 1856.		OBSERVATIONS.
PAYEMENTS.	ACTIF.	PASSIF.	
57,581,255 78	*a)* 3,156,119 11	»	*a)* Le Budget de l'exercice 1854 présente, d'après le compte définitif, un déficit de fr. 4,352,923 32 c^{s}. La différence de fr. 1,196,804 21 c^{s}, qui existe entre ce résultat et celui constaté ci-contre, forme le montant des ordonnances en circulation et à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855). Les payements faits sur ces ordonnances, pendant les mois de novembre et de décembre suivants, s'élèvent à la somme de fr. 655,959 21 c^{s}, renseignée au présent bilan.
83,725,454 38	»	56,875,538 32	
»	»	9,428,866 07	
71,641 38	»	»	
80,757 97	»	75,445 40	
30,105 43	»	47,572 49	
249,919 12	»	103,716 80	
655,959 21	655,959 21	»	
	3,812,058 32	66,528,959 08	
		62,716,880 76	
12,872,500 »	»	8,968,500 »	
19,754,102 01½	»	649,620 71½	
13,436,530 14½	»	672,684 81	
11,751,775 56	»	376,443 04	
6,045,548 38	»	12,427,547 96	
420,525 02	»	90,528 84	
10,559,676 89	»	5,298,154 18½	
15,350,576 22	»	9,300,620 37	
9,220,577 36	16,571,170 70½	»	
154,126,156 51	»	101,568 04	
595,940,019 37	16,571,170 70½	98,602,528 72	
1,542,862 35½	82,231,358 01½	»	
	98,602,528 72	98,602,528 72	

931

COMPTE

DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1853.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2 ½ p. %.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 *francs*, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — *Rente* 4 ½ p. %, 1re *série.*

Emprunt de 84,656,000 *francs*, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — *Rente* 4 ½ p. %, 2e *série.*

Dette de 7,624,000 *francs*, créée en vertu des lois du 1er mai 1842 (*Bull. offic.* n° 250) et du 24 décembre 1846 (*Moniteur* nos 360 et 361). — *Rente* 3 p. %.

Un capital de fr. 23,862,027 29 *c*s, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1er décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (*Moniteur* n° 166). — *Rente* 4 ½ p. %, 3e *série.*

Dette flottante (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de francs 30,000,000 » *de capital, rente* 4 p. %.

— *de* — 30,850,800 » — — 3 »

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 *c*s *et de la consolidation de* 10,000,000 *de francs de la dette flottante. — Rente* 4 ½ p. %, 1re *série.*

Emprunt de 26,000,000 *de francs*, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356). — *Rente* 5 p. %.

Un capital de fr. 133,753,271 71 *c*s, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1er décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (*Moniteur* n° 166). — *Rente* 4 ½ p. %, 3e *série.*

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2 ½ p. %: la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (*Voir le tableau* n° 1.)

Pour la dette à 4 ½ p. %, 1re *série, résultant de conversion:* le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (*Tableaux* nos 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 *francs:* le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (*Tableaux* nos 5, 6 et 7.)

Pour les pensions: leur différentes natures, la situation, au 1er janvier 1855, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le payement pendant l'année 1855, ainsi que la situation, au 1er janvier 1856, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableaux* nos 8 et 9.)

Pour les rentes viagères: la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1er janvier 1855, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1855, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1er janvier 1856. (*Tableau* n° 10.)

Pour l'emprunt de 30,000,000 *de francs:* le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (*Tableaux* nos 11, 12 et 13.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 *francs et la dette de* 7,624,000 *francs:* le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (*Tableaux* nos 14, 15 et 16.)

Pour l'emprunt de 26,000,000 *de francs:* le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (*Tableaux* nos 17, 18 et 19.)

Pour la dette de 157,615,300 *francs:* le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1854 et 1855. (*Tableaux* nos 20, 21 et 22.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1er janvier 1856, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royame des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collége des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée, en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1er janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 ½ POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire		fr.	24,475,767 20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^{s}, divisé comme il suit :			
A et *B*.	Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'art. 7, § 1er, de la convention du 19 juillet 1843) . .		941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'art. 7, § 3, de ladite convention		967,194 80
	Au profit du fonds (dit *leges*) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'art. 7, § 4, de la susdite convention) . .		211,005 08
	A REPORTER. . . .	fr.	33,862,431 74

Report. . . . . fr.	33,862,431 74
§ 4 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842	14,814,800 »
§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'art. 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 »
§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement	169,312,000 »
§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1er juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article	169,312,000 »
Total. . . . . fr.	389,417,631 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de . . . . . fr.	169,312,000 »
Reste. . . . . fr.	220,105,631 74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 cs formait le solde, au 1er janvier 1856, de 2018 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 cs l'an, payable par moitié le 1er janvier et le 1er juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits alloués pour le payement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. %, par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

Résultant de la conversion *autorisée par la loi du 21 mars 1844* (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4 1/2 p. %, 1re série, s'élève à 93,442,832 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

Dette ordinaire.	1°	Fr. 84,341,632 »	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs.	dont la convertion en rentes à 4 1/2 p. % a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
Dette extraord.	2°	» 1,380,200 »	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 cs à 5 p. %.	
Idem.	3°	» 9,721,000 »	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'art. 3 de ladite loi.	
		Fr. 93,442,832 »		

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750	obligations au porteur de 2,000 francs. . . .	43,500,000	»
47,598	— — de 1,000 —	47,598,000	»
3,000	— — de 500 —	1,500,000	»
Ensemble 72,348	obligations représentant un capital de . . . fr.	92,598,000	»
Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de . . . . . fr.		2,844,832	»
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. %, 1re série, aux termes de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic.* n° 43).			
	Total égal. . . . . fr.	95,442,832	»

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. % l'an, à partir du 1er novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. %, 1re série, faite à l'échéance du 1er novembre 1855, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 514,558 20 c. de rente, représentant un capital nominal de fr. 11,430,182 22 c.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. % du capital de l'emprunt, soit. . . . . fr.	4,294,927	44
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit	954,428	32
Ensemble. . . . . fr.	5,249,355	76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes: le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1er mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette, a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1er mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1855, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux* nos 2 et 3):

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1853. . . . fr.	36,560,741 13	10,689,509 54	47,250,250 47
Année au 1er novembre 1854 . »	3,764,650 78	1,484,704 98	5,249,355 76
— — 1855 . »	3,691,657 18	1,557,698 58	5,249,355 76
Fr.	44,017,049 09	13,731,912 90	57,748,961 99

Le fonds d'amortissement pour ces onze années, consiste en une somme de fr. 13,731,912 90 cs, qui a servi à amortir un capital de fr. 14,635,234 86 cs, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 80,809,597 14 cs.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de payement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de* 15,000 *francs, conformément à l'article* 2 *de la loi du* 21 *mars* 1844);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 ½ p. %, 2me série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 ½ p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1er mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 ½ p. %, litt. *P*, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 ½ p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital . . . . fr.	32,000,000	»
2°	51,100	— de 1,000 —	51,100,000	»
3°	2,512	— de 500 —	1,256,000	»
4°	1,200	— de 250 —	300,000	»
Ensemble	70,812	obligations représentant un capital nominal de. . fr.	84,656,000	»

Ces obligations portent intérêt à 4 ½ p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 ½ p. %, 2me série, faite à l'échéance du 1er novembre 1855, qu'à cette époque, il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 870,007 50 c. de rente, représentant un capital nominal de 19,333,500 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4 ½ p. % du capital de l'emprunt, soit . . . . . fr.	3,809,520	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à ½ p. % du même capital, soit	423,280	»
Ensemble. . . . . fr.	4,232,800	»

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est

suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1er mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1855, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (*voir les tableaux* n°s 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1853 . . . . . fr.	35,370,523 10	493,826 67	4,347,250 25	40,211,600 »
Année au 1er novembre 1854	3,588,862 50	»	643,937 50	4,232,800 »
— — 1855	3,557,047 50	»	675,752 50	4,232,800 »
Fr.	42,516,433 10	493,826 67	5,666,940 25	48,677,200 »

Le fonds d'amortissement pour ces douze années, consiste en une somme totale de fr. 6,160,766 90 c^{s}, dont fr. 493,826 67 c^{s} ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 5,666,940 23 c^{s} ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 6,145,771 91 c^{s}, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 78,510,228 09 c^{s}.

Les frais relatifs au même emprunt se composent ;

1° De la commission de payement sur les coupons d'intérêts payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de* 13,000 *francs, conformément à l'art.* 2 *de la loi du* 22 *mars* 1844);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement ;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,

réunie, le 1er janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.

(Rente 5 p. %.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C.,

faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1er décembre 1852 (Moniteur n° 337) *et de celle du 14 juin 1853* (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. %, 3e série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1854, il y avait en circulation des bons du trésor non échus, pour un capital de . . . . . fr.	12,542,500	»
Il en a été émis, pendant l'année 1855, en vertu des lois du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), du 21 mai 1854 (*Moniteur* n° 145), du 28 décembre 1854 (*Moniteur* n° 363), du 25 mai 1855 (*Moniteur* n° 148), du 2 juin 1855 (*Moniteur* n° 154), du 4 juin 1855 (*Moniteur* n° 157), du 4 juin 1855 (*Moniteur* n° 157), et du 7 juin 1855 (*Moniteur* n° 160), jusqu'à concurrence d'un capital de . . . . . fr.	8,916,000	»
ENSEMBLE. . . . . fr.	21,459,500	»
Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de . . . . . fr.	12,542,500	»
Restant au 1er janvier 1856. . . . . fr.	8,916,000	»

Conformément à l'art. 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1833, il est rendu aux Chambres, à la fin de chaque année, un compte spécial de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

—

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires;*

b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles;*

c. De la loi du 30 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 33), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume;*

d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique;*

e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques;*

f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les *pensions des professeurs des universités;*

g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157).

h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30), et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiques;*

i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;

k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'ordre de Léopold;*

l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198), et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires;*

m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);

n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157), et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques.*

Les tableaux ci-joints, n°s 8, 9 et 10, présentent la situation au 1er janvier 1855 et au 1er janvier 1856, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 pour cent.)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1er juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834 pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1er mai 1834.

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au payement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction.

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1er mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1er janvier 1836, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 288,080 francs de rente, représentant un capital nominal de 7,202,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr.	1,200,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. % du même capital (au moins), soit		300,000 »
ENSEMBLE.	fr.	1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirages au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au payement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1855, une somme de 39,250,000 francs, répartie comme il suit (voir les tableaux n°s 11 et 12) :

		INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.	
		—		—		—	
Années 1837 à 1853 . . .	fr.	18,341,620	»	7,908,380	»	26,250,000	»
Année 1854		838,620	»	661,380	»	1,500,000	»
— 1855		808,940	»	691,060	»	1,500,000	»
	Fr.	19,989,180	»	9,260,820	»	29,250,000	»

Le fonds d'amortissement pour ces dix-neuf années consiste en une somme de 9,260,820 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 10,333,708 55 c^{s}, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 19,666,291 45 c^{s}.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de payement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, frais d'insertion dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %.)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c^s, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1er août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^s.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;
2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200	obligations	de 4,000	francs	de capital . . . . fr.	12,800,000 »
10,275	—	de 2,000	—	. . . . .	20,550,000 »
17,500	—	de 1,000	—	. . . . .	17,500,000 »
1	—	de 800	—	. . . . .	800 »
Ensemble 30,976	obligations	représentant un capital de		. . . . . fr.	50,850,800 »

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1er février 1843, en exécution de la loi du 1er mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250) sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1er janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1er février et le 1er août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterlings, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1er août 1855, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 425,770 francs de rente, représentant un capital de fr. 14,192,333 34 c.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en 3 catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit . . . . fr.	1,754,244	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % des mêmes capitaux, soit	584,748	»
ENSEMBLE. . . . . fr.	2,338,992	»

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1839 à 1855, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux nos 14 et 15) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1839 à 1853 . . . fr.	21,235,170 »	11,263,903 33	32,499,073 33
Année au 1er août 1854	1,256,095 »	1,082,897 »	2,338,992 »
— — 1855	1,210,030 »	1,128,962 »	2,338,992 »
Fr.	23,701,295 »	13,475,762 33	37,177,057 33

Le fonds d'amortissement pour ces dix-sept années consiste en une somme de fr. 13,475,762 33 c, qui a servi à amortir un capital de fr. 19,282,449 56 c, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 39,192,350 44 c.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c' par livre sterling et le change du payement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, sur les sommes destinées au payement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement ;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

Faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 ½ p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS.

(Rente 5 p. %, 4e série)

L'art. 11 de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356) a autorisé le Gouvernement à emprunter un capital effectif de 26,000,000 de francs, pour couvrir la dépense à résulter des travaux d'utilité publique mentionnés à l'art. 8 de ladite loi.

En vertu de cette loi, le Gouvernement a négocié, au prix de 100 ½ p. %, un capital nominal de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1er novembre 1851, savoir : 1° 12,000,000 de francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, et 5,000,000 de francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, suivant contrat du 20 janvier 1852, approuvé par arrêté royal du 22 du même mois (*Moniteur* n° 25), et 2° 9,000,000 de francs, au moyen d'une souscription publique ouverte le 29 janvier 1852.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis.

4,000	obligations au porteur de	2,000	francs de capital chacune, soit fr.	8,000,000	»
18,000	—	—	de 1,000 —	18,000,000	»
22,000	obligations au porteur représentant un capital nominal de . . fr.			26,000,000	»

Ces obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, chez MM. De Rothschild frères, banquiers.

Les obligations au porteur sont susceptibles de conversion en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette publique; mais une fois converties, elles sont annulées, et les inscriptions qui en sont dérivées ne peuvent être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions de rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique), et dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. %, 4e série, faite à l'échéance du 1er novembre 1855, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 271,400 francs de rente, représentant un capital nominal de 5,428,000 francs, dérivant de l'emprunt dont il s'agit.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 5 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr.	1,300,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit.		260,000 »
ENSEMBLE. . . .	fr.	1,560,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année par l'amortissement, la somme applicable au payement des intérêts est invariable, parce que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Le fonds d'amortissement, qui a pris cours le 1er mai 1852, est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, aux rachats des obligations et inscriptions. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement doit être suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à un taux équivalent ou inférieur au pair net. Le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant.

Les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi pendant deux semestres, peuvent recevoir une autre destination.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement, à Bruxelles, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1852 à 1855, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux n°s 17 et 18) :

		INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1852 et 1853 . . .	fr.	2,591,175 »	398,825 »	2,990,000 »
— — 1854		1,276,750 »	283,250 »	1,560,000 »
— — 1855		1,262,275 »	297,725 »	1,560,000 »
	fr.	5,130,200 »	979,800 »	6,110,000 »

Le fonds d'amortissement pour ces quatre années consiste en une somme de 979,800 francs, qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 976,966 87 c^t^, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 25,023,033 13 c^t^.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
2° Des courtages relatifs à l'amortissement;
3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

Résultant de la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852 (Moniteur n° 337) *des emprunts à 5 p. °/₀ de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853* (Moniteur n° 166).

(Rente 4 ½ p. °/₀, 3e série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

Dette ordinaire . . . fr.	25,862,027 29	8,862,003 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (*Moniteur* n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre, jusqu'au 1er septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,940 francs des emprunts de 1848 à 5 p. °/₀.
		15,000,000 »	capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24 »	dont l'émission à été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
Dette extraordinaire . .	133,753,272 71	79,107,128 »	capital restant de l'emprunt de fr. 86,040,000 » à 5 p. °/₀ de 1840.
		26,569,408 »	capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^t^, à 5 p. °/₀ de 1842.
		28,076,736 71	capital restant (pour la part entrant dans la dette extrordinaire) des emprunts à 5 p. °/₀ de 1848.
Fr.	157,615,500 »		

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c^s de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs à 4 1/2 p. % dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

Fr.	11,264,436	» montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué en exécution de l'art. 1er de la loi du 1er décembre 1852.
	700,140	» montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé; fractions qui ont été payées en numéraire conformément à l'art. 4 de ladite loi du 1er décembre 1852.
	24	» compris dans le capital à négocier en vertu de l'art. 1er de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
	15,000,000	» dont la négociation a été autorisée par l'art. 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.
Fr.	29,964,600	»

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. o/0, avec jouissance des intérêts à partir du 1er mai 1854, savoir : 1° 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants; 2° 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles; 3° 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. %, était représenté originairement par :

1°	15,500	obligations au porteur de	2,000 francs. . . .	fr.	31,000,000 »
	100,000	— —	1,000 —		100,000,000 »
	10,000	— —	500 —		5,000,000 »
	20,000	— —	200 —		4,000,000 »
	14,870	— —	100 —		1,487,000 »
	160,370	obligations au porteur, montant ensemble à. . .		fr.	141,487,000 »

et 2° les inscriptions nominatives, portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. %, 3e série, conformément à l'art. 7 de l'arrêté royal du 1er décembre 1852 (*Moniteur* n° 357), montant à fr. 725,773 50 c^s de rente 4 1/2 p. % au capital de . . . . . 16,128,300 »

Total de la dette. . . . fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4 ½ p. % l'an, à partir du 1er mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs (art. 6 de l'arrêté royal du 1er décembre 1852, *Moniteur* n° 337).

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur (art. 9 du même arrêté).

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique) et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 ½ p. %, 3e série, faite à l'échéance du 1er novembre 1853, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 7 de l'arrêté royal du 1er décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,171,453 50 c. de rente, représentant un capital nominal de 26,032,300 francs dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1er mai 1853 (art. 6 de la loi du 1er décembre 1852).

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4 ½ p. % du capital de la dette, soit	fr.	7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à ½ p. %, soit		788,076 50
ENSEMBLE.	fr.	7,880,765 »

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs, peuvent recevoir une autre destination (art. 6 de la loi du 1er décembre 1852).

Aux termes de l'art. 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4 ½ p. % est suspendu pendant huit années, à compter du 1er mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la Commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette pré-

citée à 4 ½ p. %, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1855 (*voir les tableaux* n°s 20 et 21) :

		INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Semestre au 1er novembre 1853	fr.	3,546,344 25	394,038 25	3,940,382 50
Année au 1er novembre 1854	. .	7,064,271 »	816,494 »	7,880,765 »
— — 1855	. .	7,023,861 »	856,904 »	7,880,765 »
	Fr.	17,634,476 25	2,067,436 25	19,701,912 50

Le fonds d'amortissement pour ces trois années consiste en une somme de fr. 2,067,436 25 c^s^, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 2,206,909 92 c^s^, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 155,408,390 08 c^s^.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris ;

2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement ;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation au 1er janvier 1856, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1854 et 1855.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1er janvier 1856 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
Rentes créées sans expression de capital . . . fr.	»	1,146,560 »	»	»
Dette d 2 ½ p. %	220,105,631 74	5,502,640 78	»	220,105,631 74
Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 ½ p. %)	84,341,032 »	3,795,373 44	12,931,205 87	71,410,426 13
Emprunt de 84,050,000 *francs* (rente 4 ½ p. %) . .	84,050,000 »	3,809,520 »	6,145,771 91	78,510,228 09
Dette de 7,624,000 *francs* (rente 3 p. %)	7,624,000 »	228,720 »	1,191,940 49	6,432,059 51
Partie de la dette de 157,615,300 *francs, créée en 1853* (rente 4 ½ p. %)	25,862,027 29	1,073,791 22	334,113 15	25,527,914 14
Dette flottante	8,916,000 »	356,640 »	»	8,916,000 »
Pensions de toute nature.	»	5,706,298 »	»	»
Rentes viagères	»	2,790 03	»	»
Fr.	420,505,291 03	21,622,333 47	20,603,031 42	408,902,259 61

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
Emprunt de fr. 30,000,000 (rente 4 p. %). . . fr.	30,000,000 »	1,200,000 »	10,333,708 55	19,666,291 45
— 50,850,800 (rente 3 p. %). . . .	50,850,800 »	1,525,524 »	18,090,509 07	32,760,290 93
Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 *c*s, *et de* 10,000,000 *de francs de la dette flottante*.	11,101,200 »	499,554 »	1,702,028 99	9,399,171 01
Emprunt de 26,000,000 *de francs* (rente 3 p. %) .	26,000,000 »	1,300,000 »	976,966 87	25,025,033 13
Partie de la dette de 157,615,300 *francs, créée en 1853* (rente 4 ½ p. %)	153,753,272 71	6,018,897 28	1,872,796 77	151,880,475 94
Fr.	251,705,272 71	10,543,975 28	32,976,010 25	218,729,262 46

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
	—	—	—	—
Première partie . . . . . fr.	429,505,291 05	21,622,333 47	20,603,031 42	408,902,259 61
Deuxième partie	251,705,272 71	10,543,975 28	32,976,010 25	218,729,262 46
Situation au 1er janvier 1856. . . . . fr.	681,210,563 74	32,166,308 75	53,579,041 67	627,631,522 07
Au 1er janvier 1855, la rente à payer était de . . . . . fr.		32,241,140 19		
DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1er janvier 1856 . . . fr.		74,831 44		

Cette différence provient :

D'une part, des diminutions suivantes :

1° De 209,000 francs, sur les intérêts de la dette flottante, ci . . . . . fr.	209,000 »
2° De fr. 1,004 44 c^{s}, sur les rentes viagères.	1,004 44
ENSEMBLE . . . . . fr.	210,004 44
Et d'autre part, d'une augmentation de 135,233 francs sur les pensions de toute nature, ci. . . . . fr.	135,233 »
SOMME ÉGALE . . . . . fr.	74,831 44

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,631

Inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63

SITUATION AU 1er JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854. Service du 1er janvier au 31 décembre 1854. Loi du 8 juin 1853, chap. Ier, art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 2,000.
Intérêts	5,502,640 78	»
Frais divers	»	1,370 25
TOTAUX	5,502,640 78	1,370 25
SOMMES DISPONIBLES	»	629 75

74 C^s DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. Service du 1er janvier au 31 décembre 1855. Loi du 6 avril 1854, chap. Ier, art. 3 et 4.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 2,000.	
2,751,320 39	»	
»	98 75	
2,751,320 39	98 75	
2,751,320 39	1,901 25	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1er novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	73,166,000 »	72,254,000 »
— des inscriptions nominatives	10,894,006 22	11,002,006 22
	84,060,006 22	83,256,006 22
Capital amorti	11,381,925 78	12,185,925 78
TOTAUX. . . . . fr.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,646,235 »	1,625,715 »
— — des inscriptions nominatives	245,135 39	247,565 39
	1,891,370 39	1,873,280 39
6 mois d'intérêt du capital amorti	256,093 33	274,183 33
TOTAUX. . . . . fr.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		*OBSERVATIONS.*
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
71,515,500 »	70,200,000 »	
10,927,970 22	11,450,182 22	
82,445,470 22	81,650,182 22	
12,999,361 78	13,812,649 78	
95,442,832 »	95,442,832 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		*OBSERVATIONS.*
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
1,609,098 75	1,579,500 »	
245,879 33	257,179 10	
1,854,978 08	1,836,679 10	
292,485 64	310,784 62	
2,147,465 72	2,147,465 72	

TABLEAU N° 5.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1er novembre 1844, et dérivant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1853.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1854.
1er mai 1854 . .	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de fr. 11,381,925 78 c.). . . . .
	—
1er novembre 1854.	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de fr. 12,185,925 78 c.). . . . .
	ANNÉE 1855.
1er mai 1855 . .	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de fr. 12,999,361 78 c.). . . . .
	—
1er novembre 1855.	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de fr. 13,812,649 78 c.). . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
8,595,903 51 2,093,605 83	10,689,509 34	11,381,540 83	93 92	
477,214 16 256,093 33 477,214 16 274,183 33	1,484,704 98	1,617,025 55	91 82	
477,214 16 292,485 64 477,214 16 310,784 62	1,557,698 58	1,634,668 48	95 29	
	13,731,912 90	14,633,234 86	93 84	

TABLEAU N° 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1er novembre 1844 et résultant

SITUATION AU 1er JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854. Service du 1er novembre 1853 au 31 octobre 1854. Loi du 8 juin 1853, chap. Ier, art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts	3,764,650 78	»
Amortissement	1,484,704 98	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	8,452 77
Courtage relatif à l'amortissement	»	1.470 75
Transport d'espèces et frais divers	»	2,051 75
Totaux.	5,249,355 76	12,555 25
Sommes disponibles. fr.	»	2,444 75

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. Service du 1er novembre 1854 au 31 octobre 1855. Loi du 8 avril 1854, chap. Ier, art. 9 et 10.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76.	Frais. Fr. 15,000.	
3,691,657 18	»	
1,557,698 58	»	
»	»	
»	762 41	
»	»	
5,249,355 76	762 41	
»	14,237 59	

TABLEAU N° 5.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	62,945,000 »	61,280,750 »
— des inscriptions nominatives	16,982,000 »	18,297,250 »
	79,927,000 »	79,578,000 »
Capital amorti	4,729,000 »	5,078,000 »
TOTAUX.	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,416,262 50	1,378,816 87 5
— — des inscriptions nominatives	382,095 »	411,688 12 5
	1,798,357 50	1,790,505 »
6 mois d'intérêt du capital amorti.	106,402 50	114,255 »
TOTAUX.	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		*OBSERVATIONS.*
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
60,552,750 »	59,555,500 »	
18,669,250 »	19,333,500 »	
79,222,000 »	78,869,000 »	
5,434,000 »	5,787,000 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		*OBSERVATIONS.*
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
1,362,436 87 5	1,539,548 75	
420,058 12 5	435,003 75	
1,782,495 »	1,774,552 50	
122,265 »	130,207 50	
1,904,760 »	1,904,760 »	

TABLEAU N° 6.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.	
	ANNÉES 1844 A 1853.	
	Dotation de l'amortissement	4,021,160 »
	Intérêt du capital amorti	819,916 90
		4,841,076 90
	ANNÉE 1854.	
1er mai 1854 . .	¼ p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de 4,729,000 francs) . . .	106,402 50
	—	
1er novembre 1854.	¼ p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de 5,078,000 francs) . . .	114,255 »
		643,937 50
	ANNÉE 1855.	
1er mai 1855 . .	¼ p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de 5,434,000 francs) . . .	122,265 »
	—	
1er novembre 1855.	¼ p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de 5,787,000 francs) . . .	130,207 50
		675,752 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1841.)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	4,347,250 23	4,728,975 80	91 95	
»	643,937 50	704,550 24	91 40	
»	675,752 50	712,245 87	94 88	
493,826 67	5,666,940 23	6,145,771 91	92 21	

TABLEAU N° 7.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

SITUATION AU 1er JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854. Service du 1er novembre 1853 au 31 octobre 1854. Loi du 8 juin 1853, chap. Ier, art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts	3,538,862 50	»
Amortissement	643,057 50	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	4,715 80
Courtage relatif à l'amortissement	»	637 57
Transport d'espèces et frais divers	»	2,148 75
TOTAUX	4,252,800 »	7,502 12
SOMMES DISPONIBLES	»	5,497 88

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. Service du 1er novembre 1854 au 31 octobre 1855. Loi du 8 avril 1854, chap. Ier, art. 11 et 12.		*OBSERVATIONS.*
Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais. Fr. 15,000.	
3,557,047 50	»	
675,752 50	»	
»	»	
»	330 51	
»	»	
4,232,800 »	330 51	
»	12,669 49	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1855. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1er janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.			
	SITUATION au 1er janv. 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855. Accroissem.	Décroissem.	SITUATION au 1er janv. 1856.	SITUATION au 1er janv. 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855. Accroissem.	Décroissem.	
Ecclésiastiques ci-devant tiercées	48,145	»	10,051	38,092	94	»	19	
Civiles accordées avant 1830.	64,762	424	1,860	63,326	162	2	8	
Civiques	110,890	»	5,425	105,465	500	»	15	
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	470,725	20,207	31,286	459,646	907	55	65	
Militaires	2,726,476	317,911	138,528	2,905,859	5,167	515	245	
De l'ordre de Léopold	26,200	1,900	900	27,200	262	19	9	
Civiles du Départemt des Aff. Étrangères. — Marine	28,001	1,025	5,106	23,920	55	4	4	
Civiles du Départemt des Aff. Étrangères. — Affaires Étrangères	31,557	7,023	972	37,588	8	5	2	
Civiles du Départemt de la Justice. — Ecclésiastiques	110,584	21,960	13,733	118,811	196	28	22	
Civiles du Départemt de la Justice. — Civiles	119,377	6,608	9,863	116,122	128	15	9	
— du Département de l'Intérieur	167,597	10,131	17,570	160,158	95	9	8	
— — des Travaux publics.	115,246	17,630	11,640	121,242	238	21	15	
— — de la Guerre	27,277	2,656	1,372	28,561	57	4	2	
— — des Finances	1,504,548	91,194	119,885	1,475,650	1,600	125	125	
— de la Cour des comptes	3,281	4,973	»	8,254	2	2	»	
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernemt.	7,318	249	95	7,472	32	1	1	
Secours sur le fonds de Waterloo	9,505	»	580	8,925	109	»	7	
	5,571,065	505,897	368,664	5,706,298	9,462	581	552	
		Augmentation : Fr. 135,233 »				Augmentation : 29 pensions.		

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1856, des pensions inscrites.

SITUATION au 1er janv. 1856.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	*Observations.*
75	»	10 pensions éteintes par décès.	
156	2 pensions accordées par réversion . . .	8 — —	
287	»	13 — —	
875	55 pensions accordées par réversion . . .	10 — éteintes, les titulaires ayant 18 ans accomplis. 1 — dont la titulaire est remariée. 54 — éteintes par décès.	
5,257	312 — nouvellement accordées. . . . 2 — dont le taux a été augmenté . . 1 — accordée par réversion	245 — — 1 — dont la titulaire est remariée. 1 — revisée et augmentée.	
272	19 pensions nouvellement accordées. . . .	9 pensions éteintes par décès.	
55	4 — —	4 — —	
9	3 — —	1 — — 1 — revisée et augmentée.	
202	28 — —	1 — dont le titulaire est rentré en fonctions. 21 — éteintes par décès.	
154	15 — —	9 — —	
96	9 — —	8 — —	
244	21 — —	15 — —	
59	4 — —	2 — —	
1,092	4 — revisées et augmentées . . . . 121 — nouvellement accordées. . . .	119 — — 4 — revisées et augmentées.	
4	2 — —	»	
32	1 — — . . .	1 pension éteinte par décès.	
102	»	7 — —	
9,491	581	552	

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1855. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION au 1er janvier 1856 des crédits accordés

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS.			
	Pour l'exercice 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855.		Pour l'exercice 1856.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclésiastiques ci-devant tiercées	52,000	»	12,000	40,000
Civiles accordées avant 1830	67,000	»	5,000	62,000
Civiques	114,000	»	5,000	109.000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	485.000	»	30,000	455,000
Militaires	2,780,000	160.000	»	2,940,000
De l'ordre de Léopold	27,000	1,000	»	28,000
Civiles du Départem. des Affaires Étrangères — Marine	26,000	2.000	»	28,000
Civiles du Départem. des Affaires Étrangères — Affaires Étrangères	32,000	8,000	»	40,000
Civiles de la Justice. — Ecclésiastiques	110,000	5,000	»	115,000
Civiles de la Justice. — Civiles	125,000	»	»	125,000
— du Département de l'Intérieur	200,000	»	»	200,000
— — des Travaux publics	133,000	»	»	133,000
— — de la Guerre	28,000	6.000	»	34,000
— — des Finances	1,500,000	»	»	1,500,000
De la Cour des comptes	6,000	5,000	»	11,000
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	7.000	»	»	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo	9,000	»	»	9,000
	5,701,000	187,000	52,000	5,836,000

Augmentation :
Fr. 135,000

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

pour le payement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				*Observations.*
PENSIONS existantes au 1er JANVIER 1855.	MOUVEMENT pendant l'année 1855. AUGMENTATION.	MOUVEMENT pendant l'année 1855. DIMINUTION.	PENSIONS existantes au 1er JANVIER 1856.	
48,145	»	10,051	38,092	
64,762	»	1,436	63,326	
110,890	»	5,425	105,465	
470,725	»	11,079	459,646	
2,726,476	179,383	»	2,905,859	
26,200	1,000	»	27,200	
28,001	»	4,081	23,920	
31,557	6,031	»	37,588	
110,584	8,227	»	118,811	
119,377	»	3,255	116,122	
167,397	»	7,239	160,158	
115,246	5,996	»	121,242	
27,277	1,284	»	28,561	
1,504,548	»	28,689	1,475,659	
3,281	4,973	»	8,254	
7,518	154	»	7,472	
9,503	»	580	8,923	
5,571,065	207,068	71,855	5,706,298	

Augmentation :
Fr. 135,233

TABLEAU N° 10.

EXERCICE 1855. — DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, ET NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1er janvier 1855.		SITUATION au 1er JANVIER 1855. NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	SITUATION au 1er JANVIER 1855. MONTANT des RENTES.
1re CLASSE. — Inscriptions sur une tête.	De 1751 à 1760	1	19	2,778 60
	De 1761 à 1770	7		
	De 1771 à 1780	5		
	De 1781 à 1790	6		
2e CLASSE. — Inscriptions sur plusieurs têtes. .	De 1771 à 1780 (a	1	1	1,015 87
	Totaux. . . .		20	3,794 47

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1er janvier 1856.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1855.				SITUATION AU 1er JANVIER 1856.		*Observations.*
AUGMENTATION.		DIMINUTION.				
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.	NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES.	
»	»	8	1,004 44	11	1,774 16	
»	»		»	1	1,015 87	*a*) Cette rente avait été constituée sur six têtes; elle est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»	8	1,004 44	12	2,790 03	

TABLEAU N° 11.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er JUILLET 1854.	1er JANVIER 1855.
Capital des obligations au porteur	13,976,000 »	13,602,000 »
— des inscriptions nominatives	7,176,000 »	7,177,000 »
	21,152,000 »	20,779,000 »
Capital amorti	8,848,000 »	9,221,000 »
TOTAUX.	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er JUILLET 1854.	1er JANVIER 1855.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	279,520 »	272,040 »
— — des inscriptions nominatives	143,520 »	143,540 »
	423,040 »	415,580 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	176,960 »	184,420 »
TOTAUX.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1er juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		*OBSERVATIONS.*
1er JUILLET 1855.	1er JANVIER 1856.	
13,225,000 »	12,837,000 »	
7,183,000 »	7,202,000 »	
20,408,000 »	20,039,000 »	
9,592,000 »	9,961,000 »	
30,000,000 »	30,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		*OBSERVATIONS.*
1er JUILLET 1855.	1er JANVIER 1856.	
264,500 »	256,740 »	
143,660 »	144,040 »	
408,160 »	400,780 »	
191,840 »	199,220 »	
600,000 »	600,000 »	

TABLEAU N° 12.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1837 A 1853.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1854.
1er juillet 1854.	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 8,848,000 francs) . . . . .
	—
1er janvier 1855	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 9,221,000 francs) . . . . .
	ANNÉE 1855.
1er juillet 1855.	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 9,592,000 francs). . . . .
	—
1er janvier 1856	½ p. du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 9,961,000 francs). . . . .
	—

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1er juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
5,250,000 »				
2,658,380 »	7,908,380 »	8,847,563 98	89 38	
150,000 »				
176,960 »				
	661,380 »	744,383 73	88 85	
150,000 »				
184,420 »				
150,000 »				
191,840 »				
	691,060 »	741,760 84	93 16	
150,000 »				
199,220 »				
	9,260,820 »	10,333,708 55	89 62	

TABLEAU N° 15.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE FR. 30,000,000

Créé avec jouissance

SITUATION AU 1er JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854. Service du 1er janvier au 31 décembre 1854. Loi du 8 juin 1853, chap. Ier, art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,000.
Intérêts.	838,620 »	»
Amortissement	661,380 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	617 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	654 09
Transport d'espèces et frais divers	»	33 16
TOTAUX.	1,500,000 »	1,305 15
SOMMES DISPONIBLES.	»	694 85

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1er juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. Service du 1er janvier au 31 décembre 1855. Loi du 8 avril 1854, chap. Ier, art. 5 et 6.		*OBSERVATIONS.*
Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,000.	
408,160 »	»	
341,840 »	»	
»	»	
»	338 74	
»	33 16	
750,000 »	371 90	
750,000 »	1,628 10	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er FÉVRIER.	1er AOÛT.
Capital des obligations au porteur	28,553,000 »	27,505,000 »
— des inscriptions nominatives	13,713,333 34	13,968,333 34
	42,266,333 34	41,473,333 34
Capital amorti	16,208,466 66	17,001,466 66
TOTAUX. . . . . fr.	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er FÉVRIER.	1er AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	428,295 »	412,575 »
— — des inscriptions nominatives	205,700 »	209,525 »
	633,995 »	622,100 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	243,127 »	255,022 »
TOTAUX. . . . . fr.	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1er août 1838.

L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1er JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		OBSERVATIONS.
1er FÉVRIER.	1er AOUT.	
26,574,000 »	25,765,000 »	
14,139,333 34	14,192,333 34	
40,713,333 34	39,955,333 34	
17,761,466 66	18,519,466 66	
58,474,800 »	58,474,800 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		O BSERVATIONS.
1er FÉVRIER.	1er AOUT.	
598,610 »	586,445 »	
212,090 »	212,885 »	
610,700 »	590,330 »	
266,422 »	277,792 »	
877,122 »	877,122 »	

TABLEAU N° 15.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL A 3 P. %

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1839 A 1853.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1854.
1er février 1854 .	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (1 ½ p. % de fr. 16,208,466 66 c). . . . .
	—
1er août 1854 . .	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (1 ½ p. % de fr. 17,001,466 66 c). . . . .
	ANNÉE 1855.
1er février 1855 .	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (1 ½ p. % de fr. 17,761,466 66 c). . . . .
	—
1er août 1855 . .	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (1 ½ p. % de fr. 18,519,466 66 c). . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1er août 1838.

L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1er JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
8,129,533 33 3,134,370 »	11,263,903 33	16,207,695 61	69 50	
292,374 » 243,127 » 292,374 » 255,022 »	1,082,897 »	1,553,762 19	69 70	
292,374 » 266,422 » 292,374 » 277,792 »	1,128,962 »	1,520,991 76	74 25	
	13,475,762 33	19,282,449 56	69 89	

TABLEAU N° 16.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

SITUATION AU 1er JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854. Service du 1er août 1853 au 31 juillet 1854. Loi du 8 juin 1853, chap. Ier, art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,538,992.	Frais. Fr. 35,000.
Intérêts	1,256,095 »	»
Amortissement	1,082,897 »	»
Commission sur les intérêts	»	12,560 95
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	»	11,367 29
Perte de change	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	2,248 63
Totaux	2,538,992 »	26,176 87
Sommes disponibles fr.	»	8,823 13

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1er août 1838.

L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1er JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1853. Service du 1er août 1854 au 31 juillet 1855. Loi du 8 avril 1854, chap. Ier, art. 7 et 8.		*OBSERVATIONS.*
Intérêts et amortissement. Fr. 2,338,992.	Frais. Fr. 35,000.	
1,210,030 »	»	
1,128,962 »	»	
»	12,100 30	
»	5,865 76	
»	»	
»	»	
2,338,992 »	17,966 06	
»	15,033 94	

TABLEAU N° 17.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	20,850,000 »	20,743,000 »
— des inscriptions nominatives	4,776,000 »	4,721,000 »
	25,606,000 »	25,464,000 »
Capital amorti	394,000 »	536,000 »
TOTAUX.	26,000,000 »	26,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1854.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	520,750 »	518,575 »
— — des inscriptions nominatives	119,400 »	118,025 »
	640,150 »	636,600 »
6 mois d'intérêt du capital amorti.	9,850 »	13,400 »
TOTAUX.	650,000 »	650,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er novembre 1851.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		*OBSERVATIONS.*
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
20,414,000 »	19,744,000 »	
4,905,000 »	5,428,000 »	
25,319,000 »	25,172,000 »	
681,000 »	828,000 »	
26,000,000 »	26,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1855.		*OBSERVATIONS.*
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
510,350 »	495,600 »	
122,625 »	135,700 »	
632,975 »	629,300 »	
17,025 »	20,700 »	
650,000 »	650,000 »	

TABLEAU N° 18.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

Contracté avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1852 ET 1853.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1854.
1er mai 1854 . .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ½ p. % de 394,000 francs) . . . . .
	—
1er novembre 1854.	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ½ p. % de 556,000 francs) . . . . .
	ANNÉE 1855.
1er mai 1855 . .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ½ p. % de 681,000 francs) . . . . .
	—
1er novembre 1855.	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ½ p. % de 828,000 francs) . . . . .
	—

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er novembre 1851.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
390,000 »				
8,825 »	398,825 »	393,417 45	101 37	
130,000 »				
9,850 »				
130,000 »	283,250 »	286,753 72	98 78	
13,400 »				
130,000 »				
17,025 »				
130,000 »	297,725 »	296,795 70	100 31	
20,700 »				
	979,800 »	976,966 87	100 29	

TABLEAU N° 19.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

Contracté avec jouissance

SITUATION AU 1er JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854. Service du 1er novembre 1853 au 31 octobre 1854. Loi du 8 juin 1853, chap. Ier, art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,560,000.	Frais. Fr. 5,000.
Intérêts.	1,276,750 »	»
Amortissement	283,250 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	2,500 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	281 38
Transport d'espèces et frais divers	»	255 »
TOTAUX.	1,560,000 »	3,036 38
SOMMES DISPONIBLES.	»	1,963 62

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er novembre 1851.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. Service du 1er novembre 1854 au 31 octobre 1855. Loi du 8 avril 1854, chap. Ier, art. 13 et 14.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 1,560,000.	Frais. Fr. 4,500.	
1,262,275 »	»	
297,725 »	»	
»	»	
»	146 49	
»	»	
1,560,000 »	146 49	
»	4,353 51	

TABLEAU N° 20.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

Créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1854.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	137,127,300 »	134,472,200 »
— des inscriptions nominatives	20,079,000 »	22,289,100 »
	157,206,300 »	156,761,300 »
Capital amorti	409,000 »	854,000 »
TOTAUX.	157,615,300 »	157,615,300 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1854.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	3,085,564 25	3,025,624 50
— — des inscriptions nominatives	451,777 50	501,504 75
	3,537,141 75	3,527,129 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	9,202 50	19,215 »
TOTAUX.	3,546,344 25	3,546,344 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		*OBSERVATIONS.*
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
132,275,100 »	129,829,000 »	
24,035,200 »	26,032,300 »	
156,310,300 »	155,861,300 »	
1,305,000 »	1,754,000 »	
157,615,300 »	157,615,300 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1853.		*OBSERVATIONS.*
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
2,976,189 75	2,921,152 50	
540,792 »	585,726 75	
3,516,981 75	3,506,879 25	
29,362 50	39,465 »	
3,546,344 25	3,546,344 25	

TABLEAU N° 21.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

Créée avec jouissance

SITUATION DU FONDS.

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1853.
1er novembre 1853.	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1854.
1er mai 1854 . .	1/2 p. % du capital de la dette . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 409,000 francs) . . . . .
	—
1er novembre 1854.	1/2 p. % du capital de la dette . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 854,000 francs) . . . . .
	ANNÉE 1855.
1er mai 1855 . .	1/2 p. % du capital de la dette . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 1,305,000 francs). . . . .
	—
1er novembre 1855.	1/2 p. % du capital de la dette . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 1,754,000 francs). . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
394,038 25 »	394,038 25	408,889 96	96 37	
394,038 25 9,202 50 394,038 25 19,215 »	816,494 »	895,590 80	91 17	
394,038 25 29,362 50 394,038 25 39,465 »	856,904 »	902,429 16	94 96	
	2,067,436 25	2,206,909 92	93 68	

TABLEAU N° 22.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 137,615,300

Créée avec jouissance

SITUATION AU 1er JANVIER 1856, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1854. Service du 1er novembre 1853 au 31 octobre 1854. Loi du 22 mai 1854, chap. 1er, art. 15 et 16. Loi du 31 mai 1855, chap. 1er, art 22e.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 7,880,765.	Frais. Fr. 28,000 » Fr. 900,120 95
Intérêts.	7,064,271 »	»
Amortissement	816,494 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	12,615 05
Courtage relatif à l'amortissement	»	811 01
Transport d'espèces et frais divers	»	4,297 50
Frais de la négociation d'un capital de 26,064,600 francs, effectuée en vertu de la loi du 14 juillet 1855 (*Moniteur* n° 166)	»	900,120 95
TOTAUX.	7,880,765 »	917,844 51
SOMMES DISPONIBLES.	»	10,276 44

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1854 ET 1855.

EXERCICE 1855. Service du 1er novembre 1854 au 31 octobre 1855. Loi du 8 avril 1854, chap. 1er, art. 15 et 16.		*OBSERVATIONS.*
Intérêts et amortissement. Fr. 7,880,765.	Frais. Fr. 28,000.	
7,023,861 »	»	
856,904 »	»	
»	»	
»	420 77	
»	»	
»	»	
7,880,765 »	420 77	
»	27,579 23	